


RELIEURS
ED LEVEILLE
& CIE
MONTREAL
DOREURS



EADMER

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR SUR SAINT ANSELME

Histoire de saint Anselme. 2 vol. in-8° raisin (Delhomme et Briguet).

Vie de saint Anselme. 1 vol. in-8° (Delhomme et Briguet).

Saint Anselme professeur. Brochure in-8° (Delhomme et Briguet).

Sancti Anselmi Mariale, nunc primum ex octo manuscriptis codicibus cum correctione debità typis mandatum. (La 2e édit. chez Desclée.)

Sancti Anselmi Mariale, ou Dissertation sur l'authenticité du *Mariale* de saint Anselme. Brochure in-8° (Delhomme et Briguet).

ÉMILE COLIN. — IMPRIMERIE DE LAGNY.

EADMER

PAR

Le Père RAGEY, mariste



DELHOMME ET BRIGUET, ÉDITEURS

PARIS
13, RUE DE L'ABBAYE, 13

LYON
3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3

PRÉFACE

Le volume qu'on va lire est une étude critique. S'il s'ouvre par une biographie, c'est que cette biographie fait partie de cette étude. Il s'agit d'apprécier la valeur d'œuvres historiques et surtout d'une histoire de saint Anselme écrite au commencement du douzième siècle. On les appréciera avec d'autant plus de justesse que l'on connaîtra mieux leur auteur. « Avant de lire une histoire, dit Balmez, étudiez la vie de l'historien. J'ose affirmer que cette règle est de la plus haute importance » (1). Nous suivons cette règle.

Du reste l'édification et l'histoire y trouvent leur compte aussi bien que la critique.

Eadmer est peu connu (2). Même parmi ceux qui ne sont pas

(1) *L'art d'arriver au vrai*, chap. xi.

(2) Le nom d'Eadmer a été défiguré de plusieurs manières. Baronius par exemple, avec bien d'autres, l'appelle *Edinerus*. Il est bon de savoir que cet *Edinerus* est Eadmer. Son nom a été de son temps, et probablement par lui-même, écrit tantôt *Edmerus*, tantôt *Eadmerus*. Nous adoptons l'orthographe qui a prévalu sans prétendre qu'elle soit la meilleure.

On a souvent confondu *Eadmerus* ou *Edmerus* secrétaire de saint Anselme

étrangers à l'histoire, la plupart ne savent guère de lui qu'une chose : c'est qu'il fut le secrétaire et le biographe de saint Anselme. Les ouvrages historiques d'une grande étendue tels que les *Annales Ordinis S. Benedicti* et les *Acta sanctorum Ordinis S. Benedicti* de Dom Mabillon et les *Annales ecclesiastici* de Baronius, et les notices spéciales placées en tête des diverses éditions de ses œuvres, par exemple celle de Wharton dans son *Anglia sacra* et celle de Dom Gerberon dans le supplément qu'il a publié à la suite des œuvres de saint Anselme, nous fournissent sur Eadmer fort peu de données. Toutes ces données réunies ne dépasseraient pas une page in-8°. Il en existe d'autres mais disséminés et difficiles à trouver. En les réunissant, on peut arriver à reconstituer la vie d'Eadmer dans ses grandes lignes, et à tracer de lui non un portrait, mais une esquisse très fidèle.

Ces données valent-elles la peine d'être recueillies, coordonnées, mises en œuvre ? Cette esquisse mérite-t-elle d'être tracée ? Oui, sans aucun doute.

Eadmer est une personnalité attachante et qui ne manque pas de grandeur. C'est d'abord une de ces nombreuses figures de moines qui en sortant à demi des ombres de l'histoire solli-

et moine de Saint-Sauveur à Cantorbéry avec un autre moine qui fut prieur de ce même monastère, qui mourut en 1137 c'est-à-dire treize ans après Eadmer, et qui s'appelait *Elmerus*. On trouve cette confusion dans plusieurs manuscrits et en particulier dans un manuscrit du palais de Lambeth inscrit sous le n° 159. Un exemplaire de la *Vie de saint Anselme* par Eadmer se termine par cet *Explicit :* « Explicit Vita Anselmi edita ab Edmero ejus discipulo et hujus sanctæ Cantuariensis Ecclesiæ monacho *et postea priore Ecclesiæ Christi Cantuariensis tempore Radulfi archiepiscopi*. Cette confusion a passé des manuscrits dans les ouvrages imprimés. Parmi les critiques qui ont su la reconnaître et se mettre en garde contre elle, quelques-uns comme Wharton dans son *Anglia sacra* (t. II, Præf. p. XII), s'en sont montrés quelque peu embarrassés. C'est bien à tort. Il y a là une confusion de noms. Rien de plus.

citent le regard et éveillent la curiosité, une de ces figures dont la vue repose et fait du bien à l'âme. De plus la haute position qu'il occupa auprès de saint Anselme d'abord, puis auprès de son successeur, la part cachée, mais réelle qu'il prit dans les événements qui remplirent l'Église d'Angleterre pendant un quart de siècle, les luttes qu'il eut à soutenir dans ses dernières années, donnent à sa vie une importance et même un éclat qui la font sortir de la ligne ordinaire. Eadmer a sa place marquée dans l'histoire. Pour lui plus que pour d'autres la lui donner tout entière est un acte de justice. Ce bon moine consacra sa science historique, qui était considérable pour son temps, et son beau talent d'écrivain à raconter la vie des saints : n'est-il pas juste de raconter aussi la sienne? Il serait à désirer qu'il eût trouvé un biographe plus capable de le faire revivre. Au moins avons-nous fait tout ce que nous avons pu. Nous nous sommes livré à une étude longue et attentive de notre sujet, et surtout nous n'avons épargné aucune recherche utile. Peut-être cela nous permettra-t-il de satisfaire les érudits. Cependant ce n'est pas uniquement, ni même spécialement pour eux que nous publions cette notice biographique. C'est pour tous et plus particulièrement pour ceux qui, dans l'histoire, aiment à voir Dieu briller à travers les âmes comme le soleil nous envoie sa lumière à travers les couches limpides de l'air ou à travers les vitres de nos fenêtres. Ce que dans cette notice nous avons particulièrement en vue, c'est de faire connaître une belle âme. « Que ceux qui n'ont nul souci de ces choses, dirions-nous volontiers avec Eadmer lui-même dans le prologue de sa *Vie de saint Dunstan*, ne perdent pas leur temps à nous lire » (1).

(1) « Non itaque se illis quæ scribemus inaniter occupet cui quod petimus in mente non sedet. »

Du reste, au point de vue historique, ce temps ne saurait être perdu : la biographie d'Eadmer éclaire l'étude de ses œuvres.

L'étude de ses œuvres, à son tour, complète sa biographie et achève de nous peindre sa physionomie et son caractère. Dans ses écrits et en particulier dans son histoire de saint Anselme, objet principal de cette étude, l'empreinte de sa personnalité est fortement marquée. Ses œuvres sont encore sa vie, non plus sa vie du dehors, mais celle du dedans. Nous n'y voyons pas seulement l'historien, nous y retrouvons l'homme.

En somme, cependant, ce que dans Eadmer nous connaissons le mieux c'est l'historien. Dans ce volume, c'est surtout l'historien que nous voulons faire connaître. Nous le montrerons tel qu'il est, avec ses éminentes qualités qui permettent de le proposer pour modèle, sous beaucoup de rapports, à ceux qui écrivent l'histoire, et surtout l'histoire des saints. Eadmer est incontestablement un des plus remarquables hagiographes qui aient jamais existé. Nous le montrerons avec ses qualités, mais aussi avec ses défauts et avec ses lacunes, en indiquant le moyen de les combler.

Ce travail sur Eadmer fait partie de l'œuvre que nous avons entreprise et à laquelle nous travaillons dans la faible mesure de nos forces depuis vingt-cinq ans sans savoir si le temps ni les circonstances nous permettront de la mener à bonne fin. Cette œuvre c'est l'histoire de saint Anselme dans le sens le plus large, l'histoire de sa vie, de son action sur son siècle et même sur les siècles suivants, surtout au point de vue de la philosophie, l'histoire de sa pensée et de sa doctrine. C'est son histoire avec tous les encadrements nécessaires et appuyée sur tous les fondements exigés par la plus rigoureuse critique.

Ces assises de la critique forment l'objet de ce volume.

Notre dessein est de publier assez prochainement deux autres volumes, un volume intitulé : *Histoire de l'épiscopat anglais sous les trois premiers rois normands*, et un autre sous ce titre : *L'argument de saint Anselme.*

Les deux volumes que nous avons intitulés : *Histoire de saint Anselme* forment un tout complet. C'est un ouvrage qui se suffit à lui-même et qui porte la preuve de sa véracité dans les documents qu'il contient. Il est vrai qu'en fait de sources nous n'avons, dans cet ouvrage, indiqué que les principales. Il est vrai encore qu'au lieu de les indiquer dans une notice spéciale étalée en tête de l'ouvrage, nous nous bornons à les faire connaître par des notes placées au bas des pages, étayant ainsi notre récit à chaque page, et montrant aux lecteurs par une série ininterrompue de preuves qu'ils marchent constamment sur un terrain solide.

Mais les sources, en tout ce qui est nécessaire ou sérieusement utile, sont indiquées et certainement bien indiquées.

Cela ne suffit pas. Il ne suffit pas d'indiquer les sources. Le grand point, quand on le peut, et quand cela est nécessaire, est de les justifier.

Nous disons quand on le peut. Souvent cela est impossible d'abord en ce sens que certains nuages, malgré tous les efforts que l'on fait pour les dissiper, persistent à planer sur les sources auxquelles on puise. L'impossibilité de justifier ces sources peut venir aussi de leur multiplicité. Etablir la valeur de chacune d'elles demanderait dans bien des cas une série de dissertations qui rempliraient des volumes. Mais pour l'histoire de saint Anselme, quoique les sources soient multiples, et même très nombreuses, il y en a une qui domine tellement les autres que sa justification s'impose. C'est l'histoire

de saint Anselme par Eadmer, écrite en partie sous les yeux du saint, et en partie revue et corrigée par lui.

Cette histoire mérite-t-elle une confiance absolue? Nous avons bien essayé de répondre à cette question dans le chapitre de notre *Histoire de saint Anselme* (livre IV, chapitre v) que nous avons consacré tout entier à Eadmer, mais cette réponse a laissé dans plusieurs esprits des doutes qui s'expliquent fort bien et que la critique, comme c'était son droit, n'a pas craint d'exprimer.

« La principale source, dit celui de tous les critiques qui a manifesté le plus de défiance à l'égard d'Eadmer, la principale source pour la biographie de saint Anselme, est l'ouvrage de son disciple Eadmer, composé en partie du vivant même de l'archevêque. Le P. Ragey a cru à la sincérité absolue de cet auteur et l'a suivi pas à pas. Eadmer était certainement à même d'être bien informé, mais a-t-il dit tout ce qu'il savait, a-t-il même su toujours bien voir et juger exactement et son affection pour saint Anselme n'a-t-elle pu l'abuser en plus d'une circonstance? » (1)

Le livre que nous offrons au public est une réponse à cette question.

Cette question, le critique dont nous parlons a cru pouvoir y répondre lui-même sur un point capital qui en renferme beaucoup d'autres.

Eadmer, après avoir raconté les luttes de saint Anselme avec Guillaume le Roux, puis avec Henry Beauclerc, dit que le saint finit par remporter la victoire. A en croire le critique que nous venons de citer, c'est le contraire qui est la vérité, et

(1) *Revue historique*. Livraison de mars-avril 1891. Article de M. A. Molinier.

même tout le contraire. D'après lui, ces grandes luttes n'auraient abouti qu'à « une défaite insigne » pour saint Anselme et pour l'Eglise.

Si Eadmer s'est trompé ou nous a trompés sur ce point capital, il a pu se tromper ou nous tromper sur bien d'autres : dès lors quelle confiance mérite-t-il? C'est la base même de l'histoire de saint Anselme qui est ébranlée.

S'il ne s'agissait que d'une affirmation en l'air, il n'y aurait pas à y faire attention; mais cette affirmation a été émise dans une revue, rationaliste il est vrai, mais fort sérieuse, par un critique avec lequel il faut compter. Ce critique est M. Auguste Molinier, le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Son appréciation a d'autant plus de poids et peut exercer d'autant plus d'influence qu'elle est exprimée avec calme et modération, et qu'elle n'est nullement l'expression d'une hostilité systématique. Tout en étant libre-penseur, M. Molinier n'a point l'allure d'un sectaire. En rendant compte de notre *Histoire de saint Anselme*, il reconnaît que « l'auteur s'est entouré de tous les renseignements possibles. Par excès de scrupule il a voulu visiter tous les lieux où avait vécu son héros, enfin il a lu avec conscience les œuvres mêmes du saint. » M. Molinier professe une grande admiration pour saint Anselme. « La mémoire de saint Anselme, dit-il, a vécu jusqu'à nous, et à bon droit ; ce fut en effet le plus grand prélat du onzième siècle, l'un des penseurs les plus originaux du moyen âge, celui peut-être qui sut le mieux concilier la philosophie et la religion. »

L'opinion de M. Molinier sur ce qu'il appelle « la défaite insigne » de saint Anselme, opinion appuyée sur des considérants que nous rapporterons en leur lieu, n'a rien qui ressemble à une diatribe, et l'on n'y saurait surprendre la moindre

trace de sophisme. C'est une simple erreur. Mais c'est une erreur qui a des conséquences déplorables. Nous la réfuterons avec la même indépendance que M. Molinier l'a émise, mais aussi avec la même courtoisie. Quoique l'appréciation du savant critique aille à diminuer considérablement la gloire de saint Anselme et la confiance en son premier biographe, loin de lui savoir mauvais gré de l'avoir librement et publiquement exprimée, nous lui en sommes reconnaissants. La partie du récit d'Eadmer qu'il a ainsi attaquée est précisément celle qui fait le mieux ressortir ses éminentes qualités comme historien et en particulier sa véracité poussée jusqu'au scrupule.

L'histoire de saint Anselme par Eadmer n'a rien à perdre à être discutée. Plus on l'examine de près en la contrôlant par les témoignages des contemporains, en la rapprochant des documents relatifs aux faits qu'elle rapporte et puisés à d'autres sources, plus on va surprendre dans les nombreux manuscrits qui nous en restent ses procédés de rédaction, de remaniements et de correction, plus on est frappé de ce qu'il y avait en lui de critique. Eadmer fut, à un degré peu commun, ce qu'on appellerait aujourd'hui un historien critique. La critique est incontestablement sa qualité dominante.

Cette étude présente par là un grand intérêt d'actualité et sera, nous l'espérons, jugée de ce chef particulièrement opportune et utile. Elle fait toucher au doigt ce qu'il y a de plaisant dans ce paradoxe pris au sérieux par un grand nombre depuis qu'il a été mis en circulation par un virtuose en vogue qui joue avec un aplomb imperturbable tantôt au philosophe, tantôt à l'historien, tantôt au romancier, tantôt au critique : « La critique est née de nos jours » (1).

(1) Renan, *Études religieuses*, 2e édition, p. 1.

L'artiste qui est l'auteur de ce paradoxe a également inventé une critique de sa façon véritablement « née de nos jours », sorte de crible à la fois très gros et très fin à travers lequel tout passe excepté le surnaturel. Nous ferons passer Eadmer par ce crible. Tant pis pour Eadmer, ou tant pis pour le crible.

Eadmer n'est pas seulement l'historien de saint Anselme ; il est son écho, l'écho de ses conversations, dans le *De Similitudinibus*, l'écho de ses prédications dans le *De beatitudine cœlestis patriæ*, l'écho de son enseignement soit en chaire soit ailleurs dans le *De excellentiâ beatæ Mariæ* et aussi, on le verra et nous le prouverons, dans le *De conceptione beatæ Mariæ.* Il fut particulièrement l'écho de sa tendre dévotion envers Marie, et plus spécialement encore de sa dévotion envers Marie Immaculée.

Ce dernier point étant à la fois très important et très peu connu, nous entrerons dans tous les développements et dans tous les détails nécessaires pour le bien établir.

A ne consulter que la table des matières, l'idée pourrait venir que ce volume est un recueil de dissertations sans liaison bien rigoureuse entre elles, et qu'il manque un peu d'unité. Si l'on veut bien le lire, et surtout l'étudier — car il demande à être étudié — c'est une idée tout opposée que l'on s'en formera.

Logiquement et chronologiquement, cette étude aurait dû précéder l'*Histoire de saint Anselme.* Elle aurait même pu lui servir de préface, si elle n'eût été trop longue. Saint Anselme est comme une statue dont Eadmer est le socle ; nous entendons Eadmer historien, l'Eadmer que nous ferons connaître. Il semble que nous ayons renversé l'ordre en montrant la statue avant de faire admirer la solidité et la beauté du socle. C'est possible; mais nous l'avons fait à dessein. Qui donc aurait regardé ce socle obscur qui s'appelle Eadmer, si nous n'avions

d'abord attiré l'attention sur cette magnifique statue qui s'appelle saint Anselme?

Peut-être aussi reconnaîtra-t-on, si l'on veut bien y regarder de près, que cette étude avait à gagner à ne paraître qu'après que nous avons eu recueilli, afin de pouvoir en tenir compte, les manifestations de l'opinion au sujet de l'*Histoire de saint Anselme.*

Quoique nous ayons mis tous nos soins à ce nouveau travail et que nous n'ayons rien négligé pour lui donner toute la perfection qui dépend de nous, nous recommandons à l'indulgence du public le style, la distribution des parties et tout ce qui, dans un ouvrage de ce genre, est secondaire. Pour tout le reste, pour tout ce qui touche au fond, nous ne demandons que la justice et la vérité. Cette étude ne peut manquer d'offrir des lacunes et d'avoir des côtés faibles. Nous désirons vivement qu'on nous les signale pourvu que ce ne soit pas d'une manière arbitraire, mais *avec preuves à l'appui.*

Afin de faciliter la discussion, et aussi pour montrer de la déférence aux observations qui nous ont été adressées au sujet de notre *Histoire de saint Anselme*, nous plaçons en tête de ce volume le texte des principaux ouvrages qui y sont cités, de ceux qu'il peut être utile de consulter pour contrôler nos assertions (1).

(1) Nous ne comprenons pas dans cette liste les *Fables de La Fontaine*, l'*Angelus* de Coppée, etc., quoique nous ayons des citations tirées de ces ouvrages. La raison de cette omission est facile à comprendre.

CATALOGUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

CITÉS DANS CE VOLUME

Annales Ordinis S. Benedicti, par Mabillon.

Acta sanctorum Ordinis S. Benedicti, par Mabillon.

Annales ecclesiastici, par Baronius.

Anglia sacra, par Wharton.

S. Anselmi opera omnia, édition Gerberon.

Vita Lanfranci, auctore Milonæ Crispino.

Histoire de saint Léger, par Dom Pitra.

Historia ecclesiastica, auctore Beda.

Willelmi Malmesbiriensis monachi de gestis pontificum Anglorum, libri quinque, édition Hamilton.

S. Gregorii regesta Epistolarum.

Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ, libri tredecim, édition Leprévost.

Vita S. Wulstani, auctore Willelmo Malmesberiensi.

Memorials of saint Dunstan archbishop of Canterbury, édition Stubbs.

Joannis confratris et monachi Glastoniensis chronica, édition Hearn.

Adami de Domerham historia de rebus Glastoniensibus, édition Hearn.

Balmez : *L'art d'arriver au vrai.*

Eadmeri Historia novorum, édition Selden.

Eadmeri Historia novorum, édition Gerberon.

Eadmeri Vita Anselmi, édition Gerberon.

Quædam parva descriptio miraculorum gloriosi Patris Anselmi, édition Rule.

Sancti Anselmi opera, édition Théophyle Raynauld.

Sancti Anselmi opera, édition Démocharès.

De antiquitate Glastoniensis ecclesiæ, auctore Willelmo Malmesberiensi.

Florentii Wigornensis monachi chronicon ex chronicis ad ann. 1118 *deductum*. Accessit continuatio usque ad ann. 1141.

Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ, auctore Gams.

Henrici archidiaconi Huntendunensis Historia Anglorum, édition Thomas Arnold.

Chronica magistri Rogeri de Hoveden, édition Stubbs.

The english saxon chronicle, édition Thorpe.

Descriptive catalogue of materials relating to the history of great Britain and Ireland by Thomas Duffus Hardy.

Dudgdale : Monasticon Anglicanum.

Willelmi Malmesberiensis monachi De Gestis regum Anglorum libri quinque, édition Stubbs.

Eadmeri Historia novorum in Anglia et opuscula duo de Vita Anselmi et quibusdam miraculis ejus, édition Rule.

Chronique du Bec et chronique de François Carré publiées d'après les manuscrits 5427 et 5428 de la Bibliothèque nationale, par l'abbé Porée.

Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio opere Edmond Martene.

Bartholomæi de Cotton monachi Norwicensis Historia Anglicana 449-1298 ; *necnon ejusdem liber de archiepiscopis et episcopis Angliæ*, édition Luard.

The Anglo latin satirical poets and epigrammatists of the twelfth century, édition Wright.

The historians of the Church of York, édition Raine.

Chronica Gervasii, édition Stubbs.

Gervasii actus pontificum cantuariensis ecclesiæ. Edition Stubbs.

Guillelmi Neubrigensis historia seu chronica rerum Anglicanarum. Edition Hearn.

Chronicon abbatiæ Ramesiensis a sæculo X° usque ad annum circiter 1200, *editum curâ W. Dunn Macray.*

Freeman : *The Norman conquest.*

Langebek : *Scriptores rerum Danicarum.*

L'établissement de la fête de la Concepcion Nostre-Dame, par Wace, trouvère anglo-normand du douzième siècle, publié par Mancel et Trébutien.

Chronica Gaufredi prioris Vasiensis, in novâ Bibliotheca manuscriptorum librorum Philippi Labbæi.

Histoire littéraire de la ville de Lyon, par le Père de Colonia.

Fridegodi monachi benedictini De Vitâ sancti Wilfridi.

Chronicon Beccense. Edition d'Achery. *Migne* CL.

Vetus chronicon Beccense. Edition Porée.

Robert de Torigni. Edition Delisle.

Dumonstier : *Neustria pia.*

Symeon of Durham : *Historia Dunelmensis ecclesiæ.* Edition Arnold.

Symeon of Durham : *Historia regum.* Edition Arnold.

Polychronicon Ranulfi Higden monachi Cestrensis. Edition Churchill Babington.

Chronique des Ducs de Normandie, par Benoit.

Willelmi conquestoris gesta a Willelmo Pictaviensi.

Willelmi Calculi Gemmetensis monachi Historia Northmannorum, libri octo.

L'Ystoire de li Normant, publiée par Champollion-Figeac.

Ravaisson : *Rapports au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest.*

Le Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, par M. Émile Mabille.

Joannis de Segoviâ episcopi Cæsarini Allegationes et Avisamenta pro Immaculatâ Conceptione Beatissimæ Virginis pro informatione Patrum concilii Basiliensis. Édition Petrus de Alvâ et Astorga.

Chronique générale de l'Ordre de saint Benoit, par Antoine de Yepes, traduite de l'espagnol en françois par Dom Martin Rethelois, abbé de Saint-Airig de Verdun.

Annales episcoporum Slesvicensium a Joanne Adolpho Cypræo Slesvicensi.

Libellus precum et piorum exercitationum in usum pie vivere et feliciter mori desiderantium.

Battistæ Mantuani De sacris diebus.

Augustin Thierry : *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands.*

Sancti Patres vindicati a vulgari sententiâ que illis in controversiâ de Immaculatâ Virginis conceptione imputari solet, vindice Francisco Bivario, Mantuæ-Carpetano, sacræ theologiæ magistro, ac in Romanâ curiâ pro almâ regulari observantiâ Hispaniarum Procuratore generali.

Doctoris resoluti Jo. Bachonis Angli Carmelitæ theologi celeberrimi et canonistae praecipui quaestiones in tertium et quartum libri sententiarum et quodlibetales.

Petrus de Alva et Astorga : *Nodus indissolubilis de conceptu mentis et ventris.*

The life, letters and sermons of bishop Herbert de Losinga, by Goulburn and Symonds.

Rohrbacher : *Histoire générale de l'Eglise.*

Hugues Sotovagine : *De adventu ducis Normanniæ in Angliam*, etc.

Epistola Radulfi archiepiscopi Cantuariensis Callixto papæ missa querentis de injuriâ sibi et Ecclesiæ Cantuariensi illatâ in consecratione archiepiscopi et causis Ecclesiæ Eboracensis.

Breviloquium Vitæ S. Wilfridi.

Miracula S. Oswaldi archiepiscopi.

Historia ecclesiastica gentis Scotorum libri XIX, auctore Thomâ Dempstero.

Petri Cellensis epistolæ.

S. Bernardi epistolæ.

Causa Immaculatæ Conceptionis sanctissimæ Matris Dei Mariæ Dominæ nostræ sacris testimoniis ordine chronologico utrinque allegatis et ad examen theologico-criticum revocatis agitata et conclusa auctore Benedicto Plazza syracusano societatis Jesu.

De ortu et progressu cultus ac festi Immaculati Conceptûs Beatæ Mariæ Virginis auctore Antonio Gravois, ordinis minorum.

De Immaculato Deiparæ semper virginis conceptu commentarius Caroli Passaglia, S. J.

L'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de foi, par Mgr Malou, évêque de Bruges.

A general introduction to Domesday book by sir Henry Ellis.

David Humes : *History of England.*

Le glossaire de Ducange.

Lanfranc : *Decreta pro ordine sancti Benedicti. Migne* CL.

Renan : *Discours de réception à l'Académie.*

Renan : *Réponse au discours de réception à l'Académie de M. Pasteur.*

Renan : *Nouvelles études d'histoire religieuse.*

Renan : *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*

Renan : *La chaire d'hébreu au Collège de France.*

Saint Augustin : *De Civitate Dei.*

Saint Augustin : *Enarrationes in psalmos.*

Saint Augustin : *De Trinitate.*

Saint François de Sales : *L'estendart de la sainte Croix.*

L'abbé Moigno : *Les splendeurs de la foi.*

Renan : *Vie de Jésus.*

Renan : *Discours prononcé à Tréguier le 2 août* 1884.

Chronicon Hugonis monachi virdunensis et divionensis abbatis Flaviniensis.

Ypodigma Neustriæ a Thoma Walsingham. Édition Riley.

Matthæi Parisiensis monachi sancti Albani chronica majora. Édition Luard.

Les Bollandistes : *Acta sanctorum.*

Le Neve : *Fasta Ecclesiæ Anglicanæ.*

Papæ Pascalis II epistolæ. Migne, t. CLXIII.

The British critic.

Saint Anselm by R. W. Church.

Rémusat : *Saint Anselme de Cantorbéry.*

Renan : *Etudes religieuses.*

Guizot : *Histoire de la civilisation en Europe.*

Lingard : *Histoire d'Angleterre.*

Henrici archidiaconi Huntendunensis De contemptu mundi.

Taine : *Les origines de la France contemporaine.*

Pagi : *Critice in Annales Baronii.*

Dom Ceillier : *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques.* Édition Bauzon.

De Smedt : *Principes de la critique historique.*

Renan : *Etudes d'histoire religieuse.*

Gautier de Coinsy : *Les miracles de Notre-Dame.*

Nicholson : *The english, scotch and Irish historical libraries.*

Leslie Stephen : *Dictionary of national biography.*

Saint Anselme (d'Aoste) archevêque de Çantorbéry. Histoire de sa vie et de son temps, par le chanoine Croset-Mouchet.

Emile Saisset : *Mélanges d'histoire, de morale et de critique.*

Charma : *Saint Anselme. Notice biographique, littéraire et philosophique.*

Vita Herluini auctore Gisleberto Crispino.

Vita Lanfranci auctore Milone Crispino.

The antiquites of Canterbury by William Somner

Guiberti Nov. De vitâ suâ.

Histoire littéraire de la France, par les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Biographia Britannia literaria.

Nicholaï papæ primi responsio ad consulta Bulgarorum.

Martyrologium Romanum Baronii notis illustratum.

Sigeberti Gemblacensis monachi liber de scriptoribus ecclesiasticis.

Catel : *Histoire du Languedoc.*

Trithemii De scriptoribus ecclesiasticis.

Honorii Augustodunensis De scriptoribus ecclesiasticis.

Hartzheim : *Concilia Germaniæ.*

Epistolæ Herberti de Losinga, primi episcopi Norwicensis Osberti de Clare et Elmeri prioris Cantuariensis nunc primùm e codicibus mss. editæ a Roberto Anstruther.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

CITÉS DANS CE VOLUME

Les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale inscrits sous les numéros suivants :

17,276	13,414
16,415	11,689
17,188	12,129
15,436	2,475
3,820	5,348
8,431	1,864
17,431	10,065
2,769	12,276

MANUSCRITS DU BRITISH MUSEUM

Cott. Calig. A. VIII
Arundel, 91.
Landst. 436.
Cott. Vesp. A. III.

Cott. Titus. A. IX.
Harl. 357.
Arundel, 31.
Cott. Tib. D. III.
Harl. 315.
Harl. 3,846.
Cott. Vesp. A. XVIII.
Cott. Claud. A. I.

MANUSCRITS DE CAMBRIDGE

C.C.C. 371.
C.C.C. 332.
C C.C. 452.
C.C.C. 241.
C.C.C. 318.
C.C.C. 457.

MANUSCRITS D'OXFORD

Colleg. B. M. Magdel. 172.
Saint John, Coll. 96.
Merton. 22.
Colleg. Lincoln. 18.
Saint John. 165.
Mert. 20.
Coll. B. M. Magdal. 56.
Coll. Balliol. 230.
Bodleian. 285.

MANUSCRITS DU LAMBETH PALACE (A LONDRES)

159.	163.
175.	410.

MANUSCRITS APPARTENANT A DIVERSES BIBLIOTHÈQUES

Vatic. Christ. 499.
Copenhague. 182.
Rouen. 539.
Arras. 839.
Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. 314.
Bibl. roy. de Bruxelles. 9119
Dijon. 392.
Rouen. 1393.
Trager. 6.
Douai. 352.
Dublin. Trinity College, E. 2. 21.
Laon. 163.
Rouen. 622.

EADMER

CHAPITRE PREMIER

Vie d'Eadmer jusqu'à sa nomination à l'épiscopat.

Eadmer, issu d'une famille anglaise, nâquit en Angleterre vers 1064 (1). Ses parents, sur lesquels nous ne savons rien, le confièrent, dans un âge encore tendre, aux moines bénédictins de Saint-Sauveur à Cantorbéry pour qu'ils le formassent à la vie monastique. Cela se pratiquait alors fréquemment. Il se trouva — ce qui n'arrivait malheureusement pas toujours — que cet enfant avait, ou du moins qu'il prit le goût de la vie du cloître.

(1) On ne connaît la date de la naissânce d'Eadmer que d'une manière approximative. Les seules données que nous possédions sur ce point sont celles qu'il nous a indirectement fournies lui-même. Ces données sont certaines, mais peu précises. A l'époque de la translation des reliques de saint Dunstan par Lanfranc, Eadmer était encore un petit enfant à l'école: *cum adhuc in scholis puerulus essem.* (*Epist. ad Glast.*, Migne, t. CLIX, col. 801). Cette translation ne put être faite avant 1070, puisque l'archevêque Laufranc fut sacré à Cantorbéry le 9 août 1070. Elle ne put avoir lieu après 1074. Il suffit pour s'én convaincre d'étudier les documents suivants auxquels il serait facile d'en joindre d'autres : *Vita Lanfr. auct. Mil. Crisp* , éditée par Mabillon dans ses *Act. s. Ord. s. B. in sæcul.* VI, *Pars 2a. p. 648; Vita, S. Dunst. auct. Osberno. Migne. CXXXVII* col. 465; Eadm., *Hist. nov. Lib.*, I.

A l'époque de cette translation, c'est-à-dire de 1070 à 1074, Eadmer n'avait pas moins de huit ans et pas plus de douze.

Une nouvelle donnée vient confirmer cette première. En l'année 1079 où saint Anselme vint à Cantorbéry pour la première fois, Eadmer était un adolescent : *utpote adolescens qui tunc eram.* (*Vit. S. Ans.*, lib. I.) En traduisant *adolescent* par *âgé d'environ quinze ans*, on arrive à faire naître Eadmer vers 1064.

Il montra aussi de très bonne heure des dispositions pour l'étude et un grand amour de la science. De plus il était doué d'un esprit observateur. Encore tout enfant il remarquait tout. Il notait déjà dans sa mémoire, ne pouvant encore l'écrire, *tout ce qui arrivait de nouveau, surtout dans l'ordre ecclésiastique* (1).

Du reste le futur historien dont la vocation se révélait d'une manière si précoce et si marquée avait l'esprit ouvert à tout, à la philosophie aussi bien qu'à la littérature, à la théologie autant qu'à l'histoire. Il s'exerça dans les belles-lettres avec beaucoup de soin et il y fit, bien jeune encore, de grands progrès ; mais dès qu'il eut abordé l'étude de la philosophie, on le vit se passionner pour les questions de métaphysique. Il en était là en 1079. Il pouvait avoir alors de quinze à seize ans. Ceux qui avaient été mis à l'école des moines dès leur bas âge commençaient d'ordinaire l'étude de la philosophie fort jeunes.

En 1079 saint Anselme venait d'être nommé abbé du Bec, en Normandie. Les intérêts de son abbaye et le désir de revoir son illustre maître Lanfranc l'ayant appelé en Angleterre, il visita les moines de Saint-Sauveur, et passa quelques jours au milieu d'eux. Cette visite des monastères était pour le saint un apostolat. Il en profitait pour édifier les moines non seulement par son exemple, mais aussi par des exhortations publiques et par des entretiens particuliers. S'appliquer à développer en eux la fidélité aux exercices de la vie monastique et l'amour de l'étude était son habitude constante, sa pratique invariable. Il s'adressait surtout aux jeunes gens. Ils offraient plus de prise à son action. C'est à eux qu'il pouvait faire le plus de bien ; c'était d'eux qu'il était le mieux compris. Entre le saint et ces jeunes âmes il s'établissait vite un courant de sympathies. Il lui arrivait presque immédiatement de se voir non pas entouré, mais assiégé. C'était un assaut qu'il recherchait et qu'il soutenait de fort bonne grâce. A Saint-Sauveur, parmi les plus ardents à le lui livrer, il distingua un adolescent candide, ingénu, vif, intelligent, qui ne se lassait ni de le voir, ni de l'entendre, ni de l'interroger. Anselme se prit à l'aimer. Cet adolescent était Eadmer. A partir de ce moment, il voua au saint une admiration et un amour qui ne se démentirent jamais.

Dans ce jeune moine, avec le désir d'apprendre, il y avait celui

(1) « Mihi ab infantiâ hic mos erat, semper nova quæ forte, sed maxime in ecclesiaticis, occurrebant, diligenti inteutione considerare, ac memoriæ commendare. » (Eadm., *Hist. nov.*, lib. II.)

de paraître savoir, de se faire écouter, et d'attirer sur lui l'attention (1). D'ailleurs il n'y mettait ni politique, ni finesse, car c'était avant tout une nature droite et franche, une de ces âmes ouvertes comme les aimait saint Anselme.

Quinze années plus tard, le saint revint à Cantorbéry non plus comme visiteur, mais comme archevêque. Il retrouva dans son jeune questionneur d'autrefois un homme fait et un moine accompli. Frappé de ce qu'il y avait de pénétrant dans son coup d'œil et de judicieux dans son esprit, en même temps que d'aimable dans son caractère, il l'attacha à sa personne. Il fit de lui son secrétaire et son interprète d'abord, puis son ami, son confident, son conseiller, son compagnon inséparable. Pendant les seize années de son épiscopat, Eadmer ne le quitta plus. Le saint l'appelait « son fils bien-aimé, le bâton de sa vieillesse », et il sollicitait la reconnaissance de ses amis pour les services qu'il lui rendait (2).

Une des grandes peines d'Anselme, après son élévation à l'épiscopat, était de ne pouvoir redevenir simple moine et de se voir dans l'impossibilité de désaltérer sa soif d'obéissance. A l'époque de son premier exil, au moment de quitter Rome, dans l'audience de congé que lui accorda Urbain II, il pria ce pontife de lui donner dans la personne de l'un des moines qui l'accompagnaient un supérieur auquel il serait tenu d'obéir dans toutes les circonstances ordinaires de la vie. Urbain II, qui avait eu l'occasion de remarquer la prudence d'Eadmer, son esprit judicieux et son tendre dévouement pour la personne du saint, le désigna pour lui commander. Dès lors, Anselme, en dehors de l'exercice de sa charge où il n'avait d'autre supérieur que le pape, obéit à Eadmer comme un enfant. C'est un grand honneur pour l'élégant écrivain et le grave historien, qui fut avant tout un homme

(1) C'est par un aveu d'Eadmer aux moines de Glastonbury que nous connaissons cette tendance de son âme, dans sa jeunesse. « Compescite insipientium juvenum procacem insolentiam, qui eo solum ut videantur scire loqui aperiunt ora sua, in quæcumque volubilitas cordis sui eos distenderit, autumantes se aliquid esse, cum aliorum simplicitas suis verbis commodat aures. Novi quosdum olim tales, et me fortasse fuisse, etc. » (Eadm.. *Epist. ad Glast.* Migne, CLIX, col. 806.) Même en faisant fort large la part de la littérature et de la modestie, il serait difficile de ne pas reconnaître en cet aveu quelque fonds de vérité.

(2) « Librum quem edidi, cujus titulus est : *Cur Deus homo*, domnus Eadmerus charissimus filius meus, et baculus senectutis meæ, monachus Becci, cui tantum debent amici mei quantum me diligunt, libenter Ecclesiæ Beccensi, ut filius ejus, transcribit. » — Anselm., *Epist. ad Bos.*, Lib. III. 25. — Eadmer était et resta toujours moine de Saint-Sauveur; mais il avait reçu la *confraternité* des moines du Bec, et c'est dans ce sens seulement qu'il était moine du Bec, *monachus Becci*.

de beaucoup de sens et un moine de grande édification, d'avoir été jugé par un pontife tel qu'Urbain II, digne et capable de gouverner un aussi grand homme que saint Anselme.

En même temps qu'Eadmer aidait et gouvernait le saint, il l'étudiait et il le reproduisait. Si nous osions employer une expression empruntée à une invention moderne, nous dirions qu'il le photographiait pour la postérité. Ce fut le plus beau côté, le côté providentiel de sa mission. Cette mission était visiblement d'écrire l'histoire. Eadmer était né historien; il était surtout né hagiographe et admirablement doué pour écrire une vie comme celle de saint Anselme. Impossible d'autre part qu'il se trouvât dans des conditions meilleures.

C'est sa propre vie qu'Eadmer racontait en retraçant celle de son cher et illustre maître. Pour faire de cette vie de saint Anselme la vie d'Eadmer, il n'y aurait qu'à ajouter à chaque page, presqu'à chaque ligne : Eadmer était là. Il se tenait aux côtés du saint, le soutenait, l'aidait, le consolait, partageait ses bien rares joies, ses innombrables peines, ses travaux, ses angoisses, ses espérances aussi, et il finit par prendre part à son glorieux triomphe.

Au milieu de ces luttes incessantes et de cette vie si agitée, Eadmer écrivait non seulement l'histoire de son temps et de son cher saint, mais bien d'autres ouvrages encore dont nous parlerons plus loin. La mort du saint en 1109 lui laissa, pendant cinq années, de longs loisirs. Le pieux et savant moine rentra dans sa solitude de Saint-Sauveur et il s'y livra tout entier à la prière, à l'étude et à la composition. En 1114 le nouvel archevêque de Cantorbéry l'en arracha de nouveau.

Le siège primatial demeura vacant pendant cinq années. Dès que Radulfe, évêque de Rochester, eût été élu pour l'occuper, il ne crut pas pouvoir se passer d'Eadmer. Il le pria de vouloir bien être pour lui ce qu'il avait été pour saint Anselme; l'humble moine obéit (1). Quoique Radulfe n'eût point l'éminente sainteté de son prédécesseur, il lui ressemblait cependant par bien des côtés. On le vit constamment s'efforcer de marcher sur ses traces. Eadmer apporta à son service les mêmes qualités qui lui avaient valu la reconnaissance, l'amitié, la confiance absolue de son cher

(1) «Cum enim Pater Radulfus Roma reversus, cum rege Henrico in Northmaniam conversaretur, et me, qui continuus comes *beati* Anselmi, dum viveret, esse solebam, quique in obsequio sui ipsius ex quo in pontificatum Cantuariensem assumptus fuerat, eousque assiduus eram, *Hist. nov.*, lib. V.

saint, la même fidélité, la même discrétion, le même dévouement.

Peu de temps après son élévation sur le siège primatial, le nouvel archevêque fit le voyage de Rome, et il voulut avoir Eadmer avec lui. Le bon moine n'était plus jeune et il avait été assez gravement malade ; n'écoutant que son obéissance et son zèle, il se mit courageusement en route. Mais en revenant de Rome, alors qu'il n'était encore qu'en Normandie où l'archevèque devait séjourner quelque temps, brisé par la fatigue, il fit une rechute qui pouvait facilement devenir fatale. L'archevêque effrayé l'obligea à rentrer immédiatement en Angleterre. Si ce prompt retour ne lui faisait pas trouver la guérison, il lui procurerait du moins la consolation de mourir au milieu de ses frères. Pour que ce retour ne pût être considéré comme une indélicatesse et un manque de courage, Radulfe lui remit la lettre suivante :

« A ses très chers frères et fils, Conrad prieur, et à tous les » autres serviteurs de Dieu qui sont dans l'Eglise du Christ de » Cantorbéry, leur très fidèle frère Radulfe, prêtre et ministre » dévoué de cette Église, salut et amour avec la bénédiction de » Dieu et la sienne.

« Je désire vivement vous revoir, d'autant plus que vous êtes » désolés, je pense, de la longue durée de mon voyage. Je serai » bientôt de retour au milieu de vous. Je vous envoie comme » avant-coureur notre frère et ami Dom Eadmer, notre confident » et notre compagnon dans tous nos travaux et dans toutes nos » actions, qui peut vous découvrir le fond de notre cœur, et » vous mettre au courant de tout ce qui nous regarde et vous » faire connaître nos désirs, mieux que je ne pourrais le faire » par écrit. Il vous dira ce que je n'oserais confier à une lettre. » Je vous prie de lui témoigner votre reconnaissance, non en » passant, mais sans vous lasser d'y revenir, pour les services » qu'il m'a rendus, et la manière dont il m'honore, avec une affection sincère, en homme prudent et parfait, pour les travaux » qu'il a endurés pour moi, pour le fardeau dont il s'est chargé » en ma considération, sans murmurer, quoiqu'il fut fatigué, » et sans aucune recherche de ses propres intérêts. N'oubliez » pas de l'en remercier comme il le mérite, et de lui donner des » marques d'une affection toute semblable à celle que vous avez » pour moi, de le servir, de l'honorer et de l'aimer comme vous » désireriez me servir, m'honorer et m'aimer moi-même. Sachez

» bien que je me résigne avec peine à son absence. Mais j'ai été » effrayé en voyant reparaître un reste de la maladie dont il » a souffert l'an dernier. C'est ce qui m'oblige à le faire rentrer » avant moi. Ayez donc soin de vous montrer à son égard des » frères très charitables et de lui procurer avec un dévouement » infatigable tout ce qui est utile à sa santé. Adieu et souvenez- » vous de nous (1). »

C'est Eadmer lui-même qui nous a conservé cette lettre dans son *Historia novorum*. « Si je l'ai consignée dans mon ouvrage, » nous dit-il, ce n'est pas pour recommander ma personne que » je sais très bien ne mériter aucun éloge. C'est une réponse à » ceux qui m'accusent d'avoir abandonné mon père dans un » pays étranger et de lui avoir, en fils bâtard, refusé la consola- » tion de mon service. Je réponds à ces accusations en racon- » tant simplement comment les choses se sont passées. Quând » je vis que son séjour à l'étranger se prolongeait au delà » du terme qu'il avait fixé, je serais certainement retourné » auprès de lui, s'il ne m'en avait intimé la défense. Mais il » écrivait souvent à ses moines qu'il était sur le point de rentrer » et qu'il s'opposait absolument à ce que je m'imposasse de » nouvelles fatigues en vue de le servir. Il m'ordonnait de l'at- » tendre à Cantorbéry. C'est ainsi que les choses se sont passées; » la Vérité elle-même le sait (2). »

(1) *Hist. nov.*, lib. V.
(2) *Hist. nov.*, lib. V.

CHAPITRE II

Eadmer est demandé par le roi Alexandre pour remplir le siège épiscopal de Saint-André en Ecosse. — Situation de l'Ecosse par rapport au siège primatial de Cantorbéry. — L'archevêque de Cantorbéry accorde Eadmer au roi Alexandre. — Eadmer part pour l'Ecosse.

L'archevêque de Cantorbéry rentra en Angleterre en 1120. Peu de temps après son retour, en cette même année, une députation composée de personnages distingués lui arriva de la part d'Alexandre, roi d'Ecosse. La réputation de science et de piété dont jouissait Eadmer était parvenue, jusqu'à ce prince, et il priait l'archevêque de Cantorbéry de le lui accorder pour l'évêché de Saint-André qui était le premier siège épiscopal d'Ecosse (1). Radulfe qui savait qu'Eadmer n'avait eu, ni directement, ni indirectement, aucune part dans cette démarche, crut y reconnaître une manifestation de la volonté d'en haut. Cette demande inattendue et vraiment surprenante de l'un de ses moines pour l'évêché de Saint-André lui parut une occasion favorable dont il devait profiter dans l'intérêt du siège de Cantorbéry, ou plutôt dans l'intérêt de toute l'Eglise de la Grande-Bretagne, et de l'Eglise d'Ecosse en particulier. Cette Eglise ne pouvait que gagner à être rattachée au siège primatial de Cantorbéry d'une manière plus étroite.

Pour apprécier la conduite d'Eadmer et de son archevêque dans les circonstances complexes et au milieu des péripéties jusqu'ici inexpliquées d'un événement qui fut le principal de sa vie, et qui occupe une place d'une certaine importance dans l'histoire de l'Eglise de la Grande Bretagne, il est absolument néces-

(1) « Quocirca vestræ pietatis posco clementiam ut quamdam personam a plerisque mihi laudatam, Eadmerum scilicet monachum, si vobis idonea visa fuerit, ut pontificali inthronizetur dignitate mihi liberam concedatis. — *Ibid.*

saire de bien connaître la situation de l'Eglise d'Ecosse par rapport au siège de Cantorbéry.

L'archevêque de Cantorbéry était le primat non seulement de l'Angleterre, mais encore de l'Ecosse et de l'Irlande (1). Cette suprématie accordée par saint Grégoire le Grand à saint Augustin et à ses successeurs (2) et confirmée par plusieurs autres souverains pontifes, avait été solennellement reconnue dans une assemblée tenue à Winchester en 1072, et à laquelle assistaient Guillaume le Conquérant, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, Thomas, archevêque d'York et tous les évêques d'Angleterre (3). Dans cette assemblée l'usage suivi depuis saint Augustin d'après lequel les archevêques d'York ne pouvaient être sacrés que par l'archevêque de Cantorbéry, après lui avoir fait profession d'obéissance, fut unanimement constaté.

L'archevêque d'York qui s'était déjà conformé à cet usage le reconnut de nouveau. De son côté, Lanfranc consentit à ce que désormais, quoi qu'il en eût été par le passé, et dût-il pour cela céder de ses droits, l'évêque de Durham, en Angleterre, et les évêques d'Écosse fussent les suffragants de l'archevêque d'York, mais à la condition qu'ils demeureraient soumis à l'archevêque de Cantorbéry, et sans renoncer à la suprématie et à l'autorité que ses prédécesseurs avaient de tout temps exercée sur eux et qui leur appartenait de plein droit. « Il fut même expressément » convenu que si l'archevêque de Cantorbéry jugeait à propos » de réunir un concile, en quelque lieu que ce fût, l'archevêque » d'York devrait s'y rendre avec ses suffragants, et qu'ils seraient » tenus d'obéir aux mesures canoniques prises par l'archevêque » de Cantorbéry » (4).

Les limites de l'autorité de l'archevêque d'York sur ses suffragants ne furent-elles pas assez nettement fixées ou bien les

(1) Beda, *Hist. ecclesiast.*, lib. V, cap. xxix; Willelm. Malm., *De Gest. Pont. Angl.*, lib I; Eadm., *Hist. nov.* liv. V; Dom Dachéry. *In epist. Lanfr.* notæ; *Ad. epist. tertiam.*

(2) In Galliarum episcopos nullam tibi auctoritatem tribuimus... Britannorum vero omnium episcoporum curam tuæ fraternitati committimus ut indocti doceantur, infirmi persuasione roborentur, perversi auctoritate corrigentur (*Regest. Epist.* lib. XII, Indict. vii. Epist., 31); S. Anselmi, Epist. iii, 103, 132, 142, Lanfranci, epist. 36, 37 et 38.

Cantuariensis cathedra in quâ sedens Augustinus decreto Gregorii papæ præfuit omnibus episcopis Britanniæ, deposito Stygando, decreta est Lanfranco Cadomensi abbati. — *Order. Vit. Hist., eccl.* lib. IV, cap. x.

(3) Will. Malm., *De Gest. Pont. Angl.*, lib. I; *Eadm. Hist. nov.*, lib. V; Lanfr., *Epist.* iii.

(4) Will. Malmesb. *De Gest. Pont. Angl.* Lib. I.

décisions prises à ce sujet furent-elles ensuite méconnues? Nous ne savons au juste. Toujours est-il qu'il s'éleva plus tard sur ce point de regrettables discussions. A la fin de 1108, Turgot, prieur du monastère de Durham, fut élu évêque de Saint-André. C'est à l'archevêque d'York qu'il appartenait de le sacrer. L'archevêque d'York déclara qu'avant de sacrer le nouvel évêque de Saint-André, il exigeait qu'il lui fît profession d'obéissance. Turgot refusa. De là des discussions qui se prolongèrent pendant plus d'une année. Comme ce démêlé tournait au scandale, et que le diocèse de Saint-André en éprouvait un dommage considérable, le roi d'Angleterre, Henry Beauclerc, cédant aux prières du roi d'Écosse, y mit un terme. Il ordonna à l'archevêque d'York de sacrer Turgot sans exiger de lui aucune profession d'obéissance, sauf à revendiquer ses droits plus tard devant un tribunal compétent, et à condition que l'évêque de Saint-André ferait, même après son sacre, la profession demandée, si elle lui était imposée par des arbitres autorisés. L'archevêque d'York obéit (1). Mais la question ne fut pas tranchée de si tôt, car les mêmes dissentiments se reproduisirent avec plus de force encore en 1122 à l'occasion du sacre de Robert élu à la place d'Eadmer pour ocuper le siège de Saint-André. Après de longues discussions il fut sacré, lui aussi, par l'archevêque d'York sans lui avoir fait profession d'obéissance (2).

Une autre preuve que la question resta pendante, c'est qu'à la mort de Turgot, en 1115, le roi Alexandre, craignant qu'elle ne fût tranchée en faveur d'York, sonda secrètement le nouvel archevêque de Cantorbéry, Radulfe, pour savoir s'il serait

(1) « Per annum et eo amplius dilata est ejus (Turgoti) ordinatio propter dissensiones Eboracensis Ecclesiæ atque Ecclesiæ sancti Andreæ Scotie. Illa namque ordinationem et subjectionem primatis Scottorum sibi ex quodam quasi jure exigit; ista vero e diverso affirmat ex nullo antiquitatis vel consuetudinis jure aliquid se debere. Sed ne diutius pastore viduata vacillaret ecclesia, rogatus a rege Scotorum rex Henricus præcipit ut Eboracencis archiepiscopus Thomas junior hunc sine ullâ subjectionis exactione consecraret, salvâ utriusque ecclesiæ auctoritate, ut postea ubi et quando et a quibus ratio exigeretur, debitus finis contro versiam utriusque partis dirimeret. (Simeonis Dunelm. *Hist. reg.*, § 162, p. 201.) Edit. Thomas Arnold dans la collection *Rerum Britannicarum scriptores*.

(2) Ipso autem anno, quatuor ante mortem suam mensibus, in episcopatum S. Andreæ, quæ in Scotia est, fecit eligi Robertum priorem canonicorum regularium apud Sconam. Sed ejus ordinatio multo est tempore dilata propter subjectionem debitam quam ab illo secundum consuetudinem exigebat Turstanus Eboracensis archiepiscopus. Scotti autem e contra dicebant stultâ garrulitate hoc nulla deberfieri autoritate vel consuetudine. — (*Ibid.*, § 210, p. 275). Cf. Warthon. *Anglia sacra*, pars. II, p. 237.

disposé à sacrer le successeur de l'évêque de Saint-André, quand il l'aurait désigné. Il lui écrivit en ces termes :

« A son seigneur et très cher Père Radulfe, le vénérable » archevêque de Cantorbéry, Alexandre par la miséricorde de » Dieu roi des Écossais, salut et l'assurance de son dévoue- » ment et d'un fidèle service.

« Nous portons à votre connaissance, excellent Père, que » l'évêque de l'Église de l'apôtre saint André, Mgr Turgot, est » mort le deux des calendes de septembre. Nous sommes » vivement contristé de nous voir privé d'un aussi grand se- » cours. Comme Nous avons confiance en vous, Nous vous » demandons vos conseils et votre assistance pour lui donner, » selon Dieu, un successeur capable de nous instruire utilement » et de nous conduire Nous, et Notre peuple, par des chemins » agréables au Seigneur. Nous vous demandons aussi de vouloir » bien vous rappeler ce que Nous vous avons déjà insinué dans » une autre circonstance au sujet des évêques de Saint-André. » D'après un usage qui date des anciens temps, il n'appartenait » qu'au souverain Pontife ou à l'archevêque de Cantorbéry de » les sacrer. Nous avons suivi cet usage, à l'exemple de nos » prédécesseurs, et Nous l'avons regardé comme autorisé jus- » qu'au temps de Lanfranc. Mais Mgr l'archevêque Lanfranc, » Nous ne savons comment, en notre absence et en l'absence de » ceux qui auraient pu soutenir nos intérêts, avait cédé son droit » sur ce point pour un temps à Thomas, archevêque d'York. » Avec l'appui de votre autorité, si vous voulez bien Nous » l'accorder, Nous sommes disposé à ne plus laisser subsister cet » arrangement. Veuillez donc nous écrire de votre propre main, » en secret, si Nous pouvons compter sur votre concours, que » Nous vous demandons très humblement, pour réparer le tort » qui Nous a été fait, à Nous et à l'Église de notre royaume » (1).

Nous ne connaissons pas la réponse de l'archevêque Radulfe au roi Alexandre. Mais il est probable qu'elle ne fut pas favorable. La concession faite par Lanfranc n'était pas aussi facile à révoquer que le roi le supposait. En 1115, cette concession ne pouvait être révoquée. Mais en 1120 les circonstances étaient bien changées. Le roi d'Ecosse ne l'ignorait pas, et Radulfe, tout en étant surpris du choix d'Eadmer, ne put s'étonner de le voir revenir à la charge. Alexandre avait pris cette fois — c'est

(1) *Hist. nov.*, lib. V.

au moins ce que Radulfe dut penser — un moyen fort habile pour le mettre dans une sorte de nécessité de sacrer le nouvel évêque de Saint-André. Il ne pouvait guère refuser Eadmer : un tel choix honorait trop l'Eglise de Cantorbéry, et personne ne pouvait trouver mauvais qu'il le sacrât puisqu'il était son moine, son secrétaire, son confident, son fils bien-aimé.

Tout en dépendant de l'archevêque d'York, l'Eglise d'Ecosse ne cessait pas de dépendre de celui de Cantorbéry. Qu'elle se plaçat sous l'entière dépendance de Cantorbéry, elle était affranchie de celle d'York. Après tout qu'avait-elle à perdre à s'attacher à Cantorbéry? Le primat exigeait de ses évêques, avant de les sacrer, une profession d'obéissance. Mais l'archevêque d'York ne l'exigeait-il pas également?

N'étaient-ce pas ces considérations qui avaient inspiré au roi d'Écosse la pensée de demander à l'archevêque de Cantorbéry le nouvel évêque de Saint-André, de porter ses vues pour remplir ce siège sur un de ses moines, et, ce qui était plus significatif encore, sur un de ses moines universellement connu par son attachement aux privilèges de l'Eglise primatiale? Il était vraiment difficile de ne pas interpréter sa démarche dans ce sens. Les termes même de sa lettre autorisaient cette interprétation. Elle ne s'adressait pas à un archevêque quelconque, mais à un archevêque qui s'intéressait au bien de l'Eglise de Saint-André; le roi s'excusait auprès de lui d'avoir laissé si longtemps cette Eglise sans pasteur, et le priait de l'aider à lui en donner un (1). Il traitait le primat comme son père spirituel et prenait humblement le titre de fils.

Mais le primat pouvait-il enlever à l'archevêque d'York ce qui, par suite de l'usage établi, était devenu son droit? Dans les circonstances où il se trouvait alors, il le pouvait sans aucun doute.

Il est vrai que, d'après les conventions faites en 1072 à l'Assemblée de Winchester, ce droit avait été reconnu et devait être respecté; mais, d'après ces mêmes conventions, l'archevêque d'York devait faire profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry. L'archevêque de Cantorbéry avait un droit rigou-

(1) Verens enim summum Pastorem me graviter offendisse, cum gregem suum negligentiâ meâ aliisque forsan criminibus impedientibus pastoris penuriâ desolatum, et a tramite veritatis in pluribus exorbitatum diu permiserim, filiali etiam timore timens in hac re eum amodo offendere, ad vestræ fontem discretionis recurro, ut pristinæ memor existens dilectionis inter nos habitæ, me filium vestrum paterno affectu spiritualiter quamdiu a vobis adoptatum, vestri munimine consilii in hâc re tueamini. » Eadm., *Hist. nov.*, lib. V.

reux et certain à cette profession. Or, en 1120, l'archevêque d'York était Turstin. Sans tenir le moindre compte de l'usage établi et de l'exemple de ses prédécesseurs, Turstin avait absolument refusé de faire profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry. Il avait réussi à se faire sacrer à Reims par le pape Callixte II, et, après son sacre, il s'obstinait à refuser cette profession d'obéissance au primat. Ne déchirait-il pas ainsi lui-même le contrat de l'Assemblée de Winchester par lequel chacun des deux archevêques s'était engagé à respecter les droits de l'autre? Le droit en vertu duquel l'archevêque de Cantorbéry réclamait la profession d'obéissance de l'archevêque d'York était plus ancien, plus certain, et de plus grande importance que le droit invoqué par l'archevêque d'York de sacrer l'évêque de Saint-André. Une occasion se présentait pour l'archevêque de Cantorbéry de faire sentir, en usant de représailles, ses torts à l'archevêque d'York : lui était-il interdit d'en profiter? Radulfe ne le crut pas.

D'ailleurs il était le primat de la Grande-Bretagne. Sa juridiction et son autorité s'étendaient sur les évêques d'Ecosse aussi bien que sur ceux d'Angleterre, et il ne commettrait, en sacrant l'évêque de Saint-André, aucun empiètement. Tout ce qu'on aurait pu lui reprocher, en d'autres temps, c'eût été de manquer de délicatesse. Mais en 1120 on ne pouvait pas raisonnablement lui adresser ce reproche. Il lui en coûtait de se priver d'un auxiliaire aussi précieux qu'Eadmer; mais tant de raisons lui commandaient ou du moins lui paraissaient commander ce sacrifice qu'il s'y décida.

En cette circonstance Eadmer n'avait qu'à obéir. Sur l'ordre de son archevêque il partit pour l'Ecosse. Voici, au moins dans ses parties les plus importantes, la lettre dont il était muni :

« A son cher seigneur et ami Alexandre, par la grâce de Dieu
» roi des Ecossais, Radulfe archevêque, salut et ses prières.

« Nous rendons d'innombrables actions de grâces à Dieu qui,
» dissipant tous les nuages, a ouvert vos yeux pour vous faire
» connaître ce que vous aviez besoin de connaître, et pour vous
» faire demander ce que vous deviez demander. Je rends grâce
» aussi à votre noblesse de ce que par vos légitimes prières vous
» avez resserré les liens qui nous unissent et accru notre intimité.
» Votre demande va pourtant bien loin. C'est comme si vous
» m'arrachiez un de mes yeux, comme si vous me coupiez la
» main droite. Mais je ne peux que louer votre juste désir et y

» répondre, selon Dieu, dans la mesure de mon pouvoir. Seulement qu'il me soit permis de le dire sans offenser Dieu et sans » vous blesser vous-même, c'est malgré moi que je favorise » votre dessein. Je m'y décide parce que je n'ose résister à la » volonté de Dieu que je vois se manifester par votre démarche. » Je ne voudrais pas non plus m'exposer à perdre votre amitié. » Je consens donc à ce sacrifice. Mais j'y consens malgré moi. » C'est malgré moi qu'à mon âge et dans mon état d'infirmité, je » fais autour de moi la solitude, que je me prive de la consolation et de l'assistance d'un père, et des conseils et des secours » d'un fils plein de sagesse. C'est vraiment une grande habileté » de votre part de nous dépouiller ainsi d'un si grand homme, » d'un homme d'une aussi bonne renommée, aussi utile à l'Eglise » de Dieu, aussi recommandable par sa vie et ses mœurs, si » bien initié dès son enfance aux lettres divines, et très propre » à traiter au besoin les affaires du siècle. Si une telle demande, » venant d'un pays aussi lointain, nous était adressée par un » autre que vous, tenez pour certain que nous ne laisserions pas » s'éloigner le confident de notre cœur. Mais à vous nous ne » voulons rien refuser de ce que nous pouvons vous accorder » selon Dieu. Nous vous envoyons donc le sujet que vous demandez, nous vous l'envoyons entièrement libre de tout engagement, avec la mission de savoir de vous d'une manière certaine *si votre demande tend à l'honneur de Dieu » et de la sainte Église de Cantorbéry votre mère.* Conduisez » cette affaire avec beaucoup de prudence et en suivant de » bons conseils. Il y a une foule de gens qui cherchent à entraver ce sacre et à l'empêcher s'ils le peuvent. Notre avis serait » donc que l'évêque à sacrer nous fût renvoyé le plus tôt possible, de peur qu'à la faveur d'un ajournement il n'arrive ce » que nous craignons, et ce que nous ne voudrions pas. Toute » la communauté de notre monastère vous salue ; ses membres » vous sont tous dévoués. Nous nous unissons tous pour vous » prier de traiter nos frères qui sont dans votre royaume de » manière à mériter la reconnaissance de Dieu et la nôtre. » Adieu » (1).

Ce que Radulfe craignait, c'était l'intervention du roi d'Angleterre. La demande du roi d'Ecosse avait promptement été connue à York et on l'y avait interprétée, comme à Cantorbéry, dans le

(1) *Hist. nov.*, lib. V.

sens d'un rapprochement vers l'Eglise primatiale. On y avait vu un indice certain que le roi Alexandre, pour couper court aux discussions avec les archevêques d'York, était dans l'intention de faire sacrer le nouvel évêque de Saint-André par l'archevêque de Cantorbéry. Turstin avait aussitôt écrit au roi Henry Beauclerc pour le prier de s'y opposer. L'émotion était grande à York. On avisait aux moyens de parer le coup dont on se sentait menacé, et les intrigues allaient bon train. Il était donc prudent de terminer cette affaire au plus vite. Eadmer partit en toute hâte.

CHAPITRE III

Démêlés d'Eadmer avec le roi d'Ecosse immédiatement après son élection. Il prend possession de son siège, mais il est forcé d'y renoncer avant d'avoir pu se faire sacrer. Il revient à Cantorbéry.

L'arrivée en Écosse du nouvel évêque de Saint-André fut un triomphe. On l'accueillit par des réjouissances publiques. On eût dit qu'il apportait à cette terre une nouvelle vie. Tous étaient au comble du bonheur en se voyant accorder un prélat aussi distingué. Le roi se montra plus heureux encore que les autres; il environna Eadmer de toutes sortes de marques de confiance et de vénération. Il le mit en possession des biens de l'évêché de Saint-André sans exiger qu'il reçût de lui l'investiture ni même qu'il lui fît hommage.

C'est ainsi que se passa le premier jour. Mais le second jour fut loin de ressembler au premier. Eadmer eut avec le roi un entretien particulier pour régler d'un commun accord ce qui avait rapport à son sacre. Il déclara nettement à Alexandre que, s'il avait accepté l'épiscopat, c'était dans la pensée que son intention était qu'il fût sacré par l'archevêque de Cantorbéry, qu'il était venu en Ecosse avec cette espérance, et que sa résolution bien arrêtée était de ne recevoir l'onction épiscopale des mains d'aucun autre que de son propre archevêque et primat. En entendant cette déclaration, le roi se leva brusquement et se retira furieux. Il fit immédiatement appeler Guillaume, abbé de Saint-Edmond, qui avait déjà été quelque temps chargé d'administrer les biens de l'évêché de Saint-André, tout juste assez longtemps pour les gaspiller, et, en dépouillant Eadmer, il les remit de nouveau entre ses mains.

Les choses demeurèrent en cet état l'espace d'un mois. Ce temps suffit à l'abbé de Saint-Edmond pour achever de dissiper

ce qui restait des biens de l'évêché. Ce gaspillage indiposa les grands d'Ecosse, et, sur leurs remontrances, le roi fit venir Eadmer et le supplia de se regarder, et cette fois définitivement, comme l'évêque de Saint-André et de se conduire en conséquence. Eadmer, qui prévoyait de nouvelles difficultés et qui redoutait la charge épiscopale, lui opposa une vive résistance. Il finit cependant par se rendre. Au fond c'était le roi qui se rendait en se résignant, malgré ses répugnances, à ce que l'évêque de Saint-André fût sacré par l'archevêque de Cantorbéry. Eadmer fit ensuite son entrée dans sa ville épiscopale. Le clergé et le peuple vinrent au-devant de lui. La reine elle-même avait voulu se mêler au cortège. La réception eut un grand éclat.

Ce ne devait encore être là qu'un triomphe d'un jour. Eadmer n'avait pas seulement contre lui les préjugés d'après lesquels l'évêque de Saint-André ne pouvait être sacré que par l'archevêque d'York. Ce qui lui nuisit le plus auprès d'un grand nombre, ce fut sa réputation de vertu, de régularité et de fermeté. On le sut bientôt capable de remettre la discipline en vigueur, de faire cesser les scandales et de réformer les abus, et c'est ce qu'un certain nombre voulaient éviter à tout prix. Cachant leur amour du relâchement derrière leur attachement aux anciens usages et aux privilèges de leur Eglise, ils protestèrent qu'ils n'accepteraient jamais un évêque qui n'aurait pas été sacré par l'archevêque d'York. Comme de son côté Eadmer disait bien haut qu'il ne consentirait jamais à se faire sacrer par un autre que l'archevêque de Cantorbéry, il se forma contre lui un parti puissant et redoutable. La licence sous toutes ses formes se donna libre carrière. Un grand nombre refusèrent d'écouter un évêque qui méprisait les coutumes du pays, abaissait son Eglise et cherchait à l'asservir à celle de Cantorbéry. Telles étaient les rumeurs qui circulaient de toute part. Le bon Eadmer ne pouvait plus, en présence de tels obstacles, ni redevenir moine, ni devenir évêque.

Ce qui encourageait le plus ses adversaires et ce qui amena le roi d'Ecosse à se tourner de nouveau contre lui, c'est que le roi d'Angleterre épousa la cause de l'Eglise d'York. Il défendit à l'archevêque de Cantorbéry de sacrer l'évêque de Saint-André, et il écrivit jusqu'à trois reprises au roi Alexandre pour lui signifier de ne pas permettre qu'il fût sacré par un autre que l'archevêque d'York. Le roi d'Ecosse, craignant de s'attirer la colère d'un aussi puissant monarque, se refroidit peu à peu à

l'égard d'Eadmer, et finit par le menacer de lui retirer absolument son amitié, s'il ne consentait à se faire sacrer par l'archevêque d'York. Eadmer forma alors le dessein de retourner à Cantorbéry afin de consulter l'archevêque sur le parti qu'il devait prendre en de telles conjonctures. *Il n'a rien à faire à Cantorbéry !* s'écria le roi quand il en fut informé. *Tous ses liens ont été brisés de ce côté. On me l'a envoyé libre de tout engagement, et il ne doit plus rien avoir de commun avec Cantorbéry, même pour y demander conseil. — Je ne cesserai jamais*, protesta de son côté Eadmer en apprenant la manière dont le roi s'était exprimé sur son compte, *on ne m'amènera jamais à cesser de me considérer comme moine de Cantorbéry, quand même on me donnerait tout le royaume d'Ecosse !* Les débats s'envenimèrent et le roi finit par dire aux seigneurs de sa cour avec un accent désespéré : « Décidément nous n'avons rien fait de bon en allant chercher un évêque à Cantorbéry ! »

Jusqu'à ce moment le roi, tout en différant de vues avec Eadmer, tout en le dépouillant de ses biens et en le vexant de mille manières, avait conservé pour lui un reste d'égards. Quand il vit que rien ne pouvait triompher de la résistance de ce moine anglais qui semblait être venu exprès pour le braver dans son royaume, il le prit en aversion. L'affaire en litige disparut à ses yeux ; il ne vit plus que l'homme. D'adversaire il devint persécuteur.

Il est possible qu'au milieu de ces débats Eadmer ait montré trop de raideur dans la forme, qu'il n'ait pas assez pris la peine de dissimuler son inaltérable attachement à sa chère Eglise de Cantorbéry, qu'il ait donné une expression trop vive et trop franche à des sentiments qui blessaient le roi, qu'il ait manifesté de l'indépendance et de la fierté. Tout cela était dans son caractère. Mais il lui était impossible, au fond, de tenir une autre ligne de conduite. Il ne pouvait prendre sur lui de se laisser sacrer par l'archevêque d'York sans avoir obtenu le consentement de son propre archevêque. Agir de la sorte n'eût pas seulement été de sa part un manque de délicatesse et de convenance, mais une imprudence qui eut compromis sa réputation. Ne l'aurait-on pas accusé d'avoir cédé trop facilement et de s'être laissé éblouir par l'éclat de la crosse et de la mitre au point de renier son passé ? Il y allait de son honneur.

Non seulement il était interdit à Eadmer d'aller consulter son archevêque de vive voix, mais il est bien probable qu'il ne lui

était pas permis davantage de lui demander son avis par lettre. Le roi était convaincu qu'il ne pouvait lui venir de Cantorbéry que des encouragements à la résistance. Au moins put-il écrire à un moine de Worcester avec lequel il s'était lié d'amitié à Cantorbéry où il était venu autrefois prendre les leçons de Lanfranc. Ce moine, qui s'appelait Nicolas, était le disciple favori de saint Wulstan. Ses parents appartenaient à la plus haute noblesse d'Angleterre. Comme ils avaient une vénération profonde pour le saint évêque de Worcester, ils lui donnèrent leur enfant pour qu'il en fît le sien. Le saint le baptisa, puis, dès que son âge le permit, il l'eut continuellement à ses côtés. Il s'appliqua à faire de lui un moine et un savant. Ses leçons eussent suffi pour former le moine ; mais pour former le savant il eut recours à Lanfranc, et il plaça le jeune Nicolas à Saint-Sauveur pendant quelque temps afin que ses études fussent dirigées par le docte primat (1). Il acquit à cette école et par les recherches auxquelles il se livra dans la suite une science extraordinaire.

Du fond de l'Ecosse la pensée d'Eadmer se reporta vers son savant ami et il lui écrivit pour lui demander ce qu'il fallait penser de la primatie d'York sur Saint-André.

Dom Nicolas savait sur l'histoire ecclésiastique d'Angleterre tout ce qu'on pouvait savoir. Eadmer avait déjà eu recours à son étonnante érudition dans une autre circonstance. Dans sa Vie de saint Dunstan il avait eu à parler de la mère du martyr saint Edouard. Plusieurs historiens avaient écrit sans hésiter que le saint martyr avait eu pour mère une religieuse. Ce point sembla suspect à Eadmer et il consulta le savant moine de Worcester. Dom Nicolas, dans une lettre qui nous a été conservée (2), lui fournit les documents nécessaires pour établir que les historiens dont il se défiait s'étaient en effet trompés. Il pouvait tout aussi bien le renseigner au sujet des droits qu'York réclamait sur Saint-André. Si les archives de l'Église de la Grande-Bretagne s'étaient perdues, on les aurait apparemment retrouvées dans sa mémoire. Nous avons encore sa réponse à Eadmer (3).

(1) Vit. S. Wulstani auct. Will. Malm., cap. XVII.

(2) Epistola Nicolaï monachi Wigorniensis de matre S. Eadwardi martyris. « Domino Eadmero suus Nicolaus. Ea quæ quæsisti jam demum, » etc. Cette lettre a été publiée récemment par M. Stubbs d'après le manuscrit de Cambridge C.C.C. 371 du onzième siècle dans son volume : *Memorials of S. Dunstan*, p. 422.

(3) Cette lettre, publiée par Wharton dans son *Anglia sacra*, a été reproduite par Migne, dans sa *Patrologie latine*, t. CLIX, p. 809.

Elle se trouve également dans le manuscrit CCC, 371. C'est d'après ce manuscrit que Wharton l'a éditée.

Après des conseils au pieux évêque sur la manière dont il convient de se conduire avec les Ecossais : « J'en viens, dit dom Nicolas, à la suprématie de l'Église d'York sur l'Ecosse au sujet de laquelle vous m'avez consulté. Cette suprématie, nulle autorité, nulle raison, nul fait qui l'établisse. L'Église d'York a souvent été évangélisée par celle d'Ecosse ; elle a même eu un grand nombre de ses archevêques sacrés par des évêques d'Ecosse. L'Ecosse au contraire n'a jamais rien reçu de l'Eglise d'York, si ce n'est le sacre de l'évêque Turgot. » Puis il donne ses preuves. Au point de vue du fait voici sa conclusion : « Qu'un évêque d'Ecosse, avant Turgot, ait été sacré par un archevêque d'York, c'est ce dont l'histoire ne fait aucune mention. On n'en trouve pas même de traces dans les récits fabuleux. » Se plaçant ensuite au point de vue du droit, il démontre que cette prétendue suprématie n'irait à rien moins qu'à faire de l'archevêque d'York non seulement un métropolitain, ce qu'il est réellement, mais un primat, ce qu'il ne fut jamais.

Si ce siège métropolitain en est venu à n'avoir plus de suffragants, au point qu'il a fallu, pour lui maintenir son titre et lui donner quelque réalité, lui en chercher en Ecosse, c'est qu'il les a *dévorés*. Jadis six évêchés dépendaient de l'archevêché d'York. Il les a absorbés. Rien d'étonnant qu'il soit demeuré seul (1).

« Ce sont là tous les renseignements que la brièveté forcée d'une lettre me permet de vous donner. J'aurais bien d'autres communications à vous faire, et des communications bien nécessaires. Au sujet de votre différend voici mon conseil. Mettez fin à la discussion entre Cantorbéry et York en allant, avec l'appui du roi d'Écosse, vous faire sacrer par le Souverain Pontife. Menez courageusement cette affaire de votre Eglise et ne permettez pas que sa liberté et sa dignité soient amoindries sous votre épiscopat. Si vous goûtez mon avis, prenez bien garde que le roi d'Angleterre ne soit pas instruit de votre projet. Faites aussi en sorte qu'on n'en ait pas connaissance à York, de peur qu'on n'y mette obstacle. »

Ce conseil arrivait trop tard. Nous ne savons si Eadmer le

(1) Suæ quidem negligentiæ ascribitur, imò et cupiditati, quòd suffraganeorum rato numero caret, quippe cum regnum... Unde ipsa sola Ecclesia sex episcoporum parochias obtinens sibi vindicat, qui omnes certis Ecclesiis et cathedris discreti erant. Prima Sedes Eboracæ; secunda ultra amnem Usæ in Ecclesia Christi prope civitatem; tertia apud Ripum ; quarta apud Beverlie ; quinta Haugulstadensis Eclesia; sexta Casa Candida. Has omnes Ecclesias et eorum parochias ipsa devorans, et in suum corpus trajiciens, sola obtinet. (*Loc. cit.*)

goûta et s'il eût osé le suivre, sans avoir pris l'avis de son archevêque; mais le roi d'Ecosse n'y eût pas prêté la main. La question du sacre n'existait plus pour lui. Ce qu'il voulait, c'était un autre évêque de Saint-André.

Dans cette situation, Eadmer n'avait qu'une chose à faire : renoncer à son évêché et retourner dans son monastère. Ce parti, qui d'ailleurs s'imposait, lui souriait assez. Encore ne pouvait-il le prendre sans conseil. Le conseil qu'il désirait avant tous les autres, c'était celui de l'archevêque son père, et des moines ses frères. Il fit de nouvelles instances auprès du roi pour obtenir l'autorisation de retourner à Cantorbéry. La réponse fut la même. — Qu'il renonce à l'évêché de Saint-André et qu'il fasse ensuite ce qu'il voudra. Mais l'évêque de Saint-André ne doit rien avoir à démêler avec Cantorbéry. — En recevant cette réponse, Eadmer dépêcha d'autres messagers au roi. Il lui faisait observer qu'il avait été envoyé par son archevêque précisément pour s'informer si la demande faite de sa personne tendait à l'honneur de l'Église de Cantorbéry. Il lui devait donc une réponse. Cette observation n'eut d'autre effet que de porter au paroxisme la colère du monarque. Eadmer comprit que cette fois il fallait céder devant l'orage. Ne pouvant connaître la pensée et les intentions de son archevêque, il pria deux moines de Saint-Sauveur et l'évêque de Glascow de lui dire, après avoir sérieusement examiné la situation, ce qu'il leur semblait qu'il eût de mieux à faire. Ces trois conseillers, afin de se prononcer en toute connaissance de cause, allèrent trouver le roi. A leur retour ils dirent à l'évêque élu : « Si vous désirez la paix, il vous faut la chercher ailleurs. Tant que le roi Alexandre sera sur le trône, vous n'avez aucune paix à espérer dans ce pays. Nous avons sondé l'homme. Il veut être tout dans son royaume. Il n'est pas d'humeur à supporter qu'on lui résiste, et qu'on puisse faire quoi que ce soit sans lui. Il est exaspéré contre vous sans savoir pourquoi. Il ne se réconciliera jamais avec vous, quand même il aurait les meilleures raisons de le faire. Vous avez donc à choisir entre ces deux partis : ou bien tout abandonner, ou bien vous assujétir aux usages des Écossais, et mener, pour la perte de votre âme, une vie pleine d'opprobre. Si vous préférez vous éloigner, il faut que vous commenciez par rendre au roi l'anneau que vous avez reçu de sa main et le bâton pastoral que vous avez pris sur l'autel. Autrement, à moins que vous ne sachiez voler, vous ne sortirez pas de ses États. »

Il s'engagea alors une longue discussion entre Eadmer et ses conseillers. L'évêque élu y mit fin par ces paroles :

« Je ne fais aucune difficulté de rendre au roi mon anneau. Cet anneau que j'ai reçu d'une main laïque n'est le symbole d'aucun pouvoir. Le roi ne m'a confié aucun pouvoir en me le remettant. Quant au bâton pastoral, c'est autre chose. Je l'ai pris sur l'autel, en présence de deux évêques. Je le replacerai où je l'ai pris, et le laisserai à la disposition de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je consens à renoncer entièrement à mon évêché, mais parce qu'on me fait violence, et à cette condition que je ne le revendiquerai pas, du temps du roi Alexandre, à moins que l'archevêque de Cantorbéry, la communauté de Saint-Sauveur et le roi d'Angleterre ne me donnent un conseil contraire. »

Ce qu'Eadmer venait de dire il se hâta de l'exécuter, et il reprit le chemin de l'Angleterre. C'est de lui-même que nous tenons ces détails. Il nous a raconté ce qui s'était passé autour de lui ; quant à ce qui se passa en lui, il n'a pas jugé à propos de nous le faire connaître. Mais nous le devinons bien. Il avait appris à bonne école à supporter noblement, et avec le courage que donne la foi, les épreuves et les persécutions. Pour ce qui est de la dignité épiscopale, nul doute qu'il ne l'envisageât telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire comme un fardeau redoutable dont on doit s'estimer heureux de pouvoir se décharger.

CHAPITRE IV

Eadmer reprend l'exercice de la vie monastique à Saint-Sauveur. Il intervient auprès des moines de Glastonbury au sujet des reliques de saint Dunstan. — Il se décide à faire une démarche auprès du roi Alexandre pour obtenir d'être remis en possession de l'évêché de Saint-André auquel il avait renoncé en cédant à la violence.

L'archevêque Radulfe et les moines de Saint-Sauveur reçurent à bras ouverts le vaillant champion des droits de l'Église de Cantorbéry qui avait préféré l'honneur de sa mère au premier siège épiscopal de l'Ecosse.

L'évêque redevenu moine ne songea plus qu'à passer le reste de sa vie dans cette douce solitude du cloître, en partageant son temps entre la prière, l'étude, la composition des beaux et utiles ouvrages dont nous parlerons plus loin, et la conversation, aux heures de délassement, avec des frères qu'il aimait et dont il était aimé.

A cette époque (1), sa conscience lui fit un devoir d'intervenir dans une affaire qui n'était pas sans importance et qui, à raison de la popularité du saint qui en était l'objet, dut faire du bruit en Angleterre. Les moines de Glastonbury s'étaient mis dans l'esprit qu'ils possédaient les restes de l'illustre archevêque de Cantorbéry, saint Dunstan. Quelques-uns de leurs jeunes savants, probablement trompés par de faux indices et des textes mal compris, et poussés, dit Eadmer, par le désir de faire parler d'eux, soutenaient que les moines de Glastonbury avaient autrefois enlevé secrètement le corps de saint Dunstan de la cathédrale de Cantorbéry, avaient mis à sa place le corps d'un de leurs abbés, et avaient apporté les restes du saint à Glastonbury où ils se trou-

(1) En parlant de la translation des reliques de saint Dunstan, Eadmer dit qu'elle avait eu lieu cinquante ans auparavant ; or cette translation, très probablement, et selon toute apparence, s'était faite en 1071 ou 1072.

vaient encore. Il était facile de prouver qu'il n'y avait là qu'une fable ridicule (1). Eadmer qui avait assisté en 1071 à la translation des reliques du saint dont l'identité avait été constatée et qui avait depuis cette époque écrit sa vie avec le plus grand soin, pouvait mieux que personne mettre à nu ce qu'il y avait d'invraisemblable et d'absurde dans cette grossière invention. Il le fit avec verve et causticité. Sa lettre est un chef d'œuvre de fine raillerie en même temps que de logique, et, n'eût-ce été qu'à ce point de vue, elle méritait de passer à la postérité. « Vous auriez dû, dit-il aux bons moines de Glastonbury, aller chercher de l'aide de l'autre côté de la mer. Il y a là des hommes qui sont rompus à tout et habiles en toutes sortes d'inventions : en y mettant le prix, ils vous auraient fabriqué, en fait de conte, quelque chose de vraisemblable (2). »

Toute la lettre est sur ce ton. Nous ne savons quel accueil elle rencontra à Glastonbury. On voudrait croire qu'après l'avoir lue, les moines se hâtèrent d'enlever la croix qu'ils avaient placée sur la tombe où, selon leurs dires, reposait la dépouille mortelle de saint Dunstan. Mais il n'en fut rien (3).

Pour se former une idée de ce que cette affaire qui tournait manifestement au scandale avait de gravité, de ce que les prétentions des moines de Glastonbury offraient de spécieux, de ce qu'ils y mettaient d'obstination ; pour bien comprendre combien l'intervention d'Eadmer était nécessaire et combien son rôle était difficile, ce n'est pas assez de lire sa lettre, il faudrait étudier, comme nous l'avons fait nous-même, les documents anciens qui nous ont été conservés (4).

(1) La lettre d'Eadmer pour réfuter cette invention a été publiée par Wharton, dans l'*Anglia sacra*, par Migne, et récemment par M. Stubbs, dans ses *Memorials of S. Dunstan*. Elle se trouve dans le manuscrit C.C.C. 371 et aussi dans le manuscrit Lambeth, 159 (L) f. 31.

(2) Quare non consuluistis aliquem hominem transmarinum ; qui in multis conversati, multis imbuti, multa confingere sciunt, ut vel pretio ageretis, quasi ipsi saltem vobis aliquid verisimile mendacium de tantâ re componeret. *Epist ad Glast.* Migne, CLIX, 803.

(3) En 1508, comme les moines de Glastonbury affirmaient de nouveau avec éclat qu'ils possédaient les reliques de Dunstan, au moins en grande partie, le dernier archevêque catholique de Cantorbéry, Guillaume Warham, se vit obligé de leur adresser des représentations à ce sujet. L'abbé lui fit une réponse passablement impertinente. Leurs lettres ont été publiées par Stubbs dans ses *Memorials of. S. Dunstan*, pp. 430 et suiv.

(4) Johannis confratris et monachi Glastoniensis Chronica, etc... Edition Hearne, 1726, t. I, pages 144, 147, 180 ; Adami de Domerham : *Historia de rebus Glastoniensibus*, édition Hearne, 1727, t. I, pages 35 et 36, t. II, p. 336 et suiv ;

Cependant le grand Chantre de Saint-Sauveur — car Eadmer, il est temps de le dire, avait été, nous ne savons à quelle époque, promu à cette dignité, une des premières de l'Ordre monastique — reçut la visite d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs, désireux d'entretenir l'ancien compagnon et confident du grand archevêque que tous vénéraient comme un saint. Ils étaient aussi attirés par le désir d'apprendre de sa propre bouche comment il avait été amené à renoncer à son évêché.

Leur curiosité était d'autant plus naturelle et plus légitime que les explications émanées du roi d'Ecosse et mises en circulation par ses messagers n'étaient vraiment pas acceptables. Il était impossible de n'y pas reconnaître du premier coup un désaccord manifeste avec la réputation et le caractère bien connus d'Eadmer (1).

En entendant Eadmer raconter comment il avait été canoniquement élu, mis en possession des biens de l'évêché de Saint-André, puis injustement dépouillé et forcé par la persécution de renoncer à cet évêché, chacun lui disait que sa renonciation faite sous le coup de la violence n'avait pas été libre, et que par conséquent elle devait être considérée comme non avenue. Il était encore évêque de Saint-André, et personne ne pouvait être nommé à cet évêché de son vivant ; il avait encore la charge de cette Église, et le devoir de prendre tous les moyens en son pouvoir de faire cesser son veuvage, dût-il pour cela se faire sacrer par l'archevêque d'York. Il fallait savoir se plier aux circonstances et céder de ses droits à propos ; il ferait sagement d'entrer dans ces dispositions et de les faire connaître au roi d'Ecosse ; il y était même obligé en conscience.

Comme tous, sans s'être entendus, lui tenaient le même langage et lui donnaient les mêmes conseils, Eadmer finit par les croire, ou du moins sa conscience s'alarma. Il consulta ceux qu'il devait consulter, s'entendit avec ceux avec lesquels il devait s'entendre, et, d'après leurs avis, il écrivit au roi d'Ecosse.

Mabillon, *Acta S. Ord. S. Ben. in sæcul.*, V, p. 713 ; Will. Malmesb , *De Anquitate Glastoniensis ecclesiæ*. Il n'est pas étonnant que Guillaume de Malmesbury ait admis et propagé cette fable ; il en a admis et propagé bien d'autres.

(1) On peut lire dans l'*Historia novorum* (lib. V) la lettre que le roi d'Ecosse fit porter à l'archevêque de Cantorbéry pour lui exposer, à sa manière, les motifs du retour d'Eadmer. Il est tout à fait probable que ces messagers ne se bornèrent pas à donner ces explications à l'archevêque de Cantorbéry, mais qu'ils s'efforcèrent d'incliner l'opinion, en Angleterre, en faveur de leur maître.

Après lui avoir rappelé son élection et la disposition dans laquelle il se trouve d'y donner suite, il lui dit :

« Ce n'est pas que je tienne fort à être évêque dans votre » royaume. Mais j'aimerais mieux voir l'honneur de votre pays » accru que diminué. Que Votre Béatitude le sache bien, tous » ceux qui apprennent comment j'ai été élu, accueilli, mis en » possession de l'évêché, substitué à l'évêque précédent, sont » unanimes à dire que je n'ai pas eu de justes motifs pour » renoncer à l'épiscopat, et qu'un autre ne peut être mis à ma » place sans que la loi de Dieu soit violée. L'autorité du roi ne » suffit pas pour qu'un époux quitte son épouse, et une épouse » son époux. Vous direz peut-être : *mais vous l'avez quittée.* » C'est vrai. Mais, permettez-moi de vous le dire, c'était en » cédant à la violence, à une violence à laquelle je ne pouvais » résister..... Si vous rejetez ma proposition, je ne puis rien de » plus. J'abandonne à Dieu la cause de son Eglise. Qu'il avise » lui-même, qu'il dispose, qu'il rende à chacun selon ses mérites » dans cette affaire. Pour moi, je crois avoir délivré mon âme. » Je vous ai exposé ma cause, comme je le devais, prêt à suivre » en toute chose la volonté de Dieu. J'ajouterai cependant » encore un mot, de peur que vous ne pensiez que je veux déroger » en quoi que ce soit à la liberté ou à la dignité du royaume » d'Ecosse. Rassurez-vous sur ce point. Vous demandiez de » moi une chose à laquelle je n'ai point voulu consentir alors. » C'est que je ne connaissais pas, à cette époque, les intentions » du roi d'Angleterre et de l'archevêque de Cantorbéry comme » je les ai connues depuis. Si vous persistez dans votre manière » de voir au sujet de mon sacre, je ne vous contredirai plus. » Il ne viendra plus de ce côté aucuns dissentiments de nature » à m'éloigner du service de Dieu et du vôtre. Je ferai ce que » vous voudrez pourvu que vous me laissiez jouir d'ailleurs des » droits qui appartiennent à l'évêque de Saint-André et que » votre bienveillance me permette de gouverner mon diocèse. » Je vous aurais fait ces propositions depuis longtemps déjà, si » le bruit n'eût couru que vous deviez venir en Angleterre. » J'ai différé dans l'espoir que je pourrais avoir un entretien » avec vous. J'eusse préféré vous dire ces choses de vive voix » plutôt que de vous les écrire..... Je prie Votre Excellence de » daigner faire connaître par lettre à son fidèle serviteur ce » qu'elle pense de ces propositions. »

Le même courrier qui portait cette lettre au roi Alexandre

était chargé de lui en remettre une aussi de la part de l'archevêque de Cantorbéry. L'archevêque exhortait vivement le roi à ne pas laisser plus longtemps l'Église de Saint-André sans pasteur. « Nous vous engageons, lui disait-il, à rappeler à son » siège, par un effet de votre bonne volonté, le pasteur que » vous avez élu canoniquement, et que nous vous avons envoyé » suivant toutes les règles. Comme aucune faute n'a été com- » mise ni par vous, ni par lui, qui puisse mettre obstacle à ce » rappel, nous ne comprenons pas, d'après l'autorité des Pères, » comment, de son vivant, l'Église de Saint-André pourrait » avoir un autre évêque. L'épouse de Dieu ne peut, sans de- » venir adultère, contracter union avec un autre époux, du » vivant du sien..... Nous vous prions de nous informer par » une lettre de votre part de vos dispositions à ce sujet. »

C'est en 1122, un an et demi après qu'Eadmer fut revenu d'Ecosse, que ces lettres furent adressées au roi Alexandre.

CHAPITRE V

Eadmer ne parvient pas à recouvrer son évêché. — Epreuves qui remplissent les dernières années de sa vie. — Il perd son cher Père Radulfe, archevêque de Cantorbéry, et il a la douleur de voir nommer à sa place — contrairement aux traditions constamment suivies depuis la conversion de l'Angleterre — un prêtre séculier. Il écrit aux moines de Worcester pour les exhorter à choisir parmi les moines le successeur de leur évêque qui vient de mourir. — Eadmer meurt à Cantorbéry en 1124.

Le récit d'Eadmer ne nous fait connaître ni la réponse du roi d'Ecosse, ni le résultat de sa démarche, ni les suites de l'affaire de son élection à l'évêché de Saint-André. Dans son *Historia novorum*, après la lettre de l'archevêque de Cantorbéry, on ne trouve plus que cette phrase, la dernière que sa main ait tracée pour écrire l'histoire de son temps :

» En cette même année, qui fut la onze cent vingt-deuxième de » l'Incarnation, Radulfe, archevêque de Cantorbéry, dans la neu- » vième année à partir de sa translation du siège de Rochester » à celui de Cantorbéry, mourut dans sa ville métropolitaine, le » XIII des calendes de novembre, entouré du glorieux bataillon » des moines qui formaient sa famille religieuse, et, trois jours » après, il fut inhumé avec honneur dans sa cathédrale. »

Mais ce qu'Eadmer ne dit point, d'autres historiens nous l'apprennent. En 1122, c'est-à-dire dans l'année même où il reçut les deux lettres qu'on vient de lire, le roi Alexandre nomma un autre évêque de Saint-André (1). Fut-ce là toute sa réponse aux

(1) Robert fut nommé à l'évêché de Saint-André par le roi Alexandre, et il fut sacré par Turstin archevêque d'York en 1124. Ce fait et cette date sont entièrement certains. Seulement des chroniqueurs, dont la chronologie n'est pas toujours exacte, comme Syméon de Durham par exemple, placent son élection en 1124 tandis qu'elle eut réellement lieu en 1122. Ce qui a induit ces chroniqueurs en erreur, en produisant quelque confusion dans leur esprit, c'est que le sacre de Robert fut, de l'avis de tous, longtemps différé. *Sed ejus ordinatio multo est tempore dilata propter subjectionem debitam quam ab illo secundum consuetudinem exigebat Turstinus*

représentations et aux concessions d'Eadmer? Peut-être. Dans tous les cas, le bon moine, quoique bien éloigné de désirer les honneurs, dut être navré de cette éclatante et audacieuse violation de ses droits et d'une intrusion qui achevait de rendre sa position fausse et apportait un obstacle invincible à son désir de remédier aux maux de son Eglise. Son silence sur les suites d'une affaire qui l'intéressait si vivement et qui appartient à l'histoire de l'Eglise est une preuve qu'après ce coup il vécut peu de temps, et que ses derniers jours furent mauvais et troublés.

Il y a visiblement là une interruption soudaine de son œuvre qu'on essayerait en vain d'expliquer autrement. Que l'auteur ne ne soit senti ni le courage, ni les forces nécessaires pour entreprendre l'histoire d'un nouveau pontificat, on peut l'admettre. Mais ne pouvait-il pas, sans pousser son œuvre historique plus loin, nous dire en quelques mots l'accueil fait à sa lettre et à celle de son archevêque, la tournure que prit son affaire et, s'il eût vécu assez longtemps pour la connaître, quelle en fut l'issue?

Détail peu important en apparence, mais en réalité très significatif, ce sixième livre de l'*Historia novorum* qui a, comme tous les autres, son *Incipit*, c'est-à-dire la formule consacrée pour l'ouvrir, n'a pas d'*explicit*, c'est-à-dire la formule ordinaire qui indique qu'un livre est terminé. Dans ses livres de l'*Historia novorum*, c'est le seul où cet *explicit* manque, et il manque dans tous les manuscrits. Eadmer, qui n'eut pas le temps d'achever ce sixième livre, n'écrivit pas cette formule, et les copistes voulant laisser voir que ce sixième livre, beaucoup plus court que les autres, et qui n'a que quelques pages (1), était inachevé, ne l'écrivirent pas non plus.

Eboracensis archiepiscopus. (*Sym. Dunelm. Hist. regum*, § 210. Syméon était un moine de Durham; l'évêque de Durham était suffragant d'York; lui et ses moines faisaient cause commune avec York. Il ne faut pas l'oublier.

Il est problable que le différend au sujet de la profession d'obéissance ne fut pas la seule cause du retard du sacre de Robert. Car, d'après le continuateur de Florent, il était regardé comme un intrus, et cette opinion, s'il faut en croire l'historien, persista même après son sacre. *Turstanus Eboracensis archiepiscopus Robertum quem Alexander, rex Scotiæ ecclesiæ sancti Andreæ intruserat, petente David fratre ac successore Alexandri, in episcopum, Eboraci, consecravit.* (Contin. ad Florent.) Voici la note de *Gams* dans son *Series episcoporum eccl. cath.* (p. 236): *anno.* 1122 *Robertus : stetit electus per biennium.*

(1) Ce livre sixième n'a pas même trois pages dans l'édition Gerberon. Dans l'édition nouvelle de l'*Historia novorum*, publiée en 1884 par M. Rule, il se trouve, comme nous le ferons remarquer en parlant des œuvres d'Eadmer, certains passages que n'a point le manuscrit édité par Selden et reproduit par Gerberon; mais ces passages sont peu considérables.

Incontestablement il y a dans cette lacune un signe triste.

Il est probable que le chagrin, sinon la maladie, en s'ajoutant à la vieillesse, fit tomber subitement la plume de la main d'Eadmer. Outre la douleur de se voir retenu par la persécution loin de son Eglise, bien plus, de voir cette Eglise donnée à un autre, outre la perte du pieux archevêque qui avait été pour lui un père et qui, sans égaler Lanfranc et saint Anselme, avait cependant déployé des qualités d'esprit et de cœur, une science et une vertu dignes d'un primat d'Angleterre, une autre bien rude épreuve vint attrister ses derniers jours. Radulfe mourut le 20 octobre 1122, et dès le 2 février de l'année suivante un parti dirigé par des vues étroites et hostiles aux moines réussissait à faire monter sur le siège primatial un homme médiocre et, ce qui dut fendre l'âme d'Eadmer, un homme qui n'appartenait pas à l'Ordre monastique.

Jamais, depuis le moine saint Augustin, le siège de Cantorbéry n'avait été occupé par un archevêque qui ne fût pas moine lui-même (1). En même qu'il était primat d'Angleterre, cet archevêque était de droit et de fait abbé du monastère de Saint-Sauveur. Cet attentat aux traditions cinq fois séculaires de l'Église d'Angleterre avait une portée d'autant plus grande qu'il était depuis longtemps prémédité.

Depuis la conquête, il s'était formé parmi les évêques sortis pour la plupart des rangs du clergé séculier un parti puissant contre les moines. Sous Guillaume le Conquérant, il avait fallu toute l'énergie et la haute influence de Lanfranc pour empêcher l'Ordre monastique de perdre toutes les positions importantes qu'il occupait en Angleterre. Les ennemis des moines n'ayant pu réussir dans leur dessein, ils essayèrent de leur enlever du moins le siège de Cantorbéry. Ils demandèrent l'abolition de la coutume ayant force de loi d'après laquelle ce siège n'était jamais donné qu'à un moine. Mais Lanfranc put tenir tête à l'orage. Il mit de son côté Guillaume le Conquérant et le Souverain Pontife Alexandre II, son ancien élève de Bec, et la cause des moines fut gagnée.

(1) C'était du moins l'opinion, universellement reçue à cette époque. Stygand ne doit pas être compté puisqu'il ne fut jamais archevêque légitime. D'ailleurs il ne fit que passer sur le siège de Cantorbéry et fut bientôt canoniquement déposé. Nous nous bornons ici à constater l'opinion générale parce que cela suffit à notre but. Ceux qui voudraient la discuter trouveraient des indications précieuses dans les notes de Selden sur le cinquième livre de l'*Histora novorum*. Mais ils ne devraient s'en tenir ni à ces notes, ni à ces indications.

Ce n'était pas sous saint Anselme que les ennemis des moines pouvaient songer à revenir à la charge. Mais quand il fut question de lui donner un successeur, ils mirent tout en œuvre pour obtenir qu'il fût choisi dans les rangs du clergé séculier. Ce fut en vain. Quand, dans l'assemblée tenue à Windsor pour arrêter définitivement cette élection, ils firent connaître leurs intentions à ce sujet, les partisans des moines, qui se trouvaient non seulement parmi les abbés, mais aussi parmi les barons présents à cette assemblée, représentèrent avec force qu'un tel choix serait contraire à la coutume suivie depuis cinq siècles, et qu'aucun archevêque de Cantorbéry, à l'exception de l'intrus Stygand, n'avait été choisi dans le clergé séculier (1). La lutte fut vive, mais l'avantage resta aux moines. La seule consolation laissée aux évêques fut de choisir, parmi les deux candidats mis en avant, celui dont, à raison de sa douceur bien connue et de la modération de son caractère, ils crurent avoir le moins à craindre (2). Du reste, leur choix fut excellent. Radulfe, évêque de Rochester, et ancien abbé de Séez en Normandie, était, au témoignage d'un historien contemporain, « un de ces hommes sur la vertu desquels l'envie n'a aucune prise, ne le cédant à personne en fait de vertus monastiques, profondément versé dans les belles-lettres, et n'ayant point d'égal sous le rapport de l'affabilité (3). »

Après sa mort, les intrigues contre les moines recommencè-

(1) « Animus tamen episcoporum et quorumdam magnatorum in aliud vergebat, præoptantium videlicet aut quemlibet episcopum de ordine clericali, aut clericum aliquem de capella regis in opus illud assisci. Verum ubi eis objectum est *nullum a beato Augustino, nisi de monachicho ordine unquam pontificatui Cantuariensi* præsedisse, uno duntaxat excepto, qui et ob hanc præsumptionem, et alia quædam perverse ab eo commissa depositus per Romanum pontificem fuit, et eã re tam antiquam et authenticam consuetudinem, cum nulla ratio vel necessitas exigeret, subverti non oportere, desistere cœpto, *quod plurimo conatu perficere laborabant, compulsi sunt.* » — Eadm., *Hist. nov.*, lib. I

(2) « Tunc ergo cum ex clericali ordine aliquem vellent, reclamatum est; nullam unquam clericum archiepiscopum Cantuariæ fuisse præter unum Stigandum, qui et proterve ingressus, et digne expulsus fuerit. Non esse necesse consuetudinem tantæ antiquitatis infatuari, præsertim cum contra fidem esse non posset probari. Hoc dejecti consilio, habentesque suspectum rigorem Faricii, hoc contulere. Si Longobardus ille fuerit archiepiscopus, rursus lites, rursus dissidia; nulli nostrum parcet... Sed hæc palam non dicenda; dicetur quod nullius vulneret conscientiam. Satis superque alienæ gentis homines fuisse archiepiscopos... » — Will. Malm., *De Gestis Pontif. Angl.*, lib. I.

(3) « Solum esse cujus religionem nec livor carpere possit quòd sit indiscreta... Religione impar nulli, peritiâ litterarum magnificè pollens, affabilitate certe facile omnium primus. » — Willelmi Malm., *De Gest. Pont. Angl.*, lib. I.

rent, et cette fois avec un plein succès. Les évèques se donnèrent pour primat le prieur des chanoines de Chiche, nommé Guillaume de Corbeuil, sur la valeur duquel les historiens et les chroniqueurs sont partagés, mais qui paraît, en somme, avoir été un homme médiocre (1).

C'était un rude coup porté à l'Ordre monastique en Angleterre et au siège de Cantorbéry, les deux choses qu'après l'Eglise de Dieu, ou plutôt avec elle, Eadmer aimait le plus au monde. Le bon moine dut y être d'autant plus sensible que ce grand et illustre siègé de Cantorbéry venait de recevoir une grande diminution de puissance et d'éclat par le refus d'obéissanee de l'archevèque d'York. Ce qui faisait de ce refus persistant de l'archevèque d'York un véritable échec pour le siège de Cantorbéry, c'est qu'il était autorisé par le Souverain Pontife. Et pour comble d'humiliation pour les moines, un prêtre séculier venait de s'asseoir sur le siège primatial de Saint-Augustin. On trouve des traces de la douleur d'Eadmer dans une lettre qu'il adressa aux moines de Worcester peu de temps après l'élection de Guillaume de Corbeuil. Ces pauvres moines étaient bien à plaindre. Worcester, hélas! n'avait plus pour évèque l'austère saint Wulstan. Il était

(1) « Post ejus (Radulfi) obitum, mense quarto, id est secundo nonas Februarii, factus est conventus episcoporum, abbatum ac procerum ex præcepto regis apud Glocestriam pro substituendo pontifice in locum defuncti. Jussu quoque Regis quidam ex monachis Cantuariensibus venerunt illùc, patrem sibi electuri, sive suscepturi. Verum dum sui ordinis personam juxta morem a tempore beati Augustini Ecclesiæ Cantuariensi servatum monachi expeterent, et episcopos omnes eo quòd clerici erant in hoc sibi penitùs infestos haberent, regis pedibus prostati petierunt lacrymosâ voce, ne insuetæ professionis hominem contra morem antiquum sibi sineret præponi, cum tot in Angliâ monachos haberet et abbates. Ad hæc episcopi conturbati nullâ ratione præbere potuerunt assensum. Petierunt inducias monachi, ut super hiis conventum Cantuariensem, et episcopum Roffensem, qui ibidem non erat propter suam quam habebat infirmitatem consulerent. Repulsi sunt etiam ab hâc petitione. Dixerunt enim episcopi eos ab ecclesiâ perpetuo eliminandos utpote transgressores et contemptores. « Rex, inquiunt » episcopi, dominus est, nec vestrum est in aliquo suæ contradicere voluntati. » Cum igitur monachi monachum et episcopi clericum peterent, vir tandem eximiæ religionis et prudentiæ, Willelmus prior et canonicus sanctæ Osithæ de Chic electus est. » — Gervasii, *Cant. actus pontif.* Edit. Stubbs, t. II, p. 380.

« Then they (the bishops) chose a clerk, who was named William of Corbeil; he was canon of a monastery called Chiche (St-Osyth) And they brought him before the king... Almost the monks, earls and thanes who were there opposing him. » — *The english saxon Chronicle.* Edit. Thorpe, 1861, t. II, p. 218.

« Verum rex (Henricus) decepit eos (episcopos) simplicitate Willelmi archiepiscopi. » — Henr. Hungt., *Hist. Angl.*, lib. VII, nº 4. — *Chron. Rog. de Hoveden.* Pars prior. Edit. Stubbs, t. I, p. 185.

« Willelmus cujus laudes dici nequeunt quia non sunt. » — *Hungt. Epist. De contemptu mundi.*

mort en 1095, et, dès l'année suivante, Guillaume le Roux lui avait donné pour successeur un certain chanoine de Bayeux, nommé Samson, qui était loin de lui ressembler (1).

Une gloutonnerie qui atteignait un degré à peine vraisemblable faisait de lui le Gargantua de son temps. C'est en 1096 que Samson succéda à l'austère saint Wulstan, lequel était un moine; il mourut en 1112, victime de son excessif embonpoint, sans même recevoir les derniers sacrements. En 1115 le roi réussit à mettre à sa place une de ses créatures, Tiulfe, qui était lui aussi chanoine de Bayeux, et dont il avait fait son chapelain. Tiulfe était digne de succéder à Samson. Sans être un aussi grand mangeur que lui, il avait son obésité. En somme il ne le valait pas. Il ne signala son épiscopat par aucune œuvre utile. Toute sa préoccupation fut d'exploiter son Église à son profit. Elle avait de beaux ornements; au lieu d'en ajouter d'autres, comme eût fait un bon évêque, il en usa sans discrétion et sans soin et les laissa dans le plus mauvais état. Il en vint même à gruger ses moines et à les dépouiller de tout ce qu'ils avaient de précieux, ou même simplement d'utile. Un des chevaux du monastère, un meuble quelconque lui paraissait-il commode, il s'en emparait aussitôt sans plus de façons. Un incendie ayant détruit en partie sa cathédrale, il obligea les moines à la relever à leurs frais. Inutile de dire que ces procédés déplaisaient aux moines. Ils voulurent résister. L'évêque en expulsa quelques-uns et il s'apprêtait à destituer le prieur. Mais Dieu l'arrêta. Au jour fixé pour l'exécution de son dessein, il fut saisi d'un mal subit, et il mourut le même jour. Quand il se vit frappé à mort, il prit son anneau et sa crosse et les jeta de désespoir en s'écriant qu'il les avait achetés et qu'il n'était qu'un misérable

(1) « Wulstano successit Samson non exiliter litteris educatus, nimiâ dapsilitate urgens stomachum, adeò ut isto ævo dicatur unicus gurges escarum. Qui nihil unquam quod esset veneri propositum ineptum dimitteret, modo gulae lacunam explere conditiore duntaxat incitamento posset. Apponebatur in patina quadrantis scrofæ, et XXIIII pullorum gallinatiorum capax, ut, cum se ex medio insulsisset, reliquum quod esset in disco mitteret, vel daret assidenti sine improperio... Obiit pinguedine, ut creditur, interceptus, cum et moli corporis seniles anni accederent. Non adeò pulchre ut episcopum deceret, qui nec inunctus fuerit. » — *De Gest. Pont. Angl.*, lib. IV.

Ces détails ne se trouvent que dans la première rédaction qui nous a été conservée par plusieurs manuscrits. Mais l'auteur les a fait disparaître dans une rédaction postérieure, pour ne pas blesser des personnages encore vivants. On peut consulter, sur ces détails et sur ces manuscrits, l'édition du *Gesta Pontificum*, par M. Hamilton.

simoniaque (1). Cette affreuse mort arriva en 1123. Il était grandement à désirer que l'Église de Worcester eût enfin un évêque capable de lui faire oublier ces lamentables exemples. Le plus sûr était d'aller le chercher dans le cloître. Mais les moines de Worcester, de qui dépendait en grande partie cette élection, le comprendraient-ils? Il était à craindre qu'on n'égarât leurs suffrages en faisant miroiter à leurs yeux les avantages de posséder un évêque qui jouirait des faveurs de la cour.

Une circonstance heureuse facilitait l'action d'Eadmer auprès des moines de Worcester. Ils avaient pour prieur le savant Dom Nicolas, son ancien condisciple et ami dont nous avons déjà parlé. Eadmer crut devoir écrire au prieur et à ses moines pour les mettre en garde contre des influences, peut-être même contre des manœuvres de lui connues, qui pourraient, en les divisant, les empêcher une fois encore de se choisir un bon évêque. Il leur fait plusieurs recommandations et en particulier celle de choisir cet évêque parmi les moines. « Considérez, leur dit-il (2), quelle

(1) Ejus (Samsonis) successionem Tiulfus regis capellanus implevit, parùm et ipse laudabilium monimentorum relinquens. Ventris obesitate antecessori suo par, ceterum dapsilitate impar. Nihil ornamentorum ecclesiæ augens; quæ ab aliis collata fuerant, paulatim vellicans et imminuens. Sunt autem quidam qui adhuc sensu integro et valetudine prosperà naturæ suæ malignitatem caute palliant, sed in confinio mortes positi, hebetiori jam ratione, in omne scelus erumpunt. Ita hic, qui videbatur moderatior, monachos blande appellare, priorem eis unum ex suis, excellentis litteraturæ virum, arbitratu suo instituere. Pòst, ipsum ita exagitare ut nullus ei equus, nulla suppellex remaneret, quam non prece vel vi extorqueret. Fabricam ecclesiæ, quæ incensa erat, illi imponere quam semper episcopi ex suo soliti erant resarcire. Postremò eò usque processit, ut, uno et altero ex monachis expulsis, ipsum priorem degradare meditaretur. Sed præoccupavit audaciam viri ultio Dei. Ipso enim die quo illud intenderat facere, etc. — Will. Malm. *Gesta pontificum*. Edition Hamilton, lib. IV, p. 290. Ces passages cités en note par M. Hamilton représentent la première rédaction du *Gesta Pontificum*. Si l'auteur les a écartés d'une rédaction postérieure, ce n'est pas qu'ils fussent contraires à la vérité. Des raisons de prudence lui commandaient cette suppression.

(2) Cogitate in quantam invidiam quorumdam malignorum hominum Ordo monachicus hoc tempore venit, et quantum nitantur eum saltem ab episcopatibus extirpare. Cavete igitur, propter animas vestras, ne primi sitis qui extirpemini... Si consilia, quibus hactenus usi estis pacem peperunt inter vos et terras vestras, ex quibus victum, vestitum et omnia necessaria habere debetis, in manibus vestris diligentissime cultas retinuerunt, et ornamenta ecclesiæ in quibus Deo servitis sacratissimâ curâ ne quoquam distraherentur conservaverunt, o Domini mei, illa tenete, nec ab illis gratiâ cujusvis amici velitis discedere. Qùod si horum contraria inter vos operata sunt, propter Omnipotentem Deum nullius amor vos in eis detineat, nullius blanda promissio ullâ ratione seducat, ut in eis permaneatis. Servite Deo, et necessaria ministrabit vobis. — Eadm. *Epist. ad monachos Wigornienses.*

envie l'Ordre monastique excite de notre temps parmi des hommes méchants et quels efforts ils font pour écarter du moins les moines de l'épiscopat. Dans l'intérêt de vos âmes, prenez donc bien garde d'être expulsés les premiers. Si les conseils que vous avez suivis jusqu'ici ont fait régner la paix parmi vous, s'ils ont eu pour résultat de maintenir dans un excellent état de culture les terres qui vous fournissent le vivre, le vêtement et toutes les autres choses nécessaires, et de conserver à votre Église avec un soin sacré les ornements du culte en veillant à ce qu'ils ne fussent pas emportés de côté et d'autre, oh ! alors, mes révérends Pères, continuez à les suivre et ne vous en laissez écarter par la considération d'aucune amitié. Mais si la docilité à ces conseils avait eu des résultats contraires, au nom du Dieu Tout-Puissant, que nulle affection ne vous retienne dans la ligne de conduite qu'ils vous ont tracée, que nulle promesse flatteuse, de quelque part qu'elle vienne, ne vous séduise en aucune manière, au point de vous amener à suivre de semblables avis. Servez Dieu, et il vous procurera tout ce qui vous est nécessaire. »

Ce langage est aussi clair qu'il pouvait l'être. Des promesses faites à ces bons moines, après la mort de Samson, pour les amener à se choisir pour évêque, au lieu d'un moine mort au monde, sans relations et sans crédit auprès des grands, un chapelain du roi qui obtiendrait pour son église et pour eux toutes sorte de faveurs et les comblerait de ses largesses ; la crédulité avec laquelle ces promesses avaient été accueillies par le plus grand nombre d'entre eux tandis qu'elles n'avaient fait aucune impression sur les autres, les dilapidations de l'évêque que la foi en ces promesses avait fait élire ; le recours, au moins probable et fort à craindre, à ces mêmes manœuvres pour arriver de nouveau au même but, tout cela est délicatement mais nettement indiqué. C'est là une de ces allusions transparentes qui valent une exposition de faits.

Quoique cette démarche ne lui ait été inspirée que par son amour de l'Église et de l'Ordre monastique, le bon moine craint d'être sorti de son rôle. « J'ai fait preuve de sottise, dit-il en terminant sa lettre, j'ai fait preuve de sottise en donnant des conseils à des hommes qui valent mieux que moi, et qui sont assurément plus sages que moi sous tous les rapports. Mais c'est véritablement mon affection pour vous qui en est la cause. Adieu donc, priez pour moi et pardonnez-moi cette faute. Que

le Dieu Tout-Puissant vous dirige, vous et vos actes, selon son bon plaisir. » Le prieur et les moines de Worcester écrivirent à l'archevêque Guillaume, le priant de s'employer auprès du roi pour qu'il n'exerçât sur eux aucune pression, et qu'il leur laissât toute la liberté à laquelle ils avaient droit dans l'élection de leur évêque (1). Mais l'intervention de l'archevêque, s'il intervint, n'eut aucun effet. L'évêché de Worcester alla de nouveau à un membre du clergé séculier. Seulement cette fois ce ne fut pas un chapelain du roi qui l'obtint : ce fut un chapelain de la reine (2). Mais il ne fut élu qu'en 1125, et en 1125 Eadmer avait passé à une vie meilleure (3). Il ne vit pas cette élection qui, sans être mauvaise, constituait cependant une nouvelle victoire remportée par les ennemis des moines. Dieu lui épargna cette douleur : il lui en avait envoyé tant d'autres!

Dieu ne le traita point comme il avait traité son cher Père Anselme. La vie du saint, après avoir été, du moins pendant son épiscopat, une longue suite d'épreuves, fut consolée dans ses dernières années par le triomphe de la cause pour laquelle il avait si vaillamment combattu. Eadmer après une vie de travaux sans doute, mais consolée par la présence et l'amitié d'un saint, puis par celle d'un autre archevêque de grand mérite,

(1) Cette lettre se trouve dans le manuscrit du British Museum, *Cotton. Claud. A. I.*, immédiatement avant celle d'Eadmer.

(2) La nomination de Samson en 1096 avait été l'œuvre de Guillaume Le Roux. Celle de Tiulfe eut lieu en 1115 sous le pontificat de Radulfe. Si la simonie entacha son élection, comme l'indique la manière dont Guillaume de Malmesbury raconte sa mort, ce fut bien entendu à l'insu du primat et dans ce sens que Tiulfe avait acheté à prix d'argent la protection et le suffrage du roi Henry Beauclerc. Du reste il ne reçut pas de lui l'investiture, et il ne fut même pas élu par lui, mais par les moines et le clergé de Worcester qui eurent seulement le tort de croire trop facilement au bien qu'on leur disait de lui, et de céder à des sollicitations qui pouvaient diminuer leur liberté, mais qui ne la leur enlevaient pas. C'est probablement ce qui arriva de nouveau à l'occasion de l'élection de Simon, chapelain de la reine, successeur de Samson, en 1125. Seulement rien n'autorise à croire qu'il ait été simoniaque. Il paraît même avoir été un bon évêque.

(3) Il est facile de voir, par ce qui vient d'être raconté, pourquoi les auteurs s'accordent presque tous pour placer la mort d'Eadmer en 1124, quoique les historiens et chroniqueurs contemporains ne nous en fassent pas connaître la date. Mais, outre qu'aucun d'eux ne parle d'Eadmer après cette année 1124, ce fut l'année où Turstin, archevêque d'York, sacra Robert, évêque de Saint-André en Ecosse. Comme Turstin était un prélat pieux et exemplaire, il est difficile de croire qu'il eût consenti à sacrer un évêque de Saint-André du vivant d'Eadmer. D'autre part Eadmer vivait encore en 1123 après la mort de Tiulfe, évêque de Worcester : il est donc bien rationnel de placer cette mort en 1124. Il est probable qu'elle arriva le 13 janvier, jour où l'on en célébra longtemps l'anniversaire au monastère de Saint-Sauveur.

termina ses jours en proie aux plus profondes tristesses que puisse éprouver une grande âme. Dieu lui accorda du moins une consolation à laquelle les moines attachèrent de tout temps le plus haut prix : celle de mourir au milieu de ses frères. Ses restes furent déposés parmi les leurs, près de cette antique cathédrale de Cantorbéry qui gardait la dépouille mortelle de son bien-aimé saint. Après s'être attaché à ses pas pendant sa vie, il convenait qu'il lui fût uni jusque dans le sommeil de la tombe. Il lui demeure surtout uni dans l'histoire. Le nom d'Eadmer ne se sépare pas de celui d'Anselme. L'un est la lumière, l'autre le miroir limpide et pur qui la reflète. L'un est le modèle, l'autre la copie. Car Eadmer ne se borna pas à faire revivre le saint dans des pages immortelles; il s'attacha à reproduire la sainteté de sa vie dans la sienne, et il y réussit dans une large mesure. Ce fut précisément là le secret de l'affection si vive que lui voua le grand archevêque de Cantorbéry. Une complaisance inconsciente l'inclinait vers ce miroir si pur dans lequel il retrouvait son image affaiblie mais belle encore, comme on voit dans le cristal d'une onde limpide ses traits à demi effacés mais ressemblants.

CHAPITRE VI

L'histoire des nouveautés, *Historia Novorum*, et la Vie de saint Anselme, *Vita Anselmi*. — Origine et but de ces deux ouvrages. — Ils se complètent mutuellement.

Le principal ouvrage d'Eadmer est son *Historia novorum*, *Histoire des nouveautés* ou, si l'on préfère, *Histoire des changements* dont la *Vie de saint Anselme*, *Vita Anselmi Cantuariensis archiepiscopi* (1), n'est que le complément.

Pour donner une idée de l'*Historia novorum*, il suffit d'en citer la préface.

« Je remarque que les hommes de notre temps, au milieu des vicissitudes des événements présents, recherchent avec soin, pour y trouver consolation et secours, les actions de ceux qui les ont précédés, sans pouvoir toujours réussir à les connaître, faute d'écrits qui les aient préservées de l'oubli. Cette observation me fait considérer comme rendant un grand service à la postérité ceux qui, dans l'intérêt des générations futures, leur transmettent par écrit les faits qui se sont accomplis de leur temps. Je me persuade que, s'ils se sont acquittés de cette tâche avec des intentions pures, ils en recevront de Dieu une récompense signalée. Ces réflexions m'ont décidé à écrire brièvement les événements que j'ai vus de mes yeux ou que j'ai entendu raconter. Je répondrai

(1) Le vrai titre est celui qu'Eadmer nous donne lui-même dans son prologue : *De vita et conversatione Anselmi archiepiscopi Cantuariensis*.

L'authenticité de ces deux ouvrages n'est pas contestable et n'a jamais été contestée. Orderic Vital parle du *Vita Anselmi* dans son *Histoire ecclésiastique* dont la Bibliothèque nationale possède le manuscrit original sinon autographe (voir la notice de M. Delisle sur Orderic en tête du t. V de l'édition Leprévost). Un autre historien contemporain, Guillaume de Malmesbury, en parle également dans ses *Gesta Pontificum Angliæ* dont le manuscrit autographe est conservé à la bibliothèque du *Magdalen College* à Oxford sous le n° 172 (voir la récente édition (1870) des *Gesta Pontificum*, par M. Hamilton, introd., p. XII).

ainsi au désir de mes amis qui me pressent vivement d'entreprendre ce travail et en même temps je fournirai à ceux qui viendront après nous une matière dont leur habileté pourra tirer quelque parti, s'il s'accomplit parmi eux des événements au milieu desquels il puisse être utile de recourir aux exemples du temps passé.

» Le but principal du présent ouvrage est, après avoir raconté comment Anselme, abbé du Bec, fut fait archevêque, de faire connaître la cause de ses démêlés avec les rois d'Angleterre, et de ses exils répétés et prolongés, et quel en fut le résultat (1). »

L'historien nous dit ensuite que cette cause ce fut l'abus des investitures, prétendu droit que les rois normands s'étaient arrogé et qu'ils voulaient conserver, mais que saint Anselme s'efforça de leur enlever, et qu'à force de courage, de patience et de luttes il finit par leur enlever en effet. Telles sont les *nouveautés* ou les *changements* qu'Eadmer raconte. Son *Historia novorum* est le tableau fidèle et saisissant des grandes luttes entre saint Anselme et les deux fils de Guillaume le Conquérant au sujet des investitures.

On voit par le passage de la préface que nous venons de citer dans quelle intention et avec quelles vues élevées Eadmer a écrit cet important ouvrage (2). Il est divisé en deux livres. Le premier et le deuxième racontent les démêlés de saint Anselme avec Guillaume le Roux ; le troisième et le quatrième sont consacrés

(1) Eadmer, *Hist. nov.*, Præfatio.

(2) L'*Historia novorum* fut édité pour la première fois en 1623 par le savant anglais Selden. Cette édition a été reproduite en 1675 par dom Gerberon à la suite de ses œuvres de saint Anselme, puis par Migne dans sa Patrologie latine. Une nouvelle édition de cet opuscule, différente de celle de Selden en quelques points a été publiée en 1884 par M. Rule.

Voici ce que Selden dit de l'*Historia novorum* dans la préface de son édition :

« Hujusmodi compluria apud eum (Eadmerum) occurrunt, et apertissima sunt (si tam autoris conditionem quam gliscentes utrinque factiones spectaveris) testimonia, eum summopere veritatis infractæ crimen fugisse, atque adeò ut prudentissime ubique prospexisse videatur, ne sive malignitate, quæ falsam, ut dixit historicorum princeps, libertatis speciem obtendit, infensus, sive adulatione quæ verus fœdissimæ servitutis character est, obnoxius deprehenderetur. Ita bona eum fide animoque veritatis amantissimo scripsisse ostendimus.

«..Neque alia interseri voluit quam ea quorum scientissimum se certo sciebat... In sermone vero nitor ejus modi reperitur, ut, si veteres Rerum nostrarum scriptores ad unum omnes diligentius evolveris, hujus fuerit incomparabilis.. Sed vero etiam Malmesburiensem hic noster stylo saltem æquat; in cæteris autem (continentem dico narrandi formulam, fidem quæ rerum nititur usu, dilectam et assiduam instituto strictim exsequendo accurationem) longo plane intervallo superat. » — Eadm., *Hist. nov.*, édit. Selden, *Præfatio*, p. 1, 2 et 3.

à retracer ses luttes avec Henri Beauclerc; et les deux derniers, qui forment comme une sorte de supplément ou d'appendice, contiennent l'histoire du pontificat de Radulfe, successeur immédiat de saint Anselme.

La préface qu'on vient de lire ne s'applique qu'aux quatre premiers livres, les seuls que l'historien se fût d'abord proposé d'écrire. Ils formèrent pendant quelque temps, à eux seuls, l'*Historia novorum*. Cet ouvrage composé en grande partie du vivant de saint Anselme fut terminé peu de temps après sa mort et mis en circulation dans l'intervalle des cinq années que dura la vacance du siège de Cantorbéry.

La conclusion de ce beau et précieux livre d'histoire répond à la préface. La voici :

« Qu'en cela et dans toutes ses œuvres il soit loué et béni Celui qui sans jamais changer lui-même change toutes choses, transfère les royaumes, les donne à qui il lui plaît, et vit et règne avant et par delà tous les siècles, Dieu! (1) ».

Cette conclusion et la préface citée plus haut suffiraient à nous montrer de quels sommets l'auteur de l'*Historia novorum* contemplait l'histoire, et dans quelles vues il l'écrivait. Ce qu'il a voulu avant tout c'est que son livre fût une note dans ce long cantique que chantent les siècles en se déroulant aux pieds de l'Eternel. Il l'a voulu et il l'a fait. Cette note est belle et pure.

Eadmer comptait s'en tenir là. Mais quand il vit que la confiance du nouvel archevêque lui rendait la haute position qu'il avait occupée sous saint Anselme, et qui lui permettait de tout observer et de connaître à fond tout ce qui se rapportait à l'histoire de l'Eglise en Angleterre, il se remit à l'œuvre et il donna au public, sous le même titre que le premier, un nouvel ouvrage qui débute ainsi :

« La conclusion du quatrième livre de l'histoire à laquelle nous avons donné le titre d'*Histoire des nouveautés en Angleterre* (2), indique clairement que notre intention était de terminer là notre travail, où plutôt qu'il était absolument terminé. En effet après la mort de monseigneur et très glorieux Père Anselme, pri-

(1) « Hinc igitur et in omni opere suo laudetur ipse, et benedicatur, qui idem ipse manens innovat omnia, transfert regna, et quem vult super illa, constituit vivens et regnans, ante et ultra omnia sæcula, Deus. Amen. »

(2) *Historia novorum in Angliâ*, tel est le titre primitif et complet dont on a fait, par abréviation, *Historia novorum*.

mat d'Angleterre pour l'amour duquel j'avais, au moins en grande partie, écrit cette histoire, j'ai pensé, en voyant le long retard qu'on mettait à le remplacer, que si je poussais plus loin mon œuvre, je n'aurais peut-être à raconter que des choses futiles. J'ai craint qu'étant rentré dans la vie privée je ne pusse connaître à fond qu'une assez faible partie des faits dignes d'être consignés dans l'histoire. Je ne parle pas de l'incertitude où j'étais au sujet du temps qui me restait à vivre : cette incertitude subsiste encore. Mais voyant que mon premier ouvrage répondait aux désirs et satisfaisait l'amitié d'un grand nombre, j'ai résolu d'y ajouter un supplément. Je le mènerai jusqu'où Dieu, qui est la fin de toute chose me l'inspirera. Une espérance me soutenait : c'est que les mêmes raisons qui avaient rendu mon premier ouvrage agréable à plusieurs empêcheraient que le second ne leur fut à charge (1) ».

On entrevoit à travers ces lignes la faveur qui accueillit les quatre premiers livres de l'*Historia novorum*. Quand Eadmer les traçait il n'était plus jeune ; comme il dit aux moines de Glastonbury, ses cheveux avaient blanchi (2) et un secret pressentiment l'avertissait peut-être qu'il n'irait pas loin dans cette vie.

Ce second ouvrage a été réuni au premier par l'auteur lui-même et forme cette *Histoire des nouveautés* divisée en six livres dont nous avons donné plus haut une très succincte analyse.

Le savant Stubbs, l'évêque protestant de Chester, appelle, d'accord sur ce point avec tous ceux qui ont étudié sérieusement l'histoire de la Grande Bretagne au moyen âge (3), l'*Historia Novorum* un livre d'un prix inestimable, *the invaluable Historia novorum* » (4).

Les quatre premiers livres de l'*Historia novorum* pourraient être intitulés : *Histoire du pontificat de saint Anselme*, ou bien encore : *Vie publique de saint Anselme.*

Pendant qu'Eadmer travaillait à cet ouvrage, des amis lui

(1) *Hist. nov.*, lib. V.

(2) Sed jam senui et incanui. *Epist. ad Glast.*

(3) Le savant Duffus Hardy dit dans son *Descriptive catalogue of the mss. of the Great Britain :* « Eadmer's, *Historia novorum* is an important contribution to our historical litterature... At first side Eadmer may possibly be thought too partial a witness in the disputes between the king and the archbishop; yet he states the arguments on both sides with great apparent fidelity. No one would seem to have been better qualified fort his task. » T. I, préf. p. XLVI.

(4) *Memorials of saint Dunstan.* Introduction, p. XLIX.

représentèrent qu'il ferait bien de ne pas se borner à faire connaître le saint dans sa vie publique, mais de conserver aussi le souvenir de sa vie intime dont il avait le bonheur d'être continuellement le témoin (1). Il goûta cet avis et se mit à l'œuvre.

Ce ne fut pas sans prendre des précautions pour dérober ce travail à la connaissance de celui qui en était l'objet. Mais ces précautions ne purent réussir jusqu'au bout. « La majeure partie de ce que contient le premier livre de cet ouvrage, nous dit-il lui-même en terminant la biographie de son cher saint, la majeure partie de ce que contient le premier livre de cet ouvrage, je l'ai entendu de la bouche du Père Anselme lui-même. Homme de l'entretien le plus agréable, il racontait, comme en jouant, avec une extrême simplicité ce qu'il avait fait depuis son enfance et à diverses époques de sa vie. Quant aux miracles semés dans cette partie du récit, je les ai recueillis en écoutant Baudoin, Boson, Riculfe, tous religieux du Bec, qui assuraient en avoir été les témoins, quelquefois même les sujets, ou qui les tenaient de gens disant les avoir vus. »

« Pour ce qui est des faits racontés dans le second livre, j'ai moi même presque tout vu et entendu, n'ayant pas quitté le Père Anselme depuis son avènement à l'épiscopat. Ecrire sciemment le faux dans une histoire sacrée, je le tiens pour une chose défendue ; car il y a, dans ce cas, perte d'âme pour l'écrivain chaque fois qu'il trouve un lecteur. C'est comme si chaque fois sa bouche criminelle renouvelait le mensonge » (2).

« J'avais mis la main à l'œuvre et déjà transcrit sur parchemin une grande partie de ce que j'avais écrit sur tablettes de cire, quand un jour le Père Anselme me prit à part et me demanda ce que j'avais à écrire et à transcrire ainsi continuelle-

(1) *Prologus Vit. Ans.*

(2) Ce récit d'Eadmer ne se trouve point dans la *Vie de saint Anselme* éditée par Dom Gerberon à la suite des *Œuvres de saint Anselme*, ni même à titre de supplément dans sa première édition en 1675. Il a été publié pour la première fois par Wharton en 1691 dans le t. II p. 181 de son *Anglia sacra* et reproduit par Migne, *Patr. latine*, t. CLVIII, col. 117. A cet endroit du récit Migne place en bas du texte la note suivante :

« Habetur in margine alterius codicis ista nota : *Eadmerus qui hunc librum II composuit, hic finem posuit. Qui vidit, testimonium perhibuit. Et præcepto Radulfi pontificis perfecit.* »

Cette note se lit dans le manuscrit Lambeth 159, à la marge du fol. 154, précisément à l'endroit du récit où elle se trouve dans le manuscrit dont parle Migne. Est-ce là le manuscrit d'où cette note a été tirée? Peut-être. Elle peut aussi fort bien avoir été prise dans un manuscrit plus ancien dont le Lambeth 159, qui est du seizième siècle, ne serait que la copie.

ment. Je voulus me taire, mais il m'ordonna de renoncer à mon travail ou de le lui montrer. J'obéis espérant que puisqu'il m'avait tant aidé, il m'indiquerait les corrections à faire et les choses à mettre en meilleur ordre. En effet, il rectifia, il transposa, changeant ici, approuvant là. Mais comme, dans ma joie, je m'enorgueillis peut-être plus que de raison de l'appui qu'il donnait à mon œuvre, il me fit appeler quelques jours après et me prescrivit de détruire entièrement mes cahiers, se disant indigne de louanges transmises à la postérité par un monument littéraire de quelque valeur. J'étais fort contrarié ; n'osant pourtant pas lui désobéir tout à fait et ne voulant pas anéantir mon ouvrage, je détruisis, comme il l'avait dit, mes cahiers, mais après en avoir rempli d'autres de tout ce que les premiers contenaient. Cependant cette action n'est peut-être pas exempte du péché de désobéissance, car j'ai exécuté son ordre autrement qu'il ne l'entendait. Si donc quelques-uns de ceux entre les mains desquels tomberont ces pages trouvent dans mes récits quelque chose qui leur plaise, qu'ils daignent prier pour que ce péché, comme tous les autres, me soit pardonné, et que le fardeau ne m'en accable pas au point de m'empêcher de parvenir jusqu'à celui dont j'ai écrit, du style que j'ai pu, la vie et les actions. Car elle ne saurait me sortir de l'esprit la réponse qu'il me fit, une fois que je lui demandais, puisqu'il m'avait pris ici-bas pour compagnon de ses travaux, de me rendre participant de sa récompense. Il me dit qu'il le ferait avec joie, que j'eusse seulement soin de ne pas me rendre trop pesant à enlever » (1).

(1) Ce récit d'Eadmer sur la manière dont il écrivit la *Vie de saint Anselme* forme les deux derniers chapitres du *Vita Anselmi* dans plusieurs manuscrits. Dans les manuscrits où il se trouve, ce récit est précédé de celui de deux miracles obtenus par l'intercession du saint après sa mort, et qui forme deux chapitres. Ces quatre chapitres ne se trouvent pas dans les manuscrits qui ont servi à Gerberon pour l'édition de la *Vie de saint Anselme* par Eadmer qu'il a annexée aux œuvres du saint docteur. On ne trouve ces quatre chapitres ni dans les trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale, ni dans celui de la Bibliothèque de l'Arsenal dont nous parlerons plus loin, ni dans le manuscrit de Troyes n° 6, ni dans le manuscrit de Cambridge c.c.c. 318, ni dans plusieurs autres encore. Mais ils se lisent dans le manuscrit de Cambridge c.c.c. 371, et dans le *Cott. Tib.* D. III, dans le *S. John Oxon.*, 165, dans le *Harl.*, 3846 et dans trois autres manuscrits de *Lambeth* que nous indiquerons plus loin. Si dans le manuscrit *Harl.*, 315 le récit d'Eadmer que nous venons de citer n'est pas complet, c'est parce que ce manuscrit a été mutilé.

Ces manuscrits plus complets représentent une nouvelle édition de la *Vie de saint Anselme* par Eadmer lui-même. Que le supplément qui constitue en grande partie cette nouvelle édition ait été ajouté par Eadmer sur l'ordre de Radulfe, archevêque de Cantorbéry, c'est probablement ce qu'un copiste, bien ou mal informé, a voulu nous apprendre par la note marginale citée plus haut.

A proprement parler ces deux ouvrages d'Eadmer : *Historia novorum* et *Vita Anselmi* n'en font qu'un. C'est la pensée de l'auteur. « J'ai pris soin, nous dit-il dans sa *préface* du *Vita Anselmi*, j'ai pris soin, avec l'aide de Dieu, de composer l'ouvrage auquel j'ai donné pour titre : *De la Vie et de la conversation d'Anselme, archevêque de Cantorbéry*, de telle sorte que, pris séparément et en dehors d'un autre ouvrage que j'ai consacré en grande partie à retracer cette même vie, il présente un récit complet. J'ai voulu que l'on pût prendre connaissance de chacun de ces deux ouvrages sans avoir un très grand besoin de l'autre. Je déclare cependant qu'à quiconque voudra connaître complètement les actes d'Anselme, aucun de ces deux ouvrages ne pourra suffire et dispenser de recourir à l'autre » (1).

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (2), qui est du treizième siècle et qui contient plusieurs vies de saints, entre autres celle de saint Anselme par Eadmer, fait précéder la préface du *Vita Anselmi* de celle de l'*Historia novorum*. On ne saurait mieux avertir le lecteur que, s'il veut une histoire complète de saint Anselme, il ne doit pas s'en tenir au *Vita Anselmi*.

C'est ainsi que l'ont compris les Bollandistes. Ils reproduisent le *Vita Anselmi* en prenant soin de le compléter par des extraits de l'*Historia novorum*.

Cette histoire de saint Anselme, écrite par Eadmer en deux ouvrages qui diffèrent de titres sans différer de sujets, est aussi l'histoire d'Eadmer. Sa vie fut mêlée à la grande vie qu'il raconte. De plus cette histoire de saint Anselme dont Eadmer fit l'œuvre de sa vie porte l'empreinte d'une personnalité nettement accentuée.

Eadmer se trouve là tout entier. Nous allons l'y étudier.

(1) *Vit. Ans.*, Prologus.
(2) Le manuscrit latin 2475.

CHAPITRE VII

Recueil des miracles de saint Anselme attribué à Eadmer : Discussion critique de son authenticité.

Le manuscrit de la bibliothèque du Corpus Christi, à Cambridge, auquel M. Rule a emprunté le texte de sa nouvelle édition du *Vita Anselmi*, contient à la suite de cet ouvrage authentique d'Eadmer un opuscule qui lui est également attribué, et qui, s'il était vraiment d'Eadmer, devrait être considéré comme le complément de sa Vie de saint Anselme.

C'est la raison qui nous détermine à en parler ici.

Cet opuscule est intitulé : *Quædam parva descriptio miraculorum gloriosi Patris Anselmi Cantuariensis*. C'est un recueil des miracles obtenus par l'intercession de saint Anselme après sa mort.

Le dernier miracle raconté dans cet opuscule n'arriva qu'en 1140 (1). De sorte que, pour soutenir qu'Eadmer est l'auteur de cet écrit, il faut admettre qu'il vivait encore en 1140. M. Rule n'hésite pas un instant. Il le fait même vivre jusqu'en 1144. Seulement il ne s'appuie que sur des conjectures, et encore assez faibles. Le sentiment unanime des historiens et des critiques place la mort d'Eadmer en 1124, et ce sentiment est fondé sur des preuves sérieuses. L'opinion d'un seul ne saurait prévaloir contre l'opinion de tous quand à des preuves elle n'oppose que de simples conjectures.

M. Rule semble avoir été déterminé à regarder cet opuscule comme l'œuvre d'Eadmer uniquement par sa présence dans le

(1) C'est la date que lui assigne M. Rule. Dans tous les cas il ne put avoir lieu avant 1136. Il s'agit d'un incendie arrêté par l'invocation de saint Anselme, à une époque où Anselme le jeune, neveu du saint, était déjà abbé de Saint-Edmond, ce qui, d'après le *Monasticon Anglicanum*, n'arriva pas avant 1136.

manuscrit de Cambrige C.C.C. 371 intitulé : *Opuscula Edmeri Cantoris* (1). A cette preuve on pourrait en ajouter d'autres.

Il en est deux surtout qui méritent d'être prises en considération.

La première est tirée de la *Vie de saint Anselme* par Jean de Salisbury. Cette Vie fut écrite vers l'an 1160 en Angleterre; l'auteur, prêtre anglais, secrétaire de l'archevêque de Cantorbéry, était bien informé. Or, il nous fait le récit de plusieurs miracles rapportés dans cet opuscule, et ce récit est présenté comme un emprunt fait à Eadmer. Ces miracles sont racontés sur le témoignage d'Eadmer. C'est affirmer que cet opuscule est de lui.

La seconde preuve nous est fournie par l'invraisemblance de l'opinion d'après laquelle cet écrit serait entièrement l'œuvre d'un faussaire. Ce qui rend cette opinion vraiment invraisemblable, c'est l'insertion de cet opuscule parmi les œuvres d'Eadmer, dans un manuscrit qui est certainement antérieur au treizième siècle, c'est-à-dire d'une époque où la date de la mort d'Eadmer était connue en Angleterre, à Cantorbéry surtout. Comment un faussaire aurait-il éte assez audacieux et assez sot pour fournir au public le moyen de reconnaître son imposture en racontant, sous le nom d'Eadmer, un miracle arrivé en 1140, si Eadmer était mort en 1124?

Jean de Salisbury, qui entretenait des rapports intimes et fréquents avec les moines de Saint-Sauveur, ne pouvait ignorer la date de la mort d'Eadmer. Il eût donc reconnu la supercherie à ce signe.

L'opuscule : *Quædam parva descriptio miraculorum*, etc., peut être l'œuvre d'Eadmer auquel un dévot de saint Anselme aurait ajouté plus tard le récit d'un miracle. Rien n'était plus facile, et l'auteur de cet écrit, quel qu'il soit, prévoyait que la chose pouvait arriver. « Si après ma mort, dit-il en terminant, et en s'adressant à saint Anselme, il arrive que Dieu opère d'autres merveilles par votre intercession, et que quelqu'un veuille en ajouter le récit à ce que je viens de raconter ici, qu'on lui attribue ce récit et non à moi. Pour moi je finis ici (2). »

(1) Cet opuscule des miracles de saint Anselme se trouve encore dans deux autres manuscrits conservés au palais de Lambeth. L'un sous le n° 159 est du seizième siècle, l'autre portant le n° 163 est du quatorzième.

(2) Si ad hoc quivis, me defuncto, aliqua quæ fortasse per te facturus est Deus, ascribendo adjecerit, illi, non mihi, ascribatur qui hoc fecerit. Ego hic finem simpoui.

L'auteur semble n'avoir prévu que le cas des récits placés à la suite de son ouvrage. Mais un interpolateur a pu intercaler, entre le dernier miracle de la rédaction authentique et la prière à saint Anselme par laquelle se termine cet opuscule, le récit de l'incendie miraculeusement arrêté vers 1140.

N'est-ce pas ce qui est arrivé ? Jean de Salisbury pouvait connaître cette interpolation et n'en pas moins tenir le reste de l'écrit comme sorti de la plume d'Eadmer. Il aurait pu aussi ne rencontrer que les copies dans lesquelles cette interpolation n'aurait pas été faite. Il raconte bien le miracle arrivé vers 1140, mais il ne le donne nullement comme emprunté à Eadmer.

Il est vrai que cette introduction dans un ouvrage d'Eadmer d'un miracle arrivé après sa mort supposerait bien aussi quelque sottise de la part de l'interpolateur.

L'insertion d'un opuscule ainsi interpolé parmi les œuvres d'Eadmer dans un manuscrit de la fin du douzième siècle s'expliquerait sans trop de peine, si l'opuscule avait été connu comme étant réellement d'Eadmer.

L'examen de l'écrit lui-même incline, à première vue, à l'attribuer à Eadmer. Mais si l'on y regarde de plus près, le luxe de précautions extraordinaires prises par l'auteur pour persuader qu'il est bien Eadmer fait plutôt croire à un faux Eadmer.

Dans un début assez long, il explique pourquoi il n'a pas rapporté ces miracles dans la *Vie de saint Anselme* et comment il a été amené à les raconter dans un écrit à part (1). Il s'accuse

(1) « Incipit prologus in descriptionem quorumdam miraculorum gloriosi Patris Anselmi archiepiscopi.

« Cum vitam venerandi Patris Anselmi scribendi officio jam terminarem, et me in ea quæ circa obitum ejus quibusdam visa sunt inibi scripturum negarem, eo quod omnia quæ admiratione digna de eo revelata fuerunt scribere infiniti negotii judicaverim, nec hoc scribere et illa non scribere quasi huic quam illi magis crederem, tanquam digniori revelatione glorificata, adquiscere voluerim ; æquus Arbiter hanc in me, ut verum eloquar, stultitiam mentis examinans, quædam non per somnium visa, sed reipsa pro eodem Patre in obitu et post obitum ejus operari dignatus est, quæ et evidentem scribendi materiam sumministraret et quæ dormientibus quasi per somnium visa sunt, non phantasiis somniorum, sed indiciis certæ rei potius esse ascribenda præmonstrarent. Unde quæ tunc prætermisi pauca ex multis scribere coactus sum, quæ non solum mihi sed et pluribus in tantum innotuerunt ut ea in populis prædicent, et me quod ea non scripserim nimiæ simplicitatis accusent. Quædam igitur quæ visa fuerunt, quædam vero quæ facta probantur, sub uno statui scribere; omissis pluribus quæ popularis rumor jactitat vera quidem esse, sed mihi non omni ex parte comperta... Nunc autem quæ, juvante gratiâ Dei, scripturum me fore confido, licet aut prius aut fermè per idem tempus gesta extiterint, ideò tamen illis non continuavi, quia nonnisi post evolutum longi temporis spatium in notitiam nostram

de *sottise* pour avoir hésité et attendu. La note est peut-être déjà un peu forcée.

La conclusion de l'opuscule inspire, quand on connaît Eadmer, plus de défiance encore. « O révérend Père Anselme, dit l'auteur en s'adressant au saint, j'ai écrit ces choses du style que j'ai pu pour faire connaître le mérite de votre vie. J'ai omis à dessein un grand nombre de faits qui pourraient devenir la matière d'une louange sublime au Dieu dont la grâce extraordinaire opérait avec vous. J'ai voulu épargner l'incrédulité de certains hommes qui, jusqu'à ce jour, vous desservent de mauvaise foi et taxent d'excessif ce que j'ai écrit de vous. Mes cheveux blanchis et ma main tremblante me forcent à cesser d'écrire, et m'engagent à travailler, par une prière continuelle, à mériter de partager la récompense de vos vertus dans la vie éternelle. Que la miséricorde de Dieu daigne me l'accorder. Ainsi soit-il. Adieu donc, mon Père et mon très doux avocat; intercédez pour moi, Eadmer, votre élève et votre compagnon assidu et infatigable pendant toute la durée de votre pontificat » (1).

En lisant ces lignes, on ne peut s'empêcher de se demander si elles n'ont pas été écrites par un faussaire malhabile qui a voulu imiter Eadmer et qui a poussé l'imitation un peu trop loin.

Eadmer n'a pas l'habitude de se nommer dans ses ouvrages (2);

perlata sunt. Quoniam ergo liber vitæ illius jam a multis transcriptus, et per diversas ecclesias est dispertitus, nec facile est omnia volumina me habere, et eis demere quid vel augere, iis quæ scribemus aliud exordium constituemus. Magno siquidem opere desideramus, ut qui qualem vitam vir Deo amabilis Anselmus duxerit ex scriptis verâ, fateor, relatione compositis agnoverunt, quam pretiosa quoque in conspectu Domini sit mors ipsius non minùs verâ rerum descriptione cognoscant. » (Explicit prologus.)

(1) « Hæc pro designandâ qualitate vitæ tuæ, reverende Pater Anselme, qualicumque stylo digessi, ex industriâ multa præteriens quæ magnitudine gratiæ Dei qui tecum operabatur sublimi præconio possent ascribi. Peperci enim incredulitati quorumdam qui usque hodie tibi non sincero animo detrahunt, et quæ scripsi esse nimia contendunt. Jam cani capitis digitique trementes me a scribendo compescunt, et ut meritorum tuorum aliquam partem in vita perenni merear adipisci continua prece insistam suadent atque compellunt. Quod utinam miseratio Dei mihi concedat efficaciter exsequi. Amen. Vale igitur, mi Pater et advocate dulcissime, et esto pro me Edmero videlicet alumno tuo et donec pontificatui Cantuariensi præsedisti, assiduo et indefesso ministro tuo. Si ad hæc quivis, me defuncto, aliqua quæ fortasse per te facturus est Deus, ascribendo adjecerit, illi non mihi ascribatur qui hoc fecerit. Ego hic finem imposui. »

(2) Il s'est cependant nommé une fois dans le chapitre LXVII du *Vita Anselmi*, Migne, CLVIII, col. 120.

était-il bien nécessaire qu'il se nommât dans celui-ci? Quelles raisons aurait-il pu avoir pour qu'on ne doutât pas qu'il en était l'auteur? Ces précautions excessives qui étonneraient de la part d'Eadmer s'expliquent fort bien de la part d'un faussaire. Elles font penser au loup habillé en berger :

> Et pour pouvoir mener vers son fort les brebis.
> Il voulut ajouter la parole aux habits,
> Chose qu'il croyait nécessaire.
> Mais cela gâta son affaire (1).

En somme il y a là, on le voit, une question assez obscure. En attendant que la critique l'ait éclaircie, si jamais elle y parvient, il est peut-être prudent de ne pas donner trop de crédit à des récits dont la provenance reste suspecte et, par conséquent, la vérité douteuse. Saint Anselme n'a pas besoin de cette gloire équivoque. D'ailleurs, ces miracles, fussent-ils certains, n'ajouteraient que de faibles rayons à son éclatante auréole.

(1) La Fontaine, *Le loup devenu berger*.

CHAPITRE VIII

Véracité d'Eadmer attestée par ses contemporains. — Preuve de cette véracité fournie par l'examen des manuscrits du *Vita Anselmi*.

Il est un mérite de l'auteur de l'*Historia novorum* et du *Vita Anselmi* qui frappe de prime abord et plus que tous les autres, c'est celui que nous signalent comme étant de ses traits caractéristiques deux de ses contemporains, qui se firent comme lui une grande réputation en écrivant l'histoire de leur temps, quoiqu'ils l'écrivissent d'une manière bien différente de la sienne.

« Eadmer, dit Guillaume de Malmesbury, est un historien de notre temps, recommandable par son sincère amour de la vérité. *Edmerus, nostrorum temporum historicus sinceritate veritatis laudandus...* » (1). « Ses récits sont pleins d'exactitude », remarque Orderic Vital (2). Eadmer ne raconte que ce qu'il croit être la pure vérité, et il n'est pas de diligence qu'il ne fasse pour arriver à la connaître : *diligenter enarravit*, comme dit Orderic. Ce n'est pas seulement le mensonge qui lui inspire de l'horreur, c'est la moindre inexactitude. Ses fréquentes protestations à ce sujet sont marquées d'un cachet de sincérité qui ne s'imite pas. Mais ce qui nous fournit plus que tout le reste une preuve manifeste de son grand amour, disons le mot, de son amour scrupuleux et passionné de la vérité, ce sont les retouches qu'il fit subir à l'*Historia novorum* et au *Vita Anselmi*, en vue d'arriver à une exactitude parfaite.

Faute de posséder un assez grand nombre de manuscrits, nous ne connaissons que d'une manière qui n'est ni sûre ni com-

(1) *Gest. Reg. Angl.*, lib. IV.

(2) « Diligenter enarravit in libro quem de moribus ejus (S. Anselmi) et actibus... luculenter edidit. » — *Hist. eccl.*, lib. X, cap. II.

plète les modifications introduites par Eadmer dans la première rédaction de son *Historia novorum* (1).

Il n'en est pas de même pour le *Vita Anselmi*. Les manuscrits de cet ouvrage sont nombreux (2). Les retouches, corrections, additions, modifications de tout genre qu'on y rencontre dénotent chez l'auteur, quand on les examine de près, un amour de la vérité qui était véritablement porté jusqu'à la préoccupation et au scrupule.

Ce sont des détails qu'il faudrait ici. Mais, comme ils seraient longs et fastidieux pour un grand nombre de lecteurs, nous ne donnerons que deux exemples.

Saint Anselme, au retour de son second exil, tomba malade au Bec. Il fut bientôt à toute extrémité, et le bruit se répandit qu'il allait mourir. Les principaux personnages de la Normandie accoururent pour assister à ses funérailles, et parmi eux dom Radulfe, abbé de Séez. Mais le saint recouvra la santé d'une manière subite et merveilleuse et dom Radulfe reprit le chemin de son monastère. Pendant le voyage, un de ses serviteurs se permit des propos injurieux contre le saint archevêque de Cantorbéry. L'abbé l'en reprit; mais le serviteur donna de l'éperon à son cheval et s'éloigna en continuant ses propos déplacés. Jusqu'à ce point de la narration, tous les manuscrits et tous les textes imprimés s'accordent. Mais à partir de cet endroit nous avons deux rédactions bien tranchées. Une de ces rédactions, probablement la première, nous représente l'impertinent cavalier désarçonné au sommet d'une colline et roulant jusqu'au bas (3).

L'autre rédaction raconte la chose d'une manière un peu différente. En s'éloignant au galop de son cheval, le cavalier rencontre un chêne touffu. Il en cueille une branche, soit pour chasser les mouches qui tourmentent sa monture, soit pour se

(1) Voir à la fin de ce volume l'appendice sur les manuscrits de l'*Historia novorum*.

(2) En 1884, M. Rule, le dernier éditeur du *Vita Anselmi*, signalait déjà quinze manuscrits de cet ouvrage. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter cinq autres manuscrits à cette liste, ce qui la porte à vingt. Nous renvoyons pour les détails à l'appendice sur les éditions et les manuscrits du *Vita Anselmi* placé à la fin de ce volume.

(3) « Verum cum ipse præpeti cursu ferri gestiret, ac remissis habenis ocior ire inciperet, quem sedebat quadrupes corruit, eumque magno cum dedecore tergo suo excussit, ac per devexum montem longuo rotatu præcipitatum a viri blasphemiâ linguam compescere docuit. » Telle est la version du texte Gerberon et Migne et des manuscrits latins de la Bibl. nationale 2475 et 5348 et du manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal n° 314.

garantir lui-même du soleil. Mais pendant qu'il brise le rameau, le cheval fait un bond et se débarrasse de son cavalier qui reste suspendu un pied dans l'étrier. Le cheval lancé à toute vitesse le traîne ainsi pendant assez longtemps. Ses compagnons qui l'aperçoivent croient qu'il est sur le point d'expirer et prient la sainte Vierge de venir à son secours. Ils crient de toutes leurs forces. Le blasphémateur finit par se dégager, et le danger qu'il avait couru lui apprit à ne plus dire du mal d'Anselme (1).

Quelle est la meilleure des deux versions (2)? La plupart de nos lecteurs jugeront probablement que cela importe peu; mais Eadmer a pensé que cela importait beaucoup. Il n'a pu laisser dans son ouvrage, même sur un fait aussi vulgaire, on pourrait presque dire aussi insignifiant, au moins à un certain point de vue, un récit qui ne fût exact jusque dans ses moindres détails. On peut juger par là du soin qu'il prenait de rester dans la plus rigoureuse vérité quand il s'agissait de points de grande importance.

C'est ici que nous rencontrons les questions, les affirmations et les appréciations du savant critique dont nous avons parlé dans la préface de cet ouvrage.

« La principale source pour la biographie de saint Anselme est l'ouvrage de son disciple Eadmer, composé en partie du vivant même de l'archevêque ; le P. Ragey a cru à la sincérité absolue de cet auteur et l'a suivi pas à pas. Eadmer était certai-

(1) « Ille ridet ad hæc cæpto itinere pergens. Offendit interim properans frondosam quercum ex quâ, sicut erat equo sedens, ramusculum tollere nisus est, sive muscas fugaturus, seu inde umbraculum sibi facturus. Verum dum frangendo ramo hæreret, subito equus exsiliens hominem tergo dejecit, eumque uno pede per strivile pendentem rapido cursu per terram longius traxit. Sociis autem Beatam Mariam ut quasi spiritum jam exhalaturo succurreret, elatâ voce acclamitantibus tandem a viri blasphemiâ linguam ulterius compescere edoctus, a periculo libertatus est. » Texte de l'édition Rule d'après le manuscrit C.C.C, 371. Cette leçon est également celle des autres manuscrits des Bibl. d'Angleterre cités dans l'appendice à la fin du présent volume. Un de ces manuscrits le C.C.C. 318 a une variante particulière qui représente plutôt une ébauche de rédaction qu'une leçon proprement dite. Voici cette variante : « Traxit et quo Beato Maria jam quasi spiritum exhalaturo succurreret elato clamore voces omnium solvit, itaque liberatum a viri blasphemiâ linguam ulterius compescere docuit. »

(2) La meilleure version est évidemment la seconde rédaction. Elle fut probablement faite par suite des informations plus exactes qui durent être fournies à Eadmer par dom Radulfe lorsqu'il fut devenu archevêque de Cantorbéry. Or la seconde rédaction paraît être celle des manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Angleterre et en particulier de celui édité par M. Rule. On y trouve d'autres corrections et des additions qui indiquent nettement une seconde rédaction. Nos manuscrits de France représentent la première rédaction.

nement à même d'être bien informé, mais a-t-il dit tout ce qu'il savait? A-t-il même su toujours bien voir et juger exactement, et son affection pour saint Anselme n'a-t-elle pu l'abuser en plus d'une circonstance ? Lui-même, le moderne biographe du primat d'Angleterre n'est pas à l'abri de ces illusions. L'accord conclu en 1107 entre le roi Henry Beauclerc et saint Anselme stipulait, il est vrai, la liberté des élections ecclésiastiques, mais en même temps il obligeait les prélats à l'hommage envers le prince. Or, c'était là, étant donné la situation de l'Eglise d'Angleterre, le point essentiel. Henry Beauclerc renonçait au droit d'investiture, mais conservait toute son influence sur l'Eglise, et en se pliant à prêter hommage au roi, les évêques, les abbés reconnaissaient la suzeraineté de celui-ci. Or, qu'avaient voulu saint Anselme et le pape Pascal II ? Constituer en Angleterre un clergé tout dévoué à la papauté, et entièrement indépendant du pouvoir civil. Transformer, comme le fait le P. Ragey à la suite de Montalembert, cette défaite insigne en un éclatant triomphe, c'est, à notre avis, singulièrement s'abuser » (1).

Il est certain qu'Eadmer n'a pas vu que l'hommage fût le point essentiel pour le roi, et encore moins qu'il fût le point essentiel pour l'Eglise. Il n'a pas vu non plus que Henry Beauclerc, après avoir renoncé à l'investiture, conservât toute son influence sur l'Eglise. Il n'a pas vu davantage, il ne s'est même pas douté que saint Anselme et le pape Pascal eussent voulu constituer en Angleterre un clergé entièrement indépendant du pouvoir civil, et pour toutes ces raisons et bien d'autres il n'a pas vu que le traité de 1107 fût une défaite insigne pour saint Anselme et pour l'Eglise.

Pour voir les choses ainsi il faut d'abord en être éloigné de quelques siècles et de plus les regarder à travers des lunettes rationalistes. Voir les choses ainsi, c'est voir l'histoire renversée.

Nous allons le prouver.

(1) *Revue historique*, livraison mars-avril, 1891, pp. 352-353.

CHAPITRE IX

Victoire de saint Anselme. — L'hommage n'était pas le point essentiel pour le roi Henry Beauclerc.

Aux termes de la convention faite en 1107 entre saint Anselme et Henry Beauclerc, le roi d'Angleterre renonçait au prétendu droit qu'il s'était jusqu'alors arrogé d'élire lui-même et lui seul des évêques de son choix et de leur donner l'investiture par la crosse et l'anneau. En retour, l'Eglise consentait à ce que, malgré la défense qu'elle en avait faite et qu'elle maintenait en principe, les évêques anglais, librement et canoniquement élus par qui de droit, pussent désormais faire HOMMAGE au roi, c'est-à-dire se reconnaître ses vassaux par la cérémonie d'usage.

Ce que nous disons des évêques s'applique également aux abbés.

D'après M. Molinier, l'*hommage* était le point essentiel. La vérité est que l'hommage n'était d'abord pas le point essentiel pour le roi.

Sans doute il importait au roi d'Angleterre que sa suzeraineté fût reconnue par les évêques et les abbés, qui étaient vraiment ses vassaux. Mais la question débattue entre l'Eglise et le roi Henry Beauclerc ne fut nullement de savoir si les évêques seraient ou ne seraient pas ses vassaux, et s'ils rempliraient à son égard, sauf l'hommage, leurs obligations de vassaux, ou s'ils s'en affranchiraient. Sous le régime de la féodalité, si les évêques et les abbés qui possédaient de grands fiefs s'étaient soustraits à leurs obligations de vassaux, il en serait résulté une perturbation telle que nul gouvernement n'aurait été possible.

Le débat ne fut jamais porté sur ce terrain et il ne pouvait pas l'être. De quoi s'agissait-il donc ?

Il s'agissait, non de savoir si les évêques reconnaîtraient la suzeraineté du roi — ils la reconnaissaient — mais s'ils la reconnaîtraient par la formalité particulière et fort importante connue sous le nom d'*hommage*.

Cette formalité faisait grand honneur aux rois et flattait singulièrement leur orgueil. Ces évêques, aux pieds desquels le roi devrait tomber lui-même en maintes occasions, quelquefois même en leur faisant l'aveu humiliant de ses fautes, commençaient par se mettre à genoux devant lui. Ces mains consacrées qu'ils lèveraient sur son front pour le bénir, ils les plaçaient humblement dans ses mains, et découvrant cette tête vénérable que l'onction sainte avait déjà marquée ou qu'elle allait bientôt marquer, ils disaient au roi en présence de toute la cour : Mon seigneur, je suis votre homme. A voir la conduite de presque tous, il semblait qu'ils eussent dit : Je suis votre esclave.

En droit, ce n'était pas l'évêque qui s'humiliait ainsi devant un homme — et souvent devant quel homme, grand Dieu ! — ce n'était que le vassal. En fait c'était souvent l'évêque. Pour un grand nombre, dont le caractère n'était pas fort et dont la vertu n'allait pas loin, le vassal s'était trop abaissé pour que l'évêque pût se relever assez.

A la fin du onzième siècle et au commencement du douzième, l'Eglise avait jugé que, *vu les circonstances*, une pareille cérémonie était trop humiliante pour ses ministres et qu'elle compromettait leur indépendance. Elle leur défendit de s'y soumettre. Elle ne les détourna jamais de se conduire comme de fidèles vassaux du roi.

On comprend, d'après ces données absolument historiques, dans quelle mesure et pour quels motifs un roi intelligent comme Henry Beauclerc pouvait tenir à l'hommage. Il y tenait sans aucun doute comme à un privilège, en soi fort légitime, qui rehaussait l'éclat de sa couronne, et, ce qui le touchait davantage encore, comme à un moyen de s'assujétir les évêques. Mais il affirmait bien mieux sa puissance en donnant les évêchés à qui il voulait. Par l'investiture, il avait dans sa main toutes les crosses épiscopales et abbatiales de l'Angleterre. Quand il voulait se concilier l'amitié d'un puissant seigneur comme Hugues, comte de Chester, par exemple, il faisait venir un de ses bâtards, « jeune homme absolument sot », il lui remettait une crosse, et il lui disait : Je vous nomme abbé de la très riche abbaye de Saint-Edmond. Comme ce nouvel abbé n'avait pas

d'autres titres à la confiance que celui d'être le fils d'un grand seigneur et le favori du roi, les moines de Saint-Edmond déclarèrent qu'ils ne voulaient point de ce *petit loup* (lupulum) (1), comme l'appelle saint Anselme en jouant avec amertume sur le nom de son père Hugues le Loup, et ils se barricadèrent. L'abbé se fit escorter par des soldats et les portes s'ouvrirent.

Quand le roi voulait récompenser un de ses domestiques de bien tenir sa cuisine, son lardier Roger par exemple, il lui disait : Roger, je te nomme évêque de Hereford. Il lui remettait une crosse, il lui passait un anneau au doigt, et le lardier était évêque de Hereford. Restait à le sacrer, et, d'après, les règles établies et constamment suivies en Angleterre, c'était le droit exclusif du primat. Malheureusement pour le roi Beauclerc, le primat était alors saint Anselme ; et saint Anselme, à toutes les sommations du roi de sacrer Roger et d'autres évêques de cette trempe et nommés de cette manière, répondait avec sa tranquillité douce et obstinée : Je ne connais pas ces évêques-là. C'était bien un contre-temps, mais un contre-temps accidentel et passager. Saint Anselme était vieux et tout à fait cassé ; Henry était jeune ; après la mort de cet intraitable primat, il trouverait bien quelque lardier pour lui passer sa crosse, et alors tout irait à merveille. Mais pour cela il fallait conserver les investitures.

C'était là le point essentiel.

L'hommage pouvait faire des vassaux ; l'investiture seule pouvait faire des valets. Or ce n'étaient pas seulement des vassaux qu'il fallait au roi Beauclerc ; ce qu'il voulait, c'étaient des valets. Il en avait déjà un certain nombre ; mais il tenait à en avoir tout juste autant que d'évêques. Qu'on lui laissât l'investiture seulement pendant quelques années encore, seulement jusqu'à la mort du primat, il se chargeait du reste. Mais il fallait qu'on la lui laissât.

C'était là le point essentiel.

Il entrait dans la politique du roi Beauclerc, comme il était entré dans celle de Guillaume le Roux, de s'affranchir de l'autorité vraiment fort gênante pour un despote, du souverain Pontife, de briser tout à fait les liens fort affaiblis qui unissaient

(1) Insipientissimum juvenem... Nimis care vendidit nobis lupulum suum, ecclesiam rebus suis, et homines ecclesiâ suâ, violentiâ, illis nolentibus sine quorum consensu fieri non debuit, spoliavit. — S. Ans., *Epist. ad Guill. arch. Rothom.* Lib III, 68.

l'Eglise d'Angleterre à celle de Rome et d'en faire une Eglise nationale. Pour atteindre ce but, à quoi pouvait lui servir l'hommage, s'il ne conservait l'investiture ? Si le clergé nommait lui-même ses évêques, il pourrait nommer des évêques dévoués au Saint-Siège, qui feraient hommage au roi selon toutes les règles, mais qui ne voudraient jamais consentir à se séparer de Rome. Pour arriver à constituer une Eglise nationale dirigée par des évêques qu'il dirigerait lui-même, par des évêques qui lui seraient soumis non pas seulement comme vassaux mais comme évêques, il fallait de toute nécessité qu'il conservât l'investiture.

C'était là le point essentiel.

L'hommage tendait à diminuer l'indépendance de certains évêques d'un caractère faible et timide et à leur inspirer un excès de complaisance pour les volontés royales. Il ne pouvait pas faire que des évêques intrépides devinssent des courtisans. Saint Anselme avait fait hommage à Guillaume le Roux : en avait-il été moins courageux à lui résister ? Il y avait encore en Angleterre des hommes qui admiraient le courage du saint primat et qui étaient capables de marcher sur ses traces. Il y en avait un grand nombre dans le cloître ; il y en avait jusque dans le clergé séculier. Le roi Henry le savait bien, et ces hommes il tenait à les écarter de l'épiscopat. Or ce n'était pas par l'hommage qu'il pouvait les écarter ; ce ne pouvait être qu'en conservant l'investiture.

C'était là le point essentiel.

Mais Henry Beauclerc était tout puissant et maître absolu : ne pouvait-il pas faire un coup de force et conserver les investitures malgré le pape et malgré le primat ? Malgré le pape, oui ; malgré le primát, non ; car le primat c'était saint Anselme. Henry Beauclerc trouvait dans saint Anselme un adversaire que sa popularité protégeait contre l'excès de ses violences, que son incorruptibilité prémunissait contre les promesses, sa fermeté contre les menaces, et sa pénétration contre la ruse, et qui, en somme, était plus fort que lui.

Il ne restait plus à Henry qu'à demander comme une faveur ce qu'il ne pouvait obtenir de vive force. Que demanda-t-il à Rome ? car c'est à Rome qu'il fallait s'adresser. Que demanda-t-il à Rome ? Qu'on lui permît de conserver l'hommage ? Non, mais l'investiture.

Nous avons encore les réponses faites par Pascal II à ses de-

mandes réitérées. Il n'y est pas question une seule fois de l'hommage.

« Vos demandes, lui écrivit Pascal II en réponse à sa première ambassade, vos demandes n'offrent rien que de louable, si l'on s'en tient aux apparences. Mais en les examinant à fond et en nous les faisant expliquer par vos ambassadeurs, nous y trouvons des énormités. Vous demandez que l'Eglise romaine vous accorde le droit d'établir des évêques et des abbés par l'investiture, et qu'on permette au pouvoir royal de faire ce que le Tout-Puissant assure ne pouvoir être fait que par lui-même. En effet le Seigneur dit : *Je suis la porte, et si quelqu'un entre par moi il sera sauvé.* Mais quand les rois s'arrogent le droit d'être la porte de l'Eglise, il arrive de là que ceux qui entrent par eux dans l'Eglise ne sont pas des pasteurs mais des voleurs et des brigands. C'est le même Seigneur qui le dit : *Celui qui n'entre pas par la porte dans le bercail mais s'y introduit par une autre entrée, est un voleur et un brigand* (1) ».

Ce premier échec ne découragea pas Beauclerc. Il députa au pape trois évêques, mais trois de ces évêques sans conscience et sans dignité, comme les faisaient les investitures. C'étaient Gérard, archevêque d'York, Herbert, évêque de Norwich, et Robert, évêque de Chester. Des évêques pourraient peut-être fléchir le pape, ou bien le tromper. Malgré tous leurs efforts ils ne purent ni l'un ni l'autre.

Le roi Beauclerc ne se tint pas pour battu. Il fit partir pour Rome, avec force argent, Guillaume de Warelewast, homme capable de jouer tous les rôles et de recourir à tous les moyens. Warelewast essaya d'abord la menace. *Quoi qu'on en dise*, s'écria-t-il dans une assemblée présidée par le pape et devant laquelle il plaidait la cause de son maître, *quoi qu'on en dise, je veux que tous les assistants sachent bien que mon seigneur le roi des Anglais ne consentira jamais à perdre les investitures, dût-il lui en coûter son royaume. — Et moi*, répondit alors le pape, *je déclare devant Dieu que si le roi votre maître est disposé, comme vous le dites, à ne point renoncer aux investitures, dût-il lui en coûter son royaume, le pape Pascal ne lui permettra jamais de les garder impunément, dût-il lui en coûter la tête* (2).

(1) Pasch. Epist., XLIX.
(2) Will. Malm. *De gest. pontif. Angl.*, lib I. — Eadm. *Hist. nov.*, lib. III.

Warelewast changea aussitôt de tactique. Ne pouvant agir directement sur le Pape, il essaya d'influencer son entourage, multipliant et distribuant les présents à ceux qu'il y savait sensibles. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut une réponse très bienveillante dans la forme. Voici cette réponse dans ce qu'elle a d'important :

« Il nous est pénible de voir que vous semblez demander de nous ce qu'il nous est impossible de vous accorder... Par la prohibition des investitures, nous n'obtenons des diverses Eglises ni une plus étroite obéissance ni une libéralité plus grande, et nous ne cherchons point à enlever quoi que ce soit à votre puissance et à vos droits... Mais, direz-vous, ces investitures c'est mon droit. Assurément non. Ce n'est là ni un droit impérial, ni un droit royal, c'est un droit divin. Il n'appartient qu'à Celui qui a dit : *Je suis la porte* » (1).

Alors le roi Beauclerc prit le parti de la violence, mais de la violence tempérée et voilée par la ruse. Il fit dire à Anselme qui était censé avoir fait le voyage de Rome pour s'entendre avec le pape, et qui à son retour s'était arrêté à Lyon, qu'il lui défendait de rentrer en Angleterre, au moins pour le moment. Il y avait encore certains points à régler entre lui et Rome. Il fallait qu'il envoyât une nouvelle ambassade. Son but était de gagner du temps et de faire traîner les choses jusqu'à la mort du primat. Anselme comprit que, s'il mourait en exil, la bataille qu'il avait engagée était perdue pour l'Eglise. Après des explications, des exhortations, des menaces et des sommations adressées au roi dans des lettres calmes, nobles et fières, il quitta le lieu de son exil et se dirigea vers la Normandie, où Henry Beauclerc se trouvait alors, engagé dans une expédition qui prenait mauvaise tournure et qui l'inquiétait.

Anselme va droit à son persécuteur, comme on marche à l'ennemi, et il s'apprête à lancer contre lui une sentence d'excommunication. Ce n'est pas de loin qu'il peut l'excommunier. C'est sur les lieux mêmes. Il veut, en quelque sorte, le frapper en face; le coup sera plus terrible. Henri l'apprend et il en est bouleversé : une sentence d'excommunication de la part d'Anselme eût détaché de lui ses barons et son peuple, et eût fait tomber la couronne de sa tête. Il court au-devant du primat. — Faisons la paix, lui dit-il, rentrez en Angleterre. — J'y consens, mais à condition que vous me rendrez les biens que vous avez

(1) Pasch. *Epist.*, CI.

confisqués. — Je vous les rends. — A condition que vous renoncerez à l'investiture? — J'y renonce. — A condition que vous renoncerez également à l'hommage. — Mais ne pourriez-vous pas me laisser au moins l'hommage? — Non. C'est l'affaire du pape. Adressez-vous au pape (1).

Pour Henri Beauclerc, perdre les investitures, c'était *quelque chose comme perdre la moitié de son royaume* (2). Mais il aimait encore mieux perdre la moitié de son royaume que de le perdre tout entier. Cependant, au moment de se décider à se dessaisir d'un privilège auquel il attachait un si grand prix, il hésita, il recula, il tergiversa, et chercha des faux-fuyants. Il fallait envoyer une nouvelle ambassade à Rome. Des affaires urgentes ne permettaient pas de la faire partir immédiatement. On pouvait bien attendre. — Pas de ces prétextes, et pas de ces délais ! lui écrivit le primat en termes menaçants (3).

Beauclerc voyant qu'il avait affaire à un adversaire qui ne le lâchait pas et qui pouvait le terrasser d'un seul coup, rendit les armes et s'exécuta. Il céda les investitures et fit partir ses ambassadeurs. La demande de l'hommage, en dehors de l'investiture, ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie : il le savait bien. Si elle eût été rejetée, il eût cédé l'hommage comme il cédait l'investiture, pour la même raison : c'est qu'il était vaincu. Mais Rome ne voulut pas paraître abuser de sa victoire. Si, parce que les circonstances lui donnaient l'avantage, elle eût obligé le roi d'Angleterre à tout abandonner, n'aurait-il pas à la première occasion, à la mort du primat par exemple, tout repris? Pascal II le craignit et non certes sans raison. D'ailleurs, l'Eglise n'attachait à l'hommage qu'une importance secondaire. Tout le monde le savait. Aussi, dès que les députés furent partis, regarda-t-on le différend entre le roi et l'archevêque comme terminé. Il l'était en effet.

L'était-il, comme le prétend M. Molinier, à l'avantage du roi? Si cet arrangement lui donnait l'avantage, pourquoi ne l'avait-il pas proposé plus tôt? Si les investitures étaient pour lui un point secondaire, pourquoi avait-il envoyé tant d'ambassades, dépensé tant d'argent, employé tant de moyens di-

(1) Eadm., *Hist. nov.*, lib. IV. — Will. Malm., *De gest. pontif.*, lib. I. — Joann. Saresb., *Vit. S. Ans.*, cap XIV.

(2) « Siquidem videbatur sibi (Rex) quasi dimidium regni perdere. » — Eadm., *Hist. nov.* lib. III.

(3) Epist. III, 174.

vers, et soutenu une lutte de sept années pour obtenir de les conserver?

Le roi Beauclerc se contentait de l'hommage comme d'un faible minimum, faute de pouvoir obtenir l'investiture. Il avait demandé l'investiture pendant six années, on la lui avait constamment refusée. Il demande enfin l'hommage et l'obtient aussitôt : eut-il le choix ?

Il est absolument certain qu'il n'eut pas le choix. Cela est écrit à toutes les pages de l'histoire de cette époque et aussi à toutes les pages de la correspondance entre le roi et le souverain Pontife, et entre le souverain Pontife et saint Anselme (1).

D'ailleurs il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que, s'il avait eu le choix, il eût choisi l'investiture. L'évêque qui devait sa nomination au roi et qui recevait de lui la crosse et l'anneau, était *son évêque*. Guillaume le Roux disait *mes évêques*, *episcopi mei* (2), comme il disait *mes barons*. Quand des favoris du roi, des courtisans, — il n'en nommait pas d'autres — seraient devenus ses *évêques*, ils seraient toujours assez ses *vassaux*. Il n'avait pas à s'inquiéter de l'hommage.

Par l'hommage, le roi Henry obtenait de voir tout l'épiscopat d'Angleterre un instant à ses pieds. L'investiture eût mis, à bref délai, cet épiscopat tout entier dans sa main.

Entre l'investiture et l'hommage, l'Eglise, nous allons le voir, ne pouvait absolument pas lui laisser le choix. Mais si ce choix lui eût été laissé, nul doute qu'il eût choisi l'investiture.

Entre des évêques de sa création, des favoris, des courtisans, des évêques serviles, qui ne lui feraient pas hommage mais qui lui obéiraient en tout comme à leur maître, et des évêques choisis par l'Eglise parmi les plus consciencieux, les plus rigides et les plus fermes, qui, la veille de leur sacre, s'humilieraient devant lui, et dès le lendemain se relèveraient fièrement pour lui dire : « Prince, ce que vous faites n'est pas permis, ce que vous commandez est injuste, nous n'obéirons pas », — entre les premiers évêques et les seconds pouvait-il hésiter?

Si Rome eût dit à Henry Beauclerc : Gardez les investitures, si cela vous convient. Nommez les évêques comme vous l'entendrez, tous les évêchés d'Angleterre sont à vous. Continuez à les

(1) Migne, *P.-L.*, t. CLXIII ; Pascal, *Ep.* XLIX, LIX, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXXV, LXXXVI, CI, CXLIV.

Migne, *P. L.*, t. CLIX ; *Epist. S. Ans.*, lib. III, 47, 48, 73, 152 ; lib. IV, 73.

(2) « Et vos episcopi mei, quid dicitis ? » — Eadm., *Hist. nov.*, lib. I.

donner, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à des impudiques, à des imbéciles, à vos valets, j'y consens ; seulement ces évêques ne vous feront pas hommage. Si cet arrangement ne vous satisfait pas, nous pourrons en prendre un autre. Ce sera que vous gardiez l'hommage en renonçant à l'investiture. Les évêques seront alors nommés par le clergé. Il choisira, si bon lui semble, les plus instruits, les plus vertueux, les plus dévoués au Saint-Siège et surtout les plus vaillants et les plus capables de vous résister. Du reste, ils vous feront hommage selon toutes les règles. Si l'Eglise avait tenu ce langage au roi d'Angleterre, ou, ce qui revient au même, si elle lui avait laissé le choix entre l'investiture et l'hommage, nous prions M. Molinier de vouloir bien y réfléchir de nouveau, et de nous dire s'il croit que le roi Beauclerc eût choisi l'hommage, et s'il persiste dans l'opinion que l'hommage était vraiment pour lui le *point essentiel.*

Du reste, M. Molinier arrivât-il à prouver que l'hommage était le point essentiel pour le roi, il n'aurait pas le droit d'en conclure que l'accord de 1107 fut pour l'Eglise une défaite. Il faudrait pour cela qu'il pût démontrer que l'hommage était aussi le point essentiel pour l'Eglise. C'est ce qu'il ne fera jamais. Nous doutons même fort qu'il essaye de le faire.

L'hommage eût-il été le point essentiel pour le roi, le prix extraordinaire que l'Eglise attachait et qu'elle devait nécessairement attacher aux investitures aurait pleinement suffi pour que le traité de 1107 eût été pour elle un splendide triomphe. En obtenant enfin après sept années de luttes que le roi Henri Beauclerc renonçât à l'investiture en 1107, l'Eglise obtint de ne pas cesser d'exister en Angleterre, comme en obtenant de l'empereur Henri V qu'il y renonçât en 1122, elle obtint de ne pas cesser de vivre dans l'empire d'Allemagne, et même dans toute l'Europe et dans le monde entier. Rien que cela.

Il y a là un côté de la question de la fameuse querelle des investitures qui a été très peu compris par un certain nombre d'historiens modernes. C'est le plus important de tous, et c'est rendre un vrai service à l'histoire de le mettre en lumière.

CHAPITRE X

Victoire de saint Anselme. — L'hommage n'était pas le point essentiel pour l'Eglise.

L'investiture, telle qu'en 1107 elle était pratiquée par les princes qui, malgré les défenses réitérées de l'Eglise, persistaient à se l'arroger, c'était pour l'Eglise la mort à courte échéance. Cela est absolument certain. Dans tous les cas, il est incontestable que l'Eglise la considérait ainsi. Elle ne pouvait la considérer autrement, à moins de cesser de se considérer elle-même comme une société instituée de Dieu, ayant reçu un pouvoir divin avec la mission de le conserver intact en suivant des règles et en se proposant un but déterminé par Dieu lui-même. L'abus de l'investiture n'avait qu'à durer encore quelque temps et qu'à s'étendre partout : le pouvoir divin confié à l'Eglise lui étant retiré, les règles qu'elle devait suivre étant violées, le but qu'elle devait atteindre était menacé. Cette société n'aurait bientôt plus été que l'ombre d'elle-même, puis elle se serait, comme tant d'autres, complètement évanouie, ne laissant après elle dans l'histoire qu'un grand nom et d'éclatants souvenirs.

Cela serait immanquablement arrivé, si l'Eglise n'eût été qu'une société humaine. De toutes les épreuves que cette divine institution a traversées, celle-ci fut peut-être la plus dangereuse. Il n'en est aucune que le rationalisme ait moins comprise.

L'investiture n'avait d'abord été qu'une formalité à laquelle l'Eglise avait consenti pour donner à des princes, d'ailleurs respectueux de ses droits et même dévoués à ses intérêts, une marque de déférence et souvent de gratitude, en reconnaissant leur autorité par un acte de soumission extérieur et public. Cet acte extérieur consistait en ce que les évêques, librement et canoniquement élus, recevaient du prince, dont le plus souvent ils étaient

les sujets, et dont ils allaient devenir les vassaux, la crosse et l'anneau. Ils les recevaient parce que l'Eglise le voulait bien. Mais peu à peu les princes se persuadèrent que cela devait être ainsi et ne pouvait pas être autrement, et qu'il y avait là pour eux un droit. Dans leur manière de voir, il ne pouvait y avoir d'évêques dans leurs Etats sans leur autorisation et sans leur participation. Ils donnaient vraiment aux élus, croyaient-ils, la charge épiscopale ou, dans tous les cas, ils leur donnaient quelque chose, et mêmes quelque chose de nécessaire et d'essentiel. La conséquence pratique de cette conviction fut que les princes nommèrent eux-même les évêques, absolument comme ils nommaient un préposé du fisc, un sénéchal ou un chancelier. Dans ces nominations, ils tinrent d'abord quelque compte de la charge spirituelle qu'ils prétendaient confier à leurs élus. Mais bientôt plusieurs en vinrent à n'y regarder plus rien. La science, la vertu, les qualités qui font un évêque disparurent à leurs yeux. Ils ne virent alors que deux choses : d'une part, les services qui leur avaient été rendus et ceux sur lesquels ils pouvaient compter, et de l'autre le fief plus ou moins considérable qui allait les récompenser. Dans leur esprit, l'évêché c'était surtout le fief. Souvent on le vendait. On achetait un évêché comme on achetait une maison. Pour devenir évêque, il n'était pas nécessaire de posséder la plus petite notion des choses de l'Eglise, et surtout il n'était pas requis d'avoir, à défaut de vertus, la plus élémentaire moralité : il suffisait d'avoir de l'argent. L'évêché acheté et payé, l'acquéreur se présentait au roi qui lui remettait la crosse et l'anneau. Dès lors il était évêque. Sans doute il y avait bien encore une petite formalité à remplir ; mais cette formalité, quand l'investiture était pratiquée comme les princes la pratiquaient d'ordinaire, allait toute seule et ne pouvait donner lieu à aucune difficulté. L'évêque élu et investi se présentait à son métropolitain pour recevoir de lui la consécration épiscopale, affaire d'église dont les rois ne se mêlaient pas, si ce n'est pour former la conscience du métropolitain en le menaçant de l'exil, de la prison ou de la confiscation de ses biens quand, devant l'immoralité par trop révoltante du sujet à consacrer, le métropolitain manifestait des scrupules. Quand celui qui se présentait n'était qu'un bonhomme inintelligent, dépourvu de science et incapable d'en acquérir, l'Eglise était réduite à s'en estimer heureuse. Mais il n'était pas rare que ce fût un concubinaire, un homme sans probité, un homme violent, rapace et perdu de réputation. Le métropolitain

n'avait rien à voir à cela. Son affaire à lui était de donner la consécration; le plus souvent il la donnait. Sous le régime des investitures, le métropolitain, nommé lui-même par le roi et choisi avec soin, était son très humble serviteur.

Les choses en étaient là, quand saint Grégoire VII monta sur le trône pontifical. Ses prédécesseurs avaient gémi de ces abus et ils les avaient combattus par des demi-mesures dont l'expérience avait démontré la complète insuffisance. Ce grand pape n'hésita pas à recourir à un coup de vigueur en interdisant solennellement, à trois reprises différentes, en trois conciles, les investitures, sous peine d'excommunication contre ceux qui les donneraient et contre ceux qui les recevraient.

Même après ces décrets formidables, il se trouva des despotes pour continuer à donner les investitures, et des ambitieux pour les recevoir. Le bienheureux Urbain II, le successeur presque immédiat de saint Grégoire VII, puisque Victor II ne fit que passer, jugeant, par ce qu'il voyait de ténacité dans les princes et de servilisme chez leurs favoris, que ces décrets ne suffisaient pas encore, y ajouta, pour les renforcer, la prohibition de l'hommage. Ce ne fut là qu'une mesure supplémentaire, une sorte d'amendement aux lois édictées par saint Grégoire VII, et comme un codicille ajouté au testament de ce grand lutteur.

Pour apprécier une pareille mesure, il est de toute justice de tenir compte des circonstances exceptionnelles et de la situation tendue, critique et absolument anormale qui les motivèrent. Prise à une heure de lutte, et pour ainsi dire sur le champ de bataille, elle a quelque chose d'agressif et constitue une sorte de représailles. Elle ne dura et ne pouvait durer que le temps que durerait le combat. Vous m'enlevez l'investiture, semble dire l'Eglise aux rois, je vous enlève l'hommage. Restituez-moi l'investiture, je vous restituerai l'hommage. Si ce n'est pas là ce que l'Eglise disait, c'est au moins ce qu'elle fit. Le jour où Henry Beauclerc, roi d'Angleterre, et où Henry V, empereur d'Allemagne, lui restituèrent l'investiture, elle leur restitua l'hommage.

Pascal II succéda à Urbain II. Son rôle était tout tracé. Il n'avait qu'à continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, à faire observer la loi portée par saint Grégoire VII et l'amendement ajouté par Urbain II. C'est ce qu'il fit. Seulement, il eut un moment de faiblesse, une défaillance passagère.

Ce ne fut pas quand il dispensa Henry Beauclerc du décret

relatif à l'hommage. Personne ne l'en blâma. Il avait obtenu que ce prince renonçât à l'investiture. C'était l'essentiel.

Mais en 1111, deux ans après la mort de saint Anselme, Pascal II, après une longue suite de traitements indignes, fut enfermé par l'empereur Henry V dans le château de Trabico. L'empereur le menaça, s'il ne lui accordait sur-le-champ l'investiture, de faire égorger en sa présence une multitude de Romains captifs qu'il traînait à sa suite et de plus six cardinaux qui étaient là. Pascal céda à la violence et il accorda l'investiture à l'empereur.

Dès que cette concession fut connue, il s'éleva dans l'Eglise un cri de douleur et des protestations indignées. « Ce traité si perfide, si honteux, si peu libre, si contraire à toute religion, je ne l'approuve pas », écrivit aussitôt au Souverain Pontife Bruno, évêque de Segni. « Il faut expier cette faute sans retard, lui écrivit Geoffroy, abbé de Vendôme. On peut tolérer le pasteur, s'il a de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la doctrine : alors le dernier des fidèles, un pécheur public, un infâme a le droit de s'élever contre lui. »

Les moines de Hirschau, en Allemagne, étaient au comble de l'exaspération.

En France, les évêques de la province de Lyon et des provinces voisines, réunis en concile pour examiner cette grave affaire, condamnèrent la concession faite par le pape. Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, demanda des explications à Pascal lui-même. Le pape lui en donna, essayant non de se justifier, mais d'atténuer sa faute (1). Il écrivit également à saint Yves de Chartres dans le but de s'excuser.

Conon, cardinal-évêque de Palestine, et légat du pape en terre sainte, dès qu'il eut appris cette défaillance, s'empressa de protester en convoquant un concile dans lequel il excommunia l'empereur Henri V.

Enfin, les cardinaux demeurés à Rome s'assemblèrent, cassèrent la bulle du Pape, et le menacèrent de l'abandonner s'il ne la cassait lui-même.

L'Église ne voulait plus d'un pape qui venait, pour empêcher des captifs d'être égorgés, de signer son arrêt de mort. L'Eglise voulait vivre et elle sentait qu'elle ne pouvait vivre avec le régime des investitures. Ce soulèvement général força Pascal II

(1) *Pasch.*, *Epist.* CCCXXXII.

à rétracter la concession qu'il avait faite à Henry V. Il le fit publiquement et solennellement au concile de Latran tenu dès l'année suivante. Il offrit même sa démission, mais les Pères du concile ne voulurent point l'accepter. Il leur suffisait que le chef de l'Eglise fût revenu à la disposition dans laquelle il avait été dans les premières années de son pontificat de combattre les investitures, non seulement jusqu'à souffrir l'exil et les traitements les plus barbares, mais, s'il le fallait, jusqu'à la mort. Tout devait être sacrifié aux investitures ; et rien ne pouvait les faire abandonner.

Ces protestations, pleines d'accents de détresse, nous montrent cette grande querelle des investitures sous son véritable aspect. Ce n'était pas un homme qui luttait contre un autre homme, un pape contre un empereur, un archevêque contre son roi ; ce n'était même pas le pouvoir spirituel qui résistait au pouvoir temporel. C'était l'Eglise, dans sa partie saine, qui combattait contre sa partie corrompue. L'Eglise encore vivante se débattait contre la mort. Chez elle le vif chassait le mort.

La question pour cette partie de l'Eglise encore saine et vive à laquelle il restait assez de force pour lutter, n'était pas de savoir si les évêques feraient hommage aux rois, mais s'ils seraient de véritables évêques, si par eux la vérité serait enseignée, les peuples édifiés, les âmes sauvées ; si par eux l'Eglise vivrait. L'Eglise voulait vivre et elle sentait que ce n'était pas trop de toutes les forces vives qui lui restaient encore pour arrêter la décomposition qui l'envahissait. Cette Eglise qui voulait obstinément vivre et que le flot de la corruption et de l'ignorance submergeait, ne voyait plus qu'une planche de salut : la liberté des élections ecclésiastiques et surtout des élections épiscopales.

Pour la faire mourir il n'était pas nécessaire de recourir aux bêtes et aux chevalets ; les élections faites par les princes suffisaient. Il n'y avait même pas besoin de lui imposer des évêques corrompus ; il suffisait de lui en donner qui se borneraient, tout en portant la crosse et la mitre avec une certaine dignité, à être d'honnêtes feudataires, sans se soucier de leur mission surnaturelle, et sans être de vrais évêques. Nous savons bien que des historiens comme M. Molinier, qui n'admettent pas l'existence du surnaturel, ne comprendront pas cela ; mais ce n'est pas une raison pour que nous ne le disions pas. D'autant que ces historiens ne peuvent se dispenser d'admettre que l'opinion que

nous émettons ici était déjà, au commencement du douzième siècle, l'opinion ou plutôt la conviction intime et profonde de l'Eglise. Cette conviction est exprimée de la manière la plus claire et la plus forte dans les lettres de tous les personnages marquants qui prirent part à cette lutte contre les investitures. Elle est indiscutable.

Qui donc oserait contester que l'Église se regarde comme une société divinement instituée et accomplissant une mission divine? Dès lors les évêques, même honnêtes d'ailleurs, se conduisant comme les mandataires d'un roi au lieu de se conduire comme les mandataires de Dieu, négligeant de faire son œuvre et de remplir leur mission surnaturelle, condamnaient l'Église à la disparition de ce qu'elle considérait comme ses éléments constitutifs et la condition essentielle de sa vie. Dès lors aussi la question de l'investiture était pour l'Église une question de vie ou de mort ; et obtenir qu'un roi puissant comme le roi d'Angleterre renonçât à l'investiture, c'était pour elle remporter une grande et magnifique victoire.

Mais même à ne considérer l'Eglise que comme une société purement humaine, il est impossible de ne pas reconnaître que l'investiture la réduisait à un état d'abaissement absolument inacceptable. Ce qui humiliait l'Église, ce qui l'abaissait jusqu'à un degré d'avilissement qui l'eût bientôt rendue un objet de risée et d'exécration, ce n'était pas l'hommage que les évêques faisaient aux princes ; cet hommage, les plus grands feudataires s'y soumettaient ; c'étaient les évêques que les princes lui infligeaient.

Henry Beauclerc, pour ne parler que de lui, ne se contentait pas d'imposer à l'Église des hommes tarés comme Girard, archevêque d'York, des personnages ridicules comme ce lardier dont nous avons parlé plus haut, et dont la sottise faisait sourire saint Anselme lui-même (1). Il la forçait à accepter comme évêque un scélérat auquel son frère avait donné une crosse et une mitre pour le récompenser de ses infamies et de ses forfaits, un brigand, un chef de pirates, cruel, adonné à l'ivrognerie et à toutes sortes de débauches, Ralph Flambard. Guillaume le Roux l'avait nommé évêque de Durham pendant l'exil de saint Anselme ; il avait commandé à l'archevêque d'York de le sacrer, et bien entendu l'archevêque d'York avait obéi. Saint Anselme

(1) Eadm. *Hist. nov.*, lib. III.

étant rentré en Angleterre après la mort de Guillaume le Roux, écrivit au pape Pascal II pour lui exposer la situation de l'Église en ce pays. Il lui parle de l'évêque de Durham. « C'était, lui dit-il, non seulement un publicain, mais le prince le plus infâme des publicains. On lui a donné le surnom de Flambard, à cause de sa cruauté semblable à une flamme ardente. Sa réputation s'est répandue non seulement en Angleterre mais dans les royaumes voisins. Le roi défunt l'a élevé à l'épiscopat, sans aucun amendement de sa part. A mon retour en Angleterre je l'ai trouvé en prison pour dettes, et le peuple était dans une joie semblable à celle qu'il éprouverait de la capture d'un lion qui ravage tout autour de lui. Il n'a pas rougi de me solliciter de plaider en sa faveur ; mais je vous avoue que j'ai craint d'être accablé par les malédictions du peuple, et même d'être pris à coups de pierre » (1).

Mais Ralph Flambard sut bien se tirer d'affaire. Il gagna les bonnes grâces de Henry Beauclerc comme il avait gagné celles de son frère; il promit tout ce qu'on voulut. Le roi Beauclerc demanda au pape Pascal II de lui laisser son évêché, et Pascal II, soit qu'il eût été trompé, comme cela est probable, par de faux rapports sur l'amélioration des mœurs de ce brigand, soit qu'il voulût pousser à ses plus extrêmes limites une condescendance à laquelle il n'y aurait désormais plus de raison de recourir pour de tels abus, accorda cette faveur au roi quand il eut renoncé à l'investiture.

Quand on pense que ce scélérat resta pendant vingt-huit années évêque de Durham ; quand on se demande ce que devenait la religion et ce que devenaient les âmes sous un tel évêque ; quand on sait que la plupart de ses collègues dans l'épiscopat, sans être aussi infâmes que lui comme homme, ne valaient pas mieux comme évêques ; quand on songe que, dans cette lutte décisive, si l'Église eût été vaincue, les rois, enhardis par leur victoire, n'eussent plus gardé de mesure et eussent jeté les crosses épiscopales tantôt à des imbéciles, tantôt à des scélérats, selon leur intérêt ou leurs caprices, alors on comprend les luttes héroïques et l'indomptable résistance de saint Anselme. On comprend le service véritablement immense qu'il rendit à l'Église d'Angleterre, en mettant un terme à de pareils abus, à de pareils scandales, et en amenant le roi Henry Beauclerc à signer un traité qui engageait ses successeurs comme il l'engageait lui-même devant

(1) Epist. IV, 2.

l'Europe entière, un traité qui devait empêcher et qui de fait, nous le verrons, empêcha ces abus de se reproduire. On comprend que les contemporains, témoins de ces abus, aient donné de si grands éloges au saint lutteur et qu'ils aient célébré sa victoire. On comprend que tous ceux qui aiment vraiment l'Église aient voué à saint Anselme une reconnaissance et une admiration que la distance du temps est impuissante à affaiblir. Si l'Eglise n'a pas succombé dans cette terrible crise, si elle a pu se dégager des étreintes des rois qui lui avaient jeté au cou le lacet des possessions temporelles et qui avec ce lacet perfide s'efforçaient de l'étrangler, à qui le devons-nous? A Dieu qui veille sur elle sans doute; mais aussi aux intrépides combattants qu'il a suscités pour la défendre. Or le plus vaillant et le plus indomptable de tous, après saint Grégoire VII, ce fut saint Anselme. On comprend que les protestants eux-mêmes ne puissent refuser leur admiration à ce puissant athlète, et qu'ils soient amenés par l'évidence des faits à reconnaître que sa vie fut couronnée par une magnifique victoire sur le pouvoir temporel (1). On comprend qu'il y ait, jusque dans le camp des rationalistes, des historiens pour déclarer qu'on ne saurait « douter que la victoire ne soit grande » (2).

Mais ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'un homme qui a lu l'histoire, qui a même étudié le moyen âge, qui connaît la situation que les investitures faisaient à l'Eglise, qui admet que le traité de 1107 mettait fin à cette situation en Angleterre, et y garantissait la liberté des élections ecclésiastiques, puisse voir dans ce traité « une défaite insigne » pour l'Eglise.

D'après M. Molinier, ce traité était une victoire pour Henry Beauclerc, parce qu'il obtenait ce qui était pour lui le point essentiel : obliger les évêques à lui faire hommage. Il était une défaite pour l'Eglise parce qu'elle n'atteignait pas le but principal qu'elle poursuivait. « Qu'avaient voulu saint Anselme et le pape Pascal II? Constituer en Angleterre un clergé tout dévoué à la papauté et entièrement indépendant du pouvoir civil. »

Cette assertion, il faut en convenir, cadre assez bien avec l'idée que l'on se forme de l'Eglise en lisant l'histoire du moyen âge revue, corrigée et commentée par les rationalistes.

Sous prétexte que « la critique est née de nos jours » (3), les

(1) *The British Critic*, t. 32, p. 122. — Anselm had won a great victory. — *Saint Anselm* by R. W. Church rector of Whatley, ch. XIII, p. 86.

(2) Remusat. *Saint Anselme de Cantorbéry*, liv. I, ch. XVIII.

(3) Renan. *Etudes religieuses*. Deuxième édition, p. 1.

rationalistes refont une histoire du moyen âge qui, sur une foule de points et particulièrement en ce qui touche à l'Eglise, ressemble assez peu à celle que nous ont laissée les contemporains. Ces contemporains étaient farcis de préjugés. Ils croyaient au surnaturel, ils regardaient l'Église comme une institution divine. Il y a lieu de les *interpréter*. Les rationalistes y excellent. De l'histoire interprétée suivant la critique nouvelle il résulte que l'Eglise, sous divers prétextes, a constamment cherché, pendant le moyen âge, à s'émanciper complètement du pouvoir civil. Puisqu'elle combattait contre lui, que pouvait-elle vouloir autre chose? Conserver un pouvoir divin? Sauver les âmes? Prétextes que tout cela. Elle voulait s'affranchir, empiéter, dominer, voilà tout. Les rationalistes le savent bien. S'ils ne le savent pas, au moins ils le croient. S'ils ne le croient pas, au moins ils le disent.

M. Molinier, lui, est de ceux qui le croient pour l'avoir lu et qui le répètent de bonne foi. Il n'est ni mieux ni plus mal disposé à l'égard du catholicisme qu'à l'égard du Bouddhisme auquel il ne veut probablement ni bien ni mal. Sa bonne foi a été surprise, et comme il connaît l'Église à peu près comme il connaîtrait Notre-Dame de Paris s'il s'était contenté de la regarder quelquefois du pont Saint-Michel, il a pu facilement adopter les idées que donnent d'elle certains historiens modernes. Néanmoins, il nous semble que, s'il est arrivé à croire que, dans la querelle des investitures, l'Église combattait pour se rendre entièrement indépendante du pouvoir civil, au moins, en Angleterre, c'est faute d'avoir assez étudié la question et d'avoir assez réfléchi à ce qu'une pareille tentative aurait eu de chimérique et d'insensé. Nous espérons de sa droiture qu'il le reconnaîtra. Ce qui vient d'être dit suffirait probablement déjà pour lui démontrer qu'il est dans l'erreur. Mais comme cette erreur, sous des formes diverses, et à propos de plusieurs questions, se reproduit souvent, il est bon d'entrer dans quelques détails, afin de montrer qu'elle n'a pas même les apparences en sa faveur, et qu'elle prête à l'Église un rôle en contradiction avec toutes les données de l'histoire et absolument invraisemblable.

CHAPITRE XI

Saint Anselme et le pape Pascal II ne cherchèrent point à constituer en Angleterre un clergé entièrement indépendant du pouvoir civil. — Résultats de l'accord de 1107.

M. Molinier aurait bien dû nous dire comment il est parvenu à savoir que saint Anselme et Pascal II voulaient « constituer en Angleterre un clergé entièrement indépendant du pouvoir civil. » Saint Anselme et Pascal II, dans les lettres qu'ils échangent au cours de ces longs débats, ne disent pas un mot de cela. Ils parlent même comme s'ils voulaient tout autre chose. M. Molinier sait-il mieux que saint Anselme et Pascal II ce qu'ils voulaient?

Le sait-il mieux que ne le savait Henry Beauclerc, qui ne leur a jamais rien reproché de semblable? Le sait-il mieux que les historiens contemporains qui ne s'en sont jamais douté?

Ces visées non seulement saint Anselme et Pascal II ne les ont pas eues, mais ils ne pouvaient même pas les avoir.

« Les chefs du clergé, comme le remarque fort bien M. Guizot, avaient un triple caractère : un caractère ecclésiastique, et, comme tel, indépendant; un caractère féodal, et, comme tel, engagé à certains devoirs, tenu à de certains services; enfin un caractère de simples sujets, et, comme tels, tenus d'obéir à un souverain absolu » (1).

Comme sujet, saint Anselme était obligé de se conformer aux lois qui régissaient l'Angleterre, aux lois sur la monnaie, sur les contrats, sur la chasse, etc. Il serait puéril de chercher à établir qu'il ne s'en affranchit jamais. N'eût-il dépendu du pouvoir civil que par ce côté, comme cette dépendance allait déjà fort loin,

(1) *Histoire de la civilisation en Europe.* Cinquième leçon.

cela suffirait à démontrer qu'il n'essaya jamais de s'en rendre entièrement indépendant.

Franchement pouvait-il y songer?

Comme vassal, le saint archevêque de Cantorbéry, un des principaux feudataires du royaume, était, suivant l'expression de M. Guizot, « engagé à de certains devoirs, tenu à de certains services ». Il était tenu à des redevances : il les payait; au service militaire: il le fournissait; à l'assistance aux cours plénières : il y assistait. Ainsi en était-il de tout le reste.

Guillaume le Roux part pour une expédition dans le nord de ses Etats. En partant, il défend à l'archevêque de quitter Cantorbéry jusqu'à son retour. L'archevêque demeure à Cantorbéry. Gautier, évêque d'Albano, légat du pape, lui écrit en termes pressants pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Il s'agit d'affaires ecclésiastiques très graves, et, d'après le légat, il faut absolument qu'ils aient une entrevue à ce sujet. « Non, lui répond l'archevêque; je ne puis me rendre auprès de vous. Le roi, mon seigneur, m'a défendu de quitter Cantorbéry » (1). Le légat revient à la charge; il presse, il menace, il cherche à alarmer la conscience du saint. Tout est inutile : le saint archevêque reste au poste que le roi lui a assigné.

C'est ainsi que, sous Guillaume le Roux, saint Anselme chercha à se rendre entièrement indépendant du pouvoir civil.

Sous Henry Beauclerc, même avant l'accord de 1107, au temps où il lui refusait l'hommage et où l'Eglise interdisait à tous les évêques de le lui rendre sous peine d'excommunication, en ce temps-là même, saint Anselme ne se bornait pas à remplir à l'égard de son roi tous ses devoirs de vassal, et à fournir les services auxquels il était tenu. On le vit user de toute son influence pour décider les autres vassaux du roi à remplir eux-mêmes leurs devoirs et à lui demeurer fidèles. Peu de temps après que Henry Beauclerc eût pris possession de l'Angleterre, son frère Robert, duc de Normandie, essaya de le détrôner. Déjà ses troupes étaient en vue des côtes d'Angleterre, et les barons de Henry, mécontents du mariage qu'il venait de contracter avec une princesse anglaise, n'attendaient que l'heure du combat pour l'abandonner. Anselme les réunit, leur montra que leur devoir était de rester fidèles au roi, leur suzerain, et leur

(1) « Propter quod dominus meus rex ore suo mihi præcepit... ut Cantuarberiam custodiam... Et idcirco de Cantuariâ exire non audeo nisi in illam partem ex quâ hostium expectamus adventum. — » Epist. III, 35.

inspira une si vive horreur de la trahison qu'ils méditaient que tous se rallièrent à la cause du jeune monarque. Anselme sauva sa couronne.

Tous ces barons avaient cependant fait hommage au roi. On pouvait manquer à ses obligations de vassal après avoir fait hommage. Guillaume de Karilef, évêque de Durham, avait fait hommage à Guillaume le Roux, et cependant, si l'on en croit plusieurs historiens contemporains fort graves, il n'en trempa pas moins dans une rébellion dirigée contre lui. Saint Anselme ne fit jamais hommage à Henry Beauclerc, et néanmoins Beauclerc n'eut pas de vassal plus fidèle.

L'Eglise, en cherchant à se dispenser de l'hommage, réclamait tout simplement un privilège en faveur de ses évêques. On n'a pas le droit d'en conclure qu'elle aspirait à constituer un clergé entièrement indépendant du pouvoir civil. Aujourd'hui encore l'Eglise réclame pour ses ministres le privilège de l'exemption du service militaire; suit-il de là qu'elle veut rendre le clergé entièrement indépendant du pouvoir civil?

Ce que saint Anselme et Pascal II voulaient, c'est que les évêques d'Angleterre fussent *entièrement indépendants du pouvoir civil* comme évêques et en tant qu'évêques.

C'est que le clergé d'Angleterre fut indépendant du pouvoir civil dans le choix des évêques et des abbés, assez du moins pour que ce choix ne dépendît pas principalement du roi, ne fût pas fait par le roi, et pour que l'Eglise pût avoir des prélats à la hauteur de leur mission, et, en tout ce qui touche au spirituel, ne recevant d'ordre et de direction que du pontife de Rome.

Voilà ce qu'ils voulaient et voilà ce qu'ils obtinrent.

Le meilleur moyen de convaincre les esprits sincères, M. Molinier par exemple, que le traité de 1107 ne fut pas une défaite pour l'Eglise, mais bien une victoire, c'est de leur montrer, l'histoire en main, quels furent les résultats de ce traité.

Ces résultats, Lingard est de tous les historiens celui qui les a le plus atténués.

« En somme, dit-il, l'Eglise gagna peu à ce compromis. Il pouvait réprimer, mais il ne détruisait pas le principal abus. Si Henry renonçait à une forme inutile, il conservait le fond. Le droit qu'il s'était arrogé de nommer les évêques et les abbés n'avait pas reçu d'atteinte » (1).

(1) *Histoire d'Angleterre*, chap. x.

Si le droit que s'était arrogé le roi de nommer les évêques ne reçut aucune atteinte, comme d'un autre côté le roi eut gain de cause dans la question de l'hommage, l'Eglise perdit tout, et ce serait alors le cas de dire que le traité de 1107 fut pour elle une défaite insigne.

Lingard n'a pas osé dire cela : il a craint de paraître paradoxal.

A Lingard on peut opposer saint Anselme. Quelque temps après le traité de 1107, il écrivait à Pascal II : « Le roi qui gouverne les Anglais et les Normands ayant reçu vos ordres avec obéissance, a complètement abandonné l'investiture des églises, malgré les efforts d'un grand nombre pour l'en détourner... Dans l'élection des prélats il ne suit nullement sa volonté propre, mais il s'en remet entièrement aux conseils des gens pieux » (1).

Il s'agit ici d'une question de fait sur laquelle le saint, assurément bien informé, ne pouvait se faire aucune illusion. Comme il ne cherchait pas non plus à tromper le pape, son témoignage ne saurait être suspect à aucun point de vue, et mérite une pleine confiance.

Les expressions du saint archevêque sont à peser. Ce n'est pas seulement dans une certaine mesure que le roi s'en rapporte aux conseils des gens pieux pour la nomination des évêques ; c'est *entièrement, penitùs*. Il évite de s'immiscer dans les élections ecclésiastiques, non seulement de manière à ne pas les empêcher d'être libres, mais de telle sorte qu'il ne cherche *nullement, nullatenùs*, à faire élire les sujets qui pourraient lui être le plus agréables.

C'est probablement sur ce témoignage que Lingard s'est appuyé pour affirmer que le droit d'élection que le roi s'était arrogé « ne reçut aucune atteinte ». Il suffisait, en effet, pour arriver à cette conclusion, de prendre juste le contraire des paroles de saint Anselme.

Ces dispositions du roi, nous allons le voir, persévérèrent jusqu'à la fin de sa vie, au moins sans changement notable. Se fussent-elles complètement évanouies à la mort du saint archevêque, il ne suivrait pas de là qu'il n'avait pas eu l'avantage.

(1) « Rex qui dominatur Anglis et Northmannis obedienter suscipiens vestram jussionem, investituram ecclesiarum, renitentibus multis, omnino deseruit... Rex ipse in personis eligendis nullatenus propriâ utitur voluntate, sed religiosorum penitùs se committit consilio. » — Epist. III, 181.

Le seul fait d'avoir amené à composition un monarque aussi puissant et aussi absolu que Beauclerc, de l'avoir obligé pour un temps à respecter la liberté de l'Eglise, de lui avoir imposé son influence personnelle, ce seul fait n'eût-il pas déjà constitué pour saint Anselme une vraie victoire?

C'est ainsi que l'a compris M. de Rémusat, dans son livre : *Saint Anselme de Cantorbéry*. Assurément M. de Rémusat a fort maltraité saint Anselme. Mais il faut lui rendre cette justice qu'il a apprécié sa victoire aussi bien que pouvait l'apprécier un rationaliste. A ses yeux, l'avantage pour l'Eglise d'avoir sauvé des profanations du pouvoir civil le pouvoir spirituel des évèques, regardé par elle comme un pouvoir divin, est pour le moins fort problématique. Cela se comprend. Mais il a fort bien vu que, s'il n'y avait pas là un avantage réel, à prendre la chose en soi, on ne peut du moins se dispenser d'y voir un avantage relatif, très considérable aux yeux de l'Eglise. M. de Rémusat a vu cela en étudiant l'histoire. Cela n'est vraiment pas difficile à voir. Il a vu encore qu'obtenir cet avantage auquel elle attachait un si grand prix, c'était pour l'Église remporter une grande victoire. On peut très bien voir cela, tout en étant rationaliste.

M. de Rémusat comprend très bien que l'investiture n'était pas « une forme inutile », comme le dit si légèrement Lingard. Les rois, et en particulier l'intelligent Beauclerc, n'auraient pas combattu des années entières pour « une forme inutile ».

Mais ce que M. de Rémusat comprend mieux que tout le reste, et ce qu'il fait admirablement ressortir, c'est que l'importance de la victoire remportée par saint Anselme ne doit pas être mesurée à la durée des résultats obtenus. Ces résultats auraient pu être annulés par une cause accidentelle et par des événements imprévus, sans que la victoire eût cessé d'être réelle et même très considérable.

« Dans toutes les affaires, dit cet écrivain distingué, et surtout dans les affaires spirituelles, les apparences sont loin d'être une chose vaine. On ne peut considérer comme indifférente une formalité pour laquelle papes et rois se sont passionnés en sens opposés pendant cinquante ans, et il faut, en de telles contestations, moins regarder au prix de l'objet en lui-même qu'à l'importance que les partis y attachent. On ne doit pas tant peser la concession que ce qu'elle a coûté d'efforts à ceux qui l'ont obtenue. Il s'agit de savoir qui a cédé, et non pas tant ce que

vaut ce qu'on a cédé. Or, il est certain que dans la lutte, le roi Henry a de notoriété historique cédé quelque chose à l'archevêque Anselme. D'un côté le pouvoir absolu, d'abord la volonté et la violence, puis la volonté et l'habileté ; de l'autre, la patience, la résignation, une fermeté inébranlable et douce : quand celles-ci l'ont emporté, qui peut douter que la victoire ne soit grande? »

« En droit donc, si l'avantage est peu de chose, en fait il n'est pas sans importance. Moralement le procès fut gagné, au moins dans le présent, et si, plus tard, on n'en a pas fait sortir des avantages bien effectifs, ce n'est la faute ni d'Anselme, ni de ses contemporains. C'est que l'intervention du gouvernement dans la formation de l'administration épiscopale était une prérogative trop précieuse pour être définitivement abandonnée » (1).

Il est un point, on le voit, sur lequel M. de Rémusat s'est laissé influencer par Lingard qu'il appelle « un historien d'une grande autorité ». Il croit que l'on n'a pas fait sortir de cette victoire de saint Anselme *des avantages bien effectifs*. C'est une grave erreur.

Rien ne manqua au triomphe de saint Anselme, pas même la durée des *avantages bien effectifs*. L'histoire va nous en fournir les preuves les plus convaincantes.

(1) Livre I. Ch. xviii.

CHAPITRE XII

Liberté des élections ecclésiastiques obtenue d'une manière durable par le traité de 1107. — De quelques autres résultats de ce traité.

L'histoire de l'Eglise d'Angleterre à partir du traité de 1107, quand on l'étudie de près dans les documents contemporains, devient une démonstration éclatante de la liberté des élections ecclésiastiques. A partir de 1107 c'est par le clergé et non par le roi que les évêques et les abbés sont élus.

A partir de 1107 non seulement Henry Beauclerc cessa de donner l'investiture aux prélats, mais il ne fit plus une seule nomination d'évêque ou d'abbé, ni pendant la vie de saint Anselme, ni après sa mort. Le roi fut consulté : de toutes manières il devait l'être. Il donna son avis, mais un avis qui n'avait absolument rien de décisif, si ce n'est qu'il pouvait écarter des sujets contre lesquels il aurait eu des griefs. Nous ne pensons pas qu'aucune stipulation eût été faite à cet égard. Mais cette clause allait de soi : la prudence l'imposait.

Quand Radulfe, évêque de Rochester, eut été nommé archevêque de Cantorbéry, il songea à se donner un bon successeur; il jeta les yeux sur Ernulfe, abbé de Peterborough, qui avait été autrefois prieur du monastère de Saint-Sauveur à Cantorbéry. Ce choix réunit immédiatement les suffrages du clergé de Rochester. L'archevêque de Cantorbéry présenta Ernulfe au roi qui l'agréa, et il fut aussitôt mis en possession de l'évêché de Rochester (1).

(1) « Dum itaque rex Ecclesiarum dispositione, ut diximus, operam daret, postulatus a pontifice Cantuariorum est, quatenùs sibi monachum Ecclesiæ Cantuariensis, tunc quidem abbatem Burchorum, Ernulfum redderet, ut eum Roffensi loco pontificis sibimetipsi subrogaret. Et hoc quidem faciebat tum quia sapientiam ac religionem hominis compertam habebat, tum quia ignotam personam super ipsam

Une preuve manifeste, entre beaucoup d'autres, de la liberté des élections épiscopales, c'est la lettre adressée par Eadmer en 1123 aux moines de Worcester pour les engager à choisir parmi les moines le successeur de leur évêque qui venait de mourir. Eadmer n'eut pas pris la peine de leur écrire pour leur donner ce conseil, si ce choix n'eût pas été en leur pouvoir, et si le nouvel évêque de Worcester avait dû être élu par le roi.

Comme preuve de la liberté des élections ecclésiastiques, à partir du traité de 1107, il y a deux faits décisifs qui dispensent d'en citer d'autres. Ce sont les élections des deux archevêques de Cantorbéry qui furent nommés, après la mort de saint Anselme, sous le règne de Henry Beauclerc.

Malgré l'immense intérêt qu'il avait à voir placer sur le siège de Cantorbéry un archevêque favorable à ses vues, et à s'immiscer dans ces deux élections, il n'usa de sa puissance que pour retarder la première, et encore fût-ce plus au profit de son avarice qu'au profit de son ambition. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux élections ne fut faite par lui. Il n'y eut même, à proprement parler, aucune part. Le successeur de saint Anselme ne fut pas le sujet sur lequel le roi avait jeté ses vues, comme étant le plus digne et comme lui semblant capable, à cause de ses éminentes qualités, de réunir tous les suffrages. Ce sujet qui, autant qu'on en peut juger à cette distance, était réellement le plus digne et le plus capable fut, précisément à cause de sa supériorité et surtout à cause de sa sévérité qu'ils redoutaient, écarté par les évêques (1). Les évêques présentèrent un candidat dont le mérite, quoique probablement moindre que celui du sujet qu'ils écartaient, était grand aussi, et qui les effrayait moins. Les moines de Cantorbéry lui donnèrent leur suffrage, et le roi, sans faire la moindre difficulté, l'agréa sur le champ.

Quand cet archevêque de Cantorbéry fut mort, ce furent encore les évêques qui désignèrent son successeur, et cette fois, malgré les moines de Cantorbéry. Le roi, voyant que les évêques et les

Ecclesiam vel inter fratres Cantuarienses immittere nolebat, tum etiam, etc... Quod rex perpendens libenter annuit. » — Eadm. *Hist. nov.* lib. V.

« Ernulfus a Radulfo episcopus apud Rofam constitutus est. » — *Will. Malm., De gest. pont. Angl.* lib. I.

(1) Eadmer dans le livre V de son *Historia novorum*, et Guillaume de Malmesbury dans le livre Ier de son *Gesta Pontificum Anglorum*, nous racontent avec de grands détails les débats auxquels cette élection donna lieu. Guillaume de Malmesbury, beaucoup moins réservé qu'Eadmer, nous met au courant des intrigues des évêques et de leurs vrais motifs pour écarter Farice, abbé d'Abingdon.

moines ne pouvaient s'entendre, mit fin aux débats en se tournant du côté des évêques. Il fallait bien en venir à une conclusion : l'élection eut-elle été regardée comme ayant été faite plus librement et plus canoniquement, si le roi, au lieu de se mettre du parti des évêques, eut embrassé celui des moines de Cantorbéry? C'est probablement tout le contraire qui serait arrivé. Sans doute il y avait des inconvénients à donner aux moines un archevêque qui n'avait pas leurs sympathies, mais il y en aurait eu bien davantage à imposer aux évêques un primat contre lequel ils se montraient disposés à se liguer. Après tout, le choix qu'ils firent, sans être le meilleur, était acceptable. Le bon chanoine qu'ils élurent, sans être un homme de grande portée, n'était cependant dépourvu ni de talent ni de vertu. Il est vrai que Henry de Hungtingdon affirme carrément qu'il n'y avait aucun bien à dire de lui (1), et que, d'après Roger de Hoveden, il aurait péché par excès de simplicité (2); mais Guillaume de Malmesbury, qui écrivait son *Gesta Pontificum Anglorum* sous le pontificat de cet archevêque de Cantorbéry pour lequel, en sa qualité de moine, il devait éprouver une médiocre sympathie, le représente comme un homme qui ne manquait ni d'activité ni de prudence. « En somme, dit-il, il ne fit rièn dont il eut à se repentir » (3); ce qui est encore un assez bel éloge pour un évêque.

Le roi se conduisait dans l'élection des abbés comme dans celle des évêques. Les évêques auxquels se joignaient d'ordinaire les grands du royaume les lui proposaient, et, s'il n'avait aucun grief particulier contre eux, il les mettait en possession des biens de leur abbaye, après qu'ils lui avaient fait hommage. S'il ne mettait en possession des abbayes d'Angleterre que des Normands, c'est que les évêques et les barons, qui étaient eux-mêmes Normands, ne lui proposaient que des Normands (4).

(1) Willelmus cujus laudes dici nequeunt quia non sunt. — *Epist. de contemptu mundi.*

(2) Verum rex decepit eos (episcopos) simplicitate Willelmi archiepiscopi. — *Chron. Rog.* de *Hoveden*. Edit. Stubb., t. I, p. 185.

(3) Hujus loci (cit ou chiche) fuit primus prior Willelmus de Corbuil qui defuncto Radulpho cantuariensi archiepiscopo in illum honorem evectus est. Quem, quamvis monachi trepidassent suscipere, quod esset clericus, tamen nihil pænitendum fecit. Erat enim religionis multæ, affabilitatis nonnullæ, cœterum nec iners, nec imprudens. — *De Gest. Pontif. Angl.*, lib. II.

(4) Monasteria cuncta quæ jam diu cura pastorali fuerant destituta, *consilio piscoporum et principum suorum*, locatis personis, in hoc officium ordinavit. Quod si aliqui eorum lupi magis quam pastores effecti sunt, ipsi viderint; rex eos ut

Henry Beauclerc n'avait aucune antipathie contre les Anglais, et il n'eut fait aucune difficulté de mettre des sujets anglais en possession des évêchés et des abbayes de son royaume, si des sujets anglais lui eussent été présentés.

Si parmi ces abbés qui devaient être des pasteurs, plusieurs se montrèrent des loups, suivant l'expression d'Eadmer, c'était surtout la faute des évêques dont les choix n'étaient pas assez sévères et inspirés par des motifs assez élevés, assez surnaturels, et qui ne respectaient pas assez les règles canoniques aux termes desquelles ces élections auraient dû être faites uniquement par les moines eux-mêmes.

A partir du traité de 1107, l'Église d'Angleterre redevint libre. Que cette Église libre n'ait point tiré de la liberté qui lui était rendue tout le profit possible, qu'elle ait même eu à l'égard du pouvoir royal des complaisances excessives, nous ne le contestons pas. Mais il est incontestable aussi que la liberté lui fut vraiment rendue, qu'elle lui fut rendue par saint Anselme, et que ce fut là pour le saint une magnifique victoire.

Cette victoire fut durable.

Jusqu'à la Réforme, l'Église d'Angleterre demeura libre dans la mesure nécessaire à sa mission. Elle fut libre de manière à pouvoir remplir cette mission avec de grands fruits de salut pour les âmes, des avantages considérables pour les peuples et certes non sans gloire et sans éclat. Elle fut libre d'une manière qui lui permit de compter parmi ses évêques des martyrs comme saint Thomas Becket, de vaillants champions de ses droits comme Robert Grossetète, saint Hugues, tous les deux évêques de Lincoln, et le cardinal Langton, et d'autres qui furent des modèles d'austérité et de charité, comme saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, son digne disciple, saint Richard, évêque de Chichester, et saint Thomas, évêque de Hereford. Nous ne nommons que les principaux.

Assurément, ce sont bien là les fruits d'une Église libre. Si avoir assuré à l'Église d'Angleterre cette liberté dont elle tira de si grands fruits et sans laquelle elle n'aurait pas même pu continuer de vivre ne constitue pas une victoire, alors c'est que le sens des mots est changé, et il n'y a plus à essayer de s'entendre.

pastores, non lupi essent (sicut credi fas est) collocavit. Quod tamen credibilius forte videretur, si non omnes ex alienigenis, sed aliquos saltem ex indigenis terræ, non usquequaque Anglos prorsùs tali ministerio substituisset. — Eadm. *Hist. nov.*, lib. V.

Cette victoire de saint Anselme eut d'autres résultats encore. Quand l'indomptable archevêque de Cantorbéry, après sept années de travaux et de luttes, amena Henry Beauclerc à se prêter à l'accord de 1107, ce n'était pas seulement un homme qui l'emportait sur un autre homme; ce n'était pas seulement une grande institution qui arrivait à faire respecter ses privilèges ; ce n'était pas seulement le pouvoir spirituel qui forçait le pouvoir temporel à s'incliner devant lui. C'était la droiture qui l'emportait sur la ruse, la prière et la sainteté sur les armes et la diplomatie, le droit sur la force, la civilisation sur la barbarie.

L'Église seule, à cette époque, faisait contrepoids à l'omnipotence des rois et les empêchait de ramener, par une tyrannie sans frein, les peuples à demi civilisés à l'état barbare. Or l'Église n'était forte que par la papauté; c'est Rome qui formait le point d'appui de toutes les Églises disséminées dans le monde entier. Une Église nationale, comme la voulaient les rois d'Angleterre, loin de mettre un frein à leur despotisme, n'eût fait que le servir.

De plus, la victoire particulière remportée par saint Anselme en 1108, contribua dans une large mesure à la victoire générale de l'Église en 1122. Le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne s'observaient mutuellement. La résistance de l'un encourageait celle de l'autre. Peu de temps après qu'il eut renoncé aux investitures, Henry Beauclerc ayant entendu dire que le pape Pascal II venait de permettre à Henry V de les conserver, il manifesta aussitôt l'intention de les reprendre lui-même. Heureusement ce n'était là qu'un faux bruit. Pascal II, à qui saint Anselme écrivit à ce sujet, se hâta de le démentir, et le roi d'Angleterre se tint en paix.

Henry Beauclerc était le plus puissant monarque de l'Europe après l'empereur d'Allemagne. La conquête de la Normandie venait de le grandir encore et achevait de rendre son nom glorieux. Sa réputation d'habile diplomate était répandue dans l'Europe entière. Il passait, et à bon droit, pour être le plus ambitieux, le plus tenace et le plus rusé des princes de son temps. Quand Henry V vit que ce despote et ce diplomate était réduit à se dessaisir d'un privilège pour lequel il avait tant combattu, il dut comprendre que son tour n'était pas loin. Tout ce qu'il put espérer, c'est que l'Église ne lui refuserait pas ce qu'elle venait d'accorder au roi d'Angleterre : le droit de conserver l'hommage. Au fond c'est là ce qui arriva et le traité de Worms en

1122, malgré des différences plus apparentes que réelles, n'est guère que la reproduction de l'accord conclu en 1107 entre Henry Beauclerc et saint Anselme. Nul doute que le premier de ces traités n'ait préparé le second.

Le bruit des luttes du saint archevêque de Cantorbéry avec Guillaume le Roux d'abord, puis avec Henry Beauclerc avait rempli l'Europe entière. Ses exils avaient mis autour de son front une auréole dont l'éclat rejaillissait sur sa cause. Cette imposante figure que la Normandie, la France, la Bourgogne et l'Italie avaient tour à tour admirée, ce grand évêque dont les rois enviaient la présence et sollicitaient les conseils, et qui avait fini par réduire le plus obstiné et le plus intraitable des princes de son temps, apparaissait à tous comme une personnification de cette puissance mystérieuse que Dieu a mise en son Église, et qui, sans autres armes que la justice, la patience et la prière, arrive à briser l'orgueil des rois et à remporter sur la puissance d'ici-bas de magnifiques, et humainement parlant, d'inexplicables victoires.

CHAPITRE XIII

Appréciations de l'accord de 1107 par les historiens contemporains.

Il est donc certain que par le traité de 1107 saint Anselme ne subit pas une défaite, mais qu'il remporta une victoire. Cette victoire, nous venons de montrer ce qu'elle fut ; il nous reste à voir comment Eadmer l'a présentée. S'est-il efforcé de la grandir ? Représente-t-il cette victoire comme éclatante, remarquable, unique ? Non ; mais il dit simplement : « Anselme remporta la victoire au sujet de la liberté de l'Église, pour laquelle il avait longtemps travaillé : « Victoriam de libertate Ecclesiæ pro quâ diu laboraverat Anselmus adeptus est (1). »

Voilà tout.

Cette victoire eut d'autres témoins qu'Eadmer et parmi eux des historiens d'un grand poids.

« Grâce au vénérable Anselme, la liberté fut rendue aux Églises (2) », dit Guillaume de Malmesbury dans son *Gesta pontificum Anglorum* livré au public quelques années après le *Vita Anselmi* d'Eadmer, sous le règne de Henry Beauclerc.

(1) *Vit. Ans.*, Lib. II.

(2) Per reverendum Anselmum libertas Ecclesiarum rediit. — *De gest. pont. Angl.*, Lib. I.

Dans son ouvrage : *De gest. regum Anglorum* (Lib. V), Guillaume de Malmesbury dit en parlant de l'accord conclu entre le roi et saint Anselme, que le roi renonça à l'investiture et ne conserva que le *droit d'élection :* « Investituram annuli et baculi indulsit in perpetuum, retento tantum *electionis* et regalium privilegio. » Il y a là une inexactitude manifeste. L'investiture renfermait le *droit d'élection*. C'est pour amener le roi à renoncer à ce droit d'élection que combattait saint Anselme, et il l'y amena. Si le roi eut conservé le *droit d'élection,* la liberté n'eut pas été rendue aux Églises ; et cependant, au témoignage de Guillaume de Malmesbury, elle leur fut rendue grâce à saint Anselme. Mais ce n'est pas dans le *Gesta regum* qu'il faut chercher sa vraie pensée sur ce point ; c'est dans son *Gesta pontificum*, composé et publié après le *Gesta regum*.

« Le triomphe de l'Église éclata à tous les regards, dit Jean de Salisbury dans sa *Vie de saint Anselme* en parlant de l'accord de 1107. Le roi abandonna publiquement l'investiture, et ne réclama plus aucun droit dans les élections. Il demanda seulement qu'elles fussent soumises à son consentement : condition qui n'est pas contraire aux saints canons. Il n'usurpa plus le droit d'élire les prélats et de leur donner l'investiture par la crosse, suivant l'ancien usage, et il laissa les Églises se gouverner conformément aux règles canoniques (1). »

Même témoignage de la part du chroniqueur anglais Gervaise, moine de Cantorbéry. « Le roi, dit-il, abandonnant l'usage de ses prédécesseurs, ne s'arrogea plus l'élection des prélats et ne leur donna plus l'investiture par la crosse ni d'aucune autre manière (2).

Ainsi d'après les historiens contemporains, à partir de l'accord de 1107, les élections des prélats en Angleterre se firent d'une manière régulière et canonique, et la liberté fut ainsi rendue à l'Eglise, et ces historiens appellent cela une *victoire*, un *triomphe*. A qui faut-il s'en rapporter, soit au sujet du fait lui-même, soit pour son appréciation? Est-ce aux historiens contemporains ou à un historien du dix-neuvième siècle? Nous disons un historien du dix-neuvième siècle, car la plupart des historiens du dix-neuvième siècle, peut-être même tous excepté M. Molinier, sont, sur ce point, exactement de l'avis de ceux du douzième.

Eh bien donc, à qui faut-il s'en rapporter, à Eadmer, à Guillaume de Malmesbury, à Jean de Salisbury, à Gervaise, ou bien seulement à M. Molinier ?

La question pourra paraître acrimonieuse; elle n'est pourtant que juste et nécessaire. Notre sujet nous l'impose.

Eadmer, après avoir été le sécrétaire et le confident de saint Anselme, était devenu le secrétaire et le confident de son successeur. C'était un homme d'un esprit calme et d'un jugement droit, et il était admirablement placé pour tout voir.

Guillaume Sommerset, du fond de son monastère de Malmes-

(1) « Cum autem in calendis Augusti rex et archiepiscopus convenissent, triumphus Ecclesiæ omnibus patuit, rege investituram Ecclesiarum palam cedente et concedente archiepiscopo, nec aliquid vendicante in electionibus nisi assensum, qualem sacri canones non excludunt. Neque enim eligere, etc. » — *Vit. S. Ans.*, cap. XIV.

(2) Prædecessorum suorum usu relicto, nec personas elegit, nec eas per baculum vel aliud investivit. — *Gervas. act. pontif.*, *edit. Stubbs*, p. 376.

bury dont il a gardé le nom, suivait d'un œil attentif, afin de les transmettre à la postérité, les événements du règne de Henry Beauclerc.

Gervaise n'écrivit sa chronique que vers la fin du douzième siècle; mais il était moine de Cantorbéry, et il vivait dans un milieu où le souvenir des faits qu'il rapporte était encore tout vivant. Il pouvait se renseigner non seulement en consultant des notes écrites, mais auprès de plusieurs de ceux qui avaient été les témoins de ces faits alors tout récents. Plusieurs de ceux avec qui il vivait avaient vu au moins les dernières années du règne de Henry Beauclerc.

Mais de tous les historiens, le mieux placé pour nous faire connaître d'une manière à la fois exacte et complète les résultats du traité de 1107, et ce que ces résultats eurent de durable, c'est Jean de Salisbury.

Jean de Salisbury est, on le sait, un des esprits les plus fins et les plus cultivés, un des écrivains les plus sérieux et les plus distingués de toute manière qu'ait produits le douzième siècle. Quand il écrivit sa *Vie de saint Anselme*, il était secrétaire de saint Thomas Becket et il avait déjà rempli les mêmes fonctions sous son prédécesseur Théodebald. Il avait vécu sous le règne de Henry Beauclerc qui dura jusqu'en 1135, et il avait connu ce prince. Un secrétaire des archevêques de Cantorbéry ne pouvait ignorer comment se faisaient les élections ecclésiastiques; il devait apparemment savoir si l'Eglise d'Angleterre avait recouvré sa liberté, si ce recouvrement était du à saint Anselme, et s'il constituait une victoire. Oui, dit-il, ce recouvrement fut « un triomphe qui éclata à tous les regards », et ce qui est une traduction plus littérale encore du texte latin, « un triomphe qui fut évident pour tout le monde, *triumphus Ecclesiæ omnibus patuit.* »

Mais d'après M. Molinier, tout le monde se trompait. Ce que l'on regardait comme une victoire était une défaite, et même « une défaite insigne. »

La manière de parler des historiens que nous venons de citer prouve bien en effet que l'illusion était générale : ils n'auraient pu s'exprimer ainsi, si leurs contemporains n'eussent été de connivence avec eux. Mais qu'avaient-ils donc tous, ces malheureux contemporains de saint Anselme, pour ne rien comprendre à ce qui se passait autour d'eux ? Hélas ! ils étaient catholiques. Dès lors il était impossible qu'ils écrivissent l'histoire comme une

certaine école la comprend aujourd'hui. Heureusement cette école est en train de refaire l'histoire écrite par les catholiques. Il y faut un peu de temps, et on s'y est mis tard : « la critique est née de nos jours. »

CHAPITRE XIV

Correction importante d'Eadmer au sujet de la victoire de saint Anselme dans la seconde édition du *Vita Anselmi.*

Sans que nos lecteurs y aient peut-être pris garde, nous avons répondu à la question de M. Molinier au sujet d'Eadmer : « A-t-il su toujours bien voir et juger exactement, et son affection pour saint Anselme n'a-t-elle pu l'abuser en plus d'une circonstance ? »

C'est surtout au sujet du traité de 1107 que M. Molinier pose cette question. Nous ne justifions Eadmer sur aucun autre point, parce que c'est le seul sur lequel M. Molinier ait exprimé des doutes.

Eadmer a jugé le traité de 1107 en catholique. Il a vu et apprécié les choses comme ses contemporains. Il a jugé que l'Eglise était libre parce que la liberté des élections lui était rendue, et il a cru que cela était une victoire. Tout le monde, encore une fois, croyait et disait cela de son temps. Il était de sa religion et de son temps. Que l'on accuse, si l'on veut, sa religion et son temps : mais il n'y a pas à parler de son affection pour saint Anselme, qui ne se manifeste en aucune manière dans l'appréciation qui nous occupe.

Cette appréciation du traité de 1107, Eadmer nous l'a donnée très brièvement dans une seule phrase. Dans cette appréciation, dans cette phrase, que dit-il? La liberté avait été rendue à l'Eglise d'Angleterre. Saint Anselme avait obtenu cela. C'était une victoire. Rien de plus. « Anselme remporta la victoire au sujet de la liberté de l'Eglise pour laquelle il avait longtemps travaillé. »

Néanmoins Eadmer eut des scrupules. Il craignit d'avoir, en s'exprimant ainsi, dépassé les bornes de l'exacte vérité. Il atténua cette appréciation. Il corrigea cette phrase.

Non seulement Eadmer a laissé une Vie de saint Anselme, *Vita Anselmi*, mais il en a donné, comme on dirait aujourd'hui, *plusieurs éditions*. A l'aide des nombreux manuscrits qui nous restent, on pourrait peut-être arriver à préciser le nombre exact de ces éditions. Mais cela n'est pas nécessaire. Il suffit à notre but qu'il y ait eu plusieurs éditions du *Vita Anselmi*. Or il est absolument certain qu'il y en a eu au moins deux. Les manuscrits que nous possédons en France, au moins ceux de la Bibliothèque Nationale, à savoir les trois manuscrits latins, 1864, 2575, et 5348, le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal n° 314, et le manuscrit n° 6 de la bibliothèque de Troyes représentent la première édition. Eadmer revit, corrigea et augmenta cette première édition de sa *Vie de saint Anselme* telle que nous la trouvons dans les manuscrits que nous venons de citer.

Pour parler tout d'abord de l'augmentation parce qu'elle est plus saillante que tout le reste, il y ajouta quatre chapitres. Quant aux corrections, elles ne portent généralement que sur des points secondaires, et celle que nous avons mentionnée au sujet de l'aventure du serviteur de l'abbé de Séez en donne une très juste idée.

Cette seconde édition se trouve dans la plupart des manuscrits d'Angleterre et en particulier dans le manuscrit de Cambridge C.C.C. 371 et dans les deux manuscrits 315 et 3846 de la collection harléienne, au British Museum.

Les corrections de cette seconde édition, avons-nous dit, ne portent que sur des points secondaires. Il y a une exception à faire pour la correction introduite par Eadmer dans la phrase que nous avons citée plus haut au sujet de la victoire de saint Anselme. Cette correction touche à une question de la plus haute importance. Elle consiste uniquement dans l'intercalation de deux mots dans la rédaction primitive. Mais ces deux mots sont tout à fait signicatifs. Voici la phrase d'Eadmer telle qu'on la trouve dans la seconde édition du *Vita Anselmi*, représentée par les manuscrits d'Angleterre.

« Anselme remporta *d'une certaine manière* la victoire au sujet de la liberté de l'Eglise pour laquelle il avait longtemps travaillé. Victoriam de libertate Ecclesiæ pro quâ diu laboraverat Anselmus *quodam modo* adeptus est » (1).

(1) *Vita Anselmi*, édition Rule, p. 414. — Cette édition est bien la véritable édition d'Eadmer, celle de Gerberon n'ayant été faite que sur des manuscrits de France. Mais il n'y a entre les deux aucune différence importante.

Qu'a voulu dire Eadmer par cette correction? A-t-il voulu faire comprendre par là que la liberté des élections ecclésiastiques n'avait été rendue à l'Eglise d'Angleterre que d'une *certaine manière*, *quodam modo*, et non pas complètement? Très certainement non. Nous avons une preuve que telle ne fut pas sa pensée dans la phrase qui suit, phrase qu'Eadmer a maintenue jusqu'au bout et qui se trouve sans aucune variante dans tous les manuscrits du *Vita Anselmi*.

« Car le roi, ajoute-t-il pour expliquer sa pensée, car le roi, abandonnant l'usage de ses prédécesseurs, n'élut point par lui-même les sujets qui furent chargés de gouverner l'Eglise, et ne leur donna point l'investiture en leur remettant le bâton pastoral. « Rex enim antecessorum suorum usu relicto, nec personas quæ in regimen Ecclesiarum sumebantur per se elegit, nec eas per dationem virgæ pastoralis Ecclesiis quibus proficiebantur investivit. »

La liberté des élections ecclésiastiques, en Angleterre, était complète, et cependant la liberté de l'Eglise d'Angleterre ne l'était pas. C'est que la liberté des élections de ses évêques et de ses abbés ne suffit pas pour rendre une Eglise libre. Anselme n'avait remporté que d'*une certaine manière* la victoire au sujet de la liberté de l'Eglise pour laquelle il avait longtemps travaillé. C'est qu'il avait travaillé non pas seulement pour obtenir à l'Eglise d'Angleterre la liberté des élections de ses prélats, mais une liberté complète, une liberté pleine et entière sous tous les rapports.

Il n'avait pas travaillé à « constituer en Angleterre un clergé entièrement indépendant du pouvoir civil » ; nous l'avons démontré, et l'on voit que cette démonstration était nécessaire. Mais il avait travaillé à rendre l'Eglise entièrement libre en obtenant pour le clergé que le pouvoir civil ne l'entravât point dans l'exercice de sa mission surnaturelle. Il n'y avait réussi que dans une certaine mesure, d'*une certaine manière* : *quodam modo*.

L'élection des chefs du clergé, à commencer par celle du primat d'Angleterre, était libre. Mais si d'une part le roi avait laissé le clergé élire lui-même son primat, d'autre part il avait abusé de sa puissance pour retarder cette élection, et il avait tenu, au profit de sa cupidité et au détriment des âmes, le siège de Cantorbéry vacant pendant cinq années.

Cela avait donné à réfléchir à Eadmer.

D'ailleurs les évêques et les abbés, dans tout le royaume, demeuraient soumis à l'hommage. C'était un joug qui pesait sur l'Eglise et qui restreignait sa liberté d'*une certaine manière: quodam modo.*

De plus cette liberté demeura entravée pendant quelque temps encore d'*une certaine manière* qui était déplorable par le maintien des évêques nommés sous le régime des investitures. Saint Anselme eût voulu pouvoir écarter ces prélats, les uns absolument scandaleux, d'autres incapables. Cela lui fut impossible. Le roi, nous l'avons dit, obtint du pape, comme une compensation des investitures qu'il abandonnait, que ces évêques conserveraient leurs sièges, même Ralph Flambard.

Même après l'accord de 1107, l'Eglise d'Angleterre, au temps d'Eadmer, n'était donc libre que d'une *certaine manière : quodam modo.*

Mais toutes ces restrictions, Eadmer les avait assez mentionnées dans son *Historia novorum.* Cet accaparement des biens de l'archevêché de Cantorbéry pendant cinq ans, il le rapporte et il le flétrit ; cette concession de l'hommage et le maintien de tous les évêques aux termes du traité de 1107, il les fait connaître.

« Eadmer, dit M. Molinier, était certainement à même d'être bien informé, mais a-t-il dit tout ce qu'il savait ? » Oui, tout, absolument tout, et même plus qu'il n'était obligé de le dire. Nous en avons la preuve dans la correction qui nous occupe, et, considérée à ce point de vue, elle mérite toute l'attention que nous lui donnons.

Ce que M. Molinier demande, ce n'est pas si Eadmer nous a raconté tous les menus détails qu'il connaissait, et même toutes les circonstances de la vie de saint Anselme ayant quelque importance. Il est évident qu'il a fait un choix, et nous montrerons en son lieu que ce choix a été beaucoup trop sévère. Il s'agit seulement de savoir s'il ne lui est pas arrivé de se taire à dessein sur certains faits qui auraient été de nature à diminuer le prestige et la gloire de l'illustre archevêque auquel il avait voué une affection si vive et une si grande admiration. Cette gloire, on le voit, non seulement Eadmer n'a pas cherché à la grandir aux dépens de la vérité, mais, par un amour de la vérité poussé jusqu'au scrupule, il s'est exposé à la diminuer plus que de raison.

Ce *quodam modo*, n'était nullement nécessaire parce qu'il est dans la nature même des choses. Les tendances du pouvoir civil qui cherche, tantôt de bonne foi et dans le but de

protéger l'Eglise, tantôt par un amour effréné de la domination, à empiéter sur ses droits, la faiblesse et même le servilisme de quelques-uns de ses ministres qui tendent d'eux-mêmes la tête au joug et favorisent le despotisme des rois, empêchèrent toujours et empêcheront jusqu'à la fin l'Église d'être aussi complètement libre qu'elle a le droit de l'être. Saint Anselme ne l'ignorait pas. Il avait travaillé à rendre l'Eglise d'Angleterre entièrement libre, c'est-à-dire à lui procurer toute la liberté possible, vu les circonstances, et de fait il avait obtenu pour elle toute la liberté que comportait la situation politique et l'état des esprits, et, nous le répétons, toute la liberté rigoureusement nécessaire à cette Eglise pour remplir avec fruit et avec honneur sa grande mission de glorifier Dieu et de sauver les âmes. Il avait donc vaincu. Pourquoi dire *de quelque manière : quodam modo*, comme s'il avait pu vaincre autrement ?

Grâce à cette victoire du saint archevêque, l'Eglise d'Angleterre, jusqu'à la Réforme, fut incomparablement plus libre que ne l'est aujourd'hui l'Eglise de France. En France, l'Eglise, même à ne considérer que le côté surnaturel de sa mission, rencontra presque toujours des entraves. La plus récente et la plus terrible de toutes est le Concordat, invention d'un despote pour tenir l'Eglise en lisière (1). L'Eglise d'Angleterre nommait elle-même ses évêques, elle possédait des biens considérables avec lesquels elle soulageait les pauvres, bâtissait des églises, pourvoyait aux besoins du culte, soutenait et multipliait ses œuvres. Elle était mise en possession de ses biens par le roi, mais elle y était mise, et ils contribuaient à son influence et à la rehausser aux yeux des peuples. Elle était honorée, elle était puissante, elle était libre. Sans doute elle était tout cela d'*une certaine manière*, d'une manière relative, comme sont d'ordinaire les choses de ce monde, et non d'une manière absolue. La restriction d'Eadmer, son *quodam modo* n'a de raison d'être que dans ses scrupules de vérité. De tous les historiens contemporains il est le seul dans lequel cette restriction se rencontre. C'est une chose bien frappante que, de tous les historiens du douzième siècle, Eadmer soit celui qui a apprécié la victoire de saint Anselme de la manière la plus sévère et la moins favorable.

(1) Ceux qui ne seraient pas fixés sur ce que le Concordat est en lui-même, et surtout sur ce qu'il fut dans la pensée de son inventeur, n'auraient qu'à consulter le savant ouvrage de M. Taine sur les origines de la France contemporaine, *Le Régime moderne*, p. 239.

Nul doute qu'après avoir peint avec tant d'amour et sous des couleurs si brillantes la vie, les combats et la victoire du grand archevêque, il dut en coûter à Eadmer de se corriger lui-même devant le public et de mettre une ombre dans la partie principale et la plus en vue de son tableau. Mais ce qu'il peignait, c'était moins Anselme que la vérité. A suivre dans les manuscrits qui nous restent du *Vita Anselmi*, ces nombreuses corrections qui presque toutes ont pour but, non d'améliorer la forme, mais de modifier le fond, et d'arriver à une plus grande exactitude, on dirait un peintre qui ne cesse de retoucher sa toile. Les grands artistes se forment un idéal qu'ils ne peuvent atteindre et qui les désespère. L'idéal de ce grand artiste en histoire et plus spécialement en hagiographie, c'est la vérité. A ce point de vue, qui prime tous les autres, sa Vie de saint Anselme est une œuvre de maître.

CHAPITRE XV

Preuves de la scrupuleuse exactitude d'Eadmer, tirée de l'examen du texte imprimé du *Vita Anselmi*.

Pour se convaincre de la véracité d'Eadmer, il n'est pas nécessaire de recourir à l'examen des manuscrits : il suffit d'étudier le texte imprimé. Il révèle une véritable préoccupation de ne dépasser en rien et pour quoi que ce soit la ligne de la plus rigoureuse exactitude.

En 1097, saint Anselme partit pour son premier exil accompagné d'Eadmer et d'un autre moine nommé Baudouin. Leur traversée de Douvres à Wissant fut marquée par un fait extraordinaire. Eadmer croit devoir rapporter ce fait. Mais quelles précautions il prend pour ne pas engager sa conscience! Car la véracité chez Eadmer, il ne faut pas l'oublier, est une affaire de conscience et d'une conscience formée par des principes surnaturels. Il tient pour certain « qu'écrire sciemment le faux dans une histoire sacrée est chose défendue, et qu'il y a alors perte d'âme pour l'écrivain » (1).

Au moment où Anselme et ses compagnons venaient de débarquer à Wissant, les mariniers s'aperçurent qu'une planche s'était brisée au fond du vaisseau, laissant une ouverture d'environ deux pieds. Et cependant le vaisseau n'avait pas pris d'eau. Pour eux, nul doute qu'il n'y eût là un miracle. Les maîtres du vaisseau prirent Baudouin à part, lui montrèrent cette ouverture et le mirent à même de juger par lui-même de ce qui venait de se passer. Baudouin crut, probablement pour ne pas blesser la modestie d'Anselme et ne pas donner lieu d'accuser ses compagnons de chercher à tourner l'opinion populaire en sa faveur par des

(1) « Falsa vero scienter aliquem in sacris historiis scribere nefas esse pronuntio. Nam quotiens ea vel leguntur vel audiuntur anima scriptoris occiditur. » *Vita Ans.*, edit. Rule, p. 422.

récits merveilleux, qu'il valait mieux garder le silence sur ce fait. Il n'arriva à la connaissance que d'un petit nombre de personnes. Tout naturellement Eadmer fut de ce petit nombre. Quand, un peu plus tard, il voulut consigner ce fait dans la vie du saint, craignant de ne plus s'en rappeler exactement toutes les circonstances, il interrogea de nouveau Baudouin. Et il nous assure qu'il y mit beaucoup de soin : *magnopere sciscitatus sum.* Il ne s'en tint pas là. Il exigea que Baudouin lui *affirmât, sur la vérité qui doit servir de règle à un serviteur de Dieu et à un vrai moine*, que la chose s'était réellement bien passée ainsi *de tous points, ex toto; que rien, absolument rien n'avait été inventé, nec quidquam in eâ confictum.* — Baudouin le lui affirma. Alors seulement Eadmer se décida à rapporter le fait. Il ne le qualifie pas; il n'en garantit même pas absolument la vérité. Il n'affirme qu'une chose, la seule dont il soit absolument sûr, c'est que Baudouin le lui a raconté (1).

Pendant qu'Anselme était en Italie, des personnages dignes de foi venus d'Angleterre lui rapportèrent certains actes de Guillaume le Roux, qui dénotaient chez ce prince un étrange accroissement de perversité. La qualité des personnes d'où émanaient ces rapports, que les dispositions bien connues du roi rendaient déjà si vraisemblables, ne permettait pas de douter de leur vérité. Saint Anselme les crut et il en conclut qu'il ne pourrait jamais arriver à s'entendre avec son persécuteur, qu'il n'y avait pas d'amendement à espérer de sa part, et il supplia le Souverain Pontife de le décharger du fardeau de l'épiscopat. Il fallait bien que son biographe, en racontant cette grave démarche et l'accueil défavorable qu'elle reçut d'Urbain II, fît connaître les motifs qui l'avaient tout d'un coup inspirée au saint. Il fait un exposé court et simple de ce que certains personnages venus d'Angleterre leur avaient raconté. N'étaient-ce pas de faux bruits, n'y avait-il rien d'exagéré dans leur récit? Eadmer ne se soucie pas de charger sa conscience en se prononçant sur ce point. C'est bien déjà assez, il trouve même que c'est beaucoup trop qu'il soit obligé d'en parler. Mais il le faut bien. Saint Anselme avait été amené à la résolution de renoncer à l'archevêché

(1) « Ego tamen cum inde quædam persensissem, ac post longum tempus dum istis quæ in manu habemus scribendis animum applicuissem, nihilque unde mihi vel levis dubitatio inesse poterat describere voluissem, interrogavi eumdem virum de negotio, et veritatem magnopere siscitatus sum. Qui interpositâ veritatis assertione quâ servus Dei ac verus monachus inniti debet, confessus est rem ex toto sicut eam retuli factam, nec quidquam in eâ confictum. » — *Vit. S. Ans.*, lib. I.

de Cantorbéry par les bruits qui couraient sur Guillaume le Roux. « Pour qu'on ne croie pas, dit Eadmer, que je veux forcer mes lecteurs à se payer de mots, il faut bien que je dise brièvement en quoi consistaient ces bruits. Du reste, je répéterai simplement ce que j'ai entendu dire, sans décider si cela était vrai ou faux. Ceux qui, vers ce même temps, venaient auprès de nous, nous faisaient certains rapports sur le compte du roi. Voici ces rapports » (1).

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, nous font prendre sur le fait les scrupules d'Eadmer au sujet de la vérité. Ce n'est pas lui, on le voit, qui songerait à ajouter à ces récits, afin de les rendre plus attrayants, la moindre circonstance qui ne serait pas absolument exacte et entièrement certaine. Il est bien loin de ressembler à son compatriote et contemporain Orderic Vital, un moine aussi, et même un moine pieux et édifiant, mais qui, sur la manière d'écrire l'histoire, s'était formé des principes passablement larges. Orderic en prend à son aise avec la vérité et passe sans le moindre scrupule du domaine de l'histoire dans celui de la fiction, non qu'il veuille tromper, mais parce qu'il tient à embellir ses récits. « L'écrivain, dit M. Léopold Delisle qui n'a nulle envie de le calomnier ni même de se montrer sévère à son égard, l'écrivain se laisse entraîner par son imagination ; il confond alors ce qui s'est fait avec ce qui s'est pu faire ; il sacrifie tout au désir de plaire et d'intéresser ; et au besoin de remplir ses périodes et de faire ce qu'on appellerait aujourd'hui de la couleur locale et du roman historique » (2).

Eadmer ne s'interdit ni l'élégance du style, ni la vivacité des couleurs, ni l'art de la narration, mais il prend un soin extrême que ce ne soit jamais au détriment de la vérité. Suivant le témoignage de Jean de Salisbury, il se fait également remarquer par le charme de la diction et par une très grande véracité (3). Il tient avant tout à ce que son récit soit vrai de *tous points*, *ex toto*, et qu'il ne s'y trouve *absolument rien d'inventé*, *nec quidquam in eâ confictum*.

(1) « De quibus pauca brevi perstringere placuit, ne solummodo nudis verbis quæ dicuntur, dici putentur. Quæ tamen sicut illa accepimus simpliciter ponam, non astruens vera an secus extiterint, an non. Ferebant igitur hi qui veniebant... » — *Histor. nov.*, lib. II.

(2) Orderic Vital, édit. Leprévost, t. V. *Notice sur Orderic* par L. Delisle, p. 55.

(3) «... Duos quoque libros quos de vitâ et conversatione ejus Edmerus monachus venerabilis presbyter luculento stylo veracissimè edidit. » — *Vit. S. Ans.*, Prologus.

C'est là son principe fondamental sur la manière d'écrire l'histoire, et ce principe, il le suit si constamment, si scrupuleusement, si visiblement, si sincèrement, si naïvement, que ce qui frappe avant tout chez lui, ce qui a frappé les écrivains modernes aussi bien que ses contemporains, c'est sa véracité. Des historiens éminents comme Baronius (1), des critiques sévères comme Pagi (2), des bibliographes clairvoyants comme Dom Ceillier (3), des éditeurs judicieux comme Dom Gerberon (4), louent sa véracité, sa diligence, son exactitude et sa sincérité.

Toutes ces qualités qu'Eadmer possède à un rare degré peuvent se résumer en une seule : l'amour de la vérité.

Le Père de Smedt dit en parlant des qualités indispensables à l'historien pour qu'il ait vraiment ce qu'on appelle aujourd'hui de la critique : « La première et la plus essentielle, c'est un amour inaltérable, passionné pour la vérité historique. Rien ne peut remplacer ce sentiment. Il est aussi nécessaire au critique que l'enthousiasme du beau l'est à l'artiste (5). »

Le savant bollandiste a parfaitement raison.

A ce point de vue, Eadmer est incontestablement un critique de premier ordre.

(1) « De quo (S. Anselmo) ejus temporis *scriptor sincerissimus* Edinerus ejus a secretis minister hæc aït, etc. » — *Annales eccl., ad ann.* 1093.

(2) « Reliqua ex ejus (S. Anselmi) actis *accurate* conscriptis repetenda. » — *Ibid.*, critice Pagii.

(3) « Eadmer écrivait avec beaucoup d'ordre, d'exactitude et de clarté, d'un style naturel et facile, recueillant soigneusement tous les monuments qui pouvaient servir à répandre du jour sur les faits rapportés dans ses écrits, et les conserver à la postérité. » — *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, édition Bauzon, t. XIV, page 47.

(4) « Quo studio in doctissimum evasit, sinceritate historiæ et orationis facundiâ præ cœteris illustrem. » — *Prœfatio ad nov. edit. op. Eadm. In suppl.op. S. Ans.*

(5) Principes de la critique historique, ch. 2.

CHAPITRE XVI

Excessive sobriété d'Eadmer.

Une autre qualité d'Eadmer comme historien qui ne frappe guère moins que sa véracité, c'est sa sobriété. Guillaume de Malmesbury la signale expressément (1). Cette sobriété fait partie essentielle de son caractère et de son talent, et elle se révèle partout, dans ses récits, dans ses descriptions, dans ses appréciations, dans son style.

Malheureusement c'est là une de ces qualités qu'il est très facile de porter à l'excès. On connaît l'observation d'Horace :

> Decipimur specie recti...
> In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte (2).

Nous ne pensons pas que cela arrive en histoire plus souvent qu'ailleurs, et nous ne dirions pas avec M. Renan : « C'est surtout dans les sciences historiques qu'il est vrai de dire que les qualités d'une manière en sont les défauts » (3). Mais cela arrive aussi en histoire, et il est certain que cela est arrivé à Eadmer.

Quelques exemples sont nécessaires pour nous faire comprendre.

Eadmer, qui avait accompagné saint Anselme dans ses deux exils et ses deux voyages à Rome, ne nous dit point s'il revit la vallée d'Aoste; il ne nous parle ni de sa sœur Richera, ni de son beau-frère Burgonde, ni même de son neveu le jeune Anselme. A quelle époque et de quelle manière le saint le fit-il venir à Cantorbéry ? Nous l'ignorons. Il est vrai que ce neveu du saint archevêque de Cantorbéry était encore vivant à l'époque où

(1) « Edmeri sobriâ sermonis festivitate elucubratum opus. » — *Gest. Reg. Angl. Prologus.*

(2) *De arte poetica.*

(3) *Etudes d'histoire religieuse.* 2e édition, p. 13.

Eadmer publia la vie de son oncle et que cette circonstance était de nature à lui imposer une grande réserve. Mais évidemment il dépasse la mesure. Et puis combien d'autres personnages marquants avec qui saint Anselme eut des rapports personnels ou bien à qui il écrivit par l'intermédiaire d'Eadmer, et dont il ne nous dit pas un mot! En une foule de cas on dirait qu'il n'écrivait que pour les contemporains.

Il est un grand nombre de faits dont on voudrait apprendre toutes les circonstances et qu'il expose d'une manière très sommaire. Il y a telle situation que l'on aurait besoin de connaître à fond et qu'il peint d'un trait. S'il lui arrive d'entrer dans quelques détails, il s'arrête tout court comme quelqu'un qui pourrait bien en avoir trop dit et qui craint de raconter des balivernes, et de fatiguer les hommes sérieux.

Ainsi dans le premier livre de l'*Historia novorum* il parle, il le faut bien, des vexations dont Guillaume le Roux accabla le saint archevêque de Cantorbéry. Il ne se borne pas, ce qu'il aurait peut-être dû faire, lui semble-t-il, à une affirmation abstraite et générale. Pour donner une idée de ce que furent ces vexations il rapporte, très brièvement il est vrai, et en deux mots, mais enfin il rapporte que le roi fit exiler le fidèle conseiller de l'archevêque, Dom Baudoin, et qu'il fit arrêter son camérier dans sa chambre, sous ses yeux. Mais aussitôt il se demande s'il n'est pas allé trop loin en fait de détails. « Je m'abstiendrai de décrire cette tempête, dit-il, de peur que ma longue sottise et ma sotte longueur n'inflige à mes lecteurs un excès d'ennui » (1).

Le saint archevèque de Cantorbéry reçut pendant son premier exil, à Rome et dans toutes les parties de l'Italie qu'il visita, des honneurs et des marques de sympathie vraiment extraordinaires, nous dit Eadmer. Mais c'est tout ce qu'il juge à propos de nous apprendre. En quoi consistèrent ces démonstrations, en quelles circonstances et de quelle manière et par qui elles furent faites, le grave historien prétend que s'il *s'attardait à l'écrire en détail*, on pourrait l'accuser d'indiscrétion et qu'on n'aurait pas tort : « Si scribendo singulatim immorari voluero, non immerito indiscretionis argui potero » (2).

(1) « A cujus tempestatis descriptione temperantes modum præsenti volumini imponemus, caventes ne prolixa fatuitas et fatua prolixitas orationis legentes vel audientes, si forte aliqui fuerint, nimio tædio afficiat. » *Hist. nov. Lib.* I.

(2) Hist. nov. Lib. II.

Il se trompe. Ceux qui l'auraient accusé d'indiscrétion pour avoir raconté avec quelques détails les ovations faites au saint primat d'Angleterre, soit en Italie, soit en France, auraient certainement eu grand tort.

Voici comment il nous rapporte le second voyage de saint Anselme à Rome. « Si je voulais raconter en détail l'accueil qu'Anselme reçut des grands qui vinrent au-devant de lui, les honneurs, les services, les présents dont il fut comblé au delà de ses désirs, j'ennuierais à coup sûr par mes excessives longueurs ceux qui ont autre chose à faire que de me lire. Qu'on sache donc, en deux mots, que protégé par le secours d'en haut, il fit un heureux voyage, dans une paix complète et qu'il arriva à Rome sain et sauf avec tous les siens » (1).

C'est tout ce qu'il nous apprend sur le voyage du saint de Chartres à Rome. Etapes parcourues, enthousiasme des populations qui recevaient le saint en triomphe, accueil qu'il reçut à Cluny et à Lyon, et dans une foule d'autres lieux, incidents du voyage, traits édifiants, manière dont le saint conversait et priait en voyageant, tout cela est supprimé. Cela nous ennuierait !

Ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'histoire; mais surtout ce n'est pas ainsi qu'on écrit la vie des saints. « Dans la *Vie des saints*, les généralités sont peu de chose, comme l'a très justement remarqué Mgr Dupanloup, les détails seuls sont presque tout, parce que ce sont les détails qui nous édifient et qui nous font connaître de près les saints » (2).

(1) *Hist. nov.*, lib. III. Eadmer est plus laconique encore dans le *Vita Anselmi*.

(2) Lettre à Mr. Bougaud au sujet de son *Histoire de sainte Chantal*.

CHAPITRE XVII

Les lacunes d'Eadmer.

L'histoire de saint Anselme par Eadmer offre des lacunes, on le voit. Elles sont même fort nombreuses, et ce qui vient d'être dit est loin de nous en donner une idée complète. Au lieu de les signaler toutes, ce qui serait long, fastidieux et sans profit, nous nous bornerons à faire connaître les principaux genres de ces lacunes en les rattachant à leurs causes. Car elles tiennent à des causes diverses dont l'étude est, à plusieurs points de vue, à la fois très intéressante et très utile.

Il est d'abord à remarquer qu'Eadmer, tout en écrivant son histoire de saint Anselme pour la postérité, la composait aussi pour les contemporains. Il semble même s'être placé tout particulièrement en présence de ces derniers. Cela se comprend. Ils étaient là, il les voyait, il les entendait ; leurs plaintes et leurs réclamations se présentaient à lui sous des formes trop vives pour qu'il pût se dispenser d'en tenir compte. D'ailleurs il fallait que, tout en étant utile à ceux qui la liraient dans les âges à venir, cette histoire de saint Anselme commençât par n'être pas trop à charge à ceux qui en prendraient connaissance au temps même où elle fut composée. Pour cela, il était nécessaire de se tenir strictement dans les limites de la biographie du saint, de supprimer une foule de faits trop connus pour qu'ils eussent besoin d'être rappelés, et de passer légèrement sur ceux qui se rattachaient à l'histoire du saint sans en faire absolument partie.

Eadmer, par exemple, n'avait pas à raconter la conquête comme il est nécessaire de la raconter aujourd'hui, si l'on veut

faire bien comprendre le rôle et la mission de saint Anselme (1).

Cette appréciation du rôle et de la mission de saint Anselme, Eadmer nous fournit un grand nombre des éléments nécessaires pour nous permettre de la faire aujourd'hui en toute connaissance de cause. Mais il ne la fait pas lui-même. Outre qu'il était beaucoup trop rapproché de l'homme et des événements qu'il avait à juger, les vues d'ensemble n'entraient point dans la manière d'écrire l'histoire au moyen âge. Dans une monographie, elles eussent paru à tous souverainement déplacées. D'ailleurs personne n'y songeait.

Nous ne comprenons bien saint Anselme qu'en voyant à quelle période critique de l'histoire du peuple anglais et de l'histoire de l'Eglise d'Angleterre, et aussi de l'histoire monastique de la Normandie et de l'Angleterre, il fut placé par la divine Providence. Il est impossible de se rendre compte de ce que fut ce grand homme et l'œuvre qu'il accomplit, nous ne dirons pas si on l'isole de l'histoire de son temps, mais de l'histoire de l'Angleterre et de la Normandie avant lui, et spécialement de l'histoire de l'Eglise et de l'Ordre monastique en ces deux contrées (2).

On ne pouvait demander à Eadmer qu'à propos de saint Anselme il écrivît, même en abrégé, l'histoire monastique de son temps (3) ni même qu'il fît connaître autrement que par leurs

(1) Heureusement, sur ce grand événement, les ouvrages historiques, les uns contemporains, les autres très anciens, sont fort nombreux. Outre Guillaume de Malmesbury et Orderic Vital, on peut consulter entre beaucoup d'autres :

Wilelmi Conquestoris Gesta a Wilhelmo Pictaviensi.

Willelmi Calculi Gemmetensis monachi Histor. North., libri octo.

Chronique des ducs de Normandie, par Benoit.

L'*Ystoire de li Normant*, publiée par Champollion-Figeac. Chronique de Normandie. Recueil des historiens de France, t. XIII.

The english Saxon Chronicle, édition Thorpe.

Domesday book, seu liber censualis Wilhelmi primi regis Angliæ inter archivos regni in domo capitulari Westmonasterii asservatus, jubente Georgio tertio prælo mandatus typis 1783-1816.

Bien d'autres ouvrages encore dont l'énumération remplirait des pages, parmi lesquels il ne faut pas oublier la Chronique de Florent : *Florentii monachi Wigornensis chronicon ex chronicis*, un des plus utiles de tous, dit Duffus Hardy « among the most useful writers of the 12 th. century was Florent of Worcester. » *Descriptive Catalogue*, t. II, préface XLIII.

(2) Le premier et le grand historien de l'Eglise d'Angleterre est le vénérable Bede : *Historia ecclesiastica gentis Anglorum.*

L'histoire monastique se trouve surtout dans le *Monasticon Anglicanum* de Dugdale, et dans les *Annales ordinis sancti Benedicti* de Mabillon.

(3) Cette histoire, les contemporains d'Eadmer étaient loin de la négliger comme l'attestent les nombreux manuscrits indiqués par le savant Thomas Duffus Hardy dans son *Descriptive Catalogue of manuscripts relating to the early history of Great*

noms les nombreux monastères de Normandie et d'Angleterre avec lesquels saint Anselme eut des rapports. Ces monastères qui aujourd'hui, à moins de longues études, sont pour nous parfaitement inconnus, tout le monde les connaissait. Eadmer n'avait pas à écrire leur histoire et leur chronique dans une vie de saint Anselme. Cette histoire et cette chronique s'écrivaient sur les lieux et demeuraient dans les archives de chaque monastère, à moins que par son importance particulière, ou la manière littéraire dont elle était rédigée, ou bien encore pour ces deux raisons réunies, elle ne présentât un intérêt assez général pour circuler dans le public (1).

Mais d'une manière ou d'une autre ces monastères étaient connus. Les monastères étaient ce qu'il y avait de plus connu au moyen âge.

La plupart des personnages qu'on rencontre dans l'histoire de saint Anselme l'étaient aussi (2). Ils ne l'étaient cependant pas

Britain. Une partie assez considérable de ces ouvrages ont déjà été édités dans la précieuse collection : *Rerum Britanicarum medii ævi scriptores*, publiée en Angleterre par ordre du Maître des Rôles. Cette collection, commencée en 1857, comprend déjà un nombre considérable de volumes; et elle se continue. C'est une mine d'une richesse extraordinaire pour l'histoire de l'Angleterre pendant le moyen âge, surtout pour l'histoire ecclésiastique et plus particulièrement encore pour l'histoire monastique. Nous y avons largement puisé. Cette collection prouve que les études historiques étaient très répandues au moyen âge, et elle explique très bien pourquoi Eadmer s'est tenu dans un cadre que, faute de connaître des ouvrages portant sur des sujets contigus au sien, on pourrait trouver trop étroit.

(1) Dans son ouvrage : *De Gestis pontificum Anglorum*, Guillaume de Malmesbury donne une courte notice sur les monastères qui se trouvaient dans chacun des diocèses d'Angleterre.

Parmi les histoires de monastères auxquelles le talent de leur auteur donnait une plus grande publicité, nous citerons en première ligne l'histoire de l'abbaye de Saint-Evroul, en Normandie, où Orderic Vital était moine et qui tient une assez grande place dans son *Histoire ecclésiastique*, et aussi l'ouvrage de Guillaume de Malmesbury intitulé : *Liber de antiquitate Glastoniensis ecclesiæ* qui est une histoire à la fois savante et littéraire de l'abbaye de Glastonbury en Angleterre.

(2) Les moines ne se contentaient pas d'écrire la chronique de leur monastère des chroniques comme celle que Dom d'Archery a éditée dans l'appendice des œuvres de Lanfranc : *Chronicon Beccensis abbatiæ.* Ils composaient des notices historiques sur presque tous les personnages marquants de leur Ordre dont le souvenir méritait de passer à la postérité. C'est ainsi que la biographie de Lanfranc fut écrite par Milon Crispin : *Vita Beati Laafranci, arch. Cant. auctore Milone Crispino;* celle d'Herluin par Gislebert Crispin : *Vita sancti Herluini auctore Gilseberto Crispino.* Nous avons également les biographies des quatre premiers successeurs de saint Anselme dans la charge d'abbé du Bec. « Ce fut l'habitude des anciens, dit le biographe d'Herluin, de ne point vouloir laisser périr la mémoire de ceux qu'ils regardaient comme dignes d'être connus. C'est encore ce que font un grand nombre aujourd'hui : « Hoc fecerunt antiqui, hæc faciunt adhuc istius tempestatis multi, nolentes, etc. »

tous. Plusieurs paraissent avoir été fort obscurs. Eadmer qui les connaissait, ou qui du moins pouvait facilement arriver à les connaître, au lieu de nous décliner purement et simplement leur nom ou d'y ajouter l'indication de leur profession, au lieu de se borner à nous dire qu'ils étaient moines par exemple, aurait bien dû nous apprendre quelque chose aussi de leur caractère, de leur origine et de leur vie. Mais sur une foule de points Eadmer tient à être court. En général et dans l'ensemble il vise à la brièveté. Il en prévient ses lecteurs. Il veut bien *rendre service à la postérité*, comme il le dit, mais c'est *en visant à la brièveté*, *brevitati studendo* (1).

Seulement certains faits qu'il suffisait, au temps d'Eadmer, de raconter en quelques mots sont aujourd'hui, grâce à sa brièveté, presque inintelligibles, et là où les lecteurs du douzième siècle trouvaient un personnage ayant sa physionomie et son histoire, nous ne trouvons plus que des noms. Ce n'est qu'au prix des plus grands efforts que l'on arrive à faire revivre les personnages que ces noms représentent.

Comme un assez grand nombre de personnages en vue à cette époque portaient le même nom, il importe d'abord de ne pas se tromper de personne, et ce n'est pas toujours chose facile. Ainsi Dom Martene avait cru retrouver dans Ganelon (2), seigneur de Montigny, le moine de Marmoutier qui écrivit une réfutation du fameux argument du *Proslogion*. « Guanilon sortit d'une noble maison de Touraine. Gautier, son père, était gouverneur et vicomte à Tours... Il consacra sa propre personne à Dieu en se faisant religieux à Marmoutier » (3). C'est ainsi que s'exprime le savant bénédictin dans une histoire de Marmoutier éditée en partie par M. Ravaisson qui l'avait trouvée dans un manuscrit de Tours.

C'est en 1841 que M. Ravaisson éditait ce manuscrit ; en 1853, l'érudit M. Charma adoptait cette opinion en s'appuyant sur Dom Martene et M. Ravaisson (4) ; mais en 1874 M. Mabille publiait le *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, dans lequel il en démontre la fausseté. « En présence des chartes que renferme ce

(1) *Hist. nov.* Prefatio.

(2) Il arrive aussi assez souvent que les noms prennent non seulement sous la plume des divers auteurs, mais même sous celle du même auteur des formes telles qu'il est difficile de savoir s'ils ne s'appliquent qu'à un seul et même personnage.

(3) Fragment édité par M. Ravaisson dans ses *Rapports au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'ouest*, p. 410.

(4) *Saint Anselme*, p. 242.

volume, dit-il, nous ne pensons pas que cette observation puisse être maintenue... L'époque de la mort de Ganelon, arrivée entre les années 1048 et 1050, s'oppose à ce qu'on puisse le considérer comme l'auteur d'un traité qui n'a pu être rédigé qu'après l'année 1070 » (1).

Ainsi nous ne savons plus aujourd'hui qu'une chose sur le philosophe qui, au onzième siècle, se déclara publiquement l'adversaire de saint Anselme, relativement à sa manière particulière et toute nouvelle de démontrer l'existence de Dieu, et eut avec lui sur ce sujet une controverse célèbre : c'est qu'il était moine de Marmoutier. Nous ne serions vraiment pas fâchés de savoir d'où sortait ce moine, quelles avaient été ses études, quelle était la tournure de son esprit, quelle était sa valeur intellectuelle. Eadmer savait cela sans doute, mais selon son invariable et, disons-le, sa regrettable habitude, il *s'appliquait à être bref*, et il s'est bien gardé de nous le dire.

Ce n'est là qu'un exemple. Il y en aurait cent autres à citer.

Eadmer a une foule d'autres lacunes dont il ne se rend pas compte. Il ne se doutait guère des recherches auxquelles ces lacunes condamneraient les historiens qui, dans les siècles suivants, voudraient faire connaître la vie de saint Anselme d'une manière complète, et, chose plus difficile encore, replacer cette vie dans le milieu où elle s'écoula (2).

On ne saurait appliquer exactement aux noms de lieux ce que nous venons de dire des noms d'hommes; mais là encore Eadmer a de regrettables lacunes. Aoste, Chester, Cantorbéry — pour nous en tenir à quelques exemples — il écrit ces noms comme si chacun de ses lecteurs connaissait les cités qu'ils représentent (3). Il en est cependant plusieurs que la plupart d'entre eux

(1) Le *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, par M. Émile Mabille, p. XVIII. Ce n'est pas le *Monologium* qui fut réfuté par Dom Gannilon, comme le dit M. Mabille. Ce n'est même pas le *Proslogion* que Dom Gannilon admirait fort, sauf un seul point; c'est l'argument formulé dans les chapitres II, III et IV du *Proslogion*.

(2) Dans notre *Histoire de saint Anselme* nous avons cité en note 139 ouvrages imprimés et 43 manuscrits. Mais ils ne représentent certainement pas la moitié des ouvrages imprimés et des manuscrits que nous avons été obligé de consulter, souvent même d'étudier, pour composer ces deux volumes.

(3) Un assez grand nombre d'ouvrages ont été composés depuis cette époque sur ces villes. Encore faut-il les connaître et les étudier. Nous n'en citerons que deux sur Cantorbéry. Ils donneront une idée des autres.

« The antiquities of Canterbury or a survey of that ancien citie vith the suburbs and cathedral containing principally matters of antiquity of them collected chiefly from olds manuscripts, etc... » by William Somner.

« The history and antiquities of the cathedral church of Canterbury and the once

connaissaient beaucoup moins que nous ne les connaissons aujourd'hui : la cité d'Aoste par exemple. Eadmer ne dit pas un mot de sa situation magnifique et des paysages pittoresques qui l'entourent. Il n'entrait pas dans la manière d'écrire la vie des saints au moyen âge d'y introduire ce que nous appelons aujourd'hui la couleur locale. Ce n'est pas au douzième siècle qu'en écrivant la vie de Notre-Seigneur, on aurait songé à décrire le paysage de Nazareth et à attribuer à ce paysage une influence quelconque sur le développement et la formation des facultés du Dieu fait homme.

adjoining monastery : containiug an acconnt of its first establishment, etc... » by M. J. Dart.

CHAPITRE XVIII

Les lacunes d'Eadmer (*suite*).

L'hagiographie, au douzième siècle, ne manquait pas seulement de couleur locale et de pittoresque : sur plusieurs points, elle manquait aussi de certains renseignements positifs que nous jugeons aujourd'hui nécessaires, et vraiment à bon droit.

C'est ainsi par exemple — et c'est là un exemple de grande importance sur lequel nous voulons insister — c'est ainsi qu'il n'arrivait jamais ou dans tous les cas presque jamais qu'en écrivant la vie d'un personnage distingué, on songeât à faire connaître la date de sa naissance, même la date approximative. On ne parlait de l'époque de sa naissance que d'une manière indirecte en faisant connaître l'âge qu'il avait en telle circonstance de sa vie arrivée en telle année, ou tout au moins l'âge qu'il avait à l'époque de sa mort. Encore ne donnait-on pas cet âge exact et précis, et ce n'était nullement dans le but de faire connaître la date de la naissance. On s'y serait pris autrement.

Quel est le saint, quel est le grand homme sur lequel les historiens de cette époque nous aient laissé des renseignements propres à nous fixer sur la date précise de sa naissance? L'histoire nous apprend que saint Bernard vint au monde en 1091, mais sans nous dire en quel jour ni même en quel mois. On sait cependant si saint Bernard fut populaire et si ses contemporains attachèrent de l'intérêt à sa personne, à sa vie et à ses œuvres!

Guibert de Nogent lui-même, qui a écrit sa propre biographie et qui nous raconte avec une si grande abondance de détails les circonstances qui accompagnèrent sa naissance, ne nous dit point en quelle année elle eut lieu (1).

(1) *De vitâ meâ*, Migne, CLVI.

Eadmer savait probablement en quelle année et à quel jour était né saint Anselme. Dans tous les cas il lui était facile de le savoir puisqu'il vivait avec le saint : il n'a pas songé à en faire la moindre mention.

Il nous indique d'une manière très précise la date de sa mort. Elle arriva, nous dit-il, « le XI[e] des calendes de mai de l'an mil cent neuf de l'Incarnation du Seigneur », c'est-à-dire le 21 avril 1109, et il nous apprend que le 21 avril 1109 le saint archevêque était « dans la soixante-seizième année de son âge ». On est obligé de recourir à l'arithmétique pour avoir quelque renseignement sur la date de la naissance du grand saint Anselme. Malheureusement l'arithmétique elle-même ne fournit que des données assez vagues. Elle nous montre bien que saint Anselme n'était pas né avant le 21 avril 1033 ; car s'il fût né avant le 21 avril 1033, il eût été le 21 avril 1109 dans sa soixante-dix-septième année. Elle nous montre également bien que le saint n'était pas né après le 21 avril 1034 ; autrement le 21 avril 1109 il n'aurait été que dans sa soixante-quinzième année. Mais le renseignement vague et indirect d'Eadmer nous condamnerait à flotter entre les deux années 1033 et 1034 sans aucune raison de choisir, au moins avec des chances sérieuses de rencontrer la vérité, l'une de ces années plutôt que l'autre, si nous étions réduits aux seules données qu'il nous a fournies lui-même (1).

Il ne faut pas s'étonner après cela du désaccord qui existe entre les historiens d'une époque plus récente qui ont voulu donner la date de la naissance de saint Anselme. *L'Histoire littéraire de la France* le fait naître en 1034 (2) et *Les Moines d'Occident* (3) en 1033. La plupart des auteurs ne donnent ces dates que comme approximatives ou comme l'indication des deux années entre lesquelles ils hésitent. Ainsi d'après M. Wright (4) saint Anselme serait né « vers l'an 1033, (about the year 1033 » ; d'après M. de Rémusat « vers 1033 ou 1034 (5) », d'après M. l'abbé Croset-Mouchet, « vers l'an 1034 (6) ».

(1) Il y en a d'autres. On les trouvera dans notre dissertation sur la date de la naissance de saint Anselme que nous renvoyons à l'appendice de cet ouvrage. On pourra voir par cette dissertation qui n'a pour but que de combler une des nombreuses lacunes d'Eadmer, ce qu'il en coûte pour remédier à sa brièveté.

(2) Tome IX, p. 398.

(3) Livre XIX, chap. v.

(4) *Biographia Britannica literaria*, t. I, p. 49.

(5) *Saint Anselme de Cantorbéry.* liv. I., chap. 3.

(6) Saint Anselme. *Histoire de sa vie et de son temps*, chap. I

C'est que la plupart de ces auteurs s'en tiennent à Eadmer et qu'Eadmer permet également d'adopter l'une ou l'autre de ces deux années 1033 et 1034. Il n'a nullement songé à donner la date de la naissance de saint Anselme, et personne, dans son temps, ne pensait qu'il eût dû la donner. Aucun autre biographe ne l'eût fait connaître à sa place. Il y a là une omission et une lacune réelle qu'au douzième siècle personne ne remarquait.

D'où venait cette disposition universelle des esprits? A quoi tenait cette indifférence pour la date de la naissance des hommes dont la vie méritait d'être racontée à la postérité? Peut-être à l'influence des idées chrétiennes. Dans les biographies des personnages marquants et particulièrement de ceux qui s'étaient le plus distingués par leur sainteté, on n'omettait jamais de faire connaître la date exacte de leur mort. Ne serait-ce pas parce que la foi nous fait considérer la mort des justes comme le jour de leur vraie naissance?

L'Eglise conserve avec soin le souvenir de la naissance de ses saints et le consigne dans un livre spécial qu'elle présente à ses enfants comme un de ses livres les plus beaux. Mais ce qu'elle appelle le jour natal de ses saints, *dies natalis*, c'est celui où par une naissance sublime ils passèrent de la terre au ciel. Ce jour est pour l'Eglise un anniversaire de joie. C'est que l'Eglise est représentée par cette femme dont Notre-Seigneur nous parle dans l'Evangile qui, à l'heure de l'enfantement, est en proie à de vives douleurs, et qui, l'instant d'après, les oublie parce qu'elle a mis un homme au monde. « Par cette femme Notre-Seigneur désigne l'Eglise, remarque le pape Nicolas Ier dans sa fameuse réponse aux Bulgares. L'Eglise se réjouit de voir entrer dans la vie future ceux pour le salut desquels elle a travaillé ici-bas dans les gémissements et la douleur. C'est avec raison qu'on donne à leur entrée dans la gloire le nom de naissance. Lorsque quelqu'un passe du sein de sa mère à la lumière d'ici-bas, on dit qu'il naît; on ne doit pas s'étonner d'entendre dire qu'il naît celui qui passe des ténèbres de ce monde à la lumière des vivants (1). »

(1) « Mulierem dicit sanctam Ecclesiam. Sicut enim mulier nato in hunc mundum homine lætatur, ita Ecclesia in vitam futuram fidelium populo migrante dignâ exultatione repletur; pro quâ ejus nativitate multum laborans et gemens in præsenti quasi parturiens dolet; nec novum debet cuiquam videri, si natus dicitur qui ex hâc vitâ migraverit. Quomodo enim usitato more dicitur nasci quando quis ex utero materno procedens in hanc lucem exit, sic quoque jure natus appellari potest quilibet ab hujus sæculi tenebris ad lumen pertingens viventium » — *Nicol. papæ. I respons. ad consult. Bulg. Labb. collect. Concil.* t. VIII, col 519.

Il est d'autres jours encore que l'Eglise appele le *jour natal* et qu'elle entoure de vénération le jour de la promotion de plusieurs de ses saints à l'épiscopat, *le jour natal de leur ordination, dies natalis ordinationis.* Le jour où saint Pierre monta sur la chaire d'Antioche est *le jour natal de sa chaire, dies natalis cathedræ* (1).

Au moyen âge les idées de la foi pénétraient très profondément dans les cœurs et les marquaient de leur empreinte. Ne serait-ce pas cette empreinte que nous retrouvons dans la particularité de l'hagiographie au douzième siècle que nous signalons en ce moment ?

Il y aurait dans l'histoire de saint Anselme par Eadmer bien d'autres lacunes encore à signaler. En fait de lacunes, la *charité* d'Eadmer, — nous justifierons cette expression en son lieu — est peut-être de toutes les causes celles qui a produit les plus nombreuses et les plus graves. Nous en dirons un mot plus loin. Pour combler ces lacunes, seulement en ce qui touche à l'épiscopat anglais, c'est tout un volume qu'il faudrait. Notre dessein, nous l'avons déjà dit, est d'écrire ce volume par lequel nous avons des matériaux considérables. Si les circonstances nous permettent de donner suite à ce dessein, au milieu de plaies bien tristes que sa charité ne permettait pas à Eadmer de mettre à nu, on verra briller de grandes vertus auxquelles il lui eût été difficile de rendre hommage sans blesser ceux dont ces vertus étaient la condamnation.

En somme, l'histoire de saint Anselme par Eadmer, telle qu'elle nous est racontée dans son *Historia novorum* et son *Vita Anselmi*, à part certains côtés dont nous allons parler dans le chapitre suivant, n'est qu'un précieux et magnifique canevas à remplir (2). Remplir ce canevas est le seul moyen d'écrire une

(1) Martyrol. Rom. Baronii notis illustratum. Januarii 18.

(2) Parmi les documents manuscrits qui peuvent aider à remplir ce cadre, il y a un choix à faire. Il en est qui, eussent-ils de l'autorité, apprendraient fort peu de chose sur saint Anselme et dont la valeur historique est loin d'être suffisamment établie. De ce nombre est le manuscrit de Cambridge C.C.C. 457. La première partie de ce manuscrit : *Dicta Anselmi*, présente peu d'intérêt. La deuxième partie comprend trente-deux traits dont cinq se rapportent à saint Anselme. Quatre nous sont racontés par Eadmer avec des variantes qui prouvent qu'Eadmer n'est pas l'auteur de ce recueil comme quelques uns l'ont prétendu. (Hardy : *Descriptive catalogue*, t. II, p. 144.) Un seul trait est inédit et sans grand intérêt. L'auteur de ces récits paraîtrait être le moine Alexandre, un des compagnons de saint Anselme pendant son second exil. Cet opuscule est dédié au neveu du saint : *Ad abbatem Anselmum S. R. E. legatum archepiscopi nepotem.*

Mais remonte-t-il bien au temps où l'abbé Anselme remplissait les fonctions de

vie complète et vraie de saint Anselme. Si Eadmer n'est pas un guide suffisant, il est du moins un guide très sûr. Il faut le suivre pas à pas.

légat en Angleterre ? On ne connaît qu'un seul manuscrit et il est du quatorzième siècle. Il y a assez d'exemples de supercheries de ce genre pour autoriser la défiance. L'histoire de saint Anselme ayant fort peu à gagner à ce que cet opuscule remonte au douzième siècle et à ce qu'il soit l'œuvre du moine Alexandre, il n'y a peut-être pas un inconvénient très grave à attendre, pour l'utiliser, que son authenticité soit mieux établie.

CHAPITRE XIX

Soin avec lequel Eadmer nous fait connaître les ouvrages de saint Anselme. Mérite d'Eadmer comme peintre de saint Anselme.

Comme historien de saint Anselme, Eadmer possède un mérite qui fait presque oublier les lacunes, pourtant si nombreuses et si regrettables, dont nous venons de parler : c'est celui d'être un peintre admirable. Son *Historia novorum* et son *Vita Anselmi* sont deux grandes et belles toiles. La première nous montre l'archevêque, le lutteur, l'administrateur, le réformateur. La seconde nous présente l'homme et le saint, le moine, le savant, le directeur des âmes, l'apôtre de la vie religieuse, le moine doux et aimable au milieu du monde, sa manière de converser, de prendre ses repas, bien d'autres côtés encore de cette douce et imposante personnalité.

Ce qu'Eadmer s'est appliqué à nous faire connaître plus que tout le reste dans son saint et illustre maître, c'est le philosophe, le penseur. Il ne se borne pas à nous énumérer ses œuvres : il nous en fait l'histoire. Il nous a en particulier raconté avec de grands détails l'histoire de celui de tous les écrits du saint docteur auquel il attachait lui-même le plus d'importance et qu'il eut le plus à cœur de défendre, le *Proslogion*. Cette histoire du *Proslogion* racontée avec tant de soin et avec tant de détails par Eadmer a cela de précieux que, selon toute apparence, elle est une des parties du *Vita Anselmi* qui fut revue et corrigée par saint Anselme lui-même (1).

Il s'est cependant glissé des lacunes fort regrettables jusque dans le catalogue qu'Eadmer nous a dressé des écrits de son

(1) C'est au moment où Eadmer avait déjà rempli plusieurs cahiers que saint Anselme l'obligea à lui montrer son travail : or ce récit se trouve presque au commencement du *Vita Anselmi*.

maître. Ce catalogue est presque nul en ce qui touche aux *Homélies* et aux *Prières*.

Nous savons par Eadmer que saint Anselme prêchait fréquemment. Mais écrivait-il ses exhortations ? Quelles sont celles qu'il composa ? Sur ces deux points Eadmer garde un silence absolu. On trouve dans les manuscrits un fort petit nombre d'homélies attribuées à saint Anselme, et encore le sont-elles par fort peu de manuscrits. Il n'y a d'exception à faire que pour une seule, celle sur l'Evangile pour la fête de l'Assomption, qui se rencontre dans un assez grand nombre de manuscrits sous le nom de saint Anselme et qui est fort authentique. Elle est précédée d'un prologue de saint Anselme, qui nous apprend comment la rédaction lui en fut arrachée. Cela fait supposer qu'il n'écrivait pas d'ordinaire ses exhortations ni avant ni après les avoir données de vive voix. Ce que nous savons de sa merveilleuse facilité de parole (1), de ses nombreuses occupations et de sa répugnance pour la publicité, nous incline à croire qu'il a dû écrire un assez petit nombre d'homélies, si toutefois il en écrivît d'autres que celle dont nous venons de parler. Gerberon en a publié seize parmi ses œuvres, mais sur des indices que lui-même juge très faibles, et avec raison (2).

Si nous ne savons rien de plus sur ce point, c'est bien la faute d'Eadmer.

C'est également sa faute si nous ne connaissons pas d'une manière plus exacte et plus sûre quelles furent les Prières et Méditations composées par saint Anselme. Il nous apprend qu'Anselme « composa des Prières à la sollicitation de ses amis ». Voilà tout. Ces Prières étaient-elles courtes, longues, nombreuses, en petit nombre, en prose, en vers ? Eadmer ne nous dit pas un seul mot à ce sujet. Nous savons par Guillaume de Poitiers, un contemporain, qu'elles formaient un volume. Un autre contemporain, Sigebert de Gemblours, nous apprend que ce volume était « assez grand, grandiusculum » (3). Mais cela ne nous mène pas loin et ne nous aide guère à reconnaître si les vingt-et-une *Méditations*, les soixante-quinze *Prières* en prose et les trois *Prières* en vers placées par Gerberon parmi

(1) « Eloquentiæ etiam in communi loquelâ torrens perfluus qui nec inter comedendum a divinis vacaret eloquiis. » Well. Malm., *De gest. pont.*, lib. I.

(2) S. Ans., op. *Censura op. Ans.*

(3) « Scripsit et volumem grandiusculum meditationum, vel orationum. » — *Sigeb. Gembl. lib. de script. cat. cap.* CLXVIII.

les œuvres de saint Anselme sont bien authentiques. Malheureusement il en est un certain nombre dont l'authenticité est loin d'être démontrée (1).

Mais il faut rendre à Eadmer cette justice que, sauf les Homélies et les Prières, il nous renseigne d'une manière exacte, sûre et complète sur les œuvres du saint dont il s'est fait le biographe. D'une part toutes ses indications sont confirmées par les manuscrits, et même par de nombreux manuscrits ; d'autre part, les efforts des copistes d'abord, puis des bibliographes, des éditeurs et des critiques, pour élargir le cadre des œuvres de saint Anselme tracé par Eadmer, ont tous été inutiles.

Le nombre des ouvrages indûment attribués à saint Anselme par les copistes est très considérable (2). Les premiers éditeurs des œuvres du saint, trompés par ces fausses attributions, ont imprimé sous son nom plusieurs de ces écrits, notamment l'*Elucidarium*, celui de tous qui lui est attribué par le plus grand nombre de manuscrits, sans faire attention que la doctrine de cet ouvrage est, sur plusieurs points importants, en contradiction manifeste avec la doctrine du saint docteur dans ses écrits abso-

(1) Le *Psalterium B. V.* que Gerberon place parmi les œuvres de saint Anselme est indigne de lui, et son authenticité ne repose sur aucune preuve sérieuse. Nous avons indiqué dans notre *Histoire de saint Anselme* (livre III, ch. XXIV) un autre *Psalterium B. V.* que nous avons trouvé dans quatre manuscrits du British Museum et en particulier dans le Arundel 157 du douzième siècle où il porte l'attribution suivante : *Incipit Psalterium B. M. Virginis editum a sancto Anselmo archiepiscopo Cantuariensi.*

Nous avons également indiqué comme étant de saint Anselme plusieurs autres Prières en vers, et en particulier le *Mariale* qui n'est qu'une série de Prières à la Vierge. Nous avons aussi retrouvé dans les manuscrits des Prières en prose encore inédites qu'on peut attribuer à saint Anselme avec plus de vraisemblance et de raison que Gerberon ne lui attribue la plupart des Prières et Méditations rangées parmi ses œuvres. Contre l'authenticité de ces Prières soit en prose soit en vers, il n'y a pas à invoquer le silence d'Eadmer puisqu'il ne nous signale aucune Prière en particulier.

(2) Plusieurs copistes ont attribué à saint Anselme :
De duplici stotâ, ou *De stotâ duplici post resurrectionem ;*
De Antechristo ;
De bona occupatione ;
Disputatio Judæi cum Christiano ;
Enarrationes in Mathæum ; etc., etc.

Catel (*Histoire du Languedoc*, livre II, p. 342) lui attribue la *Vie de saint Papoul* et la *Vie de saint Berenguier*. Trithème (*De Script. eccl.*, cap. CCCLI) lui attribue un commentaire sur l'*Ouvrage des six jours ;* Sixte de Sienne, Jean Picard, etc., etc., lui en attribuent d'autres. Est-il bien utile d'énumérer toutes ces fausses attributions? Nous ne le pensons pas. Les énumérer n'aboutit à rien ; les discuter mènerait trop loin.

lument authentiques, et qu'on y trouve des puérilités, des inepties et des témérités indignes de saint Anselme (1).

Il n'est pas un seul des ouvrages attribués à saint Anselme, en dehors du cadre d'Eadmer, dont l'authenticité soit, nous ne disons pas certaine, mais sérieusement probable ; et jusqu'ici les conclusions de la critique sont en faveur d'Eadmer (2).

En somme, dans saint Anselme, Eadmer, quoiqu'il ne nous donne pas l'analyse de ses écrits, nous fait bien connaître le docteur. Dans l'ensemble, il ne se borne pas à nous faire connaître le saint d'une manière quelconque et, disons-le, à la manière ordinaire des hagiographes, il nous le fait voir et entendre. Sa plume est véritablement un pinceau. Il nous retrace avec un rare bonheur et une extraordinaire fidélité cette grande, douce et belle physionomie de saint Anselme.

Les traits qu'il cite sont choisis avec une remarquable intelligence. Le trait de la jeune fille attardée, à qui le saint éprouve

(1) L'édition des œuvres de saint Anselme par Antoine Democarès en 1549, réimpression des deux éditions publiées chez Guillaume Morel à Paris, en 1544, et reproduction, au moins en grande partie, des éditions de Nuremberg en 1491 et 1494, range parmi les œuvres de saint Anselme les ouvrages suivants :

De vestimentis et membris et actibus Deo attributis ;
De mensuratione crucis ;
De passione Domini dialogus unus ;
Speculum evangelici sermonis ;
De imagine mundi ;
In aliquot evangelia explanationes.

D'autres éditeurs ont publié sous le nom de saint Anselme d'autres ouvrages encore. Dom Gerberon les a tous éliminés de son édition, en ne conservant que ceux qui sont indiqués par Eadmer. Les raisons qu'il donne sont très fortes. Nous ne croyons pas qu'on puisse y opposer rien de sérieux. D'ailleurs l'authenticité des ouvrages de saint Anselme a été discutée par bien d'autres critiques de valeur, en particulier par Dom Rivet dans le tome IX de l'*Histoire littéraire de la France*, et par Dom Ceillier dans le tome XIV de son *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*. On peut aussi consulter sur cette question M. Charma, qui, dans la seconde partie de sa notice, laquelle, même au point de vue bibliographique, n'est pas sans défauts, a des notes et des indications précieuses. Tous ces critiques, sans s'être entendus, sont d'accord pour donner raison à Eadmer.

(2) L'écrit intitulé : *S. Anselmi tractatus de pace et concordia*, que Dom Ceillier (t. XIV, p. 33) adjuge à saint Anselme sans hésiter, est une exhortation adressée à des moines. Il suffit de le parcourir pour s'en convaincre. Nous le faisons remarquer, non parce que son authenticité nous paraît bien établie, mais parce que, le fût-elle, il n'y aurait rien à conclure du silence d'Eadmer au sujet de cet écrit, sinon qu'il n'énumère pas les homélies et exhortations du saint.

La licence d'attributions des copistes et des bibliographes a peut-être été causée en partie par des renseignements vagues, comme ceux de Sigebert de Gemblours et ceux d'Honorius d'Autun. Après une énumération incomplète des écrits du saint, Sigebert dit : « Qui ejus notitiâ vel præsentiâ usi sunt eum etiam alia plura scripsisse dicunt. » (*Lib. de Script. eccl.*, cap. CLXVIII.)

un si vif regret et presque du remords de n'avoir pas donné la confirmation, nous peint l'exquise bonté de son cœur. Les traits du lièvre qu'il prend sous sa protection et qu'il défend contre des chasseurs et du petit oiseau captif qu'il fait mettre en liberté, nous révèlent sa tendresse pour les créatures inanimées elles-mêmes. Les larmes qui jaillissent de ses yeux en apprenant la mort de son persécuteur Guillaume le Roux et ces paroles qui s'échappent spontanément de ses lèvres : « J'aimerais mieux être mort moi-même que d'apprendre que le roi est mort de la sorte ! » nous montrent sa clémence et sa magnanimité. Le trait insignifiant en apparence et en réalité très significatif de la chute du saint au fond d'une citerne, au camp de Roger, duc de Pouille ; son cri instinctif : *Sancta Maria!* et sa préservation miraculeuse, nous font voir et en quelque sorte toucher du doigt sa confiance en Marie, son habitude de recourir à elle et la protection dont cette bonne Mère l'environnait. Les populations d'Italie au milieu desquelles l'archevêque exilé voyage en simple moine, et qui, voyant passer trois religieux, négligent Eadmer et Baudoin et se jettent aux pieds d'Anselme en lui demandant sa bénédiction, nous font mieux comprendre que tous les discours ce qu'il y avait d'imposant et de majestueux dans l'extérieur du saint, et combien son air de sainteté était saisissant.

Grâce à Eadmer, en lisant ces traits et plusieurs autres, on croit vraiment voir saint Anselme, et, ce qui n'est pas moins précieux, on croit l'entendre. Car l'éminent historien nous a conservé, presque avec la même parcimonie, il est vrai, mais aussi avec la même intelligence, des paroles du saint qui nous révèlent sa tournure d'esprit, son caractère, son attitude habituelle devant Dieu et devant les hommes, qui nous découvrent le fond de son âme. Le saint Anselme d'Eadmer n'est pas seulement le vrai saint Anselme, un saint Anselme authentique, un saint Anselme ressemblant ; c'est un saint Anselme vivant et parlant.

Eadmer a même su, malgré ses lacunes, encadrer la vie de son cher saint, non pas précisément dans l'histoire contemporaine de l'Eglise, mais dans l'histoire contemporaine de l'Eglise d'Angleterre. Cette histoire, il l'a retracée à grands traits sans doute, mais en traits saisissants. Autant il glisse rapidement sur les faits qui lui paraissent peu dignes d'attention, autant il s'applique à faire ressortir ceux qu'il juge importants. Sa mise en relief, que fait encore ressortir sa sobriété habituelle, est vraiment admirable. Les débats de Rockingham et de Winchester

par exemple ne sont pas seulement racontés ; ils sont peints, et de main de maître. Ce n'est pas un récit que nous lisons, c'est un drame auquel nous assistons. C'est ce qui faisait dire à Guillaume de Malmesbury, littérateur distingué et excellent appréciateur de cet art de peindre, qu'Eadmer a *une manière de raconter qui met les choses sous les yeux* (1).

« Plût à Dieu, dit Baronius en parlant de saint Hugues, abbé de Cluny, plût à Dieu qu'au lieu du moine Hugues, ce saint eût eu, comme saint Anselme, son Eadmer ! Nous aurions sa vie beaucoup mieux retracée » (2).

On pourrait exprimer le même vœu et le même regret au sujet de beaucoup d'autres saints, de la plupart même, sinon de tous. Il en est bien peu, s'il en est, auxquels Dieu ait accordé un biographe qui, somme toute, puisse être comparé à Eadmer, et aucun, croyons-nous, auquel il ait donné un biographe qui ait surpassé Eadmer dans le talent de peindre.

Nous n'avons pas de portrait absolument authentique de saint Anselme (3). Mais nous pouvons nous en consoler : Eadmer nous a laissé de son cher saint un portrait qui peut suppléer à tous les autres et qu'on ne surpassera jamais.

(1) « Qui omnia ita dilucidè exposuit ut ea quodam modo subjecisse oculis nostris videatur. » — *De gestis pontif. Angl.*, lib. I.

(2) « Utinam sicut Anselmus, ita et Hugo suum habuisset Edmerum, qui res ab eo gestas accuratius conscripsisset, quos, mea sententiâ, qui scripsit Hugo monachus vix attigisse dicendus erit si quis conferat eas cum iis quàs oblatâ occasione Annalibus intexuimus », etc. — *Annales ecclesiastici. Ad. ann. 1109.*

(3) Peut-être pourrait-on regarder comme un portrait du saint docteur la miniature qui forme l'initiale du *Monologium* dans le manuscrit 539 de la Bibliothèque de Rouen, fol. 59, tant la figure et la physionomie qui s'y trouvent représentées répondent bien à l'idée que l'on se forme de la figure et de la physionomie de saint Anselme. Ce manuscrit est du douzième siècle.

Quant aux gravures représentant saint Anselme, la Bibliothèque nationale en possède deux, et la Bibliothèque Sainte-Geneviève onze qui font partie de la collection Guenebault. Aucune n'est pleinement satisfaisante quoique quelques-unes ne soient pas sans mérite, notamment celle inscrite sous le n° 478 de la collection Guenebault. La physionomie du saint a cependant, entre autres défauts, celui de présenter une expression trop austère. Ce n'est pas là le saint Anselme d'Eadmer. Il y a loin de toutes ces gravures à la miniature du manuscrit de Rouen.

CHAPITRE XX

Réserve d'Eadmer quand il s'agit de faits merveilleux. — Cette réserve lui a mérité la confiance des protestants eux-mêmes.

La sobriété excessive que nous venons de reprocher à Eadmer se montre particulièrement quand il s'agit de miracles, de faits merveilleux ou simplement extraordinaires. Aucun fait de ce genre n'est rapporté dans son *Historia novorum.* Il semble qu'il les ait jugés indignes de l'histoire. Il leur donne, et encore à quelques-uns seulement, une toute petite place dans sa Vie de saint Anselme; mais on voit qu'il s'y décide avec peine. Cette vie, nous l'avons dit, est divisée en deux livres. Voici comment se termine le premier livre. L'auteur raconte fort simplement comment le saint, pendant qu'il était abbé du Bec, rendit par quelques mots seulement la paix de l'âme au jeune Boson qui se trouvait en proie à un grand trouble intérieur. Puis il se hâte d'ajouter :

« Il arrivait par l'entremise d'Anselme beaucoup de choses de ce genre. Mais nous les omettons à dessein, afin d'être plus bref. Nous avons aussi cru devoir passer sous silence une foule innombrable de personnes guéries de la fièvre en buvant de l'eau dont Anselme avait lavé ses mains, ou en mangeant des restes de son repas enlevés à son insu. Dieu dispensait ses dons à chacun, selon le mérite de sa foi. Si nous voulions rapporter ici tous les faits de ce genre que nous tenons d'hommes d'une très grande véracité, nous courrions risque, au moins à ce qu'il nous semble, d'être accusé de nous laisser aller au bavardage plutôt que d'écrire simplement l'histoire. Pour éviter d'être trop long sur cette matière, nous passons sous silence ce genre de faits pour nous occuper d'autre chose (1). »

(1) « Fiebant præterea ab Anselmo plurima in hunc modum, quæ nos brevitati studentes ex industrià præterimus. Silentio quoque præterire placuit innumeros

Ce que ces lignes laissent entrevoir d'irréparables lacunes sur tout un des côtés les plus intéressants, les plus édifiants, les plus doux de la vie de saint Anselme est quelque chose de désolant. De tous les défauts d'Eadmer comme historien et surtout comme hagiographe, celui-ci est le plus grave. C'est celui que nous lui pardonnons le moins et qui est en effet le plus impardonnable. Tout ce qu'on peut faire est de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. Ce grave défaut a une explication qui peut, dans une certaine mesure, devenir une excuse.

Eadmer, cela n'est pas douteux, a voulu réagir contre la tendance très commune de son temps à donner aux faits merveilleux une trop large place dans l'histoire et à les y admettre sans contrôle et sans critique.

Au douzième siècle, en fait de merveilleux, la plupart des historiens étaient disposés à tout raconter, et la plupart des lecteurs à tout croire. Il semble vraiment, à lire certains historiens de cette époque, sérieux d'ailleurs, et ayant même une grande valeur, que la seule question qu'ils se posaient en racontant des faits merveilleux, ce n'était pas si ces faits étaient vrais ou même possibles, mais s'ils étaient de nature à frapper l'imagination des lecteurs.

Nous ne citerons que Guillaume de Malmesbury qui par le nombre et l'importance de ses ouvrages, par son érudition, son intelligence et son talent littéraire, tient le premier rang parmi les historiens du douzième siècle. Dans le plus important et le plus sérieux de ses ouvrages, son *Histoire des rois d'Angleterre* dont il a visiblement l'ambition de faire un grand ouvrage historique, il raconte comment Gerbert découvrit, par la magie, les trésors d'Octavien, des statues d'or qu'on pouvait regarder, mais qu'on ne pouvait toucher. Au moindre contact, statues d'or, lambris d'or, murailles d'or, car tout était en or, tressaillaient et les statues se précipitaient sur le téméraire assaillant, et un enfant qui se tenait dans un coin lançait des flèches (1).

Dans cette même *Histoire des rois d'Angleterre*, le grave

homines tam per lavaturam manuum ejus quam per reliquias ciborum ejus de ante illum clam eo substractas, a diversis languoribus sed maxime a febribus curatos, dispensante Deo sua dona juxta meritum fidei uniuscujusque. Nam si cuncta quæ inde a veracissimis viris accepimus, describere vellemus, loquacitati potiùs quam rerum gestarum simplici narrationi nos operam dare (ut reor) judicari possemus. Quapropter ne nimis longum faciamus hujuscemodi immorando, istis omissis, tendamus ad alia. » — *Vit. Ans.*, lib. I.

(1) *De gest. Reg. Angl.* Lib. II, cap. CLXXIX.

historien, raconte avec le même sérieux que les événements les plus certains et de la plus haute importance, des historiettes comme celle du jeune homme changé en âne (1), de la statue qui parle (2), de la femme qui a deux corps (3), et de l'homme mangé par les rats (4).

Pour lui ce ne sont pas là des légendes : c'est de l'histoire. Au moyen âge cette crédulité était dans les mœurs, dans l'atmosphère qu'on respirait, et les meilleurs esprits ne savaient pas toujours s'en défendre (5). L'intelligence ne suffisait pas : il y fallait du courage. Il n'était pas rare que ceux qui jugeaient nécessaire de soumettre à l'examen des faits du genre de ceux dont nous venons de parler fussent regardés comme des sceptiques. S'il s'agissait de miracles, aux yeux d'un grand nombre ceux qui se permettaient d'en douter étaient des impies. A la fin de ce même douzième siècle vers le milieu duquel écrivait Guillaume de Malmesbury, Gautier de Coinsy composait en vers français un recueil de *Miracles de Notre-Dame.* Un assez grand nombre de ses récits sont des contes pieux. Mais pour le bon prieur de Coinsy il ne s'en fallait pas beaucoup qu'ils fussent des articles de foi. Dans son *Prologue* il dit en parlant de Notre-Dame :

> Bien est damné, bien est périz,
> Et Déable bien le déçoit,
> Qui ses miracles ne reçoit (6).

C'est que, même au douzième siècle, il y avait des esprits ainsi faits qu'ils n'admettaient les miracles dont ils lisaient ou écoutaient le récit, ces miracles fussent-ils à l'honneur de Notre-Dame, que sur de bonnes preuves. C'est contre eux que Gautier lance l'anathème.

Il est probable que cet anathème n'aurait guère effrayé saint Anselme. Il ne pouvait manquer de porter dans l'histoire cette disposition d'esprit chez lui profondément caractéristique qui, en philosophie, l'inclinait à n'accepter que des opinions appuyées sur des preuves solides, et après les avoir sérieusement examinées. Le grand penseur, qui éprouvait un irrésistible

(1) *Ibid*, cap. CLXXI.
(2) *Ibid.*, cap. CLXXII.
(3) *Ibid.*, cap. CCVII.
(4) *Ibid.*, lib. III, cap. CCXC.
(5) Nous ne disons pas qu'ils ne s'en défendaient jamais. Eadmer et plusieurs autres s'en défendaient fort bien.
(6) *Miracles de Notre-Dame.* Prologue.

besoin de se rendre compte des raisons pour lesquelles il croyait les vérités révélées, ne pouvait accepter sans preuves les histoires, même pieuses, qui lui étaient racontées.

Chez Eadmer cette disposition est très marquée. Elle se révèle à chaque instant dans ses ouvrages historiques. Ses rapports quotidiens avec saint Anselme ne purent manquer de la développer, et l'exemple de l'excessive crédulité de ses contemporains et du manque de critique de plusieurs des historiens de son temps l'amenèrent, par l'effet d'une réaction trop vive, à tomber dans l'excès opposé au leur. Il tient tellement à ne pas passer pour trop crédule qu'il ne rapporte pas même tous les les faits qui pourraient être acceptés sans crédulité. Sa crainte d'être confondu avec des historiens sans critique comme Guillaume de Malmesbury va jusqu'à lui faire supprimer des récits parfaitement capables de supporter la critique. Il ne vise point à la popularité et n'écrit point pour la foule. Il écrit pour Dieu d'abord, puis pour les esprits fins, délicats, distingués, et surtout pour les esprits sages, modérés, judicieux, sobres et mesurés comme le sien. C'est de ces esprits et non du vulgaire qu'il cherche à mériter et à obtenir les suffrages.

Comme on le pense bien, cette sobriété d'Eadmer fut censurée. Comment pouvait-il ometttre le récit des miracles du saint dont il écrivait la vie, principalement de ceux obtenus par son intercession après sa mort ? Voilà ce qu'on ne s'expliquait pas. Ce que nous appelons de la réserve paraissait non de l'incrédulité — personne ne songeait à accuser le pieux moine d'incrédulité — mais de l'incapacité (1). Eadmer finit-il par se rendre aux réclamations qui lui arrivaient de toute part ? C'est une question assez difficile à résoudre. Dans tous les cas, s'il s'y rendit — ce qui est douteux — ce ne fut certainement qu'à regret, après de longues résistances, et en quelque sorte à son corps défendant, et encore seulement en partie.

Ce n'est pas que le grave et sévère biographe de saint Anselme n'ait rapporté aucun des miracles ou faits merveilleux qui

(1) Nous trouvons la preuve de ces accusations dans l'écrit qui a pour titre : *Parva descriptio quorumdam miraculorum gloriosi Patris Anselmi archiepiscopi*, dont nous avons parlé plus haut. L'auteur qui se donne pour Eadmer dit : *Unde quæ tunc prætermisi pauca ex multis scribere coactus sum, quæ non solum mihi sed et pluribus in tantum innotuerunt ut ea in populis prædicent et me quod ea non scripserim nimiæ simplicitatis accusent.* Si l'auteur de cet écrit ne fut pas réellement Eadmer, il est certain que ce fut un de ses contemporains, et il n'eût pas fait allusion à ces réclamations si elles ne se fussent produites.

remplissent sa vie. Une telle omission n'eût plus été de la sobriété ; elle eût été de la sottise. Il rapporte des faits merveilleux, mais en beaucoup trop petit nombre. D'ordinaire il les supprime, et pour qu'il se décide à nous en donner le récit, d'une manière très laconique, il faut que ce récit lui soit imposé et pour ainsi dire arraché par son sujet. Aussi a-t-il mérité la confiance et les éloges des protestants eux-mêmes, et encore de ceux qui se font le plus remarquer par leurs préjugés contre l'Eglise catholique et sa doctrine, comme Nicholson par exemple, le savant évêque de Carlisle.

Il appelle l'*Historia novorum* « un ouvrage d'une grande gravité et d'une incontestable autorité » (1). C'est un ouvrage dont il fait grand cas, parce qu'on n'y trouve pas *de ces extravagances de miracles*, *fooleries of miracles* si communes dans les écrits des autres moines, dit-il.

L'opinion des savants anglais, même protestants, au sujet d'Eadmer, est fort exactement reproduite et résumée dans un ouvrage important et de longue haleine actuellement en cours de publication. L'auteur, M. Leslie Stephen, se montre généralement fort sévère, pour ne rien dire de plus, à l'égard des écrivains *papistes*, et surtout de ceux qui racontent des miracles. Son appréciation d'Eadmer n'en a que plus de poids, étant toute à son avantage. « Eadmer, dit-il, se distingua parmi ses contemporains par l'élévation de son caractère et par son talent littéraire. Ses ouvrages dont la plupart nous ont été conservés justifient pleinement sa réputation. Il existe peu de morceaux d'histoire contemporaine qui soient supérieurs à son *Historia novorum*. Ses biographies, surtout celle de saint Anselme, ont une valeur supérieure à celle de la plupart des compositions de ce genre... Il se distingue surtout par le soin avec lequel il évite tous les détails vulgaires et ces prétendus miracles qui abondent dans la plupart des histoires écrites par des moines. Comparé avec Guillaume de Malmesbury, historien de la même époque, dont les ouvrages sont remplis de miracles grotesques, Eadmer est de beaucoup supérieur (2). »

(1) « 'Tis a work of great gravity, and unquestionable authority. It affords no fooleries of miracles, so very », etc. — *The English, Scotch and Irish historical libraries*, p. 57.

(2) « ... Distinguished among his contemporaries for hight character and litterary powers. His works, the principal part of which have survived to our day, fully justify his reputation. There are few better pieces of contemporary history than

Il est temps d'arriver à la conclusion de ces longues prémisses.

his *Historia novorum* ; and his biographies, especially that of Anselm, are of a higher order than most similar compositions... Especially is it distinguished by its avoidance of all trivial details and alleged miracles which abound in most of the monkish histories. Compared with William of Malmesbury's work in the same period, in which these grotesque miracles abound, Eadmer's is vastly superior. » — *Dictionary of national biography.*

CHAPITRE XXI

Le saint Anselme d'Eadmer revu et corrigé par M. de Rémusat.

La conclusion à tirer de ce qui vient d'être dit sur la véracité et la sobriété d'Eadmer, n'est-elle pas que son saint Anselme est absolument vrai, ressemblant et authentique?

La véracité d'Eadmer tient visiblement du scrupule. Non seulement il n'est pas crédule, mais il éprouve une crainte exagérée de le paraître, et cette crainte le rend avare de récits merveilleux. Il ne rapporte, surtout quand il s'agit de faits surnaturels, que ce dont il a acquis une certitude complète : et, dans tous les cas, il ne donne pour certain que ce qui est entièrement certain.

Que veut-on de plus? A-t-il mal vu? A-t-il mal compris? Mais sur quoi s'appuiera-t-on pour le soutenir? Nul n'a jamais songé à mettre en avant un pareil paradoxe et on serait vraiment fort embarrassé pour lui donner les apparences de la vérité

S'est-il trompé? Quelle preuve en a-t-on? Se bornera-t-on à dire qu'il a pu se tromper? Sans doute. Mais tous les historiens sont dans ce cas, si l'on en excepte les historiens inspirés, et alors il ne faut plus admettre aucun témoignage historique.

Peut-être a-t-il voulu nous tromper? Mais alors à quel historien pourra-t-on se fier?

Si Eadmer ne s'est pas trompé, et s'il n'a pas cherché à nous tromper, son saint Anselme est donc bien le vrai saint Anselme de l'histoire, et il faut le prendre tel qu'il nous le donne, sauf à y ajouter certains traits fournis par d'autres données historiques également certaines, mais sans changer sa physionomie et son caractère, et sans rien retrancher de ce que ce véridique biographe nous montre dans cette belle existence.

Cette conclusion, qui s'impose si impérieusement à la raison, est repoussée par les rationalistes.

Il faut, disent-ils, retrancher de cette existence, malgré Eadmer, le surnaturel et le merveilleux.

Mais pourquoi le surnaturel et le merveilleux plutôt que tout le reste, si l'historien a bien vu, s'il a vu, de ses yeux vu, ce qu'il rapporte, s'il est prudent, réservé, sincère et véridique? — Parce que nous admettons le reste et que nous n'admettons pas le surnaturel et le merveilleux.

Mais alors vous n'admettez pas l'histoire? — Nous admettons l'histoire, mais l'histoire revue et corrigée par nous et soigneusement expurgée du surnaturel et du merveilleux.

Les rationalistes ne disent pas tous cela, mais tous le font. Plusieurs refont l'histoire sous main avec toute l'habileté dont ils sont capables et nous la présentent avec de grands airs de candeur comme si elle était authentique. C'est ainsi que M. de Rémusat a retouché l'histoire de saint Anselme. Mais il se garde bien de nous le dire. Il nous présente son saint Anselme comme le saint Anselme d'Eadmer, dont il fait le plus grand éloge comme historien. La vérité est que le saint Anselme de M. de Rémusat, au lieu d'être le saint Anselme d'Eadmer et du l'histoire, n'est qu'une réduction rationaliste du vrai, du grand saint Anselme (1).

Du reste, cette réduction, il est juste de le dire, n'a nullement été inspirée par une intention de dénigrement. M. de Rémusat a traité saint Anselme aussi bien que peut le faire un rationaliste, quand il n'est ni un sectaire systématiquement hostile à tout ce qui fait la gloire du catholicisme, ni un esprit étroit et sans élévation; quand il ne manque ni de droiture, ni de modération, ni de délicatesse, et qu'il bénéficie, dans une large mesure, de ce fonds d'idées chrétiennes dont Jules Simon disait récemment qu'elles sont « accumulées dans la conscience des générations comme la chaleur du soleil dans la houille et dans le diamant » (2).

L'habile académicien défigure l'œuvre d'Eadmer avec une courtoisie parfaite, avec de grands ménagements, nous dirons

(1) *Saint Anselme de Cantorbéry*, tableau de la vie monastique et de la lutte du pouvoir spirituel contre le pouvoir temporel au onzième siècle, par Charles de Rémusat. — Deuxième édition. C'est l'édition que nous citerons.

(2) Discours prononcé à l'Académie des sciences morales et politiques le 8 décembre 1890.

même, si on le veut, avec bonne foi et bienveillance. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il la défigure au point de rendre une restauration nécessaire. Cette nécessité d'une restauration de l'œuvre d'Eadmer est d'autant plus nécessaire que cette nécessité est moins aperçue. Les ménagements que M. de Rémusat a gardés ont eu pour résultat de voiler, non seulement aux yeux des indifférents, mais aux yeux même d'un certain nombre de catholiques peu clairvoyants, le rationalisme dont son livre est entaché.

C'est au point qu'un bon chanoine italien — peut-être ne comprenait-il pas bien le français — c'est au point qu'un chanoine italien qui devait connaître un peu la théologie puisqu'il la professait, et qui avait étudié saint Anselme dans Eadmer, écrivait en 1859, en tête d'une *Histoire de saint Anselme* qu'il publiait lui-même quelque temps après celle de M. de Rémusat, cette phrase véritablement stupéfiante : « Sans doute M. de Rémusat est sincèrement catholique : nous avons hâte de rendre hommage à son attachement à la religion » (1).

Qu'un professeur de théologie qui, on le voit par son livre, n'était pas un esprit très perspicace, mais qui possédait cependant, avec une intelligence ordinaire, une connaissance suffisante des vérités de notre sainte religion, ait pu, après avoir lu M. de Rémusat, penser qu'il était *sincèrement catholique*, il y a là un de ces phénomènes psychologiques qui vous renversent.

M. le chanoine Croset-Mouchet s'est pourtant aperçu que M. de Rémusat n'avait pas « une idée bien exacte de la puissance et des prérogatives de l'Eglise (2), » et que cette idée avait été quelque

(1) Saint Anselme (d'Aoste), archevêque de Cantorbéry. *Histoire de sa vie et de son temps*, par le chanoine Croset-Mouchet, professeur de théologie à Pignerol, chevalier de Saint-Maurice, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin, de celle de Chambéry, d'Aoste et de la Députation d'histoire nationale des États sardes. — Introduction, p. 11.

(2) « Mais nous avons lieu de douter qu'il n'a pas eu une idée bien exacte de la puissance et des prérogatives de l'Église : on peut entrevoir par ci par là dans ses récits les traces de ces préventions froides dont il faut chercher la source, deux siècles en arrière, dans les traditions des anciens Parlements. M. de Rémusat paraît avoir trop vécu dans l'atmosphère de l'ancien parlementarisme, lequel a été une exagération du gallicanisme, de même que le gallicanisme a été l'exagération d'une liberté mal comprise, ou pour mieux dire, une fausse application, un démenti du titre de liberté dont il se targue. » *Introduction*, pp. 11 et 12.

On a dans ce passage un spécimen de la manière dont ce chanoine italien écrivait notre langue. Puisqu'il était Italien, pourquoi n'a-t-il pas écrit en italien?

peu altérée chez lui par des *préventions*. Malheureusement les préventions de M. de Rémusat ne portent pas seulement sur la puissance et les prérogatives de l'Eglise, mais sur sa constitution, sur son rôle, sur son esprit, sur sa divinité (1), sur les miracles auxquels il ne croit pas (2), sur la canonisation des saints dont il se forme une idée fausse (3), sur le culte rendu aux saints dont il s'imagine que nous *adorons* les reliques (4) et par-dessus tout sur les saints eux-mêmes dont son rationalisme le rend incapable de comprendre les dispositions surnaturelles et les vues de la foi. Aussi nous avertit-il, dès le début, en parlant de la belle étude de Montalembert sur saint Anselme, qu'il ne pourra « jamais tomber entièrement d'accord avec l'habile écrivain » (5).

C'est le *catholique* écrivain qu'il aurait dû dire. M. de Rémusat ne peut tomber d'accord avec l'écrivain catholique du dix-neuvième siècle pour les mêmes raisons qui l'empêchent de tomber d'accord avec l'écrivain catholique du douzième. Il ne le peut parce qu'il regarde comme écrite au point de vue de la foi une histoire qui n'a été écrite qu'au seul point de vue de la vérité. Chose étrange ! M. de Rémusat, subjugué par l'évidence, reconnaît qu'Eadmer est candide, sincère, véridique, judicieux, nullement crédule, et il le corrige, et il l'épure ! Comme s'il était loisible à chacun de refaire l'histoire à l'image de ses idées !

(1) *Saint Anselme de Cantorbéry*. Deuxième édition, pages 5, 9, 10, 357, 363 et 365.

(2) *Ibid.*, pp. 41, 42 et *passim*.

(3) *Ibid.*, p. 10.

(4) *Ibid.*, pp. 10 et 339.

(5) *Ibid.*, p. 6.

CHAPITRE XXII

Le saint Anselme de M. de Rémusat et le saint Anselme d'Eadmer.

M. de Rémusat reconnait dès les premières pages de son livre que saint Anselme est *presque* un grand homme (1). Un peu plus loin il ajoute : « Saint Anselme est *peut-être* le plus grand philosophe du moyen âge, entre le sixième et le septième siècle » (2). Il le loue beaucoup d'avoir eu un christianisme *individuel* (3), genre de mérite que nous sommes dans l'impossibilité d'apprécier, faute de comprendre ce que M. de Rémusat entend par un christianisme *individuel*. Dans le livre de M. de Rémusat, saint Anselme nous est représenté comme « un homme pieux, doux, compatissant, aimant les livres, l'étude, la méditation ; unissant *quelque crédulité mystérieuse* à la foi réfléchie d'une haute raison, parlant avec onction, avec esprit, etc. » (4) Un rationaliste allemand, M. Franck, reproche à saint Anselme d'avoir partagé beaucoup des faiblesses de sa mère et d'avoir manqué de *la liberté subjective de l'esprit*. M. de Rémusat, par un gracieux euphémisme bien digne d'un membre de l'Académie française, a transformé ce manque *de liberté subjective de l'esprit*, qui sent un peu trop l'Allemagne, en *quelque crédulité mystérieuse*.

M. de Rémusat dit en parlant de ce bon saint, auquel il veut bien accorder de l'onction et de l'esprit :

« Chez lui le scrupule était excessif. On a souvent cité de lui cette parole : *J'aimerais mieux être en enfer sans péché, que dans le ciel avec un péché*. Vœu singulier, à peine chré-

(1) Introduct., p. 3.
(2) *Ibib.*, p. 3.
(3) *Ibid.*
(4) Chap. II, p. 17.

tien, qu'il aimait à redire. On raconte qu'un jour il fut désespéré pour avoir mangé un hareng cru, et il fallut qu'Eadmer le rassurât en lui disant que le sel corrigeait la crudité du poisson. Ces petites choses peuvent surprendre et paraître douteuses. Mais il est vrai qu'il était timoré à l'excès dans les affaires du siècle. Il s'y montrait inepte à dessein, dit un contemporain » (1).

Après avoir fait cette déclaration : « Le récit d'Eadmer sera la base de notre récit » (2). M. de Rémusat, chez qui le scrupule, au moins en matière d'histoire, n'était pas excessif, retranche de ce récit d'Eadmer tout ce qui empêcherait de regarder saint Anselme comme scrupuleux et de trouver les paroles du saint qu'il rapporte à peine chrétiennes, ou même tant soit peu étranges. C'est par Eadmer que M. de Rémusat a connu ces paroles. Mais Eadmer, en les consignant dans sa *Vie de saint Anselme*, a eu bien soin, de peur qu'elles ne parussent étranges, d'y ajouter l'explication si belle et si satisfaisante que le saint en donnait lui-même (3). M. de Rémusat au contraire, de peur que ces paroles ne parussent pas étranges, a eu bien soin de supprimer cette explication. En revanche, quand il s'agit de montrer dans saint Anselme des côtés ridicules et étroits qu'il n'avait pas, il sait parfaitement ajouter à Eadmer. Il va jusqu'à ramasser dans Guillaume de Malmesbury, un historien connu pour son manque de critique et grand collectionneur d'anecdotes dont la plupart sont vraiment absurdes, une historiette de sa façon, qui ne se trouve que chez lui et qui, si on la prenait au sérieux, ferait jouer au grand archevêque de Cantorbéry un rôle légèrememt niais.

(1) Chap. IX, p. 146.

(2) Chap. II, p. 12.

(3) Voici le texte d'Eadmer avec sa traduction :

« Aliud quoque non minus forsan aliquibus mirum dicere solebat, videlicet malle se purum a peccato, et innocentem gehennam habere, quam peccati sorde pollutum cœlorum regna tenere. Quod dictum cum aliquibus extra eum videretur, reddita ratione, temperabat dicens : cum constet solos malos in inferno torqueri et solos bonos in cœlesti regno foveri, patet nec bonos in inferno, si illud intrarent, posse teneri debitâ pœnâ malorum; nec malos in cœlo, si forte ascenderent, frui valere felicitate bonorum. » — *Vita Ans.*, lib. II.

« Une autre chose, pour quelques-uns peut-être non moins surprenante, qu'il avait coutume de dire, c'est qu'il aimerait mieux être exempt de péché et être jeté innocent dans l'enfer que d'aller au ciel, en étant souillé de péché. Comme plusieurs s'étonnaient de ces paroles, il les adoucissait en disant : « Il est certain » que les méchants seuls sont tourmentés en enfer et que les justes seuls sont » heureux dans le ciel. Par conséquent il est clair que si les justes allaient en » enfer, ils ne pourraient y subir la peine due aux méchants, et que les méchants, » s'ils allaient dans le ciel, ne pourraient y jouir de la félicité des justes. »

Mais à qui pourrait-on bien faire croire que le saint Anselme d'Eadmer et de Montalembert, le saint Anselme de l'histoire, bien différent de celui de M. de Rémusat, ait jamais été « désespéré pour avoir mangé un hareng cru? » (1)

Mais il faut bien convenir que de la part du saint Anselme de M. de Rémusat cette attitude n'a rien d'invraisemblable, ni qui puisse surprendre. Voici en effet comment il nous peint ce bon petit saint :

« Sa conscience était inquiète, son esprit un peu timoré » (2). « Il était scrupuleux et incertain » (3). C'était « un esprit spéculatif et rêveur » (4). Il aurait bien désiré ne pas devenir archevêque, « mais il était trop scrupuleux, trop faible pour s'aider lui-même en agissant selon ses vœux » (5).

Du reste M. de Rémusat nous représente ce bon petit saint homme comme « n'ayant ni colère, ni haine, voulant la paix et ne sachant jamais comment la faire » (6).

Tantôt il l'appelle le *scrupuleux prélat* (7), tantôt il nous le montre prenant l'alarme à la moindre occasion, et se laissant facilement aller à « une scrupuleuse anxiété (8) ». Ailleurs il cite une lettre de lui dans laquelle il fait preuve de modération et de sagesse, et aussi d'un grand esprit de conciliation, et il prétend que cette lettre « atteste un cœur pur, une conscience délicate, avec un peu de subtilité dans les scrupules et de timidité dans l'action (9) ». Et avec cela il n'avait pas de scrupule quand il

(1) Il est à remarquer que Jean de Salisbury, dans sa *Vie de saint Anselme,* une sorte de résumé de celle composée par Eadmer, à laquelle il a eu bien soin d'ajouter des traits qui ne sont pas rapportés par Eadmer, ne fait, malgré son goût prononcé pour les anecdotes, aucune mention de celle-ci. C'est bien à tort que M. de Rémusat met sur le même pied, comme de *petites choses qui peuvent paraître douteuses,* les paroles très certaines et très authentiques de saint Anselme sur le péché, et son prétendu désespoir d'avoir mangé un hareng cru.

(2) Ch. VIII, p. 132.

(3) Ch. XV, p. 245.

(4) Ch. VIII, p. 119.

(5) *Ibid.*

(6) Ch. VIII, p. 132.

(7) Ch. XV, p. 241.

(8) Ch. XI, p. 189. Il y a là un assez long passage qu'il est bien difficile de s'expliquer. M. de Rémusat trouve des indices d'une scrupuleuse anxiété dans des lettres qui nous révèlent dans le saint une étonnante largeur d'esprit et un calme des plus profonds.

(9) Ch. XVII, p. 293. Emile Saisset, dans un article sur le livre de M. de Rémusat, explique bien sa pensée : « Le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir poussé la délicatesse morale jusqu'au point où elle devient un excès : il n'était pas seulement scrupuleux, il était timoré. » Article publié en 1853 dans la *Revue des Deux-Mondes* puis en 1859 dans un volume de *Mélanges*, p. 29.

aurait fallu en avoir. « Henry se montre ambitieux, acharné, impitoyable ; il réduisit en captivité son propre frère ; bientôt, pour couper court à toute tentative d'évasion, il lui fit crever les yeux, et le retint prisonnier jusqu'en 1135, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il mourût dans le château de Cardiff, à l'âge de quatre-vingts ans, ayant tristement survécu à tous ses compagnons d'armes de la Terre Sainte. Le même traitement fut infligé à Guillaume comte de Mortain, fils d'un frère utérin du Conquérant. Et cependant on ne voit pas que ni l'Eglise, ni ce bon et noble saint Anselme lui-même aient exprimé, aient ressenti quelque scrupule d'assister tranquillement à cet odieux excès de l'ambition et de la politique (1). »

C'est que, d'après M. de Rémusat, « ce bon et noble saint Anselme », « cet esprit spéculatif et rêveur » était au fond un homme sans portée. « Il ne généralisa pas son œuvre individuelle. Il ne savait ce que c'était que la force des choses, que la marche du temps, que l'esprit d'un siècle... (2) ».

« Aussi ceux qui le jugeaient sans le haïr disaient-ils qu'il était plus fait pour être moine cloîtré que primat d'un grand royaume. Et quelquefois il en convenait lui-même en pleurant (3) ».

Non seulement ce bonhomme manquait de portée et de capacité, au moins de capacité pour être archevêque et primat d'Angleterre, mais, le croirait-on? sur la matière de ses longs débats avec Guillaume le Roux d'abord, puis avec Henry Beauclerc, il n'avait pas d'idées à lui, pas de convictions personnelles. Espèce de machine obéissante, il allait du côté où on le poussait. Bien plus : il ne comprenait même pas l'importance de la cause pour laquelle il combattait. « On ne voit pas qu'Anselme ait paru jamais pleinement comprendre la portée de la question qu'il soulevait et de la réclamation qu'il faisait entendre (4) ». « Evidemment Anselme ne combattait que par devoir; il aurait préféré la paix. Je crois même que l'obéissance, plutôt qu'une conviction propre, l'attachait aux doctrines dont il était prêt à devenir le martyr (5) ».

Vraiment qui pourrait reconnaître dans ce brave homme le saint Anselme d'Eadmer et de Montalembert, et surtout, si l'on

(1) Ch. xviii, p. 309.
(2) Ch. x, p. 153.
(3) Ch. ix, p. 137.
(4) Ch. xviii, p. 314.
(5) Ch. xv, p. 242.

veut bien nous passer cette expression, le saint Anselme de saint Anselme lui-même, c'est-à-dire le saint tel qu'il se peint dans ses paroles et dans ses lettres; le saint qui, avant de partir pour son second exil, déclare solennellement au roi, aux grands du royaume et aux évêques réunis en cour plénière que, s'il arrive jusqu'au pape, il se gardera bien de lui demander aucune concession (1); le saint qui, prévoyant que le pape fera des concessions au roi d'Angleterre au sujet de l'hommage, va, dans le trouble où le jette cette prévision, jusqu'à se demander s'il devra lui obéir; le saint auquel il est nécessaire que son ami Hugues, archevêque de Lyon, écrive pour lui conseiller de ne pas se montrer plus intransigeant que Rome et de ne pas paraître faire de l'opposition au pape lui-même, comme il en a fait au roi (2).

(1) « Hæc inter, voce submissâ, rex antistiti mandat et multis precibus obsecrat quatenus ipse per se Romam ire, et quod alii nequiverant suâ sibi industriâ conetur acquirere, ne ipse, perdendo suorum jura antecessorum, eis vilior fiat... Refert (Anselmus) : « Dum in commune vultis ut eam, ego corpore licet imbecilli, senioque confinis, iter aggrediar, iturus quo consulitis, prout vires concesserit Deus, omnium finis. Attamen, si ad apostolicum pervenire potuero, noveritis quòd ipse nihil quod vel Ecclesiarum libertati, vel meæ possit obviare honestati, meo faciam vel rogatu vel consilio. » — Eadm. *Hist. nov.*, lib. III.

(2) « Hominia tamen prælatorem nondum vult (rex), ait, dimittere. Quâ de re legatione sedem requirit apostolicam, quatenùs in hoc suæ voluntatis impetret ab eâ licentiam. Quam si adeptus fuerit, dubito quid me facere oporteat, si aliquis... » — *S. Anselm. ad Hug. arch. Lugd. epist.*, l. III, 123.

L'archevêque de Lyon répond au saint : « Consulendo precamur et precando sanctitati vestræ consulimus ut apostolico præcepto obedire non dissimuletis ne sententiam vestram pluris faciendo quam apostolicam auctoritatem, non solum sæculo et regno, verum etiam Ecclesiæ et sacerdotio resistere judicemini. » — *Epist. Hug. ad Anselmum*, insérée parmi les lettres de saint Anselme, lib. III, 124.

Hugues, archevêque de Lyon, connaissait à fond les dispositions du saint par les rapports intimes qu'il venait d'avoir avec lui, à Lyon, par sa lettre et par le rapport de ses messagers, *per nostros legatos vestram requiro sapientiam* (*Epist.* III, 123). Sa réponse très pressante : *Consulendo precamur et precando consulimus*, prouve que le saint éprouvait une très vive répugnance à voir faire au roi la concession de l'hommage, qu'il pressentait l'avis du pape sur ce point et qu'il était très vivement tenté de préférer son propre avis à celui du pape, *ne sententiam vestram pluris faciendo quam apostolicam auctoritatem*, et de ne pas lui obéir, au moins complètement et sans réserve, *ut apostolico præcepto obedire non dissimuletis*. Comment expliquer que M. de Rémusat, qui connaissait ces lettres, ait pu attribuer à l'influence et aux sollicitations de saint Anselme une concession qu'il redoutait si fort? « Le pape était entré dans les sentiments d'indulgence sous l'empire desquels Anselme lui avait écrit » (ch. xvii, p. 300). Il avait déjà dit (ch. xv, p. 242) : « On entrevoit dans ses lettres le désir d'être autorisé à quelque concession. » Pour entrevoir cela il faut avoir les yeux de l'esprit atteints de cette maladie morale qui s'appelle le rationalisme. L'explication de cette falsification du vrai saint Anselme est bien simple. D'après les principes du rationalisme

Mais ce qui nous éloigne le plus du vrai saint Anselme, c'est que celui de M. de Rémusat était un homme irrésolu (1) et un caractère faible. « Son âme était plus élevée que son caractère n'était fort » (2).

Pauvre saint Anselme ! Pauvre homme ! Mais qu'était-il donc ? Car enfin, s'il n'y avait en lui rien de grand, il s'y trouvait bien au moins quelque chose de bon. Eh bien, il était un bon moine. « Celui qu'Abélard appela un *docteur magnifique* était un bon moine » (3).

Cependant M. de Rémusat reconnaît bien que ce bon moine avait de la valeur comme philosophe et comme théologien. Voici comment il juge le *Cur Deus homo*, le plus beau de ses traités de théologie :

« Parmi beaucoup de choses élevées et subtiles, la question peut sembler quelquefois décidée par la question même » (4).

Pauvre théologien ! Mais continuons ou plutôt laissons M. de Rémusat continuer, avec sa haute autorité, à faire la leçon à ce bon moine :

« Certaines critiques seraient possibles, et le fil de la logique paraît s'embrouiller quelquefois. Le traité est un peu long et des hors-d'œuvre y troublent la démonstration. C'est cependant un ouvrage à lire » (5).

On voit que le brillant académicien y met de la bienveillance. Il ne veut pas abuser de sa supériorité pour écraser saint Anselme. Il l'a pris sous sa protection. Aussi se garde-t-il bien de dire que son livre est mal fait, il se borne à remarquer qu'il pourrait être bien fait. « Bien fait un pareil livre serait comme la base du christianisme. Il est tout au moins curieux de voir comment un saint du moyen âge a tenté de la construire » (6).

Saint Anselme craignait que ses ouvrages ne vinssent à tomber

qu'il suit très fidèlement, M. de Rémusat a cru qu'il connaissait saint Anselme mieux que ne le connaissait Eadmer, et mieux qu'il ne se connaissait lui-même. Car ce brave homme était affligé d'une absence de *liberté subjective de l'esprit*, ou pour parler français, *d'une crédulité mystérieuse* qui l'empêchait de bien voir les choses telles qu'elles étaient, soit au dehors, soit en lui-même. Heureusement qu'après huit siècles M. de Rémusat, homme exempt de toute, crédulité mystérieuse, est venu et nous a montré les hommes et les choses sous leur vrai jour.

(1) Ch. xi, p. 191.

(2) Ch. xvii, p. 293.

(3) Introd., p. 7.

(4) Ch. xiii, p. 213.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*, p. 214.

entre les mains « de ces hommes qui sont plus appliqués à blâmer qu'à comprendre » (1). Ce n'était pas seulement ses propres écrits qui devaient tomber, et peut-être plus que ceux de tout autre (2), entre les mains de pareils hommes, c'était l'écrit du pieux moine et du remarquable historien qui a retracé sa vie d'une manière si vraie, si simple et si fidèle (3). Cet écrit ne pouvait être compris par des rationalistes dès lors qu'il nous retrace la vie et le portrait non seulement d'un homme d'Eglise, mais d'un saint, et même d'un saint extraordinaire.

M. de Rémusat dit en parlant des ouvrages de saint Anselme : « Ici la sainteté se mêle à tout. Anselme n'a point laissé d'ouvrage qu'on ne pût regarder comme un ouvrage de piété » (4). Cette observation qui est très juste s'applique à la vie de saint Anselme autant qu'à ses écrits. Là aussi *la sainteté se mêle à*

(1) « Timeo enim ne, cum venerit (*Monologium*) in manus aliquorum qui magis sunt intenti reprehendere quod audiunt quam intelligere, etc... » — *Epist.*, I, 74.

(2) Aucun argument n'a été en butte à un aussi grand nombre de critiques que la preuve métaphysique de l'existence de Dieu, exposée par saint Anselme dans son *Proslogion;* et parmi ceux qui l'ont censuré un grand nombre ne se sont, selon toute apparence, guère donné la peine de l'étudier. Dans tous les cas, un grand nombre ne l'ont pas comprise.

(3) On pourra déjà se former quelque idée de la manière dont la *Vie de saint Anselme*, par Eadmer, a été interprétée par les rationalistes en lisant une note au sujet de la résistance extraordinairement vive que le saint opposa à sa nomination à l'épiscopat. Nous recueillons cette note dans un ouvrage de M. Charma, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen, sur saint Anselme. C'est une vraie perle. « David Humes (*History of England*, édit. de Londres, 8 vol. in-8°, 1822, t. I, p. 302) s'obstine pourtant à ne voir dans le sentiment qui animait alors Anselme qu'une *fastueuse humilité* (ostentations humility). On serait sans doute plus près de la vérité en admettant que le prélat, lorsqu'il repousse ainsi l'honneur qu'on veut lui faire, se conforme, à sa manière, aux habitudes de modestie et d'humilité du clergé de son époque; ce que signifie peut-être cette phrase ambiguë d'Orderic Vital (t. III, p. 314) : « Multum que renitentem secundum morem ecclesiasticum præposuerunt Cantuariorum metropoli. » — *Saint Anselme*, p. 53.

Voilà qui est entendu, saint Anselme n'éprouvait aucune répugnance à devenir archevêque. Il écrit à ses moines du Bec, à Gislebert évêque d'Évreux, à Foulques évêque de Beauvais, et à plusieurs autres qu'il aurait préféré la mort à l'épiscopat, et qu'il ne s'y est résigné que par la crainte d'offenser Dieu. Il le jure. Il l'atteste devant Dieu qu'il prend à témoin de sa sincérité. (Voir les premières lettres du livre III.) M. Charma n'a vu là que de la rhétorique. Si le saint, pendant qu'on l'entraînait de force à l'église, s'est trouvé mal, si son visage était pâle comme celui d'un mort et tout baigné de larmes, si ses traits étaient contractés et bouleversés au point que les assistants craignirent de lui voir perdre la raison et lui jetèrent de l'eau bénite, c'est qu'il voulait, par une comédie si bien jouée, se conformer aux usages de son temps. Cela prouve qu'il savait parfaitement jouer son rôle et qu'il était un comédien achevé. Saint Anselme transformé en comédien, cela est tout à fait neuf et constitue une interprétation de haut goût.

(4) Liv. II, ch. II, p. 373.

tout, et il n'est pas un acte de la vie d'Anselme, à partir de sa promotion à la charge de prieur, au moins il n'est pas un des actes de sa vie racontée par Eadmer qui ne soit, nous ne disons pas seulement un acte de piété, mais un acte de sainteté. Il y a là un point de vue auquel un rationaliste ne saurait se placer ; et cependant si l'on ne se place à ce point de vue, eût-on d'ailleurs tout l'esprit et toutes les bonnes intentions de M. de Rémusat, la vie d'Anselme ne saurait apparaître sous son vrai jour, dans toute sa grandeur et dans toute sa beauté.

Nous ne parlons pas de sa vie intime dont M. de Rémusat ne semble pas même soupçonner l'existence, mais de sa vie publique, reflet extérieur de cette vie intime qui est la vraie vie des saints.

Le saint Anselme d'Eadmer est un grand docteur, un grand archevêque, un grand lutteur, mais il est par-dessus tout un grand saint, et il n'est tout cela que parce qu'il est un grand saint. Il est même un grand thaumaturge et un saint extraordinaire. A travers le récit d'Eadmer si sobre et tout semé de réticences, comme par une porte entre-bâillée on entrevoit dans cette vie tout un monde de merveilles. Don des miracles, don des prophéties, don de lire dans les âmes, de les consoler, de les éclairer, de les gagner à Dieu, don des larmes, visions, austérités, rien n'y manque, et l'excessive réserve d'Eadmer, tout en jetant sur toutes ces choses un voile extrêmement regrettable, n'empêche cependant pas entièrement de les apercevoir. On sait que pour le rationalisme toutes ces choses ne sont que des inventions mensongères ou de grossières illusions. Par une conséquence nécessaire l'historien qui nous les raconte n'est pas un historien digne de foi. Le personnage qu'il nous représente sous cet aspect est moitié historique et moitié légendaire. Le rôle que se donne la critique rationaliste est de le réduire à sa juste valeur. Tout naturellement cette réduction diminue dans les mêmes proportions l'autorité de l'historien qui nous a transmis ces légendes. Mais, chose frappante et tout à fait remarquable, ce n'est pas ce qui est arrivé pour Eadmer. Le biographe a été beaucoup plus ménagé, beaucoup plus respecté, et il a beaucoup moins souffert que son héros. Le rationalisme a même tenté, par l'organe de M. de Rémusat, de diminuer saint Anselme sans toucher à l'autorité d'Eadmer. Il n'y a pas réussi complètement, mais la tentative est à signaler. Rien n'est plus intéressant, et plus instructif que de suivre les efforts de M. de Rémusat pour atteindre ce but. Rien ne fait mieux ressortir la valeur d'Eadmer comme historien.

M. de Rémusat ne va pas jusqu'à dire de saint Anselme ce qu'il dit de saint Wulstan que « sa vie est une légende pleine de » merveilleux » (1). Il l'appelle fort respectueusement un per- » sonnage vénéré dont la biographie touche à la légende et que » l'Eglise sanctifie » (2). Cette définition signifie que d'après M. de Rémusat, comme d'après tout bon rationaliste, pour obtenir un saint Anselme historique, il y a une double défalcation à faire : la défalcation de la légende et la défalcation de la *sanctification*. La défalcation de la *sanctification* a été opérée suivant les meilleures règles et nous venons d'en voir les résultats.

Le piédestal sur lequel l'Eglise a placé le grand archevêque a été enlevé délicatement et sans bruit. Le saint mis fort respectueusement et avec beaucoup de formes au niveau du sol, *in plano*, est devenu un excellent homme, sans beaucoup de caractère, sans principes bien arrêtés, sans grande valeur comme homme d'action et comme archevêque, mais pas méchant du tout, et même fort bon moine. Cette défalcation de la *sanctification* que M. de Rémusat a jugée nécessaire et qu'il a faite poliment, mais impitoyablement, a entraîné une telle diminution de l'homme que, si l'on n'était retenu par la crainte de paraître [méconnaître ses *sentiments bienveillants et sincères*, on pourrait donner à son ouvrage le titre de *Saint Anselme travesti*. Le portrait qu'il trace du saint, n'était l'excuse d'un aveuglement très sincère, serait une véritable caricature.

Voilà pour la défalcation de la *sanctification*, comme parle M. de Rémusat.

La défalcation de la légende n'a pas été moins heureusement exécutée. La légende, pour M. de Rémusat, et pour tous les rationalistes, comprend les miracles, prophéties, visions, et autres choses de ce genre. M. de Rémusat n'est pas homme à nier brutalement toutes ces choses. Seulement la manière dont il les raconte indique assez qu'on est dispensé d'y croire. Avant de nous déclarer qu'il suivra la *Vie de saint Anselme* par Eadmer, il prend la précaution de nous avertir que cet ouvrage *Vita sancti Anselmi*, « ressemble quelquefois à une légende » (3). Ce n'est que pour nous préparer. Du reste il fait un brillant éloge de l'auteur.

(1) Ch. IX, p. 148.
(2) Ch. XVIII, p. 332.
(3) Ch. II, p. 11.

« Attaché à la personne d'Anselme, admis dans sa confidence, il entreprit d'écrire ses actions, ses conversations, ses souvenirs, et quelquefois sous sa dictée. Il lui soumit ce qu'il écrivait, le corrigea soigneusement, et son témoignage, encore que suspect d'une affection bien légitime, est empreint d'une modération et d'une probité qui inspirent confiance. Le récit d'Eadmer sera la base de notre récit, et nous ne le citerons pas toutes les fois que nous ne ferons que le traduire » (1).

Ce n'est pas *traduire*, c'est *interpréter* qu'aurait dû écrire M. de Rémusat. Le *quelquefois sous sa dictée* est de l'ingénieux academicien. C'est là un de ces traits fantaisistes qui abondent dans son livre.

(1) Ch. II, p. 12.

CHAPITRE XXIII

Comment M. de Rémusat traduit Eadmer.

Quand il s'agit de faits merveilleux, non seulement M. de Rémusat ne cite pas Eadmer, mais il les raconte de manière à donner le change à ses lecteurs et à leur faire croire qu'ils ne nous ont pas été transmis par Eadmer. L'étude attentive de son livre révèle la préoccupation constante de concilier la négation du surnaturel, premier article du symbole rationaliste, avec le respect dû à un historien universellement estimé dont il ne peut nier l'autorité sans pécher contre la vraisemblance et se nuire à lui-même.

Il est vrai que sous la plume du spirituel académicien ces faits merveilleux subissent parfois une telle transformation qu'il ne saurait plus guère prétendre les avoir empruntés au naïf biographe de saint Anselme. Seulement il a tort de nous donner comme venant des contemporains des récits qui ne sont que des contrefaçons rationalistes des pieux récits d'Eadmer. Le grand art de M. de Rémusat comme narrateur des faits merveilleux est de les présenter toujours de manière à faire comprendre à son lecteur que, dans sa pensée, ils n'ont rien de réel. Il les donne comme pouvant piquer la curiosité. De plus ils ont l'avantage de faire connaître l'époque où vivait saint Anselme, et l'idée que se formaient de lui ses naïfs contemporains. Rien de plus.

« Si l'on ne trouve pas la peinture d'une telle vie indigne d'attention et de curiosité ; si l'on ne dédaigne pas jusqu'aux traits naïfs dont les narrateurs contemporains l'ont semée dans leur crédule respect, on peut poursuivre et lire ce récit » (1).

(1) Ch. II, p. 17.

Encore une fois, *les narrateurs contemporains* ne sont là que pour protéger Eadmer.

Un peu plus loin en parlant d'Anselme :

« Son ascendant moral produisait de ces effets que l'esprit du temps aimait à trouver miraculeux... Telle fut bientôt l'opinion des moines sur leur prieur que Riculfe, qui lui servait de secrétaire (1), racontait qu'une nuit qu'il était chargé de réveiller les frères pour les offices (2), étant venu à passer devant la porte de la salle du chapitre, il avait vu Anselme debout, en oraison, entouré d'une sphère de flamme brillante ; frappé d'étonnement, et pour éclaircir ses doutes, il s'était empressé de monter au dortoir et de courir au lit du prieur, mais ce lit était vide. Revenu dans la salle, il avait retrouvé Anselme, mais non plus le globe de feu.

« On nous permettra de raconter encore deux faits qu'aimaient à redire les moines qui avaient vécu près d'Anselme. L'un d'eux le narrateur qui les a conservés, homme sincère et croyant, ne cherche pas à orner ses récits de circonstances fabuleuses. Il paraît respecter également sa foi et la vérité, et ne vient point par des mensonges en aide à ses illusions » (3).

Parmi ces illusions d'Eadmer, il en est trois qui ont mis M. de Rémusat dans un grand embarras. Nous en parlerons un peu plus loin. Achevons de montrer comment M. de Rémusat *traduit* Eadmer.

Pendant qu'Anselme était à Winchester, un incendie ayant éclaté tout près de la maison qu'il habitait, il l'arrêta tout d'un coup en faisant le signe de la croix. « A la vue des flammes, Gondulfe et Baudoin le forcèrent presque à lever la main droite et à faire le signe sacré. Soudain le feu parut se replier sur lui-même, et abandonner à demi-brûlées les maisons qu'il dévorait. C'est l'histoire, plus d'une fois répétée, du miracle de saint Léon IV, et que Raphaël a popularisée par l'admirable tableau de l'incendie du Bourg (4).

(1) Riculfe n'était pas le secrétaire de saint Anselme ; il était le sacristain du Bec. « Præfatus Riculfus secretarii officio in ipso cœnobio fungebatur », dit Eadmer. Le mot *secretarius* signifie bien quelquefois secrétaire — mais d'autres fois *sacristain*. « Secretarius qui ecclesiæ secretum curat », dit le Glossaire de Ducange.

(2) C'est toutes les nuits que Riculfe, en qualité de sacristain, était chargé de réveiller les moines pour Matines. Cela faisait partie de son office. *Ipsius est signa pulsare,* dit Lanfranc dans ses *Decreta pro Ordine S. Benedicti*, ch. VI. *De secretario seu sacrista.*

(3) Chap. IV, p. 42.

(4) Ch. VIII, p. 117. Cette fois M. de Rémusat a traduit exactement Eadmer.

Ainsi cette *apparence* de miracle n'est qu'un des lieux communs de l'hagiographie. On s'en est servi pour orner la mémoire de saint Anselme, comme on s'en était servi pour orner celle de saint Léon IV et de bien d'autres saints. Ces pieuses inventions étaient dans le goût de l'époque, et, comme d'ailleurs elles ont le mérite d'être bien adaptées au caractère du saint dont elles sont destinées à embellir l'histoire, M. de Rémusat, en historien intelligent et libéral, les reproduit volontiers à titre de curiosités. De plus ces petits récits naïfs donnent de la variété à son ouvrage. Voilà pourquoi, après avoir parlé des écrits du saint, il continue ainsi :

« Auprès de ces œuvres qui sont de tous les temps, il peut être curieux de placer encore quelques traits de la vie du prieur du Bec. Travaux, devoirs, affaires, prodiges même, tout est de l'âge et du monde où se passe son existence, mais rien n'y dépasse le caractère moral de celui que l'Eglise a sanctifié. »

« On raconte qu'il tomba gravement, et, lorsqu'il commençait à se remettre, il vit une fois, dans son sommeil sans doute, un fleuve large et rapide », etc... (1).

C'est Eadmer qui raconte cette vision qu'il n'aurait pas connue et, dans tous les cas, certainement pas racontée, si elle ne lui avait été racontée à lui-même par le saint; et il dit expressément, formellement et clairement que cette vision eut lieu dans une extase : *ayant été ravi hors de lui-même par une extase, il vit un fleuve*, etc. *Extra se per mentis excessum raptus vidit fluvium*, etc. C'est là ce que M. de Rémusat, avec sa fidélité ordinaire, traduit : *dans son sommeil sans doute*. Mais si cette traduction a l'inconvénient de ne pas reproduire très exactement Eadmer, elle offre en revanche l'avantage de transformer une vision en un simple rêve.

M. de Rémusat a beaucoup de ces finesses qui tiennent vraiment de la prestidigitation. Ce qui prouve bien qu'il n'est « animé

Seulement il a ajouté ce tout petit mot : *parut.* Voici le texte latin : « Mirabile dictu. Non prius manum extenderat quam in se incendium retorqueri, flammas deficere cerneres, ita ut domum etiam quam vorare cæperant, semiustam relinquerent. » — *Vit. Ans.*, lib. II.

Eadmer avait oublié, on le voit, de faire remarquer que son récit est une nouvelle édition de la légende du miracle de saint Léon IV. M. de Rémusat supplée à cet oubli. Saint Anselme opéra le même miracle une seconde fois à la Chaise-Dieu ; mais comme Eadmer en fut témoin et que son récit offre des garanties toutes particulières, M. de Rémusat a jugé prudent de le supprimer.

(1) Ch. v, page 53.

que de sentiments bienveillants et sincères » (1) et que M. Crozet-Mouchet a parfaitement raison de dire : « Sans doute M. de Rémusat est sincèrement catholique. » Seulement c'est un catholique qui n'admet pas le surnaturel.

(1) Introd., p. VI.

CHAPITRE XXIV

Où l'on voit que les illusions d'Eadmer embarrassent singulièrement M. de Rémusat.

D'après M. de Rémusat, Eadmer est exempt de *mensonges*, mais il est sujet à des *illusions*. Trois de ces illusions d'Eadmer, avons-nous dit, ont fort embarrassé M. de Rémusat. Voici la première, exposée par Eadmer lui-même. Il s'agit d'un fait qui se passa pendant le premier exil du saint archevêque.

« Après avoir traversé la France, nous entrâmes dans la Bourgogne. Le bruit que l'archevêque de Cantorbéry allait traverser ses terres, chargé de riches trésors, était arrivé jusqu'aux oreilles du duc de Bourgogne. Excité par l'amour de l'argent, il résolut de dépouiller l'illustre voyageur. Un jour donc nous étions en marche et nous nous étions détournés du grand chemin pour nous rafraîchir. Voici que le duc à cheval, et entouré d'hommes armés, fond sur nous en demandant à grands cris qui est l'archevêque et où il est. On lui désigne Anselme qui était à cheval. Aussitôt il fixe sur lui un regard menaçant. Mais tout à coup il est pris de honte, il baisse les yeux et ne sait plus que dire. Alors, notre Père lui dit : *Seigneur duc, permettez-moi de vous embrasser.* — *Monseigneur*, répond le duc, *je suis prêt à vous embrasser et à vous rendre service, et je rends grâces à Dieu de votre arrivée.* Après lui avoir donné le baiser de paix, notre Père lui dit : *C'est pour la cause de la religion que j'ai quitté l'Angleterre, et que j'ai entrepris de faire, avec l'aide de Dieu, le voyage de Rome. Je me réjouis de vous voir, parce que je désirais faire votre connaissance et me lier d'amitié avec vous et parce que j'espère obtenir, par votre entremise, la sécurité pour moi et pour les miens en traversant vos terres.*

— *J'approuve ce que vous dites,* répondit le duc, *et j'y souscris de tout cœur. Je me recommande à vos prières et à votre bénédiction.* Il donna ensuite à celui qui tenait le premier rang parmi ses gens d'armes l'ordre d'accompagner l'archevêque et de pourvoir à ses besoins comme aux siens propres. Enfin il s'éloigna en souhaitant la haine du Dieu tout-puissant à tous ceux qui l'avaient excité à poursuivre l'homme de Dieu. « *Ce n'est pas là le visage d'un homme*, disait-il ; *c'est plutôt la figure d'un ange ! Que tous ceux qui lui font du mal en connaissance de cause sachent bien qu'ils sont maudits de Dieu.* Quant à nous, rendant grâces à Dieu de tout cœur pour sa miséricorde à notre égard, nous continuâmes notre chemin » (1).

Ce n'est pas dans le *Vita Anselmi* qu'Eadmer a placé ce récit ; c'est dans son *Historia novorum*, ouvrage historique des plus sérieux et des plus graves auquel personne, pas même M. de Rémusat, n'a osé reprocher de ressembler tant soit peu à une légende. M. de Rémusat ne pouvait supprimer ce récit ; il ne lui restait que la ressource de l'expliquer. Au lieu d'une seule explication, il en donne deux bien différentes l'une de l'autre entre lesquelles on peut choisir. Si la première ne vaut rien, la seconde sera peut-être bonne. On en jugera.

« J'avoue, dit notre académicien, j'avoue que je soupçonne un peu le bon Eadmer d'avoir, pour rendre son héros intéressant, calomnié le duc de Bourgogne. Peut-être nos pèlerins, qui ne paraissent pas fort rassurés dans tout ce voyage, ont-ils eu peur en le voyant à la tête de ses gens d'armes ; mais rien dans sa conduite ne prouve qu'il en voulût à personne, et il semble n'avoir fait sur la grande route à l'archevêque qu'une visite de curiosité » (2).

Cette ingénieuse hypothèse d'une simple visite de curiosité a le grave inconvénient de ne pouvoir s'accorder avec le texte d'Eadmer. Dans cette hypothèse, en effet, on aurait quelque peine à comprendre la manière dont le duc aborde l'archevêque, son regard menaçant d'abord, puis son trouble et sa confusion, et enfin ses imprécations contre ceux qui l'ont engagé à poursuivre le saint. Que la peur leur ait fait voir et entendre à tous des choses qui n'avaient de réalité que dans leur imagination

(1) *Hist. nov.*, lib. II.
(2) Ch. XII, p. 250.

troublée, c'est là une supposition gratuite et qui manque totalement de vraisemblance. Saint Anselme, pour ne parler que de lui, n'était peut-être pas aussi belliqueux que M. de Rémusat, mais on ne voit pas qu'il ait été sujet à la peur, surtout à ce point.

La manière de procéder de M. de Rémusat, dans sa critique du récit d'Eadmer, mérite qu'on s'y arrête un instant parce qu'elle est un modèle de critique rationaliste.

Il y a d'abord un *postulatum* dont il faut partir : c'est que le récit d'Eadmer, renfermant des circonstances qui sont merveilleuses ou du moins avoisinent le merveilleux, est par là même inexact. Dans la langue du rationalisme, *merveilleux* est synonyme de *fabuleux*. Il y a donc eu de la part du narrateur, non pas crédulité, puisqu'il était présent, et qu'il raconte ce qu'il prétend avoir vu et entendu, mais illusion ou mensonge.

Si vous prouvez à la critique rationaliste que ce ne pouvait être une illusion, elle vous répondra : Je le veux bien ; mais alors c'était un mensonge.

Démontrez-lui que le narrateur est un homme probe, sincère, scrupuleux même en fait d'exactitude, et il vous dira : N'importe ! il faut qu'il ait menti.

Faites-lui remarquer que non seulement le narrateur aurait menti, mais encore gravement calomnié ; sa réponse sera : Il faut alors qu'il ait gravement calomnié.

En effet, il faut tout cela, et beaucoup d'autres choses encore pour que le rationalisme soit vrai.

Demandez à M. de Rémusat ce qu'il pense d'Eadmer : il vous répondra sans hésiter : « Son témoignage est empreint d'une modération et d'une probité qui inspirent confiance » (1).

Et c'est cet historien que vous soupçonnez *d'avoir calomnié le duc de Bourgogne pour rendre son héros intéressant !* Mais si cet historien, simplement pour rendre son héros intéressant, était capable d'inventions non seulement mensongères, mais calomnieuses, quelles autres inventions n'a-t-il pas pu se permettre et dès lors quelle confiance mérite-t-il ?

Mais vraiment, monsieur de Rémusat, y pensez-vous ? Eadmer, ce bon moine si naïf, si probe, si sincère, si loyal, simplement pour intéresser en faveur de son héros, aurait, dans un ouvrage historique destiné à se répandre non seulement en

(1) Chap. II, p. 12.

Angleterre, mais en France et en Bourgogne, calomnié un personnage en vue et très connu, au point d'en faire une espèce de brigand !

Mais ce n'est pas tout. Vous nous dites qu'Eadmer admis dans la confidence d'Anselme « entreprit d'écrire ses actions, ses conversations, ses souvenirs, et quelquefois sous sa dictée. Il lui soumit ce qu'il écrivait » (1). Après cela, votre soupçon contre Eadmer ne va-t-il pas atteindre saint Anselme lui-même? Eh quoi! ce bon saint, si scrupuleux qu'il était au désespoir pour avoir mangé un hareng cru, n'aurait pas craint de se rendre complice d'une calomnie criminelle !

Ce n'est assurément pas faute d'esprit, ni faute d'attention, et sans les remarquer lui-même, que M. de Rémusat est tombé dans les contradictions que nous venons de signaler. Mais on ne voit pas comment il aurait pu y échapper sans s'exposer à paraître admettre un tout petit brin de surnaturel : ce qui est, on le sait, un cas fort grave. Il avait à choisir entre ces deux partis : ou bien reconnaître que l'archevêque dont il racontait la vie à sa manière avait, au moins dans une circonstance et à un certain moment rapide, chose qui peut à la rigueur s'expliquer sans miracle, mais qui sent bien un peu le merveilleux, mis dans son regard une vivacité et une puissance devant laquelle, non pas un brigand vulgaire, mais un seigneur de haute lignée avait senti se réveiller en lui des sentiments nobles et généreux étouffés un instant par la cupidité — ou bien se contredire. Il a préféré se contredire.

Le rationalisme pousse inexorablement à cette logique.

Les deux autres illusions d'Eadmer sont plus embarrassantes encore. Il va nous dire lui-même de quoi il s'agit.

« Anselme mourut au point du jour du mercredi qui précéda la cène du Seigneur, le XI des calendes de mai (le 21 avril), l'an onze cent neuf de l'Incarnation du Seigneur, dans la seizième année de son pontificat, et la soixante-seizième année de sa vie. »

« Après qu'on eût, suivant l'usage, lavé le corps d'Anselme, Dom Baudouin, administrateur de ses biens temporels, demanda que le visage du vénérable Père fût oint d'une huile balsamique dont il restait encore quelques gouttes dans un vase d'où elle s'était écoulée en très grande partie, espérant et désirant

(1) Chap. II, p. 12.

vivement le conserver ainsi au moins un peu plus de temps sans corruption. Nous y consentîmes en le félicitant de son heureuse idée. L'évêque de Rochester prit donc le vase et y trempa le doigt jusqu'au fond, afin d'oindre la face du défunt. Mais quand il retira son doigt, c'est à peine s'il était légèrement humecté à son extrémité ; il crut donc que ce baume ne pourrait suffire à oindre le visage d'Anselme, et il pria de lui apporter celui qu'on gardait dans l'église pour faire le saint chrême, désirant oindre, outre sa tête, sa main droite qui avait écrit tant de choses excellentes et divines. Dans tout cela je m'unissais à l'évêque et je l'assistais dans ce ministère. Je trempai mon doigt après lui dans le vase, et je ne le retirai qu'à peine humide, comme il l'avait fait lui-même. Je le priai donc de verser le vase dans ma main, pour essayer s'il n'en sortirait pas par hasard quelques gouttes. Il y consentit, et aussitôt, à la stupéfaction de tous, la liqueur coula en abondance, remplit ma main droite et déborda. Et cela se renouvela une seconde, une troisième fois et davantage encore. Bref, ce vase presque vide fournit une si grande quantité de baume que, sans toucher au vase de l'église, nous pûmes oindre non seulement la tête et les mains, mais les bras, la poitrine et tout le corps du défunt à plusieurs reprises et parfaitement. On le revêtit ensuite de ses ornements pontificaux et on le transporta dans son oratoire avec la vénération qu'il méritait. »

« Le lendemain, au moment de lui donner la sépulture, le sarcophage qu'on lui avait préparé depuis plusieurs jours se trouva assez long et assez large, mais pas assez profond : il s'en fallait même de beaucoup. En voyant cela nous étions vivement affligés, car nous ne voulions absolument pas permettre que ce corps vénéré fût mutilé par la pierre qui fermerait le sarcophage. Comme on hésitait, les uns émettant un avis, les autres un autre, quelqu'un de ceux qui étaient présents prit la crosse de l'évêque de Rochester qui présidait aux funérailles, la promena en travers du sarcophage sur le corps du vénérable Père, et il se trouva, à notre grand étonnement, que le sarcophage devint tout d'un coup assez profond pour déposer le corps du défunt » (1).

Tels étaient les renseignements que l'histoire, par l'organe d'Eadmer, fournissait à M. de Rémusat. Tel était le thème sur

(1) *Vit. Ans.*, lib. II.

lequel il avait à exercer son talent de louvoyer de manière à demeurer fidèle aux principes rationalistes sans heurter de front les convictions catholiques. Il lui eût été facile de dire : *J'avoue que je soupçonne un peu le bon Eadmer d'avoir, pour rendre son héros intéressant*, inventé ces deux prodiges. Mais, en artiste habile à jouer de la guitare rationaliste, il a dédaigné cette ritournelle, et touché une autre corde :

« Un des témoins de sa mort raconte que lorsqu'on voulut oindre son visage et sa main, qui avait écrit de si belles choses, avec le baume qui servait au saint chrême, le vase qui n'en contenait que quelques gouttes se trouva assez rempli pour qu'on pût en couvrir toutes les parties de son corps. Puis, lorsqu'on se mit à l'ensevelir, on s'aperçut que le cercueil était trop peu profond. Cependant on ne voulait pas poser la lourde pierre sur ces restes vénérés ; mais l'évêque de Rochester étendit son bâton sur lui, et tout à coup le corps s'enfonça dans le cercueil qui parut se creuser. En rapportant un récit mêlé de miracles, que l'auteur espère plutôt qu'il ne les affirme, nous remarquerons que la dernière pensée qu'ait exprimée le saint philosophe, c'est de n'avoir pu terminer un ouvrage de pure métaphysique » (1).

Ce morceau est un modèle de jonglerie littéraire. On ne saurait plus habilement escamoter un miracle et même deux à la fois. C'est fait en un tour de phrase, et très joliment. Nommer Eadmer, c'eût été donner du crédit à ces deux prétendus prodiges : on ne le nomme pas. On le cache derrière un témoin de la mort d'Anselme. Et encore ce témoin, cet anonyme, cet inconnu, ce quelconque n'affirme-t-il pas ces prodiges : il les espère.

On n'espère ou l'on n'attend, car espérer n'est autre chose qu'attendre avec désir, on n'espère ou l'on n'attend que ce qui n'est pas encore, et que l'on regarde comme pouvant arriver (2). Or, on ne voit pas bien quelles pouvaient être les espérances d'Eadmer, au moment où il écrivait ce récit, par rapport à ces deux prodiges. On ne saisit pas davantage ce qu'a bien pu vouloir dire M. de Rémusat sinon que ces prodiges n'ont pas eu lieu.

Immédiatement après cette explication, qui ne s'applique qu'à deux faits particuliers, M. de Rémusat nous en donne une autre

(1) Ch. XVIII, p. 332.

(2) *Espérer*, attendre un bien qu'on désire et que l'on croit qui arrivera. — *Dictionnaire de l'Académie.*

Espérer, attendre. Ces mots expriment une certaine disposition ou manière d'être de notre esprit par rapport à quelque chose qui doit arriver. — *Dict. des Synonymes de Lafaye.*

d'un plus haut goût et d'une plus grande portée, parce qu'elle s'applique à tous les faits surnaturels mentionnés dans son livre, et qui est vraiment satisfaisante. Parlant de saint Anselme, « nous avons, dit-il, rendu plus d'une fois hommage à la sincérité judicieuse du moine qui nous a retracé sa vie. C'est d'un ton modeste et presque défiant que le disciple fervent, le confident dévoué d'Anselme, aborde les parties de son récit où la foi de son temps commande à la sienne d'introduire le surnaturel, et il semble ne s'y résoudre que parce que les miracles étaient à ses yeux l'accompagnement et le signe de la vertu » (1).

Cela va loin et explique bien des choses. Vous entendez, lecteur. Dans son livre, M. de Rémusat a rapporté, à sa manière sans doute, mais enfin il a rapporté un certain nombre de faits merveilleux, pour donner une idée de la légende qui se mêle à l'histoire dans la vie de saint Anselme. Mais ces faits merveilleux, gardez-vous bien d'y croire. Eadmer auquel il les a empruntés, Eadmer lui-même n'y croyait pas. Il nous raconte, pour ne citer qu'un exemple, qu'à Vienne, pendant qu'Anselme célébrait la messe dans l'église de Saint-Etienne (2), un seigneur qui souffrait depuis longtemps de la fièvre fut guéri subitement et complètement par la bénédiction du saint. Il était venu entendre la messe dans cette espérance. « J'atteste, nous dit-il avec un ton d'assurance qui contraste singulièrement avec ses hésitations dès qu'il entrevoit la moindre possibilité qu'il ait été induit en erreur, j'atteste avoir vu cet homme entrer dans l'église soutenu par ses domestiques et plus semblable à un mort qu'à un vivant. Il s'assit, et, la messe finie, il se retira. Baudouin et moi nous savions parfaitement d'où et pourquoi il était venu, et nous nous intéressions à sa guérison. Peu de jours après, cet homme vint trouver Anselme, et se mettant à genoux devant lui, il lui rendit mille grâces d'avoir été guéri. Comme le prélat était stupéfait, le seigneur lui raconta tout ce qui s'était passé, et lui assura qu'à partir du moment où il s'était présenté pour entendre sa messe, il avait été guéri et n'avait plus ressenti aucune douleur. Anselme assura qu'il n'était pour rien dans cette guérison, mais qu'elle était due à la foi du malade et aux mérites du martyr saint Etienne auprès duquel il était venu; puis il se mit à instruire ce seigneur des choses qui regardaient

(1) Ch. XVIII, p. 333.

(2) Etait-ce bien une église de Vienne consacrée à saint Etienne? Le texte d'Eadmer n'est pas clair sur ce point. Mais cela n'a aucune importance.

le salut de son âme; il fit de lui un de ses amis intimes et le convertit, comme nous l'avons appris par de nombreux témoignages, à une vie plus régulière » (1).

Eh bien donc, vous l'entendez, lecteur, si Eadmer nous raconte cette guérison, si même, pour nous la faire mieux croire, il nous atteste qu'il en a été témoin, ce n'est pas qu'il croie lui-même le premier mot de cette histoire inventée à plaisir, c'est parce qu'il écrivait un ouvrage *où la foi de son temps commandait à la sienne d'introduire le surnaturel* et « parce que les miracles étaient à ses yeux l'accompagnement et le signe de la vertu ». Qui aurait cru à la vertu de son cher maître, s'il ne lui avait pas prêté quelques miracles?

Mais comment un historien qui raconte des faits auxquels il ne croit pas, des faits controuvés qu'il assure, qu'il proteste avoir vus de ses yeux, peut-il être appelé un homme d'*une modération et d'une probité qui inspirent confiance, un homme sincère, un homme candide, qui ne cherche pas à orner ses récits de circonstances fabuleuses et ne vient point par des mensonges en aide à ses illusions*?

Demandez-le à M. de Rémusat. Peut-être vous répondra-t-il, avec un plus grand maître que lui : « J'estime qu'il est des sujets sur lesquels il est bon de se contredire » (2). Dans tous les cas cela est commode, et c'est quelquefois le seul moyen de se tirer d'embarras.

Le maître dont nous venons de citer une des paroles les plus

(1) « Fateor vidimus hominem suorum manibus innixum ecclesiam introeuntem, mortuo quam viventi similiorem. Sedit, etc. » *Vit. Ans.*, lib. II.

Le récit de ce miracle et de plusieurs autres dont Eadmer fut témoin et qu'il s'est cru obligé de nous transmettre, tant la certitude en était pour lui pleine et entière, a été résumé par M. de Rémusat d'une manière qui mérite d'être remarquée. « Pendant son séjour à Lyon, Anselme visita Vienne, Saint-Etienne, Cluni, Mâcon; partout le peuple se pressait sur ses pas. On lui demandait de rendre la santé aux malades, la raison aux insensés, et quelquefois on croyait que le ciel avait accordé ces biens à ses prières. » (Ch. XIV, p. 225.)

Parmi les faits surnaturels rapportés par Eadmer, M. de Rémusat fait un choix plein de sagacité. Il en est qu'il reproduit avec quelques détails, d'autres qu'il résume très brièvement, d'autres enfin qu'il supprime tout à fait. Au nombre des récits qu'il résume, et encore à sa manière, ou bien qu'il supprime, se trouvent précisément ceux dont la vérité offre le plus de garantie, ceux où Eadmer se porte garant de faits dont il a été lui-même témoin. Il faut bien supposer que cela arrive fortuitement et sans intention de la part de M. de Rémusat. Autrement il deviendrait un peu difficile de croire qu'il n'est « animé que de sentiments bienveillants et sincères ».

(2) Renan. Discours de réception à l'Académie.

caractéristiques, a dit de M. Littré en faisant son éloge à l'Académie : « Parfois peut-être on regrettait qu'il ne pût pas sourire..... la gaieté a bien aussi sa raison d'être ; une foule de choses ne peuvent s'exprimer que par là » (1). Il n'y a certes pas à concevoir ce regret au sujet de M. de Rémusat. La gaieté railleuse dont parle ici Renan est une qualité d'un prix fort contestable. Mais ce qui est incontestable, c'est que M. de Rémusat en fut largement pourvu. Sa manière de raconter les faits surnaturels de la vie de saint Anselme est un perpétuel sourire. Seulement, derrière ce sourire d'une gaieté un peu grimaçante se cache une mauvaise humeur que le spirituel académicien n'a pas su dissimuler jusqu'au bout.

(1) « Parfois peut-être on regrettait qu'il ne pût pas sourire. L'ironie lui échappait; il ne la comprenait pas en philosophie; elle lui déplaisait en politique. Or, le monde prêtant à la fois au rire et à la pitié, la gaieté a bien aussi sa raison d'être; une foule de choses ne peuvent s'exprimer que par là. » — Renan. Réponse au discours de réception à l'Académie de M. Pasteur.

CHAPITRE XXV

M. de Rémusat frappe Eadmer sur le dos de Jean de Salisbury.

Ce n'est pas sur Eadmer que M. de Rémusat décharge la mauvaise humeur dont nous venons de parler. Eadmer a ses sympathies parce qu'il lui croit une tendance au rationalisme. La grande circonstance atténuante qui lui paraît plaider en sa faveur, c'est qu'il montre de la répugnance à introduire le merveilleux dans l'histoire.

Mais, en retour, M. de Rémusat ne peut supporter Jean de Salisbury, prêtre anglais d'un mérite supérieur qui devint évêque de Chartres et qui, n'étant encore que secrétaire de saint Thomas Becket, écrivit, à sa demande, un résumé très fidèle de la Vie de saint Anselme par Eadmer.

Le caractère et la tournure d'esprit de Jean de Salisbury offrent un contraste des plus frappants avec le caractère et la tournure d'esprit d'Eadmer. Eadmer, quoiqu'il ne manque nullement d'élégance, brille surtout par le naturel. Jean de Salisbury écrit avec une élégance recherchée et quelque peu prétentieuse. Eadmer est candide: Jean de Salisbury est habile. Eadmer est une âme sans fiel, une bonne âme : Jean de Salisbury est moqueur et satirique.

Jusque-là Jean de Salisbury plairait assez à M. de Rémusat. Par ces côtés, il lui ressemble beaucoup plus qu'Eadmer. Mais il semble prendre à tâche de faire entrer le plus possible dans la vie de saint Anselme ce merveilleux qu'Eadmer n'y a admis qu'avec des répugnances et une réserve visibles. En fait de récits surnaturels, ou du moins extraordinaires et pouvant être surnaturels — lorsque nous parlons de récits ou de faits surnaturels, c'est toujours ainsi que nous l'entendons, — donc en fait de récits surnaturels Jean de Salisbury emprunte tous ceux qu'il

rencontre dans la *Vie de saint Anselme* par Eadmer. Cela ne lui suffit pas. Il y en ajoute d'autres consignés dans un opuscule attribué à Eadmer, et qu'il croit être de lui sans doute, mais peut-être sans d'assez bonnes raisons. Eadmer a visiblement voulu ménager les esprits de son temps qui blâmaient la trop grande profusion d'épisodes merveilleux mêlés à l'histoire. Jean de Salisbury semble avoir pris à tâche de les braver. Dans son court résumé de l'ouvrage d'Eadmer, il supprime un grand nombre de faits intéressants et même importants ; mais il a bien soin de recueillir tous les faits merveilleux, ou du moins presque tous.

Eadmer ne fait l'éloge de son maître qu'avec une grande réserve. Jean de Salisbury, dès le Prologue de sa *Vie* abrégée, l'égale aux plus grands saints et le porte jusqu'aux nues.

« Le bienheureux Anselme, archevêque de Cantorbéry, a brillé comme un astre splendide et il a éclairé de sa lumière non seulement le monde latin, mais ses rayons ont brillé aux yeux des Grecs eux-mêmes... Quelqu'un a dit avant moi, en parlant de saint Antoine, que c'est déjà une grande perfection de le connaître.

» Je n'hésite pas à emprunter ces paroles et à attester bien haut que c'est une grande perfection de connaître saint Anselme » (1). C'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour faire éclater la mauvaise humeur de M. de Rémusat.

Mais que faire ? Vu le caractère très peu naïf de Jean de Salisbury, il n'était pas possible de lui attribuer le rôle de dupe. Restait la ressource de lui assigner celui d'imposteur. M. de Rémusat n'a pas hésité un instant. Peu s'en faut même qu'il ne fasse du pieux secrétaire de saint Thomas Becket une sorte de Frère Élie, un Frère Élie à la façon de celui de Renan.

On sait quel beau rôle Renan prête à Frère Élie dans sa caricature de saint François d'Assise. « Il représente, dit-il, cette part de charlatanisme sans laquelle, vu la sottise de l'homme, il paraît qu'aucune grande chose populaire ne peut réussir ! M. Hasse pense, et je suis tout à fait de son avis, que les stigmates du saint, ces stigmates qui parurent son premier titre à une place exceptionnelle dans le ciel chrétien, furent une invention du Frère Élie » (2).

(1) « Beatus Anselmus Cantuariorum archiepiscopus, velut clarissimum sidus effulsit ; et non modo Latinum illustravit orbem, sed claritatis suæ radios vibravit in Græciam... Utique quod ante me de Antonio dixit alius, de isto publice protestari non vereor, quoniam grandis perfectio est Anselmum nosse quis fuerit. — Migne, t. CXCIX, col. 1009.

(2) *Nouvelles études d'histoire religieuse* : François d'Assise, p. 345.

Jean de Salisbury, lui, n'a pas tout à fait *inventé* les miracles de saint Anselme ; mais, dans la pensée de M. de Rémusat, pensée qu'il exprime, selon son habitude en pareil cas, d'une manière louche, tortueuse et voilée, mais sur laquelle il est impossible de se méprendre, il les a *perfectionnés*.

Après avoir cité textuellement le passage d'Eadmer sur la manière dont il eut connaissance des faits rapportés dans sa *Vie de saint Anselme*, il continue ainsi :

« Il me semble que ces aveux naïfs ont un certain charme et donnent, en tout cas, une véritable autorité à l'historien. Ce n'est pourtant pas sur son récit même que la cour de Rome s'appuya pour prononcer la canonisation de son maître. Plus d'un demi-siècle après la mort d'Anselme, le plus célèbre de ses successeurs voulut obtenir pour lui les honneurs que décerne l'Église. Il fallait produire une relation de la sainte vie de son devancier, et Thomas Becket la prit des mains d'un écrivain ingénieux, beaucoup plus habile et beaucoup moins naïf que notre candide Eadmer. Il la fit faire par Jean de Salisbury qui était de sa maison. Celui-ci, le disciple de tous les grands philosophes de son temps, le juge intelligent et un peu moqueur des systèmes et des écoles du douzième siècle, resserra dans un style plus châtié et plus élégant la narration d'Eadmer en supprimant plus de vues historiques ou philosophiques que d'épisodes miraculeux ; et c'est cet ouvrage, conservé jusqu'à nous, que l'archevêque de Cantorbéry fit mettre, en 1163, sous les yeux du pape Alexandre III, au concile de Tours, pour servir de pièces justificatives à la canonisation sollicitée. Nous en donnerons quelques extraits. »

» C'est surtout la mort d'Anselme que le récit de Jean de Salisbury entoure de prodiges. Ainsi il raconte, avec une grande précision de détails, comment le vase aux parfums s'étant trouvé vide, Eadmer, voyant que Baudouin pouvait à peine en retirer un peu de baume au bout de son doigt, engagea l'évêque de Rochester à renverser le vase en le secouant. Aussitôt la liqueur balsamique coula en abondance, remplit tout le creux de sa main, et la merveille se renouvela tant qu'on voulut, au point que l'on put arroser, en quelque sorte, le corps entier plusieurs fois » (1).

Nous ne nous arrêterons pas à relever tout ce qu'il y a de fantaisiste et d'inexact dans ce petit acte d'accusation dirigé à

(1) Ch. XVIII, p. 335.

la fois contre l'Eglise, contre saint Anselme et contre Jean de Salisbury. Nous nous bornerons à quelques observations touchant le récit du prodige du baume. Le récit de Jean de Salisbury est la reproduction non pas littéraire, mais très exacte et très fidèle d'Eadmer. Il ne s'y trouve pas la moindre circonstance ajoutée et les détails y sont moins nombreux et moins précis que dans le récit d'Eadmer (1).

La merveille se renouvela tant qu'on voulut est de M. de Rémusat. Ce trait, comme bien d'autres, était nécessaire pour jeter sur un de ces miracles par lesquels Dieu glorifie ses saints une légère teinte de ridicule. Bien entendu, ni Eadmer, ni Jean de Salisbury ne disent qu'on put *arroser*, même en quelque sorte, le corps du saint. Ils ne disent pas non plus, comme M. de Rémusat, que le vase était vide, mais simplement qu'il était presque vide, *fere arido*. Ces petites charges sont dans la manière de M. de Rémusat et dans le goût de son école. Parmi les moyens employés par le rationalisme pour transformer les faits surnaturels en pures légendes, ce n'est assurément pas le plus loyal, mais c'est incontestablement le plus habile.

M. de Rémusat résume avec une complaisance visible le récit des prodiges dont Jean de Salisbury *entoure*, nous dit-il, comme si c'était là son œuvre, la mort d'Anselme. Ces prodiges racontés voici comment il les juge :

« Toutes ces anecdotes peuvent être vraies, et elles n'attesteraient que deux choses : l'état des imaginations chrétiennes, et la tendre et inquiète vénération qu'Anselme avait su inspirer autour de lui (2). »

(1) Venerabilis siquidem vir, memoratus episcopus Roffensis, et Baldwinus, quem vir sanctus, ut dictum est, rerum suarum œconomum fecerat, modico balsamo quod habebatur faciem sacram inungere satagebant. Episcopus ergò hoc expleturus officium, digitum vix intinctum summotenùs de fundo vasis extraxerat ; et balsamum videt omnino defecisse, vase negligentiùs custodito. Vexatur ille et omnes qui aderant contristantur. Rogavit itaque venerandus vir Edmerus, cujus ab initio mentio facta est, ut episcopus vas inversum violentum excuteret in manum ejus. Acquievit episcopus, et ecce de vase fere arido liquor fluens in abundantiâ subjectam manum implevit. Iteratum est hoc secundo et tertio, et etiam sæpius repetitum ; et vas fluxit semper in abundantiâ. Erumpentibus ergo lacrymis præ gaudio et admiratione, totum corpus sancti viri qui aderant repetitis vicibus perunxerunt. Cur enim in tantâ Dei largitate seipsos parcitatis aut avaritiæ redderent arguendos. Elia ministrante oleum multiplicatur ; et balsamum, ut obsequatur Anselmo, suscipit incrementum. Dignum quidem erat, ut caro quam vivens servare studuerat a voluptatibus incorruptam, exanimata corruptionis injuriam non sentiret. » — Joan. Salisb., *Vita S. Ans.*, cap. XVI.

(2) L. I, ch. XVIII, p. 337.

Telle est la pensée de M. de Rémusat — il nous la fait connaître très poliment, mais très clairement, dès les premières pages de son livre — sur les faits surnaturels de la vie de saint Anselme. Non seulement ces faits n'existent pas, mais ils ne sauraient exister. Ils ne peuvent être vrais que d'une seule manière, en ce sens qu'ils attestent l'*état des imaginations chrétiennes, et la tendre et inquiète vénération qu'Anselme avait su inspirer autour de lui*. Dans ce sens ils sont vrais et ils méritent que, tout en souriant un peu, on leur donne une place dans l'histoire et qu'on n'en parle qu'avec *des sentiments bienveillants et sincères*. C'est ce qu'a fait M. de Rémusat et c'est ce qui lui a valu en même temps l'admiration des libres-penseurs (1) et celle de certains catholiques.

Ce n'est pas sans raison que nous nous sommes arrêtés à montrer les dispositions de M. de Rémusat par rapport aux faits surnaturels et sa sévérité, disons-le mot, son injustice flagrante envers Jean de Salisbury. Il faut qu'Eadmer possède, comme historien, des qualités bien exceptionnelles, pour qu'en racontant la vie de saint Anselme comme il la raconte, c'est-à-dire avec foi, piété et amour, il ait trouvé grâce devant un pareil juge.

(1) Emile Saisset, le panégyriste de Giordano Bruno et de Michel Servet, a fait du livre de M. de Rémusat, en homme qui s'y connaît, cet éloge bien mérité :

« Il remarque fort bien qu'avec la meilleure volonté du monde d'épargner les miracles à son héros, il ne raconterait véritablement pas une histoire du onzième siècle, s'il taisait les prodiges que la vénération des fidèles attribuait à l'homme dont l'Eglise a fait un saint. M. de Rémusat nous raconte donc, sur la foi des moines de l'abbaye du Bec, que nombre de malades retrouvèrent la santé en se faisant arroser avec l'eau qu'Anselme avait bénie, et ce qui est remarquable, c'est qu'Anselme, témoin de ces miracles qu'il n'opérait que contre son gré, ordonnait aux malades guéris de n'en rien dire et de tout rapporter à la miséricorde divine. En recueillant avec respect ce trait de caractère, nous ne cacherons pas plus que M. de Rémusat que nous aimons mieux voir Anselme apaiser les passions, corriger les vices, confondre l'erreur, calmer la douleur dans les âmes malades et troublées... »

« M. de Rémusat juge saint Anselme avec l'indépendance d'un philosophe. Par l'imagination, il est du onzième siècle, mais sa raison est de notre temps, et personne ne fait mieux sentir que, s'il est utile de raconter le moyen âge, il serait insensé de s'y asservir. » — *Mélanges d'histoire, de morale et de critique par Emile Saisset. — Un moine philosophe du onzième siècle.* Ce morceau, avant d'être publié en volume, avait d'abord paru dans la *Revue des Deux-Mondes* où il était fort bien à sa place.

En parlant d'Eadmer, Emile Saisset l'appelait *le véridique Eadmer*, (p. 33).

M. Charma dans son livre sur saint Anselme publié en 1853 déclare, en parlant de l'ouvrage de M. de Rémusat sur saint Anselme, « applaudir des deux mains, avec tout le monde, l'éminent artiste qui vient de poser sur sa tête une couronne d'or. » (P. 1.)

CHAPITRE XXVI

Où l'on consulte M. Renan au sujet d'Eadmer et où l'on découvre qu'il est lui aussi une belle âme, et qu'il pourrait bien être un saint homme d'impie. — Il défend fort éloquemment saint Anselme contre M. de Rémusat.

Nous venons de voir l'application de la critique rationaliste aux écrits historiques d'Eadmer. Cette application, quoique voilée et enveloppée de formes polies, bienveillantes même, est faite selon toutes les règles de la nouvelle école.

Ces règles sont-elles justes et cette école est-elle dans le vrai? Telle est la question qui s'impose, si l'on veut discuter à fond la valeur d'Eadmer comme historien. Ici ce n'est plus à M. de Rémusat que nous avons affaire, c'est à M. Renan.

M. de Rémusat connaît très bien les principes, mais il ne les expose point et n'essaye point de les justifier : il les applique. C'est le praticien de la critique rationaliste. M. Renan est à la fois praticien et théoricien. Il ne se borne pas à opérer des réductions dans le genre de celle que nous venons de voir, et d'autres incomparablement plus audacieuses; il formule les règles suivant lesquelles ces réductions doivent être faites, et il échafaude un système qui tend à les justifier.

M. Renan est le grand théoricien de la critique rationaliste, le plus connu et le plus accrédité, le plus audacieux et le plus radical, et surtout de beaucoup le plus habile. Les raisons — si cela peut s'appeler des raisons — sur lesquelles il appuie son système sont disséminées dans ses divers ouvrages. Elles représentent, quand on les réunit, une sorte de battue organisée de manière à chasser le catholicisme de l'histoire, en ce qu'il a de surnaturel et de divin. Le catholicisme, en tant qu'il y a en lui quelque chose qui n'est pas de l'homme, est cerné, pourchassé,

traqué. Il faut absolument qu'il sorte de l'histoire comme divin. Il peut y rester, il doit y rester, mais comme quelque chose de tout humain que chacun sera libre de juger comme il l'entendra, en prenant conseil de sa raison, et, trop souvent, hélas! de ses préventions et de ses passions.

Par surcroît de précautions, pour éviter les surprises et arriver plus sûrement au but, la battue est organisée de manière à faire également sortir de l'histoire tous les faits même les mieux prouvés dont l'explication pourrait être difficile et dont quelques esprits enclins à la superstition seraient exposés à conclure qu'il y a peut-être quelque chose de divin dans le catholicisme, les faits qui sentent tant soit peu le surnaturel, le merveilleux.

M. Renan flaire le surnaturel et le merveilleux à des distances incroyables. En lisant l'histoire il entrevoit vaguement dans le lointain des âges des faits qui sont PEUT-ÊTRE surnaturels. Il ne distingue pas bien si ce sont des ombres ou des réalités. Il ne veut pas qu'on s'arrête à regarder cela : on pourrait y être pris. C'est un signe que ces faits n'appartiennent pas à l'histoire. Il n'y a qu'à les classer parmi les légendes, et tout est dit.

On peut objecter à M. Renan que l'historien qui rapporte ces faits est bien informé, qu'il les a même vus de ses yeux, qu'il est un esprit calme, judicieux, qu'il n'est nullement crédule et qu'il est très véridique, et qu'il ne donne pas ces faits comme surnaturels et qu'ils ne le sont peut-être pas. Autant parler à un aspic sourd. Non! non! répond M. Renan en se bouchant les oreilles, ce sont des légendes!

On va voir que nous ne lui prêtons rien.

Toute la critique rationaliste se réduit à faire deux parts dans l'histoire : la part qui contient les faits historiques et celle qui contient les légendes, ou ce qui revient exactement au même, nous allons le montrer, la part qui contient les faits qui cadrent avec ses idées et celle qui contient les faits qui s'en éloignent. Cette critique se résume dans ces mots qu'elle pourrait prendre pour devise : guerre aux légendes! et par légendes elle entend non pas des faits qui ne sont pas historiquement prouvés, mais des faits qui, s'ils étaient prouvés, seraient la condamnation de ses idées, et dont, pour cette raison, elle refuse obstinément d'examiner les preuves.

D'après ces principes, la manière dont M. de Rémusat interprète Eadmer, loin d'être trop sévère, est presque cléricale et

superstitieuse. C'est que depuis M. de Rémusat la critique a fait des progrès!

M. Renan, son coryphée, va nous dire lui-même où elle en est. Nous lui présenterons, à mesure qu'il exposera sa thèse, quelques observations en faveur d'Eadmer, rien n'étant plus propre à faire ressortir l'indiscutable autorité de cet historien que de montrer qu'elle ne saurait être ébranlée même par les coups si audacieusement et si habilement portés de la main du chef de l'école anticatholique.

C'est dire que nous donnerons à cette discussion la forme de dialogue. Ce dialogue n'est pas tout à fait une fiction. Nous citons les paroles de M. Renan dans le sens que leur donne le contexte que nous avons du reste bien soin d'indiquer. M. Renan ne se plaindra pas que ces textes ne reproduisent pas toute sa pensée. Nous citons tout ce qu'il a dit d'important sur le sujet; et sur ce point, comme sur tous les autres, M. Renan qui, paraît-il, est un modèle de franchise, et même un modèle un peu désespérant, nous a dit tout ce qu'il pense. « Dans mes écrits, écrivait-il dans un ouvrage assez récent, j'ai été d'une sincérité absolue. Non seulement je n'ai rien dit que ce que je pense; chose plus rare et plus difficile, j'ai dit tout ce que je pense » (1).

— Eh bien, monsieur Renan, puisque vous êtes une si belle âme, et qu'il y a en vous une si admirable candeur, permettez-moi d'en profiter pour vous demander en toute simplicité si je n'ai pas à craindre quelque partialité de votre part, et si mon client n'est pas condamné d'avance. Eadmer est judicieux et véridique, mais il est catholique, et l'on dit que votre but en vous faisant le champion d'une critique nouvelle est de détruire le catholicisme.

— « Ceux-là ne me connaissent guère qui pensent que je veux diminuer la somme de religion qui reste encore en ce monde (2).

— Cela est très bien, monsieur Renan; mais pas d'équivoques, s'il vous plaît. Est-ce de la religion établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ que vous parlez ainsi? Que pensez-vous de la religion de Notre-Seigneur et dans quelles dispositions êtes-vous à son égard?

— « Sa religion renferme le secret de l'avenir. Ne croyez pas que je rêve l'œuvre funeste de venir, sous prétexte d'une froide

(1) *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 151.
(2) *La chaire d'hébreu au Collège de France*, p. 28.

exactitude, diminuer ce foyer de chaleur qui est au cœur de l'humanité et constitue la meilleure part de ce qu'il y a en elle de noble et de bon » (1).

— Mais en vérité vous parlez comme un saint, vous que l'on dit si profondément irréligieux.

— « Combien de saints sous l'apparence de l'irréligion ! » (2).

— C'est votre cas sans doute. Eh bien, voici une occasion de vous montrer. Voici une occasion de prouver que vous comprenez les saints. Expliquez-moi donc pourquoi il y a tant d'hommes d'esprit qui ne les comprennent pas, comme M. de Rémusat par exemple, qui semble s'être ingénié à rapetisser le grand saint Anselme.

— « Les siècles de petite vertu comme le nôtre sont essentiellement sceptiques. Jugeant tout à leur mesure, ils proclament impossibles et chimériques les grandes figures du passé. Pour plaire à certains esprits, il faudrait construire l'histoire sans admettre qu'un seul homme ait été grand. Dès qu'on leur présente une peinture qui dépasse le niveau de médiocrité auquel ils sont habitués, ils vous accusent d'introduire la légende dans l'histoire » (3).

Maître, je vous remercie. Je comprends maintenant pourquoi M. de Rémusat prétend que la *Vie de saint Anselme* par Eadmer « ressemble quelquefois à une légende » (4) et pourquoi il appelle ce grand saint « un personnage vénéré dont la biographie touche à la légende » (5).

(1) *La chaire d'hébreu au Collège de France.*
(2) Discours de réception à l'Académie.
(3) *Nouvelles études d'histoire religieuse.* François d'Assise.
(4) *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 11.
(5) *Ibid.*, p. 332.

CHAPITRE XXVII

Où M. Renan se pervertit à vue d'œil et s'embrouille de même. — Manière péremptoire dont il prouve qu'Eadmer est un historien véridique qui ne dit pas la vérité.

Maître, vous m'avez expliqué d'une manière vraiment satisfaisante et très juste d'où vient la tendance si commune aujourd'hui à rapetisser les saints, et pourquoi on accuse si facilement ceux qui nous les montrent grands, c'est-à-dire tels qu'ils sont, d'introduire la légende dans l'histoire. Laissez-moi vous demander quel doit être, à votre avis, le rôle du véritable historien en présence de ces traits extraordinaires sans doute, mais cependant bien prouvés, de la vie des saints qu'une critique sans élévation qualifie si légèrement de légendes.

« Il y a des légendes qui, sans être des biographies ni de l'histoire (il faut réserver ces deux mots pour les récits positifs où il n'y a pas de surnaturel) sont des portraits véritables. En pareil cas, pour trouver la vérité, il n'y a qu'une simple opération à faire : écarter le merveilleux, le tour concret et anecdotique qui, matérialisant l'idée, concentre en un fait particulier le trait général qui s'est montré épars en toute une vie » (1).

— Mais, saint et illustre maître, vous allez bien vite, je trouve ! Avec votre simple petite opération chacun pourrait, en un tour de main, faire disparaître des récits du passé tout ce qui le gêne sous prétexte que ce sont des légendes. Si cette opération était universellement pratiquée, ce ne seraient pas seulement les belles vies de nos saints qui disparaîtraient ainsi et s'évanouiraient comme des ombres, c'est l'histoire de l'Eglise elle-même dans tout ce qu'elle a de divin, de surnaturel, de sublime et de grand. Si la critique que vous proposez pouvait jamais prévaloir, elle

(1) *Nouvelles études religieuses.* François d'Assise.

deviendrait le signal d'une immense razzia des plus pures gloires du christianisme. Ce n'est pas une révolution qu'elle opérerait dans l'histoire, mais une destruction sauvage que les vandales n'eussent pas inventée. Où finirait la légende ? Où commencerait l'histoire? Où s'arrêterait le septicisme aveuglé par la passion? Si dans votre système il se trouve quelque chose de raisonnable, de juste, de vrai, comment se fait-il que parmi tant d'esprits supérieurs, tant d'hommes de génie qui depuis le commencement de l'ère chrétienne ont étudié l'histoire, pas un seul n'en ait conçu l'idée?

« La critique est née de nos jours » (1).

— Voudriez-vous dire qu'il n'y a pas eu un seul vrai critique avant vous? Est-ce là votre pensée?

» J'ai pu, seul en mon siècle, comprendre Jésus et François d'Assise (2). »

— Si vous êtes seul à comprendre, cela simplifie bien le rôle des autres. Le fait est que, pour ma part, je ne comprends pas qu'Eadmer, tel que je le connais par ses écrits et par le témoignage unanime de ses contemporains, ait pu nous raconter qu'il entendit saint Anselme tomber la nuit au fond d'une citerne en criant : Sainte Marie ! qu'il aida à le retirer, et qu'il n'avait aucun mal, si véritablement saint Anselme ne fit pas cette chute, ne poussa pas ce cri, et ne fut pas retiré sans le moindre mal. Je sais bien que vous pouvez prétendre qu'Eadmer et ses compagnons — car il n'était pas seul — furent en cette circonstance victimes d'une hallucination. Mais c'est précisément cette hallucination que je ne comprends pas. Et puis, saint Anselme qui revit le manuscrit de sa vie écrite par Eadmer et qui y laissa subsister ce récit dut être halluciné lui-même. Expliquez-moi donc un peu comment un historien qui n'était ni trompeur ni halluciné a pu raconter de pareils faits si ces faits ne sont pas vrais.

« Tel fut l'état de l'esprit humain aux époques naïves. La légende naissait d'elle-même et sans préméditation mensongère : aussitôt née, aussitôt acceptée, elle allait grossissant comme une boule de neige; nulle critique n'était là pour la contrôler. Il importe de remarquer en effet que le miracle ne se présentait point alors comme surnaturel. Le miracle était de l'ordre habituel, ou plutôt il n'y avait ni lois, ni nature pour des hommes

(1) *Etudes religieuses*. Deuxième édition, p. 1.
(2) *Nouvelles études religieuses*. François d'Assise.

étrangers à nos idées de science expérimentale, qui voyaient partout l'action immédiate d'agents libres. L'idée des lois de la nature n'apparaît qu'assez tard, et n'est accessible qu'à des intelligences cultivées. Aujourd'hui encore les simples admettent le miracle avec une facilité extrême. Ce n'est donc pas seulement à l'origine de l'esprit humain que l'imagination se laisse prendre aux charmes du merveilleux : la fécondité légendaire dure jusqu'à l'avènement de l'âge scientifique, seulement en diminuant de puissance, diminuée qu'elle est de plus en plus par le souci de la réalité » (1).

— La raison pour laquelle, d'après vous, on doit regarder comme des légendes certains récits des historiens qui ont écrit « aux époques naïves », c'est qu'ils ne se formaient pas une idée juste du miracle, ne le considérant pas comme une dérogation aux lois de la nature (2). Pour eux « il n'y avait ni lois, ni nature. » Or c'est précisément le contraire qui est la vérité, et vous le savez très bien.

Dès le quatrième siècle, saint Augustin traite à fond la question du miracle. Il l'envisage sous toutes ses faces. On dirait qu'il prend à tâche de réfuter les objections de l'incrédulité moderne. Le fait est que, depuis le quatrième siècle, les objections n'ont pas changé. Que prétendaient les critiques de ce temps-là? Que le miracle est impossible, attendu qu'il est une dérogation à des lois auxquelles il ne saurait être dérogé ni par Dieu qui n'existe pas, disaient les uns; qui existe bien, mais qui ne s'occupe pas des choses d'ici-bas, prétendaient les autres (3); qui existe et

(1) *Etudes religieuses*, troisième édition, p. 201.

(2) M. Renan feint de regarder comme un axiome que l'action immédiate d'agents libres exclut nécessairement l'existence des lois de la nature, et que la croyance à l'action de ces agents ne peut venir que de l'ignorance ou de la négation de ces lois. Il sait à merveille que c'est tout le contraire qui est la vérité. Ampère, Cauchy, Biot, qui étaient des catholiques, croyaient à ces agents et à leur action; ils n'ignoraient pas ni ne niaient pour cela les lois de la nature. M. Renan confond à dessein l'action des agents avec les règles qu'ils suivent. Il sait fort bien que l'existence des lois de la nature n'exclut pas l'existence d'une force motrice qui vient du premier moteur, Dieu, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses anges, et que Dieu seul est libre de déroger aux lois qu'il a établies. C'est ce qu'enseignaient saint Augustin et saint Anselme qui vivaient cependant « aux époques naïves. »

(3) Saint Augustin ne fait pas à ces deux premières catégories de critiques l'honneur de les réfuter: *Non eos suscepimus refellendos qui vel ullam esse vim divinam negant, vel humana non curare contendunt* (*De civitate Dei.* lib. X, cap. XVIII.)

Saint Augustin répond à l'objection tirée de l'impossibilité d'une dérogation

s'occupe des choses d'ici-bas, reconnaissaient quelques autres, mais qui ne saurait changer l'ordre qu'il a lui-même établi. Mais non, répond saint Augustin. Votre erreur vient de ce que vous comparez Dieu à vous-mêmes (1). Il est vrai que vous ne faites vous-mêmes rien de nouveau sans changer ; mais il n'en est pas ainsi de Dieu qui a tout prévu et qui veut de toute éternité toutes les choses qu'il veut (2).

Le saint docteur ne se tient pas dans les généralités. Il rapporte un grand nombre de faits merveilleux appartenant les uns à l'histoire profane, les autres à l'histoire sacrée. D'après lui, lorsqu'on rencontre de ces faits dans l'histoire, il y a lieu d'examiner s'ils ne peuvent pas être attribués à des forces occultes de la nature, plutôt qu'à l'intervention d'une volonté supérieure à l'homme. Son opinion est que les forces de la nature vont très loin et que nous ne les connaissons pas toutes. Si saint Augustin revenait parmi nous, après s'être bien pénétré de toutes les données de notre science expérimentale, il n'aurait rien à retrancher de ce qu'il a dit sur le miracle ; il n'aurait rien à y ajouter. Son traité est complet. En réunissant ses enseignements sur cet important sujet, on formerait un beau volume.

Or ces enseignements étaient très connus et très répandus à l'époque où écrivait Eadmer. Saint Augustin, après avoir formé les générations chrétiennes qui avaient précédé, continuait à être le maître le plus en vogue aux onzième et douzième siècles : les nombreux manuscrits de ses écrits qui nous restent encore et dont l'écriture est incontestablement des onzième et douzième siècles en font foi. Il fut en particulier le maître de saint Anselme qui, dans ses écrits, reproduit souvent la doctrine de ce grand docteur en la marquant du sceau de son propre génie.

C'est ainsi que dans son livre : *De conceptu virginali*, qu'il

aux lois de la nature que, par le miracle, cette dérogation, à le bien comprendre, n'existe pas, en ce sens que le miracle est une exception que Dieu a prévue et voulue. Il a établi les lois avec ces exceptions. Pour qu'il y eût dérogation à ces lois, il faudrait qu'il y eût d'autres exceptions que celles qu'il a prévues et voulues de toute éternité. Or cela n'est pas possible. En ce moment, nous ne défendons pas ce raisonnement de saint Augustin. Nous le citons comme une preuve qu'au quatrième siècle on entendait le miracle exactement comme on l'entend au dix-neuvième. Le miracle, disait le saint docteur, est une dérogation aux lois de la nature telles qu'elles nous sont connues, c'est-à-dire sauf les exceptions prévues par Dieu et que l'on peut considérer comme faisant partie de ces lois. — (*Contr. Faust. Manich*, lib. XXVI, cap. I. Lib. XXIX, cap. II.)

(1) *De civitate Dei*, lib. XII, cap. XVII.

(2) *Enarratio in psalm.*, cap. CV.

composa à Lyon pendant son premier exil et qu'il fit copier par Eadmer, il parle du miracle exactement comme en parle saint Augustin. La doctrine est la même, les mots seuls sont changés. Ce que saint Augustin appelle *l'ordre naturel*, *ordo naturalis* (1), saint Anselme le nomme le *cours ordinaire* de la nature, *usitatum cursum*. Pour nous donner une idée plus claire de ce qu'il entend par les lois de la nature, saint Anselme en cite quelques-unes, entre autres celles de la pesanteur. Ces lois, dit-il, il n'y a que Dieu qui puisse y déroger, ou du moins paraître y déroger : *eis obviare videtur*. Il le peut parce que c'est lui-même qui les a établies. Si donc la mer s'ouvre pour laisser passer tout un peuple, si un mort est ressuscité, si l'eau est subitement changée en vin, derrière l'homme qui peut être l'instrument de ces prodiges, il faut voir Dieu (2).

Si au douzième siècle quelque historien pouvait ignorer ces choses, à coup sûr ce n'était pas Eadmer le disciple, le secrétaire et le copiste de saint Anselme. Et si quelqu'un peut ignorer aujourd'hui que ces notions étaient très connues au douzième siècle, ce n'est assurément pas vous, monsieur Renan. Je voudrais que dans cette discussion vous eussiez affaire à saint François de Sales. Après vous avoir rappelé beaucoup mieux que je ne viens de le faire comment on considérait le miracle « aux époques naïves », il ne manquerait pas d'ajouter ce mot qu'il adressait à un ministre protestant contre qui il soutenait une polémique, et qui lui paraissait peu loyal :

« Vous ne disiez mot de tout cecy, petit Traicteur ! estes-vous aveugle, ou si vous faites le fin (3) ? »

Pour vous, monsieur Renan, votre cas est encore plus grave. Non seulement vous ne dites pas ce que vous savez ; mais vous dites même tout le contraire. Vous parlez du présent, qui pour-

(1) *De Trinitate*, lib. III, cap. II.

(2) « Et adhuc multa facit (Deus) cum de eisdem naturis et voluntatibus operatur quod illæ secundum suum usum et propositum nequaquam facerent. Solius quippe voluntatis Dei est opus cum mare siccum iter intra se populo præbet ; cum mortui resurgunt ; cum aqua in vinum subito convertitur... cum alia multa fiunt quæ nec creatura, nec ejus voluntas, per usitatum cursum suum operaretur. Natura levia sursùm, gravia deorsùm trahit... Apparet quia tres sunt cursus rerum, scilicet mirabilis, naturalis, voluntarius ; et mirabilis quidem aliis aut eorum legi nullatenus subditus est, sed libere dominatur ; neque illis facit injuriam quando eis obviare videtur quia nihil habent nisi quod ab illo acceperunt, nec ille dedit eis aliquid nisi sub se. » — *S. Ans. Lib. de conceptu virginali* cap. XI.

(3) *L'Estendart de la sainte croix*, livre I, ch. v.

tant vous est bien connu aussi, avec la même sincérité que du passé. Vous dites que la *fécondité légendaire* n'a duré que jusqu'à l'*avènement de l'âge scientifique*. La *fécondité légendaire* est représentée par les récits multipliés de faits surnaturels. Or la Vie du curé d'Ars en renferme un bien plus grand nombre que celle de saint Anselme. C'est à peine si l'on trouverait au onzième siècle un saint dont la vie soit aussi *légendaire*, pour parler votre langue, que celle de Don Bosco. On pourrait vous citer cent autres noms. A quoi bon? Vous les connaissez bien. Vous n'êtes pas non plus sans avoir entendu parler quelquefois de la Salette et de Lourdes, pour ne nommer que les pèlerinages les plus célèbres par le nombre vraiment extraordinaire de faits surnaturels qui s'y accomplissent, et que, dans tous les cas, on raconte comme s'y étant accomplis. *Vous ne disiez mot de tout cecy, petit Traicteur! estes-vous aveugle, ou si vous faites le fin?*

Monsieur Renan, vous avez écrit dans un de vos premiers ouvrages un mot qui vous caractérise : « On ne comprend pas assez les services que rend la médiocrité, les soucis dont elle nous délivre, et la reconnaissance que nous lui devons (1). » Votre manière de refaire l'histoire tout à votre aise, d'argumenter sans donner l'ombre d'une preuve, et d'exposer une critique historique qui est au rebours du bon sens comme si elle s'imposait au nom de la raison, le fait cependant très bien comprendre. La médiocrité délivre l'écrivain qui n'a nul souci de la vérité du souci de se mettre l'esprit à la torture pour éviter que ses lecteurs s'en aperçoivent. Grâce à cette médiocrité dont vous faites ironiquement l'éloge, il peut se tenir assuré que la plupart de ceux qui le liront ne se montreront pas difficiles sur le reste pourvu qu'il sache les charmer par son « petit carillon (2). » A votre « petit carillon », monsieur Renan, voudriez-vous bien ajouter une toute petite raison?

Je voudrais avoir au moins une petite raison d'abandonner l'ancienne critique. Vous savez en quoi elle consiste : en fait de récits surnaturels ou merveilleux, ne pas tout admettre, et ne

(1) *Essais de morale et de critique*, p. 157.

(2) « Si j'étais resté en Bretagne, je serais toujours demeuré étranger à cette vanité que le monde a aimée, encouragée, je veux dire à une certaine habileté dans l'art d'amener le cliquetis des mots et des idées. En Bretagne, j'aurais écrit comme Rollin. A Paris, sitôt que j'eus montré le petit carillon qui était en moi, le monde s'y plut, et, peut-être pour mon malheur, je fus engagé à continuer. » — *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 147.

pas tout rejeter. Ne pas admettre ces récits sans les preuves historiques ordinaires, ne pas les rejeter sans examen au nom de telle ou telle religion ou de telle ou telle philosophie. Les rejeter s'ils ne paraissent pas suffisamment prouvés ; les admettre, s'ils paraissent prouvés, sauf à les expliquer ensuite comme on le pourra, au risque même de ne pouvoir pas les expliquer du tout. Vous avez changé tout cela : Eh bien, encore une fois, si vous voulez que j'accepte « la critique née de nos jours », je vous demande une petite raison.

« Constater le caractère d'un fait n'est pas donné à tous ; cela exige une forte discipline de l'esprit et l'habitude des expériences scientifiques. Dans tous les miracles qu'on raconte du passé, aucune de ces conditions ne s'est réalisée. Outre que les textes historiques qui nous les racontent prêtent à une foule de réserves, le public devant lequel ils se passent est étranger à la science et incompétent pour juger si vraiment les lois de la nature ont été violées » (1).

— Et c'est là votre raison ! Parce qu'il était difficile autrefois, et qu'il est encore difficile aujourd'hui de constater si un fait raconté par un historien du moyen âge a un caractère surnaturel, vous voulez qu'on l'élimine de l'histoire sous prétexte qu'il a véritablement ce caractère si difficile à constater ! Un fait est raconté par Eadmer qui, fidèle à ses habitudes de réserve, se garde bien de le qualifier et de chercher à en déterminer le caractère. Vous dites : Eadmer n'avait pas le moyen de constater que ce fait était un miracle. Donc le fait dont il prétend avoir été témoin n'a jamais eu lieu. Monsieur Renan, ceci n'est qu'une plaisanterie. De grâce une raison.

« Les faits où l'on croit voir des interventions de volontés particulières supérieures à l'homme et à la nature disparaissent à mesure qu'on les serre de plus près. Aucun fait historique de ce genre n'est prouvé, ni dans le présent, ni dans le passé — j'entends prouvé sérieusement d'une de ces preuves qui excluent toute chance d'erreur » (2).

Les faits où l'*on* croit voir, mais qui *on* ? Les critiques qui l'examinent, les lecteurs qui en prennent connaissance, l'historien qui le raconte, ceux qui en furent témoins, n'importe qui ? Expliquez-vous.

Tenez, voici un fait *de ce genre* rapporté par Eadmer. Saint

(1) *La chaire d'hébreu au Collège de France*, p. 25.
(2) Réponse au discours de M. Pasteur à l'Académie.

Anselme visita la ville de Mâcon. Le pays était désolé par une longue sécheresse. Le saint célébra la messe en l'église cathédrale, où il pria pour obtenir la cessation de la sécheresse. Nul signe n'en annonçait la fin : le ciel était serein. Après la messe, pendant que le saint était à dîner, une forte pluie tomba tout d'un coup. Le peuple cria au miracle. Eadmer, qui accompagnait le saint archevêque et qui a été témoin de tout cela, le raconte. Il ne dit pas que ce fut un miracle, il dit seulement que le peuple le crut. Comme il n'y avait pas alors de baromètre, ce bon peuple de Mâcon et même les savants de l'époque purent bien prendre pour un miracle ce qui n'était peut-être qu'un fait naturel, et voir des interventions de volontés supérieures à la nature là où il n'y avait peut-être qu'une coïncidence fortuite.

Cette croyance à des interventions surnaturelles suffit-elle pour que le fait disparaisse? *Serrez* un peu celui-ci, je vous prie. S'il disparaît, tous les faits de la *Vie de saint Anselme* par Eadmer disparaîtront.

Quand on serre ces faits de près, ce qui disparaît est-ce simplement le caractère surnaturel qui leur est attribué ou bien les faits eux-mêmes. L'ambiguïté calculée de votre phrase sert là encore de voile à votre pensée. J'avoue que ce voile est nécessaire. Vous n'oseriez jamais dire ouvertement et vous ne parviendrez jamais à faire accepter à la médiocrité, disons le mot, à l'imbécillité d'un certain public, si vous n'y mettiez un peu de prestidigitation, ce que vous lui insinuez, ce que vous lui enseignez, ce que vous lui faites croire. Vous lui faites croire que pour faire de la critique savante il faut rejeter comme de pures légendes tous les faits dont l'explication pourrait être embarrassante pour le naturalisme, tous les faits qui une fois admis pourraient peut-être bien conduire à cette conclusion qu'il existe des volontés supérieures à l'homme. Vous savez bien que le surnaturel existe et qu'il est prouvé par ces faits. Vous savez bien qu'une discussion de bonne foi suivant les règles ordinaires ferait éclater la vérité, et voilà pourquoi vous demandez contre eux la question préalable. Si telle n'est pas votre tactique, dites-le, et alors il sera facile de nous entendre.

« La critique dont le premier principe est que le miracle n'a point de place dans le tissu des choses humaines, pas plus que dans la série des faits de la nature ; la critique qui commence par proclamer que tout dans la nature a son explication humaine, lors même que cette explication nous échappe, faute de

renseignements suffisants, ne saurait évidemment se rencontrer avec les écoles théologiques qui emploient une méthode opposée à la sienne et qui poursuivent un but différent » (1).

— Mais la question est précisément de savoir si la critique a raison d'avoir ce premier principe, et de suivre une méthode opposée à celle des écoles théologiques, et de poursuivre un but différent. Vous insinuez que le but poursuivi par les écoles théologiques est d'arranger l'histoire de manière à en former un argument en faveur de l'existence du surnaturel. Vous vous bornez à l'insinuer parce que vous n'osez le dire ouvertement. Vous n'osez le dire ouvertement parce que vous savez bien que cela est manifestement contraire à la vérité. Les critiques sérieux et sincères ne rejettent pas un fait simplement parce qu'il a un caractère extraordinaire qui pourrait bien être surnaturel ; ils ne l'acceptent pas pour cette raison non plus. Cette méthode est-elle propre à ce que vous appelez, sans qu'il soit possible de savoir au juste ce que vous entendez par là, les *écoles théologiques ?* Je ne le pense pas. Mais c'est là une question secondaire. La vraie question est de savoir si une pareille méthode de critique est conforme à la raison, ou bien si la seule critique acceptable est celle qui exclut en bloc et sans examen du domaine de l'histoire tous les faits au sujet desquels il y a lieu de se demander s'ils ne sont pas merveilleux, surnaturels, miraculeux. Quelle raison pouvez-vous donner de ce rejet complet, aveugle, inexorable?

« Accepter une partie des récits miraculeux et rejeter l'autre ne peut être que d'un esprit étroit. Rien de moins philosophique que de faire à l'impossible sa part et d'appliquer une critique réaliste à des récits conçus en dehors de toute réalité (2). »

— Mais que voulez-vous dire ? En vérité que voulez-vous dire ? Qu'entendez-vous par des récits miraculeux? Entendez-vous des récits de faits que le narrateur donne comme miraculeux, ou bien que les témoins ont cru miraculeux alors qu'ils ne l'étaient peut-être pas? Parce qu'un fait a été jugé miraculeux, est-ce une raison pour le rejeter ? Un grand nombre de faits donnés ainsi comme miraculeux, notamment par des historiens du moyen âge, peuvent fort bien ne pas l'être, et ne seraient certainement pas reconnus comme tels par les commissions chargées de l'examen des miracles dans les causes de canonisations. Ils ne seraient pas reconnus comme

(1) *Etudes religieuses.* Deuxième édition. Préface, p. VII.
(2) *Études religieuses*, 3e édit., p. 147.

des miracles, ou du moins comme des miracles offrant un caractère suffisant de certitude, parce qu'ils peuvent être des phénomènes naturels. Dès lors ces faits ne sont pas *impossibles*, et ils ne sont pas *conçus en dehors de toute réalité*. Votre réponse n'est pas une réponse. Votre raison n'est pas une raison. Elle est un sophisme : rien de plus.

Si vous vous borniez à faire la part non de l'impossible, mais de l'enthousiasme, de la crédulité, de la superstition, et si vous vous contentiez d'appliquer avec une inexorable sévérité votre critique réaliste à des récits fantaisistes écrits sous l'inspiration d'une piété mal éclairée, en dehors de toute critique sérieuse, vous vous rencontreriez souvent avec l'*école théologique* dont Eadmer fut, au douzième siècle, un des représentants les plus distingués.

Il y a eu de tout temps, au sujet des miracles, vous le savez fort bien, deux écoles parmi les catholiques : l'école de ceux qui les admettent sans exiger beaucoup de preuves, et en se laissant guider par leur foi plus que par les règles d'une saine critique; et l'école de ceux qui exigent des preuves sérieuses pour donner leur adhésion aux faits eux-mêmes, et qui, s'ils se décident à les admettre, ne se prononcent pas facilement, mais au contraire avec une extrême réserve sur le caractère de ces faits. Cette seconde école a toujours existé et elle a eu, suivant les époques, des représentants plus ou moins nombreux et plus ou moins éclairés. Dans notre siècle elle compte dans ses rangs tout ce qu'il y a de plus autorisé et de plus illustre parmi les maîtres de la science moderne, des maîtres qui s'appellent Ampère, Cauchy, Biot, sans compter ceux qui sont assis à vos côtés à l'Académie.

Un de ces savants qui admettent le miracle un homme de votre âge, Breton comme vous, écrivait il y a quelques années dans un livre splendide cette page que je vous demande la permission d'offrir à vos méditations :

« Je ne puis pas être suspect à la science; je lui ai toujours accordé, je lui accorderai toujours ce qui lui est dû, la soumission à ses théories, l'acceptation franche de ses faits, sans aucune arrière-pensée, sans leur imposer d'autres conditions que leur bienvenue à l'état de vérités acquises. Il ne m'est jamais arrivé, et il ne m'arrivera jamais de faire faire quarantaine à une théorie ou à un fait démontré de la science, sous le prétexte déraisonnable, impossible, que cette théorie et ce fait démontré pourraient être contraires à ma foi.

« Je dois inspirer d'autant moins de défiance à la science que je ne suis pas un spécialiste, mathématicien, physicien, chimiste ou naturaliste exclusif, confiné dans un ordre particulier d'idées, tournant dans un cercle étroit de doctrines et de phénomènes, absorbé dans la poursuite incessante d'une même classe de problèmes. Par vocation, par une disposition naturelle de mon esprit, et aussi par devoir, j'ai été amené à étudier tour à tour, d'une manière approfondie, les diverses branches des sciences humaines. J'avais à peine reçu de mes maîtres illustres, Cauchy, Ampère, Binet, l'enseignement complet des sciences mathématiques et physiques, que déjà, au Muséum d'histoire naturelle, je m'initiais dans les collections des galeries et des jardins, sous la direction des Cuvier, des Naüy, des Desfontaines, des Thouin, aux faits de la zoologie, de la botanique, de la minéralogie et de la géologie. Plus tard fondateur et directeur d'une école normale du clergé, qui a eu quelque retentissement, j'ai à mon tour enseigné les mathématiques, la physique, la chimie, l'astronomie, etc.

« La science ne peut pas refuser de voir en moi un de ses apôtres les plus ardents; et les savants, qui m'ont depuis longtemps ouvert leurs rangs, ne se refuseront pas à reconnaître en moi un frère, un ami, un écho fidèle de leurs recherches et de leurs enseignements... J'ai soixante-treize ans, j'ai tout lu, tout entendu, et jamais je n'ai été atteint d'un doute ou d'une simple tentation contre la foi. J'ai toujours cru et je crois plus que jamais à toutes les vérités enseignées par l'Eglise catholique, apostolique, romaine, d'une foi calme, sereine, vive, forte, sans que, je le répète, aucun nuage se soit interposé entre un dogme et mon esprit. Je dois ce bonheur incomparable, d'abord à une grâce toute particulière du ciel, puis à l'influence et au souvenir de mon vertueux père, Vincent-Paul-Alexandre-René Moigno, esprit droit, cœur noble s'il en fut jamais. Je le dois enfin à la limpidité naturelle de mon intelligence, ennemie jurée de l'argutie et du sophisme » (1).

Pouvez-vous récuser ces juges? Si vous les récusez, ce n'est pas qu'ils vous paraissent « étrangers à nos idées de science expérimentale », je suppose. C'est donc uniquement parce qu'ils sont catholiques. Dans votre système quiconque est catholique est incapable de critique, fût-il le premier physicien et le premier

(1) *Les Splendeurs de la Foi*, par l'abbé Moigno. T. IV. Préface pages 6 et 9.

chimiste de son siècle, et le plus grand savant du monde. Rejeter le témoignage des historiens catholiques, même quand ils offrent par ailleurs toutes les garanties désirables, comme Eadmer par exemple ; rayer de l'histoire tous les faits qui tendent à prouver la divinité du christianisme, c'est là toute votre critique.

CHAPITRE XXVIII

Où M. Renan revient à de meilleurs sentiments, fait son panégyrique et compose son épitaphe. — Pourquoi on est bien aise de revenir à Eadmer.

Monsieur Renan, encore un mot, s'il vous plaît. Parmi les faits surnaturels, celui qui vous gêne le plus c'est le miracle. Mais c'est aussi celui dont vous tirez le plus grand parti. Sous prétexte que votre philosophie démontre l'impossibilité du miracle, vous bannissez du domaine de l'histoire les faits les mieux prouvés, dès qu'ils vous paraissent pouvoir devenir une preuve de la divinité du christianisme, en déclarant que ces faits, s'ils existaient, seraient des miracles. Je serais bien aise de savoir comment vous vous y prenez pour justifier un pareil procédé de critique, et l'empêcher de paraître ce qu'il est, c'est-à-dire odieux, injuste, sectaire.

« S'il est avéré qu'aucun miracle contemporain ne supporte la discussion, n'est-il pas probable que les miracles du passé, qui se sont tous passés dans des réunions populaires, nous offriraient également, s'il nous était possible de les critiquer en détail, leur part d'illusion? Ce n'est donc pas au nom de telle ou telle philosophie, c'est au nom d'une constante expérience que nous bannissons le miracle de l'histoire. Nous ne disons pas : « Le miracle est impossible » ; nous disons : « Il n'y a pas eu jusqu'ici de miracle constaté » (1).

Il n'est pas avéré du tout, vous le savez fort bien, *qu'aucun miracle contemporain ne supporte la discussion*. Il est au contraire bien avéré que presque tous les jours, et dans tous les cas très fréquemment, des miracles frappants et connus sont soumis à la discussion des hommes les plus compétents, les plus

(1) *Vie de Jésus*. Introduction.

sincères, les plus désintéressés et assez souvent même les plus irréligieux, et la supportent très bien. C'est même là un des côtés par lesquels le catholicisme jette le plus d'éclat en cette seconde moitié du dix-neuvième siècle et par lequel sa vérité s'impose le plus aux esprits droits et aux âmes pures.

Les miracles du passé ne se sont pas *tous passés dans des réunions populaires :* il s'en faut de beaucoup.

Vous remplacez les preuves par l'art d'émettre avec une grande assurance comme des vérités reconnues et qui n'ont pas besoin d'être démontrées, des assertions absolument contraires à la vérité, et de mêler, en les broyant dans votre phrase savante, comme un peintre mêle des couleurs sur sa palette, des idées se rapprochant les unes des autres par une plus ou moins grande analogie, mais parfaitement distinctes, de manière à les confondre.

Miracles du passé, miracles contemporains. les faits eux-mêmes, le caractère de ces faits, constatation du fait, constatation de son caractère, philosophie, expérience, histoire, critique, tout se mêle et se brouille, non dans votre esprit, mais dans votre discours.

A cet imbroglio sophistique, j'opposerai deux faits très précis auxquels je vous prierai de faire l'application de votre critique *réaliste.*

Le premier de ces faits appartient à l'histoire contemporaine puisqu'il dure encore. On peut aussi le considérer, si l'on veut, comme *un miracle du passé.* Car ce fait est donné comme un miracle, et ce miracle est arrivé le 15 août 1873. Vous en trouverez le récit détaillé dans un livre qui a eu du retentissement : *Les épisodes miraculeux de Lourdes par Henry Lasserre.* En voici la substance.

Le 15 août 1873, M. l'abbé de Musy était à Lourdes depuis plusieurs jours. Du moins il le croit. Des milliers de personnes l'y ont vu ou ont cru l'y voir.

Le 15 août 1873, à neuf heures du matin, M. l'abbé de Musy était paralytique depuis onze ans et presque aveugle depuis vingt ans. Au moins cela lui semblait ainsi. Parents, amis, maîtres, médecins, tous ceux qui l'avaient connu pendant ces vingt ans, tous ceux qui, dans l'espace de ces onze ans, l'avaient vu sur sa chaise à roulettes, et je suis du nombre, s'imaginaient qu'il était vraiment paralytique et presque aveugle. Etait-ce une pure imagination ? M. l'abbé de Musy était-il victime d'une

illusion ou bien jouait-il la comédie? Vous pouvez répondre à ces questions comme il vous plaira.

Le 15 août 1873, à neuf heures du matin, M. l'abbé de Musy, qu'on avait porté avec beaucoup de peine à l'église de Notre-Dame de Lourdes, se leva tout d'un coup, il marcha, il lut un petit volume imprimé en caractères très fins que quelqu'un lui présenta. Des milliers de personnes virent cela ou crurent le voir. Depuis le 15 août 1873, à neuf heures du matin, M. l'abbé de Musy n'a ressenti aucune atteinte de sa double maladie. Le 17 janvier 1874 il fut installé curé de Chagny, dans le diocèse d'Autun. Il est encore à cette heure curé de Chagny. Il a toujours rempli et il continue à remplir, sans la moindre difficulté, ses fonctions de curé dans cette paroisse de 4,400 habitants. Au moins les habitants de Chagny le croient. Peut-être sont-ils depuis dix-sept ans victimes d'une hallucination.

C'est à ce rapport sommaire que je vous prie de vouloir bien appliquer le fameux principe par lequel vous exécutez si lestement « les miracles du passé » et « les miracles contemporains ». Ce principe est celui-ci : « Il n'y a pas eu jusqu'ici de miracle constaté. »

Que voulez-vous dire par là? Que voulez-vous dire, non pas en général, mais dans le cas présent?

Voulez-vous dire que M. l'abbé de Musy est un mythe, et qu'il n'a jamais existé? Ou bien simplement qu'il n'a jamais été malade? Ou bien, qu'il n'a pas été guéri? Ou bien que la maladie et la guérison sont réelles, mais que la guérison n'a pas été miraculeuse?

Vous pouvez bien, si vous le voulez, au risque d'être quelque peu ridicule, contester le caractère du fait et prétendre que si M. l'abbé de Musy a été guéri à Lourdes, il faut chercher l'explication de cette guérison dans l'eau ou dans l'air du pays, dans la vive émotion qu'il dut ressentir à la vue des manifestations de Lourdes, ou dans quelque autre cause jusqu'alors inconnue.

Voici maintenant une seconde guérison qui offre des traits frappants de ressemblance avec la première.

La maladie n'était par une paralysie. C'était une de ces fièvres tenaces qui abattent un homme et le conduisent peu à peu aux portes du tombeau. Celui qui en était atteint était un gentilhomme aussi, non de la Bourgogne, mais du Dauphiné. La guérison eut lieu en France, non à Lourdes, mais à Vienne. Ce ne

fut pas en 1873, mais 1099. Elle n'est pas racontée par Henry Lasserre, mais par Eadmer, historien judicieux, exact, véridique jusqu'au scrupule, et, sous ce rapport, ne le cédant assurément en rien à Henry Lasserre. Ce récit fait partie d'un ouvrage dont nous possédons, sinon l'original, du moins des copies contemporaines de l'auteur, et dont l'authenticité est incontestable et incontestée. Le gentilhomme de Bourgogne fut guéri subitement en entendant une messe célébrée dans une église dédiée à Notre-Dame de Lourdes. Le gentilhomme dauphinois fut rendu instantanément à une santé parfaite en assistant à une messe célébrée par saint Anselme dans une église consacrée à saint Etienne. Il s'y était fait apporter plus semblable à un mort qu'à un vivant ; il en sortit plein de santé. Après quelques jours, c'est-à-dire après le temps voulu pour s'assurer qu'il était bien guéri, il revint remercier saint Anselme auquel il attribuait sa guérison. Cette guérison se maintint et le gentilhomme du Dauphiné, pas plus que celui de Bourgogne, ne ressentit plus aucune atteinte de son mal. Eadmer atteste avoir vu ce gentilhomme, l'avoir vu malade et l'avoir vu guéri.

A quelque point de vue que vous vous placiez, au point de vue philosophique, ou au point de vue historique, vous ne trouverez pas plus de raison de contester le fait de cette seconde guérison que celui de la première.

Il s'agit du *fait*, entendez-le bien, et non de sa *cause*. Dans les deux cas le *fait* est incontestable. Quant à la *cause*, c'est une autre affaire. Il est bien entendu que ces deux guérisons n'embarrasseraient guère les critiques de la Salpêtrière. Comme je m'occupe d'histoire, et eux d'hystérie, je n'ai rien à démêler avec eux. C'est à vous que j'en veux, monsieur Renan. Votre but dissimulé, mais très réel, n'est pas simplement de nier le caractère surnaturel de faits presque innombrables, rapportés par les historiens qui croient en Dieu, c'est de faire disparaître ces faits eux-mêmes ; c'est de refondre l'histoire dans le moule, je ne dirai pas de votre rationalisme, mais de la haine implacable que vous avez vouée au catholicisme. Il n'y a que l'aveuglement de la passion qui puisse vous empêcher de comprendre ce qu'une telle entreprise a d'insensé. Vous faites l'athée dans vos discours toutes les fois que votre sujet le demande. Jouez tous les rôles qu'il vous plaira. Soyez même athée en toute réalité, si tel est votre bon plaisir, et si vous le pouvez. Mais de ce que vous seriez devenu athée, après avoir été catholique, séminariste, et

même, ce que vous êtes encore malgré vous, clerc minoré, ce ne serait pas une raison pour changer l'histoire. Gardez votre athéisme et laissez-nous notre histoire! Ne vous donnez pas le ridicule de porter, au nom d'une raison dont vous prétendez avoir acquis le monopole par votre incrédulité, un décret de non-existence contre les faits historiques les mieux prouvés qui sont la gloire de l'Eglise et de ses saints! Ne condamnez pas ces faits, sous prétexte qu'ils sont surnaturels, à un ostracisme absurde et révoltant!

« Jusqu'à nouvel ordre, nous maintiendrons ce principe de critique historique : qu'un récit surnaturel ne peut être admis comme tel, qu'il implique toujours incrédulité ou imposture » (1).

— Faites. Vous êtes le maître. Retranchez, ajoutez, condamnez, approuvez, biffez, raturez, supprimez, interprétez, falsifiez, niez. Ne vous gênez pas. L'histoire vous appartient, et la raison aussi. La critique née de nos jours vous donne tous les droits. Car elle est solidement établie. Voici, en résumé, quel est son inébranlable fondement. On peut la formuler dans ce syllogisme :

Les faits surnaturels n'existent pas;

Tel fait, par exemple les deux guérisons racontées l'une par Eadmer, l'autre par Henry Lasserre, est surnaturel. Ces deux guérisons sont des faits surnaturels.

Donc ces faits n'existent pas.

Ces faits, et des milliers d'autres semblables, sont des légendes. « Pour trouver la vérité, il n'y a qu'une simple opération à faire : écarter le merveilleux, le tour concret et anecdotique. »

Voilà votre critique telle que vous l'avez exposée vous-même; car je ne vous ai rien fait dire. Cette critique n'a pas besoin d'être réfutée. Elle n'a besoin que d'être mise à nu.

C'est fait, je crois.

Et maintenant, dites-moi, qu'est-ce donc qui vous fait tourner ainsi depuis près d'un demi-siècle toutes les ressources de votre esprit contre la sainte Eglise de Dieu? Est-ce le dépit de voir qu'elle marche sans vous? Pensiez-vous donc, comme Lamennais votre prédécesseur en apostasie, qu'elle allait s'écrouler parce que vous l'aviez abandonnée? Ce qui vous exaspère de jour en jour davantage, est-ce de voir que chaque nouvelle découverte de la science vient confirmer sa vérité, que ces sciences au nom des-

(1) *Vie de Jésus*. Introduction.

quelles vous prétendez rejeter les miracles ont été jusqu'à inventer une machine, « chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de la mécanique-mathématique » qui « éclaire d'un jour nouveau la question de la nature et de la possibilité du miracle ? » (1). Est-ce de voir que des hommes plus intelligents que vous, plus instruits que vous, meilleurs écrivains que vous, sont à genoux aux pieds du Dieu fait homme, le Seigneur Jésus, s'efforçant de réparer vos blasphèmes par leurs adorations?

Mais surtout pourquoi votre croisade contre le surnaturel ? Est-ce parce qu'à cette heure, plus que jamais, il éclate de toute part et qu'il envahit le monde?

« Aucun homme éclairé n'admet les miracles qui sont censés se passer de nos jours... Le surnaturel est devenu comme une tache originelle dont on a honte ; les personnes même les plus religieuses n'en veulent plus qu'un *minimum;* on cherche à faire sa part aussi petite que possible ; on le cache dans les recoins du passé... Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, le surnaturel disparaît de ce monde ; il n'obtient plus de foi sérieuse que dans les classes qui ne sont pas au courant de leur siècle » (2).

— Et les écoles théologiques dont vous parliez tout à l'heure, que sont-elles devenues? En brisant les liens étroits qui vous rattachaient à l'Eglise, avez-vous donc brisé du même coup ces liens intimes et innés qui attachent toute âme à la vérité? La vérité n'est donc plus pour vous qu'un vain mot?

» Ce que j'ai toujours eu, c'est l'amour de la vérité. Je veux qu'on mette sur ma tombe (ah ! si elle pouvait être au milieu du cloître, mais le cloître c'est l'Eglise et l'Eglise, bien à tort, ne veut pas de moi) ; je veux, dis-je, qu'on mette sur ma tombe : *Veritatem dilexit* » (3).

— Monsieur Renan, ces pirouettes de saltimbanque sont indignes d'un homme parvenu à la haute position que vous occupez ! Vous avez consacré votre vie à insulter ce que l'Eglise adore. Vous avez nié, avec le scandale le plus éclatant dont vous êtes capable, la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ; vous ne cessez de battre en brèche le surnaturel, vous niez l'existence de Dieu, et vous

(1) L'abbé Moigno, *Les Splendeurs de la Foi*; tome IV, ch. XXVII, page 498. — Il s'agit de la *machine à calculs analytiques* inventée par sir Charles Babbage. Voir dans l'ouvrage de l'abbé Moigno les conclusions qu'on peut en tirer en faveur de la possibilité des miracles.

(2) *La chaire d'hébreu au Collège de France*, p. 29.

(3) Discours prononcé à Tréguier le 2 août 1884.

feignez d'aimer l'Eglise, et vous simulez de lui appartenir à la vie et à la mort, et vous exprimez le regret de vous voir repoussé par elle! Lamennais fut plus violent dans ses attaques, mais il fut plus digne.

« Il ne comprit pas ce qu'il y a d'ironie dans un certain respect » (1).

C'est vrai. Sa nature droite, franche et noble, le rendait incapable de le comprendre. Il sortit de l'Eglise avec fracas, et, se dressant devant elle, il lui lança l'invective avec une superbe insolence. On eût dit le rugissement du lion qui s'apprête à dévorer sa proie. Vous, au contraire, vous avez quitté l'Eglise, sans bruit, vous vous êtes dérobé, vous vous êtes glissé dans l'ombre et vous vous êtes embusqué. Assez longtemps après, l'Eglise qui ne pensait plus à vous, a entendu dans les broussailles quelque chose qui remuait, elle a aperçu derrière les buissons et les épines des anneaux aux reflets changeants, elle a entendu des sifflements aigus, elle a vu quelque chose qui se déroulait en spirales et qui s'avançait en rampant dans la poussière pour la mordre au talon, et l'Eglise, qui vous avait réchauffé sur son sein, s'est détournée avec un effroi mêlé de dégoût en disant : C'est lui!

Lamennais se précipita bruyamment des hauteurs du sacerdoce faute de savoir obéir. Vous êtes sorti furtivement du sanctuaire faute de savoir rien respecter. C'est là, avouez-le, ce qui explique à la fois votre apostasie et le caractère de votre lutte contre Jésus-Christ et son Eglise.

« Si le penchant gascon à trancher beaucoup de difficultés par un sourire que ma mère avait mis en moi, eût dormi éternellement, peut-être mon salut eût-il été plus assuré » (2).

— Hélas! hélas! Cela est plus vrai que vous ne le pensez. Et vous ne nous dites pas tout! N'est-ce pas, monsieur Renan, que vous ne nous dites pas tout?

« Je ne m'exprime librement qu'avec les gens que je sais dégagés de toute opinion et placés au point de vue d'une bienveillante ironie universelle » (3).

— De toutes vos paroles, aucunes ne vous peignent mieux que celles-ci. Vous êtes l'homme de l'*ironie universelle.* Vous vous

(1) *Essais de morale et de critique,* p. 187.
(2) *Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* p. 147.
(3) *Ibid.*, p. 152.

moquez de Dieu, de ses anges et de ses saints (1). Vous vous moquez de votre siècle dont vous n'avez pas craint de dire dans un de vos récents ouvrages : « Le siècle où j'ai vécu n'aura probablement pas été le plus grand, mais il sera tenu sans doute pour le plus amusant des siècles » (2). Vous en êtes vous-même la preuve. Vous aurez contribué pour une large part à le rendre amusant, mais, hélas ! d'une déplorable manière. Vous vous moquez constamment de vos lecteurs, et enfin, dans l'ouvrage dont je viens de parler, vous vous moquez de vous-même en traçant de vous un portrait parfaitement ridicule. Ce penchant à ricaner de tout auquel vous n'avez pas eu le courage de résister, et dont vous avez fini par devenir la victime, est l'explication de votre vie et de votre œuvre. L'épitaphe que la postérité écrira sur votre tombe n'est point celle que vous avez ironiquement proposée. Ce sera celle-ci : « Ci-gît un homme de grand talent qui, s'il avait eu le courage de dominer son penchant à l'ironie, eût été un hérault de la vérité, et qui ne fut qu'un ennemi acharné du catholicisme et un jongleur littéraire. »

Laissons ce jongleur effronté, et revenons à notre candide Eadmer.

(1) « Je ne regrette pas beaucoup les petits génies qui autrefois dirigeaient les planètes dans leur orbite ; la gravitation s'acquitte beaucoup mieux de cette besogne, et si, par moments, j'ai quelques mélancoliques souvenirs pour les neuf chœurs des anges qui embrassaient les orbes des sept planètes, et pour cette mer cristalline qui se déroulait aux pieds de l'Eternel, je me console en pensant que l'infini où notre ciel plonge est un infini réel, mille fois plus sublime aux yeux du contemplateur que tous les cercles d'azur des paradis d'Angelico de Fiesole. » *Discours de réception à l'Académie.*

(2) *Souv. d'enf. et de jeun.*, p. 378.

CHAPITRE XXIX

Ménagements d'Eadmer pour le légat Gautier, évêque d'Albano.

Quelques points restent à examiner encore avant que nous puissions nous prononcer sur la question de savoir si Eadmer mérite une pleine et entière confiance sous tous les rapports.

Ne se laisse-t-il jamais égarer par la passion au sujet des adversaires de son cher saint?

Sur ce point, Eadmer n'est pas seulement irréprochable ; il est vraiment admirable. Le mot n'a rien d'exagéré. Véritablement, on ne saurait assez admirer le soin qu'il prend de ne jamais diminuer que dans la mesure, non seulement de la plus rigoureuse vérité, mais encore du strict nécessaire, la réputation des personnes mêlées à l'histoire de son temps. En comparant ce que les autres historiens de l'époque nous disent des adversaires de saint Anselme et ce qu'Eadmer nous en dit lui-même, on est frappé non pas seulement de son impartialité, mais de sa charité. C'est le seul mot qui convienne ici. La modération, la réserve, la prudence ne suffiraient pas à exprimer le sentiment visiblement plus élevé qui peut seul avoir inspiré la discrétion du vertueux historien. En soi et à se placer au seul point de vue de l'histoire telle que nous voudrions la connaître aujourd'hui, cette discrétion est excessive et regrettable. Mais Eadmer racontait des faits, récemment accomplis, auxquels avaient pris part des personnages encore vivants. La prudence s'unissait à la charité chrétienne pour lui commander de rester dans des limites qui, si l'on ne tenait compte de ces circonstances, pourraient à bon droit être jugées trop étroites.

Cette réserve d'Eadmer se remarque particulièrement au sujet de Gautier, évêque d'Albano et des évêques d'Angleterre. Nous parlerons d'abord de l'évêque d'Albano.

Gautier fut envoyé en Angleterre par le pape Urbain II pour remettre, sur la demande de Guillaume le Roux, le pallium à l'archevêque de Cantorbéry. Guillaume espérait faire déposer Anselme et nommer à sa place un autre archevêque dont il ferait ce qu'il voudrait. Le légat lui conférerait le pallium, après quoi lui, Guillaume, saurait bien se débarrasser du légat, du pallium et du pape. Le point le plus important, mais aussi le plus difficile, était de faire descendre Anselme du siège primatial. Le roi comptait sur Gautier pour y réussir ; mais il refusa de s'y prêter.

« Gautier, évêque d'Albano, rapporte Eadmer, fut envoyé de Rome en Angleterre par le pape Urbain II. Il apporta l'étole archiépiscopale de la part du Souverain Pontife, mais en secret. Il traversa Cantorbéry sans bruit, évita de voir Anselme, et se hâta d'aller trouver le roi sans rien dire à personne du pallium qu'il apportait. Il ne liait d'entretien avec qui que ce fût en l'absence des envoyés du roi qui l'accompagnaient. Les ordres de Guillaume le Roux étaient formels à cet égard. Il tenait à ce que son dessein ne fût pas connu. Gautier arriva auprès du roi quelques jours avant la Pentecôte. Il lui parla de manière à le satisfaire sur tous les points qu'il savait lui être agréables et à flatter toutes ses espérances. Mais il ne lui dit pas un seul mot en faveur d'Anselme, pas un mot qui pût rétablir la paix entre eux, qui fût de nature à adoucir les tribulations supportées par le primat pour la cause du Saint-Siège, qui tendît à l'aider à relever la pratique du christianisme en Angleterre. Cette manière d'agir fut cause qu'un grand nombre à qui son arrivée avait fait concevoir de grandes espérances furent saisis d'étonnement. « *Que dire, grand Dieu ?* s'écriaient-ils, *si aux yeux de Rome elle-même l'or et l'argent l'emportent sur la justice ; quel secours, quels conseils, quelle consolation peuvent en attendre les opprimés qui n'ont rien à donner pour faire reconnaître la justice de leur cause ?*

« Le roi voyant que l'évêque d'Albano, au nom d'Urbain II, entrait absolument dans toutes ses vues, et qu'il lui accorderait le concours de son autorité apostolique pour les faire triompher, en lui accordant, pendant toute sa vie, tous les privilèges qu'il pourrait désirer, pourvu qu'il consentît à faire reconnaître Urbain comme pape dans son royaume, se prêta à cet arrangement. Un décret publié de sa part ordonna à tous ses sujets de reconnaître Urbain comme tenant la place de Pierre et de lui

obéir. Cela fait, le roi essaya par tous les moyens possibles d'amener le légat à déposer Anselme au nom du Souverain Pontife et en s'appuyant sur l'autorité royale. Il promit d'envoyer tous les ans à Rome une grande somme d'argent si ses désirs étaient satisfaits sur ce point. Le légat lui répondit que cela ne pouvait absolument pas se faire » (1).

Il est évident, par ce que nous rapportent les historiens de l'époque (2) et par ce que nous connaissons des dispositions de Guillaume le Roux et de sa politique, que le légat le trompa. La chose était facile et demandait moins d'habileté que de déloyauté.

« Il n'est pas malaisé de tromper un trompeur, »

a dit notre grand fabuliste (3). Il suffit de recourir à des moyens dont il ne nous croit pas capable. C'est ce que fit Gautier. Le roi Roux savait bien qu'on mentait à sa cour, à commencer par lui, mais il n'eût jamais cru qu'un évèque envoyé par le pape fût capable de mentir comme un simple courtisan. Son entourage ne le croyait pas non plus. Ils furent tous pris au piège. Ce piège était honteux.

Eadmer s'abstient de juger la conduite du légat. Il ne nous en fait même connaître que ce qui appartient à l'histoire de l'Eglise d'Angleterre, et il passe entièrement sous silence, probablement par respect pour sa dignité et par déférence envers le Saint-Siège qu'il représentait, le démêlé qu'il eut ensuite avec saint Anselme. Après le passage que nous venons de citer, il ne nous parle plus de lui que pour nous apprendre qu'il porta le pallium au primat, à Cantorbéry, dans une cassette d'argent. Ce fait rapporté, plus un mot.

Avant de quitter l'Angleterre, au moment où Guillaume le Roux venait de partir afin de réprimer une révolte de quelques-uns de ses barons dans le nord de ses états, et où l'archevèque, après avoir béni ses troupes à Nottingham, était rentré à Cantorbéry avec l'ordre formel du roi de garder cette ville et de n'en pas sortir avant son retour, c'est-à-dire au moment où l'on croyait

(1) *Hist. nov.*, lib. II.

(2) Voici ce que dit Guillaume de Malmesbury, historien anglais qui vivait à cette époque :

« Is (Walterus) Dofris appulsus, clam Anselmo, curiam venit, ingentibusque promissis animum Wilhelmi sitientem explevit. Si Urbanus in Angliâ reciperetur ad papam, fore ut quæcumque rex petenda existimasset, ille privilegio sedis Apostolicæ roboraret. Cæterum ad causam archiepiscopi nihil suffragii, nisi quò l rogatus ut eum expelleret, etc... » — *De gestis pontif. Angl.*, lib. I.

(3) L'enfouisseur et son compère.

que tout était fini en fait d'affaires ecclésiastiques et d'arrangements avec Rome, et où il n'était plus possible de rien faire, le légat essaya tout d'un coup ou feignit d'essayer de combler les lacunes de sa mission.

Ces lacunes étaient grandes en effet et ne pouvaient échapper à personne. Qu'avait-il fait en Angleterre? Il avait obtenu qu'Urbain II y fût reconnu comme pape, chose que, faute de bien connaître la situation, on pouvait regarder à Rome comme facile et comme déjà faite par là même que le roi avait sollicité le pallium de ce pontife.

Mais quel abus avait-il réformé? Quelle mesure avait-il prise pour remettre en vigueur la discipline ecclésiastique, pour faire refleurir les bonnes mœurs, et raviver l'esprit catholique dans l'Eglise de la Grande-Bretagne? Non seulement il n'avait rien fait, mais il n'avait rien essayé. Ferait-il valoir, afin de s'excuser auprès du souverain pontife, les obstacles qu'il avait rencontrés? Mais quels obstacles? De la part de qui?

Gautier écrivit au primat qu'il fallait absolument qu'il vînt le trouver et qu'ils eussent une conférence ensemble afin d'aviser aux moyens de remédier aux graves désordres qui régnaient en Angleterre.

« Nous ne pouvons rien à nous deux, lui répondit Anselme. Il nous faudrait le concours du roi. D'ailleurs il m'est impossible de sortir de Cantorbéry en ce moment. »

Le légat insista. Dans une seconde lettre il s'efforce de déterminer le primat à passer par-dessus la défense formelle du roi et à venir s'aboucher avec lui. Plaintes, récriminations, accusations sans fondement, il met tout en œuvre pour y réussir. Il reconnaît qu'il a été un arbre stérile et qu'il n'a porté aucun fruit (1); et il cherche à en faire retomber la responsabilité sur le saint archevêque. C'est qu'il n'a pu, dit-il, conférer avec lui et avec les autres évêques, et obtenir leur concours et leurs conseils. Cela ne lui suffit pas encore. Après avoir trompé le roi il veut tromper le primat, et il lui tend un piège, à lui aussi, en recourant à une ruse misérable. Il avait trompé le roi en lui promettant l'appui de Rome pour tout ce qui pourrait favoriser son despotisme; il chercha à tromper le primat et à l'attirer dans une entrevue en alarmant sa conscience. Il prétendit tout d'un coup

(1) « Quod autem conquiremini vos moratos esse, velut infructuosam arborem et peregrinum non habentem adjutorium aut consilium, de aliis vos scitis; de me autem scio quia non prohibui vos fructificare, neque, etc. » — *Ans. epist., III*, 36.

qu'il y avait lieu d'examiner si la situation d'Anselme, comme archevêque de Cantorbéry, n'était pas irrégulière. Il était accusé, lui disait-il, d'avoir reçu l'investiture d'un roi schismatique, et de s'être fait sacrer par des évêques schismatiques.

Anselme fit à cette seconde lèttre une réponse mesurée, mais ferme et vigoureuse. Cette réponse, que sa longueur nous détourne de citer ici, est une condamnation accablante de la conduite et du caractère du cardinal Gautier (1).

Dans ses Annales de l'ordre de Saint-Benoît, le grave et savant Dom Mabillon réprésente ce pauvre légat comme une âme vénale. D'après lui, si, avant de quitter l'Angleterre, il se montra si mal disposé à l'égard de saint Anselme, ce pouvait bien être parce que le saint ne lui avait fait aucun présent (2).

Guillaume le Roux poussé par quelques courtisans, dit Eadmer sans nommer personne, voulait absolument remettre lui-même le pallium à l'archevêque de Cantorbéry. Le saint refusa de le recevoir de sa main parce que le pallium lui était conféré par le pape et non par le roi. Il fut convenu que le légat le déposerait sur l'autel de sa cathédrale et qu'il l'y prendrait lui-même comme des mains de Notre-Seigneur. D'après Mabillon, parmi les courtisans sans conscience qui poussaient le roi à une prétention aussi contraire aux droits du Saint-Siège et aux règles canoniques, se trouvait le légat lui-même. Ce triste légat aurait porté l'impudence et la déloyauté jusqu'à promettre à Guillaume le Roux que jamais aucun légat ne serait envoyé en Angleterre sans son consentement. Il l'aurait autorisé à ne laisser personne recevoir les lettres du pape, dans tout son royaume, sans son autorisation (3).

(1) C'est la lettre 36ᵉ du livre III dans le recueil des lettres de saint Anselme. Nous avons cité cette lettre presque en entier dans notre *Histoire de saint Anselme* (livre IV, chapitre xvi).

(2) « Interim duo clerici Romam a rege missi ad exploranda legitimi pontificis jura, in Angliam reversi sunt, regique Urbanum papam approbandum censuerunt, Hos comitatus erat Walterus cardinalis Albanensis, qui pallium Anselmo attulit, sperans nonnihil lucelli pro tali munere ab eo accepturum, aut saltem a Rege cui suasit ut ipse pallium Anselmo imponeret. Verum nec unum quidem legato nummulum Anselmus dare, nec a rege pallium accipere voluit... Haud scio an propter negatam sibi mercedulam Walterus Anselmo nonnihil offensus fuit, et varias de eo querelas composuit, quasi res Anglicanæ ecclesiæ non satis curaret, favissetque schismaticis qui Urbanum pontificem non agnoscebant. » — *Ann. ord. S. Bened.* lib., LXIX, nº III.

(3) « Tempore concilii, ut cribit Hugo Flavimacensis, in Angliam missus est Jarento abbas S. Benigni Divionensis, ut Willelmum regem fratre ejus Roberto Nortmannorum duci reconciliaret, et apud eumdem regem efficeret ut vacantibus ecclesiis et abbatiis pastores sufficerentur, multaque alia emendarentur. Paulo

A peine l'évêque d'Albano avait-il eu le temps de rendre compte de sa mission à Urbain II que le roi d'Angleterre reçut une lettre de ce pontife lui annonçant l'envoi d'un nouveau légat. Cette nouvelle n'était point pour réjouir Guillaume le Roux; mais ce qui acheva de l'indisposer contre cette légation, c'est qu'elle était confiée cette fois à un homme dont la réputation de courage et d'incorruptibilité était parvenue jusqu'à lui. C'était l'austère Dom Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Guillaume mit tout en œuvre pour l'écarter, et, à force de manœuvres déloyales, il y réussit. Dom Jarenton vint bien en Angleterre; mais il se vit presque immédiatement rappelé, soit par un ordre supposé du pape, soit par un ordre réel qui lui avait été déloyalement extorqué (1). Il avait cependant eu le temps d'adresser au roi de la

ante rex ipse cum Albanensi episcopo qui primus ad ipsum legatus missus fuerat, pactus erat ut nullus injussu regis legatus in Angliam mitteretur, nullusque cujusvis statûs et ordinis ex parte papæ litteras accipere auderet. At Jarento tentâ libertate et constantiâ regem convenit ut ejus monitis et consiliis acquiescere videretur. » — *Ibid.*, n° XXVII.

(1) Hugues de Flavigny est celui de tous les chroniqueurs qui nous donne le plus de renseignements. Seulement ces renseignements, si l'on en juge par le serment de fidélité au Saint-Siège, sauf *l'obéissance due au roi*, qu'il fait prêter par saint Anselme, contre toute vérité, et même contre toute vraisemblance, sont sujets à caution. Nous citons néanmoins son témoignage à titre de document qui, tout en prêtant à la discussion, est loin d'être sans valeur.

« Tunc temporis pro componendâ inter fratres Willelmi regis filios concordiâ, Willelmum videlicet regem Anglorum et Robertum comitem Normannorum, abbas Divionensis ex præcepto papæ mare transierat, et ut præscriptum regem ammoneret de multis quæ illicite fiebant ab eo, de episcopatibus videlicet et abbatiis quas sibi retinebat, nec eis pastores providebat, et reditus proventusque omnium sibi assumebat, de simoniâ, de fornicatione clericorum, et quia conventionem fecerat cum eo Albanensis episcopus, quem primum illo miserat papa, ne legatus Romanus ad Angliam mitteretur nisi quem rex præciperet, et quia adeo auctoritas Romana apud Anglos avaritiâ et cupiditate legatorum viluerat, ut eodem Albanense præsente et consentiente, nec contradicente, immò præcipiente, Cantuariensis archiepiscopus fidelitatem beato Petro et papæ juraverat, salvâ fidelitate domini sui regis. Quæ res in tantum adoleverat est nullus in parte veniens honore debito exciperetur, nullus esset in Angliâ archiepiscopus, episcopus, abbas, nedum monachus aut clericus qui litteras apostolicas susciper e auderet, nedum obedire, nisi rex juberet. Qui veniens tantâ libertate usus est, ut Rex integritate ejus inspectâ et inadulatâ mentis constantiâ, se conciliis et votis ejus adquieturum promitteret, ut omnes fideles gratularentur eum advenisse, ad cujus adventum quasi respiraret et resurgeret decus et vigor ecclesiæ Anglicæ et libertas Romanæ auctoritatis. Sed quid imperturbatum relinquit inexplebilis gurges Romanæ avaritiæ? Rex suspectam habens viri auctoritatem quam jam diu venturum audierat, legatum papæ promiserat, et in manu ejus auri probati et purissimi decem marchas. Hoc fisus prænuntio respondere prædicto abbati differebat, et interim in pascha secum retentum reverenter et honorifice tractabat, cum ecce legatus rediens, inducias regi de omnibus usque ad nativitatem Domini reportavit per quemdam

part du Saint-Siège de sérieuses représentations, et tout porte à croire qu'elles ne furent pas entièrement inutiles. La nomination de trois évêques à des sièges depuis longtemps vacants paraît en avoir été le résultat.

Au sujet de l'avarice du cardinal Gautier, de ses conventions avec le roi d'Angleterre et des lacunes criantes de sa légation, comme aussi au sujet de la légation de Dom Jarenton qui avait pour but de combler ces lacunes, Eadmer garde un silence absolu. Il ne nomme même pas Dom Jarenton. Quant au démêlé du légat avec saint Anselme, on n'en trouve aucune trace, ni dans son *Vita Anselmi*, ni dans son *Historia novorum*. Ce n'était pas faute de tout savoir, puisqu'il ne quittait pas le saint et qu'il était son secrétaire. Le silence sur tous ces points lui fut-il commandé ou du moins conseillé par le saint archevêque, ou bien lui fut-il inspiré par l'exemple que lui donnait le saint en couvrant d'un miséricordieux oubli une conduite et des procédés condamnables? N'obéit-il qu'à ses propres inspirations? Nous ne savons au juste. Ce qui paraît du moins fort probable, c'est que le principal motif d'Eadmer, en gardant un silence qui dut lui coûter, fut d'épargner la réputation du Souverain Pontife gravement compromise en Angleterre par la vénalité d'une partie de son entourage (1). Ce fut à prix d'argent que Guillaume le Roux obtint le rappel de Dom Jarenton. Assurément ce n'était pas le pape lui-même qu'il était parvenu à corrompre, mais quelqu'un de ses conseillers. Seulement, en Angleterre, où l'on voyait les choses de loin, on ne distinguait pas entre le pape et ses légats, entre le pape et ses conseillers. Nous en trouvons une preuve frappante dans le jugement que Guillaume de Malmesbury, un pieux moine profondément catholique et dévoué au Saint-Siège, ne craint pas de porter sur Urbain II. Selon lui, c'est une chose lamentable que, dans un si grand homme, l'argent l'ait emporté sur l'amour de la justice. « Est-ce donc ainsi, s'écrie-t-il, que l'argent domine et corrompt tout » (2)?

papæ nepotulum seu vernaculum, si debita beato Petro caritas in suo discessu maturiùs ut credebat futuro, ei per eumdem tantæ auctoritatis legatum, ut est papæ sororis filius, et si non tota, saltem ex parte mitteretur... » (*Chronicon Hugonis monachi virdunensis et Divionensis abbatis Flaviniensis*, lib. II. — *Pertz monum; Germ. hist.*, t. VIII, p. 474-5.

(1) Il est fort possible aussi qu'Eadmer, selon son habitude de ne rien avancer dont il ne fût sûr, n'ait pas voulu accuser Gautier de vénalité sur de simples bruits et sans avoir des preuves. Ces preuves nous manquent encore aujourd'hui.

(2) « Itaque arte quâ peritus erat, negotium conticiens, singulos ambiendo mune-

Eadmer avait vu de près ce grand homme qui fut aussi un grand saint; il ne pouvait partager ce sentiment. Il savait bien que si la gangrène de l'argent avait gagné une partie de la cour pontificale, elle était bien loin d'avoir atteint l'âme si noble et si élevée d'Urbain II. Il savait aussi qu'accuser sa cour, ses légats, ses conseillers, c'était nuire à sa réputation auprès d'un grand nombre, en inspirant des soupçons aux uns relativement à son désintéressement et à d'autres sur sa vigilance et sa perspicacité. Il prit le parti de garder le silence, non d'une manière absolue, mais autant qu'il était possible de le garder sans renoncer à faire connaître à la postérité l'histoire de l'Eglise d'Angleterre et celle de saint Anselme.

ribus et pollicitationibus, regi terminum ad festum sancti Michaelis obtinuit (Wilhelmus de Warlewast). Cunctatus est multum ad ei concedendum Urbanus quòd luctarentur in ejus animo Anselmi religio et munerum oblatio, sed prævaluit tandem pecunia. Itane omnià superat, omnia deprimit nummus? Indignum factum est pectore tanti viri, Urbani dico, vilesceret famæ cura, Dei respectus cederet et pecuniæ justitiam præverteret. » — *De gest pont. Angl.*, lib. I.

Voici maintenant le récit d Eadmer (*Hist. nov.*, lib. II) :

« Mansit ergo ibi (Romæ) per dies plurimos idem Wilhelmus, prudenter operam dando hos et illos suæ causæ fautores efficere, et ut domini sui voluntati satisfaceret, munera quibus ea cordi esse animadvertebat dispertiendo et pollicendo parvi habere. Deductus est ergo a sententià Romanus pontifex ac pro voto Wilelmi inducias dedit regi. »

CHAPITRE XXX

Impartialité et réserve d'Eadmer au sujet des évêques d'Angleterre.

Ce n'est pas assez de dire, on le voit, qu'Eadmer n'a point chargé Gautier, évêque d'Albano : l'histoire examinée de près et les documents en main oblige à reconnaître qu'il l'a sensiblement épargné. Il a épargné bien davantage encore les évêques anglais qui prirent parti contre saint Anselme. C'est là un point de grande importance qu'il est nécessaire de bien établir.

On pourrait soupçonner, et de fait on a quelquefois soupçonné Eadmer de s'être montré trop sévère à l'égard des évêques anglais. Cela se conçoit. Dans la situation où il se trouvait, les esprits les plus calmes se défendent difficilement d'un peu de passion. Que l'on se soit demandé si Eadmer avait échappé entièrement à une faiblesse dont les âmes les plus droites et les plus sincères ne sont pas toujours exemptes, cela n'a rien qui puisse étonner. Nous nous le sommes demandé nous-mêmes dans une première lecture de l'*Historia novorum*, alors que nous ne connaissions encore l'histoire d'Angleterre aux onzième et douzième siècles que dans ses grandes lignes et par ses traits saillants. La réponse à nos doutes ne nous a été fournie qu'un peu plus tard par une étude minutieuse et approfondie de l'histoire de l'épiscopat anglais, par une connaissance de cet épiscopat dans tous les détails que fournit l'histoire quand on remonte aux sources et qu'on se donne la peine de recueillir les documents épars dans des ouvrages contemporains ou du moins très anciens, nombreux et considérables.

C'est cette réponse que nous allons faire connaître très brièvement résumée et seulement dans ce qu'elle a d'essentiel.

Eadmer ne parle des évêques anglais d'une manière qui puisse, faute de connaître assez l'histoire contemporaine, être

soupçonnée d'un excès de sévérité, que dans quatre circonstances, d'abord en racontant les débats de Rockingham, ensuite à l'occasion d'une nouvelle discussion à Winchester, puis au concile de Londres en 1102, et enfin à propos d'une lettre adressée par quelques évêques à saint Anselme, vers la fin de son second exil, pour le presser de rentrer en Angleterre.

L'assemblée de Rockingham avait un but très net. Saint Anselme, comme primat d'Angleterre, était obligé, sous peine de perdre toute juridiction ecclésiastique et tout pouvoir archiépiscopal, d'aller chercher le pallium à Rome ou de l'obtenir de quelque autre manière, dans le courant de l'année qui suivait son sacre. Le Saint-Siège l'avait ainsi réglé. Le primat avait demandé à Guillaume le Roux la permission d'aller recevoir le symbole de son union avec le siège de Pierre des mains d'Urbain II. Mais le roi Roux, qui entendait se passer du pape, n'avait pas reconnu Urbain II et ne voulait pas le reconnaître. Il prétendait qu'Anselme pouvait fort bien se passer du pallium et qu'il devait lui obéir.

Il n'y avait à cela qu'un seul inconvénient, c'est qu'en se passant du pallium et en obéissant au roi plutôt qu'au pape, il fût devenu schismatique.

L'assemblée de Rockingham était appelée à répondre à cette question : Le primat pouvait-il reconnaître Urbain II et se rendre à Rome *malgré le roi?* A l'exception de Gondulfe, évêque de Rochester, qui, tout le monde le savait, ne faisait qu'un avec Anselme et à qui sa sainteté et sa popularité conféraient des immunités inconnues aux autres, pas un seul évêque n'osa répondre affirmativement. Tous furent d'avis que le primat devait obéir au roi. Anselme ayant déclaré qu'il ne tiendrait compte ni de cet avis, ni de la défense du roi, et qu'il irait à Rome malgré tout, et malgré tous, le roi ordonna aux évêques de lui refuser obéissance et de ne plus le reconnaître comme leur primat, et les évêques, pour obéir au roi, déclarèrent qu'ils n'obéiraient plus au primat, et qu'ils se séparaient de lui. Ils le lui déclarèrent tous, excepté Gondulfe (1).

(1) « Episcopi itaque omnes qui adfuerant, Roffensi solo excepto, aut uno aut alio modo debitam illi subjectionem et obedientiam abnegant. » — Ead., *Vit. Ans.*, lib. II.

« Præcipue tamen episcopi argutius allegabant papam non recipiendum in regno Angliæ, nisi regis electio præcessisset. Quos cum Anselmus volens reddere Cæsari quæ sunt Cæsaris, et malens Deo quam hominibus obedire, canonicis et plane divinis rationibus infrænasset, uno impetu vociferati sunt eum deliquisse in re-

Dans cette défection générale de l'épiscopat anglais à Rockingham, défection qui chez plusieurs, comme Osmond, évêque de Salisbury, placé par l'Église au nombre des saints, venait de l'ignorance plus encore que de la faiblesse, il ne faut pas comprendre saint Wulstan, évêque de Worcester. Ce serait à la fois un anachronisme, un contresens historique et une atteinte à l'autorité des historiens qui nous racontent la lutte de saint Anselme contre Guillaume le Roux au sujet de la liberté de l'Église.

Ce serait un anachronisme : l'assemblée de Rockingham s'ouvrit au commencement de mars 1095 et saint Wulstan mourut le 19 janvier de cette même année (1). Ne le fît-on mourir qu'en 1096 — ce à quoi nul document n'autorise — on ne saurait en conclure qu'il put assister à l'assemblée de Rockingham. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans ; les infirmités qui en 1093, deux années auparavant, l'avaient empêché d'assister au sacre de saint Anselme, l'eussent à plus forte raison empêché de se rendre à Rockingham.

giam majestatem, qui voluntati ejus suas præposuerat leges. Nam nec Deo miseri quidquam nisi rege consulto audebant ascribere. Igitur ad unam regis vocem, etc... Omnes enim, excepto Roffensi solo, obedientiæ vinculum solvunt, et præstitæ promissionis fidem. » — Joann. Saresb., *Vit. Ans.*, cap. VIII.

« In his exsequendis omnes episcopi Angliæ primati suo suffragium negarunt, partes agentes mercenarii, et libertatis profugi. Et quasi parum id esset, omnem ei obedientiam, et subjectionem abnegaverunt. » — Will. Malm., *De gest. pontif.*, lib. I.

« Nec erat de episcopis suis suffraganeis qui solatii juvamen præstarent patri suo pœne circumvento, imo potius tyranno favebant desipienti. » — Math. Paris., *Hist. Angl., edit. Madden.*, t. I, p. 50. — Cf. *Rog. Wend.*, II, 48.

Ranulph Higden dit dans son *Polychronicon*, après avoir raconté les débats de Rockingham, puis l'exil de saint Anselme et sa réception par Urbain II : « *Eo tempore* Ranulphus Cicestrensis episcopus regi cum aliis episcopis non cessit, sed in faciem pro Anselmo restitit, nihil veritus, anulum et baculum protendit, nec unquam animi rigorem deflexit donec Anselmus suo discessu causam suam enumeraret (lisez *enervaret*). » — Edit. Rawson Lumby, t. VII, p. 386.

Mais Ranulphus Higden est un compilateur. Il intercale ici dans son récit, sorte de mosaïque, un passage de Guillaume de Malmesbury auquel il ajoute de lui-même, et apparemment sans preuves, ces mots : *eo tempore,* et *cum aliis episcopis*. En quelle circonstance Radulfe (et non Ranulph) résista à Guillaume le Roux, Guillaume de Malmesbury ne nous le dit pas. Mais dans tous les cas son histoire du pontificat de saint Anselme, et la manière dont il raconte les scènes de Rockingham indiquent clairement que ce ne fut pas à Rockingham. Il est du reste le seul à rapporter cet acte de résistance. (*De gest. pontif.*, lib II.)

(1) Wulstan died in 1095, at the age of ninety. — Th. Duff. Hardy. Descriptive catalogue. T. II, p. 90.

« Anno millesimo nonagesimo quinto, vir vitæ venerabilis sanctus Wulstanus,

Ce serait un contre-sens historique. Le trait dominant de la physionomie et du caractère du saint évêque de Worcester est, avec une austérité extraordinaire, une indomptable énergie pour résister aux empiétements du pouvoir temporel sur les droits de l'Église. Le vaillant athlète qui répondant à un doute de saint Anselme sur un simple point de juridiction épiscopale en profitait pour lui écrire : « C'est pour défendre l'Eglise que vous êtes placé au sommet de la citadelle. Ne vous laissez point arrêter par la puissance séculière. Résistez à ceux qui se lèvent contre la sainte Église » (1), ce vieux lutteur aurait, par un revirement soudain, courbé son front devant la *puissance séculière* et abandonné son primat au fort de la mêlée ! On ne saurait l'admettre.

Supposer la présence de saint Wulstan à Rockingham, ce serait porter atteinte à l'autorité des historiens qui nous ont conservé le récit des scènes humiliantes pour l'épiscopat anglais, dont cette place forte fût le théâtre. Ce serait en particulier amoindrir l'autorité d'Eadmer, témoin des scènes qu'il raconte, et celui de tous les historiens qui nous les a retracées avec le plus de détails. Le silence de cet historien sur saint Wulstan, s'il était constaté qu'il assistait à l'assemblée de Rockingham, équivaudrait à l'accusation implicite d'un acte de faiblesse contre lequel proteste sa vie tout entière. Mais il est au contraire parfaitement constaté qu'à l'époque des débats de Rockingham, saint Wulstan n'était plus de ce monde.

Eadmer rapporte la défection des évêques avec un calme parfait, sans réflexions ni reproches. On ne trouve dans son récit

episcopus Wigorniensis migravit e sæculo. » — *Ypodigma Neustriæ a Thoma Walsingham*. Edit. Riley, p. 77.

« Vixit autem postea beatissimus autistes Wulstanus usque ad annum præsentem id est divinæ Incarnationis millesimum nonagesimum quintum. » — *Math. Paris. Chronica major, édit. Luard*. T. II, p. 43.

C'est l'opinion de dom Mabillon : *Annales ord. S. Ben.* Lib. LXIX, n° IV; de Wharton dans son *Anglia sacra*. : « Wulstanus non anno 1087 sed 1095 ineunte »; du savant Stubs dans ses *Memorials of saint Dunstan*, p. 163 en note; de M. Hamilton dans son édition du *Will. Malm. mon. De gest. pont. Angl.*, p. 288, et ce qui est d'un plus grand poids, des Bollandistes. Ils donnent au 19 janvier une vie de saint Wulstan par Capgrave qui le fait mourir en 1067. Sur quoi ils font cette remarque : *Fœdus error : lege 1095, nec aliter auctor scripsit; secum alioquin ipse pugnaret* etc., etc. Gams est le seul qui dans son *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ* place la mort de saint Wulstan en 1096. Il s'appuie pour cela sur l'autorité de Le Nève; or Le Nève dans son *Fasta Ecclesiæ Anglicanæ*, p. 295, dit : « Wulstan died, says Godwin, January 19, 1095; march 25, 1095 says Math. West. œtat. circ., 90.» Rien de plus. Il y a dans Gams non une erreur, mais un *lapsus*.

(1) *Hist. nov.*, lib. I.

aucune expression qui trahisse l'irritation, le mécontentement ou le mépris. Il ne dit pas, comme son contemporain Guillaume de Malmesbury, que « dans cette circonstance tous les évêques d'Angleterre se conduisirent comme des mercenaires et des déserteurs de la liberté de l'Eglise, *partes agentes mercenarii et libertatis profugi* » (1).

Hélas ! plusieurs d'entre eux n'étaient pas seulement des déserteurs de la liberté de l'Église, mais de toute justice, de toute honnêteté et quelquefois de toute pudeur.

Jean qui avait transféré son siège épiscopal de Wells à Bath, avait acheté ce nouveau siège de Guillaume le Roux. Etranger aux mœurs et à la science ecclésiastiques, ne s'entendant guère qu'à traiter certaines maladies par des remèdes empiriques, c'était un médecin, non un évêque (2).

En fait de science ecclésiastique l'évêque de Lincoln n'en possédait pas plus que celui de Bath, et il avait peut-être encore moins de conscience. C'était une créature de Guillaume le Roux.

Son habileté dans les affaires du siècle et la souplesse de son caractère lui avaient fait trouver grâce à ses yeux (3).

Maurice, évêque de Londres, avait, sous le rapport des mœurs, une réputation déplorable (4).

Robert, évêque de Chester, ne songeait qu'à amasser de l'argent. L'avarice avait oblitéré sa conscience (5).

Herbert Losinga, évêque de Thetfort, d'où il transporta son siège à Norwich, était passé maître dans l'art de la flatterie. C'est de là que lui venait son surnom de *Losinga*, louangeur (6).

(1) *De gestis pontif. Angl.*, lib. IV.

(2) Johannes erat Wellensis episcopus, natione Turonicus ; usu non litteris, medicus probatus. Is defuncto abbate Bathoniensi abbatiam a rege non gravate obtinuit eo quòd et in curiâ omnia vænum agebantur. » — *Will Malm. De gest. Reg. Angl.*, lib IV.

« Cum vero iis successisset Johannes, natione Turonicus, professione medicus. qui, etc. » — *Will. Malm. De gest. Pont. Angl.*, lib. II.

(3) « Negotiorum scientiâ sæcularium nulli secundus, ecclesiasticorum non ita. » — *Ibid.*, lib. IV. Dans sa première rédaction conservée dans plusieurs manuscrits, Guillaume avait ajouté ces renseignements que la prudence ou des ordres supérieurs, peut-être aussi la vérité mieux connue, lui firent effacer plus tard : « Qui nihil unquam pensi fecerit quominùs omnis libidinis et infamis et reus esset. In cunctam religionem protervus, etc. »

(4) Wilh. Malm. *De Gest. pontif.* — Edit. Hamilton, lib. II.

(5) *Ibid.*, lib. IV.

(6) M. Goulburn conteste cette signification ou du moins prétend qu'elle est contestable, mais sans donner des raisons bien fortes. — The life. letters, and sermons of bishop Herbert de Losinga by Goulburn and Symonds. T. I, p. 2.

Il était déréglé dans ses mœurs et notoirement simoniaque.

De tout cela Eadmer, qui n'ignorait rien, ne dit pas un mot. Il semble qu'il regarde les adversaires de son bien-aimé Père comme les siens propres, et qu'il craigne, après l'éclatante victoire remportée sur eux par le saint, de se servir de ses avantages pour les accabler et les couvrir de confusion. C'est qu'à l'époque où l'*Historia novorum* fut livré à la publicité, tous les évêques que nous venons de nommer, à l'exception de Maurice, évêque de Londres, étaient encore vivants. Aussi Eadmer ne se permet-il pas même une allusion. Les évêques, *episcopi*, dit-il simplement, comme s'il ne les connaissait en aucune manière et sans nommer aucun d'entre eux, si ce n'est Guillaume, évêque de Durham, qui s'était fait leur meneur. Cette circonstance importante appartenait de toute nécessité à l'histoire des débats de Rockingham, et ne pouvait être passée sous silence. D'ailleurs, presque rien sur ce meneur. « Il était persuadé, disait-on, que l'archevêque une fois exilé, il serait lui-même promu au siège de Cantorbéry » (1). Que ce fussent réellement là ses vues, Guillaume de Malmesbury ne le rapporte pas comme un on-dit, mais comme une chose certaine (2).

Les agissements de l'évêque de Durham et son attitude à Rockingham, ses antécédents, son caractère inquiet et remuant, et sa réputation bien connue d'ambitieux, d'intrigant et surtout de conspirateur, ne laissaient aucun doute sur le but qu'il poursuivait en cherchant à perdre Anselme. Il avait été, quelques années auparavant, accusé d'avoir participé secrètement à une révolte contre Guillaume le Roux, et condamné de ce chef à l'exil (3). Maintenant qu'il avait obtenu sa grâce, il ne négligeait aucune occasion de s'insinuer le plus avant possible dans les

(1) « Ratus, ut dicebatur, ipso discedente, se archiepiscopatûs stola sublimandum. » — *Hist. nov.*, lib. I.

(2) « Inventor et vexillifer factionis erat Wilhelmus Danelmensis episcopus, homo importunæ facundiæ, et ambitionis infestæ. Qui speraret episcopatui intrudi Anselmo depulso : ideoque improbius insistebat negotio, etc..... » — *De Gest. pontif.*, lib I.

(3) « Nullis principis factis vel dictis contra eum existentibus, ab amicitiâ descivit, in perfidiâ Odonis Bujocensis et cœterorum se immiscens. Quapropter victis partibus ab Angliâ fugatus, post duos annos, indulgentiâ principis rediit. Episcopatu ergo resumpto sedulo agebat ut in antiquum resumeretur amorem, spectatoque regis ingenio quocumque ille vergendum putasset, et ipse vergere. » — *Ibid.*, lib. III.

« In this plot the first was bishop Odo and bishop Geoffrey, and William bishop of Durham. » — *The Anglo-Saxon Chronicle*, t. II, p. 191. — Cf. Henr. Huntend, *Hist. Angl.*, lib. VII, edit. Arnold, p. 214.

bonnes grâces du roi. Il y réussit quelque temps. Mais cela ne dura pas. Avant que cette année 1095 qui l'avait vu triomphant à Rockingham fût achevée, Guillaume le Roux lui envoyait une sommation de se présenter immédiatement devant la cour pour se laver d'une nouvelle accusation de trahison. Dieu le citait en même temps devant son tribunal suprême. Avant d'y comparaître, il eut la consolation d'être assisté à sa dernière heure par le saint archevêque qu'il avait cherché à supplanter. Le saint lui pardonna, et il oublia tout. Eadmer semble avoir tout oublié avec lui. Aucun des détails que nous venons de rapporter ne nous sont connus par lui. A part la circonstance de son rôle de meneur qui ne pouvait être omise, le généreux historien de saint Anselme lui a noblement accordé sur tous les autres points l'amnistie du silence.

Quand le pallium eut été apporté de Rome à saint Anselme, deux évêques reconnurent leurs torts et lui demandèrent de les absoudre de la faute qu'ils avaient commise en l'abandonnant. Ces deux évêques Eadmer les nomme; c'étaient Osmond, évêque de Salisbury, et Robert, évêque d'Hereford. Aucun des autres évêques n'eut ce courage. Eadmer ne le fait même pas remarquer.

Même après avoir reçu le pallium, le saint archevêque de Cantorbéry avait absolument besoin d'aller à Rome et de consulter le Souverain Pontife. Avait-il le droit de faire le voyage de Rome malgré le roi qui continuait à s'y opposer? Non, ré-répondent à Winchester quatre évêques présents à la cour. « Or ces évêques, dit Eadmer, étaient Walchelin, évêque de Winchester, Robert, évêque de Lincoln, Osmond, évêque de Salisbury, Jean, évêque de Bath » (1). Pas un mot de plus.

Dans l'assemblée qui précéda le concile de Londres en 1102, sous Henry Beauclerc, la question des investitures souleva des débats qui donnèrent lieu à une scène très vive. Le roi avait envoyé à Rome comme députés, dans le but d'obtenir du pape Pascal II l'autorisation de conserver l'investiture, le nouvel archevêque d'York Girard, Herbert Losinga, évêque de Norwich, et Robert, évêque de Chester. Anselme avait député deux de ses moines, Dom Baudouin et Dom Alexandre. La lettre remise aux députés du roi lui étant défavorable, il refusa d'en donner lecture au concile. Le primat lut celle que lui avaient apportée ses moines. Le pape s'y montrait absolument opposé à ce que le roi continuât de donner l'investiture aux évêques et aux abbés de son royaume. Pour détruire l'effet de cette lettre, les trois évê-

(1) *Hist. nov.*, lib. II.

ques députés ne craignirent pas de recourir à un mensonge odieux et sacrilège. Le pape, assurèrent-ils, leur avait tenu en particulier un langage tout différent de celui qu'il tenait en public. Il leur avait déclaré qu'il n'inquiéterait pas le roi d'Angleterre au sujet des investitures tant qu'il continuerait d'ailleurs à se conduire en bon prince. Dom Baudouin, qui était d'un naturel bouillant, protesta avec indignation. Eadmer, lui, raconte cette scène avec beaucoup de calme. Il relate toutes les circonstances, il fait remarquer queces trois prélats, sur la demande qui leur en fut faite, déclarèrent qu'ils déposaient comme évêque; il rapporte même plusieurs des paroles qui furent échangées entre les députés de l'archevêque et ceux du roi, mais sans sortir de sa modération habituelle. L'attentat de ces trois indignes prélats était cependant un de ceux que l'historien a le droit, on pourrait aussi bien dire le devoir, de flétrir vigoureusement. Dès que Pascal II en fut instruit, il fulmina une sentence d'excommunication contre les trois évêques qui s'en étaient rendus coupables. Nous connaissons déjà deux d'entre eux, le fameux Losinga, et ce rapace évêque de Chester qui était prêt à toutes les besognes pourvu qu'on y mît le prix.

Le plus indigne des trois était Girard, récemment promu à l'archevêché d'York. Quelques années après sa mort le pieux et doux Radulfe, successeur de saint Anselme sur le siège de Cantorbéry, écrivait au pape Callixte II : « Au sujet de Girard, le meilleur parti à prendre est de garder le silence. Tout ce qu'on pourrait dire de son élection, de sa vie, et de sa mort misérable, ne pourrait qu'offenser les oreilles pieuses (1) ». Les bruits les plus infamants couraient sur son compte. On ne l'accusait pas seulement de débauches, on disait tout haut qu'il était adonné à la magie. Ce qui est certain c'est que les chanoines d'York s'opposèrent absolument à ce qu'il fût, selon la coutume, enterré dans sa cathédrale (2).

(1) « Quo tandem defuncto (Thoma) in locum ejus quidam Girardus succedit de cujus electione, vitâ, moribus, et misero obitu, melius est silere quam quidquam quod christianæ pietatis aures offendat enarrare. » — *Epist. Radulfi Cant. arch. Callixto. The Hist. of the Charch of York edit. Raine.* T. II, p. 245.

(2) Dans sa première rédaction de son ouvrage : *De gestis pontificum Angliæ*, (lib. III), Guillaume de Malmesbury s'était fait l'écho des bruits qui couraient sur Girard : « Cœterum vel rei veritate, vel rumorum licentiâ parùm diffinio, multorum criminum et maxime libidini obnoxius erat. Qui etiam maleficiis dicitur inservire quòd Julium Firminum secreto et pro meridianis horis lectitaret. »

Guillaume de Malmesbury a effacé ce passage reproduit en note par son récent éditeur, M. Hamilton, d'après d'anciens manuscrits. Guillaume de Neubrige rap-

On voit que Henri Beauclerc choisissait bien ses députés.

Pour confondre les adversaires de son saint et cher maître Eadmer n'avait qu'à tracer d'eux un portrait ressemblant. Mais sur ces tristes personnages pas un mot. Eadmer semble ne connaître d'eux que leur nom et celui de leur évêché.

En 1106 saint Anselme exilé une seconde fois pour la cause de l'Eglise venait de se réconcilier avec Henry Beauclerc. Il attendait, pour rentrer en Angleterre, que certaines affaires fussent réglées. Cependant sa présence y était devenue bien nécessaire et son retour était appelé par des vœux unanimes. De toute part on trouvait qu'il se faisait trop longtemps attendre.

« Les maux qui fondaient sur l'Angleterre, raconte Eadmer, en vinrent à ce point que les évêques eux-mêmes, qui s'étaient constamment rangés du côté du roi pour opprimer la liberté de l'Église et le courageux défenseur qu'elle trouvait dans la personne d'Anselme, furent réduits par l'excès de leurs épreuves à recourir au primat et à lui écrire pour le prier de venir à leur aide, lui promettant que désormais ils le suivraient comme leur père dans les choses de Dieu. Mais on verra mieux que cela, je pense, en lisant la lettre qu'ils lui adressèrent. Voici cette lettre :

« A leur très cher père Anselme, archevêque de Cantorbéry, Girard archevêque d'York, Robert évêque de Chester, Herbert évêque de Norwich, Radulfe évêque de Chichester, Samson évêque de Worcester, et Guillaume évêque élu de Winchester, salut.

« Nous avons attendu la paix et elle s'éloigne de nous. Nous avons été... (1) »

porte ces accusations comme des faits certains, excepté au sujet de la magie. Sur ce point il se contente de dire : *ut plurimi asseverant*. — *Guillelmi Neubrigensis Historia sive chronica rerum Anglicanarum*. Edit. Hearn. Oxford 1719. Lib. I, p. 25.

« Certe canonici Eboracenses ne in ecclesiâ sepeliretur pertinacissime resistere, vix ignobilem cadaveri pro foribus injici passi. » — Will. Malm. *De gest. pontif.*, lib. III.

(1) « Attamen dicendum quòd eo usque mala super Angliam ipsis diebus inundaverunt ut ipsi episcopi qui semper libertatem ecclesiæ et Anselmum eamdem libertatem sublevare tuerique nitentem, ut ex superioribus intelligi potest, cum principe deprimere nisi sunt, tantorum malorum immensitate compulsi, mandata Anselmo cum epistola dirigerent, et opem subventionis proponi deposcerent, seque illum amodo secuturos in Dei rebus ut Patrem promitterent. Sed hæc, ut opinor, melius liquebunt, si epistola ipsa suscribatur quam ei miserunt. Est igitur hœc : »

« Patri dilectissimo Anselmo etc... » *Hist. nov.*, lib. IV.

Dans ce passage, du moins dans deux lignes, ne laisse-t-il pas percer quelque sévérité à l'égard des adversaires de saint Anselme ? N'affirme-t-il pas des six signataires de la lettre qu'il reproduit « qu'ils s'étaient constamment rangés du côté du roi pour opprimer la liberté de l'Eglise? » Et comme cela est inexact, au moins en ce qui regarde Guillaume, évêque élu de Winchester, ne peut-on pas reprocher à l'auteur de l'*Historia novorum* deux lignes trop sévères ?

Nous ferons d'abord remarquer que Guillaume Giffard, évêque élu de Winchester, ne fut jamais l'adversaire de saint Anselme, qu'il ne lui fit jamais d'opposition en aucune manière et dans aucune occasion (1.) Si Eadmer, par la plus gratuite et la plus inexplicable des calomnies, l'avait représenté comme un de ceux qui « s'étaient constamment rangés du côté du roi pour opprimer la liberté de l'Église », il se serait montré non pas sévère, mais absolument injuste, non à l'égard des adversaires du saint, mais à l'égard de l'un de ses meilleurs amis.

Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est le sens du passage d'Eadmer que nous venons de citer. Rien n'indique que l'auteur ait voulu désigner tous les signataires de la lettre comme ayant fait une opposition quelconque. La seule chose que dise son texte c'est que même les évêques qui s'étaient le plus constamment et le plus fortement tournés contre lui se virent contraints de le redemander. Ces évêques-là mêmes qui avaient été la cause de son exil, *ipsi episcopi qui semper* etc., même ceux-là furent, tant les maux dont souffrait l'Angleterre étaient grands, réduits à solliciter son retour. Eadmer rapporte la lettre par laquelle ce retour fut sollicité et que lui écrivirent ces évêques-là *eux-mêmes*.

Dans tous les cas Eadmer pouvait bien, sans être trop sévère, mettre au nombre de ceux qui « s'étaient constamment rangés

(1) Les six évêques signataires de cette lettre faisaient partie de l'assemblée qui précéda le concile de Londres en 1102, et dans laquelle les évêques, dit Eadmer, prirent le parti du roi contre saint Anselme. Mais parmi ces évêques on ne saurait ranger Guillaume Giffard. C'est au sujet des investitures que ces évêques prirent parti pour le roi. Ils lui conseillaient de les conserver. Guillaume au contraire, c'est Eadmer qui nous l'apprend, ne voulut jamais consentir à recevoir l'investiture de la main du roi. C'est le primat qui la lui donna. Dès lors il n'était pas nécessaire qu'en parlant de l'attitude des évêques dans cette assemblée il fît une exception en faveur de l'évêque élu de Winchester. L'ensemble de son ouvrage nous le fait assez connaître comme un champion héroïque de la cause des Investitures.

du côté du roi pour opprimer la liberté de l'Eglise » les trois premiers signataires de cette lettre puisqu'ils étaient encore sous le coup de l'excommunication lancée contre eux par le pape Pascal II en punition de leur audacieux attentat contre la liberté de l'Eglise (1).

C'est à peine si l'on pourrait soutenir qu'en fait de sévérité, les apparences, dans ce passage pris isolément, sont contre Eadmer. Dans ce cas, il faudrait reconnaître qu'elles sont bien davantage encore contre saint Anselme. Dans sa réponse à la lettre de ces évêques qui le redemandent, il leur dit : « Je vois avec plaisir que vous reconnaissez enfin à quoi vous a conduits votre patience, pour employer une expression adoucie » (1). Le saint archevêque leur fait assez entendre qu'il pourrait, sans manquer à la vérité, se montrer plus sévère. Est-ce bien à l'évêque élu de Winchester que s'adresse ce reproche voilé ? En séparant ces deux lettres de l'ensemble de l'ouvrage dans lequel elles sont insérées, on le dirait. Mais ces deux lettres, ainsi que les réflexions dont Eadmer les fait précéder, trouvent leur explication dans l'ensemble de l'*Historia novorum* dont elles font partie.

Guillaume Giffard venait à peine d'être rappelé d'un exil que, lui aussi, il avait subi pour la noble cause dont Anselme s'était fait le défenseur. Le saint l'avait félicité, encouragé, soutenu de toutes manières, et maintenant, parce qu'il s'associe à des évêques moins courageux pour demander son prompt retour, il le confondrait avec ceux qui avaient péché par un excès de patience, c'est-à-dire, en supprimant l'euphémisme, par servilité !

Les apparences sont bien davantage encore contre saint Anselme dans la lettre qu'il adressa, vers la fin du règne de Guillaume le Roux, à Pascal II qui venait de succéder à Urbain II,

(1) Le pape Pascal II adressa au saint primat au moment où il se disposait à rentrer en Angleterre une lettre pour lui communiquer le pouvoir d'absoudre ces trois évêques. Ceux qui trouveraient le langage d'Eadmer trop sévère feront bien de le comparer avec celui que tient le pape en cette lettre :

« Præterea super episcopis qui falsum, ut nosti, a nobis rumorem retulerunt, cor nostrum vehementius aggravatur, quia non solum nos læserunt, sed multorum simplicium animas deceperunt, et Regem adversus charitatem sedis Apostolicæ impulerunt. Unde et multum eorum flagitium, Domino cooperante, non patimur. Verumtamen quia filii nostri Regis instantia pro eis nos pulsat attentius, etiam ipsis communionis tuæ participium non negabis donec veniendi ad Nos præceptum accipiant. » — *Hist. nov.*, lib IV.

(2) « Gratum mihi quia tandem cognoscitis ad quid vos perduxit, ut mitius dicam, vestra patientia. » — *Ibid.*

pour lui faire connaître les motifs de son exil. Après un rapide exposé des abus qui régnaient en Angleterre et en particulier des mesures rigoureuses prises par le roi pour empêcher tout rapport avec le Saint-Siège, il ajoute : « Sur tous ces points, personne dans le royaume qui me soutînt. Les évêques mes suffragants eux-mêmes refusaient de me donner conseil, si ce n'est dans le sens des volontés du roi » (1).

A parler en toute rigueur, il y avait une exception à faire en faveur de son suffragant et de son voisin le plus rapproché, Gondulfe, évêque de Rochester. Mais Gondulfe, son ami intime, ne faisait qu'un avec lui. C'est à peine s'ils comptaient pour deux hommes. En toute circonstance et sur tous les points, Gondulfe pensait comme Anselme et presque par lui. Le roi lui laissait toute liberté sous ce rapport. Mais son suffrage acquis d'avance et complètement isolé était de nul effet et ne changeait en rien la situation du primat. Il eût fallu, pour donner au souverain pontife ces explications parfaitement inutiles, entrer dans des détails qu'une lettre ne comporte pas.

Il n'est pas rare qu'un passage d'un ouvrage historique, ou un des documents qu'on y rencontre, demande, pour être bien compris, à être expliqué et pour ainsi dire commenté par l'ouvrage tout entier. De plus, il est nécessaire, dans le cas présent, de tenir un très grand compte de l'époque à laquelle l'ouvrage fut publié.

Suivant toute apparence, les quatre premiers livres de l'*Historia novorum* et le *Vita Anselmi* parurent au plus tard en 1112. Or, en 1112, Guillaume Giffard, évêque de Winchester, vivait encore (2), et avec lui la plupart de ceux qui avaient été témoins de ses luttes pour la liberté de l'Eglise. Eadmer n'aurait pu le représenter comme un adversaire de saint Anselme sans soulever des réclamations de toute part.

Ce n'était pas seulement Guillaume évêque de Winchester qui vivait encore en 1112. Jean, évêque de Bath (3), Radulfe, évêque de Chichester (4), Robert, évêque de Chester (5), Guillaume de

(1) « In omnibus his et similibus, si consilium petebam, omnes de regno ejus, etiam suffraganei mei episcopi, negabant se consilium daturos, nisi secundum voluntatem Regis. » — *Epist.* III, 40.

(2) Elu par Henry Beauclerc en 1100, il mourut en 1129.

(3) Nommé par le Conquérant, transféré de Wells à Bath par Guillaume le Roux en 1088, il mourut en 1122.

(4) Nommé par Guillaume le Roux en 1092, il vécut jusqu'en 1123.

(5) Il avait été nommé par le Conquérant. Il mourut en 1117.

Warlewast, évêque d'Exeter (1), Robert Bloet, évêque de Lincoln (2), Herbert Losinga, évêque de Norwich (3), Roger, évêque de Salisbury (4), Ralf Flambard, évêque de Durham (5) et Samson, évêque de Worcester (6), survivaient également.

Pas un seul de ces évêques n'était sans reproche. Mais des raisons faciles à comprendre imposaient à l'historien de saint Anselme une grande réserve à leur égard. Pouvait-il, pour ne citer qu'un exemple, pouvait-il, en 1112, écrire de Jean, évêque de Bath qui ne mourut qu'en 1122, ce que Guillaume de Malmesbury écrivit de lui dans son ouvrage : *De gestis pontificum* en 1125, *qu'il était un ivrogne : et meri maximè bibulus ?* (7) Assurément non, et l'eût-il pu, il ne l'eût certainement pas fait. Il ménage avec le même soin la réputation des évêques qui étaient morts, celle de Maurice, évêque de Londres, par exemple, mort en 1107 et qui passait pour un libertin (8).

Sa discrétion n'est pas moins grande en parlant des évêques en général. On ne trouve jamais sous sa plume de ces appréciations peu mesurées qui échappent à Guillaume de Malmesbury, appréciations très justes si on ne les appliquait qu'à un certain nombre des membres de l'épiscopat anglais, mais qui cessent d'être vraies dès qu'elles visent cet épiscopat tout entier. Ainsi, à propos des conciles célébrés par saint Anselme, « il est bien inutile, dit Guillaume de Malmesbury, de parler des décrets qui y furent portés. On sait assez qu'ils sont déjà tombés dans l'oubli. Car les évêques, dont le devoir serait de faire respecter les ordres de leur Père, livrent leur vie au déshonneur, jettent leur réputation au vent. Ils sont les premiers à arborer l'étendard du vice et les derniers à déployer celui de la vertu » (9).

(1) Nommé par Henry Beauclerc en 1107, il mourut en 1136.

(2) Nommé par Guillaume le Roux en 1093, il mourut en 1123.

(3) Nommé par Guillaume le Roux en 1091, il mourut en 1119.

(4) Nommé par Henry Beauclerc en 1103, il mourut en 1139.

(5) Nommé par Guillaume le Roux en 1199, il mourut en 1128.

(6) Nommé par Guillaume le Roux en 1095, il mourut en 1112.

(7) C'est dans sa première rédaction des *Gesta pontificum*, en 1125, que Guillaume de Malmesbury, à tort ou à raison, parlait ainsi de l'évêque de Bath. Il fit disparaître cette accusation dans une rédaction postérieure.

(8) Dans sa dernière édition des *Gesta pontificum* (lib. II), Guillaume de Malmesbury se borne à dire de Maurice, *quamvis in quibusdam minus prosperæ famæ*. Dans sa première édition, conservée en plusieurs manuscrits reproduits par M. Hamilton, son récent éditeur, il avait expliqué le *in quibusdam* avec une crudité d'expressions qui dépasse un peu la juste mesure.

(9) « Cœterum de decretis conciliorum ab ipso celebratorum nihil attinet dicere, cum omnia jam obsoleta sciantur deperisse. *Nam et episcopi quorum esset officii*

Eadmer ne se permet pas même les réflexions les plus justes et qui naissent naturellement du récit des faits, dès qu'elles peuvent blesser le corps épiscopal d'Angleterre. « Le plus souvent, dit son contemporain le moine Orderic Vital dans son histoire ecclésiastique après nous avoir fait connaître les déplorables nominations épiscopales faites par Guillaume le Roux, le plus souvent ce sont des hommes légers ou ignorants qui sont choisis pour gouverner l'Eglise. Ce n'est pas leur sainteté qui les fait choisir, ni leur habileté dans les sciences ecclésiastiques, ni leurs connaissances littéraires ; c'est la faveur dont jouissent leurs parents nobles et le crédit de leurs amis haut placés » (1). Il aurait pu ajouter que c'était assez souvent leurs vices et leur argent.

On dirait qu'Eadmer ne sait pas un mot de tout cela. Il semble s'être interdit le droit de condamner et de flétrir au delà des bornes du strict nécessaire des hommes dont le caractère sacré commande le respect. Mais ce n'est pas seulement le respect qui l'enchaîne. C'est visiblement l'exemple de ces sentiments élevés, généreux et délicats qu'il avait si longtemps admirés dans le saint dont il écrivait la vie et qu'il avait puisés lui-même à son école. D'ailleurs cette vie du saint déjà écrite en grande partie fut soumise à son examen, et il y fit des corrections. Qui sait si ces corrections n'effacèrent pas certains traits qui pouvaient nuire à ses adversaires ? Dans tous les cas il est visible que, d'une manière ou d'une autre, l'âme du maître a passé dans celle du disciple.

patris sui statuta tutari, vitam probris exponunt, famam ventis diffundunt, primi malorum signiferi, ad bonum postremi. » — *De Gest. pontif.*, lib. I.

(1) « Plerumque leves vel indocti eliguntur ad regimen Ecclesiæ tenendum, non pro sanctitate vitæ, vel ecclesiasticorum eruditione dogmatum, liberaliumve peritiâ litterarum ; sed nobilium pro gratiâ parentum et potentum favore amicorum. » — *Hist. eccl.* lib. X, cap. II.

CHAPITRE XXXI

Reproche de partialité pour son Eglise de Cantorbéry adressé à Eadmer par Rohrbacher; la partialité n'est nullement le fait d'Eadmer, mais bien celui de Rohrbacher.

Rohrbacher appelle Eadmer un « écrivain très calme et très modéré » (1), mais après une mention succincte d'un démêlé entre Radulfe archevêque de Cantorbéry et Turstin archevêque d'York, démêlé raconté par Eadmer, il fait cette réflexion :

« L'historien Eadmer, moine de Cantorbéry, et qui ne voit dans tout ceci que son Église et son archevêque, ne paraît pas toujours impartial envers celui d'York » (2).

Ce reproche ne s'adresse pas à l'histoire de saint Anselme qui se termine avec le quatrième livre de l'*Historia novorum*, mais à l'histoire du pontificat de Radulfe, son successeur, racontée dans les deux derniers livres de l'*Historia novorum* ajoutés après coup et formant un volume à part. Ce reproche manque absolument de fondement et on ne saurait invoquer l'ombre même d'une raison pour le justifier. Pour le montrer, nous allons d'abord faire connaître le démêlé dont il s'agit et la manière dont Eadmer le raconte.

Après la mort de Thomas, archevêque d'York, Turstin fut élu pour lui succéder. Quelque temps après son élection, Radulfe, archevêque de Cantorbéry, l'invita à venir se faire sacrer à Cantorbéry, suivant l'usage, après lui avoir fait profession d'obéissance. Il était de notoriété publique que Thomas l'ancien avait fait profession d'obéissance à Lanfranc, puis Girard et Thomas le jeune à saint Anselme. Turstin répondit qu'il irait volontiers se faire sacrer, mais qu'il ne ferait jamais la pro-

(1) Histoire de l'Eglise. Livre LXVII, tome XV, p. 127.
(2) *Ibid.*, p. 170.

fession d'obéissance qui lui était demandée. Radulfe refusa de le sacrer, et, comme ce droit n'appartenait qu'à lui seul, la position de Turstin devint embarrassante. Mais ses chanoines tenaient absolument à avoir un archevêque qui ne fût pas soumis à celui de Cantorbéry et le poussaient à ne pas céder. Le roi d'Angleterre, Henry Beauclerc, prit fait et cause pour l'archevêque de Cantorbéry et donna ordre à Turstin de se conformer à l'usage suivi par ses prédécesseurs ou de renoncer à l'archevêché d'York. Turstin préféra renoncer à l'archevêché. Il promit formellement au roi et à l'archevêque de Cantorbéry qu'il ne ferait jamais aucune démarche pour le récupérer. Mais il ne tarda pas à revenir sur sa parole.

Le pape Pascal II, à la sollicitation des chanoines d'York, obligea le roi d'Angleterre à réintégrer Turstin dans l'évêché auquel il avait renoncé. Turstin multiplia alors ses démarches pour obtenir d'être dispensé de la profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry. Après la mort de Pascal II, bientôt suivie de celle de Gélase II, il alla trouver le nouveau pape Calixte II, et il fit si bien que le pape le sacra lui-même et lui accorda la dispense tant désirée.

Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui venait d'être élevé au souverain pontificat et qui avait pris le nom de Calixte II, ne connaissait nullement la constitution et les usages de l'Église d'Angleterre et les privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'archevêque de Cantorbéry. Il fut facile à Turstin de lui montrer sa cause sous un jour favorable. Mais quand son légat le cardinal Pierre vint en Angleterre, quelques années plus tard, pour d'autres affaires, et qu'il eut prit connaissance des documents conservés dans les archives de l'Église de Cantorbéry, il reconnut et ne craignit pas de déclarer tout haut que le pape s'était laissé tromper et qu'il avait causé un grand dommage à cette Église. Il promit de travailler à ce que ce dommage fût réparé.

L'archevêque Radulfe n'avait pas attendu l'arrivée d'un légat pour réclamer auprès de Calixte II. Dès qu'il fut informé du sacre de Turstin, il écrivit au souverain pontife pour lui faire connaître ses droits. Mais Calixte II, pour des motifs dont l'exposé serait beaucoup trop long et n'est pas nécessaire à notre but, ne voulut rien entendre. Il intima même au roi d'Angleterre et à l'archevêque de Cantorbéry l'ordre formel de laisser Turstin rentrer dans son diocèse et de lui permettre d'y remplir en paix ses fonc-

tions d'archevêque. Ce qu'ils firent immédiatement, et tout fut terminé.

Comment Turstin avait-il obtenu ces lettres en sa faveur? « A la manière dont tout s'obtient à Rome (1) », dit Eadmer. Il est probable qu'il y a là tout autre chose que l'expression d'un simple soupçon. Si l'on voulait n'y voir qu'un soupçon, il faudrait convenir qu'il était malheureusement trop fondé. La vénalité d'une partie de l'entourage du pape, et par suite l'influence de l'argent dans certaines déterminations suggérées à des pontifes d'un caractère aussi noble et aussi désintéressé que les bienheureux Urbain II et Calixte II par des conseillers dont ils ne croyaient pas avoir de raisons de se défier, ne sauraient être contestées.

Après ce trait assez inoffensif qui atteint beaucoup moins la personne de Turstin que sa cause, Eadmer ne mêle absolument rien au récit de ce démêlé qui soit de nature à blesser tant soit peu les personnes. Aussi n'est-ce pas de ce chef que Rohrbacher le censure. C'est uniquement pour avoir raconté ce conflit en « moine de Cantorbéry qui ne voit que son Eglise et son archevêque, et qui ne paraît pas toujours impartial envers celui d'York, » c'est-à-dire qui lui donne tort.

Mais pouvait-il lui donner raison? Il était absolument impossible qu'il donnât raison à Turstin sans donner complètement tort, et même sans imputer un tort très grave à saint Anselme et à Lanfranc, et aux prédécesseurs de Calixte II : ce que Rohrbacher n'a probablement pas entendu exiger de lui.

Cette question de savoir si l'archevêque d'York était tenu de faire profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry, qui, grâce aux agissements de Turstin et de ses partisans et des lettres qu'ils ont obtenue du Saint-Siège, demeure embrouillée dans l'histoire (2), était très claire pour Eadmer.

(1) « More quo cuncta Romæ impetrantur. » — *Hist. nov.*, lib. VI.

(2) On peut juger des moyens auxquels les chanoines d'York recouraient pour obscurcir et altérer la tradition en consultant un pamphlet publié par l'un d'entre eux, Hugues Sotovagine, contemporain de Turstin.

Thomas l'ancien, archevêque d'York, fit d'abord quelque difficulté de se prêter à cette profession d'obéissance. En sa qualité de Normand, il ne connaissait pas assez les traditions de l'Eglise d'Angleterre. Lanfranc établit ses droits, les preuves en mains, au concile de Winchester en 1072 et Thomas les reconnut et s'exécuta. Un écrit fut rédigé pour constater que ces droits et cette tradition avaient été reconnus non seulement par Thomas mais par tous ceux qui assistaient au concile, c'est-à-dire par le roi Guillaume le Conquérant, tous les évêques et tous les abbés d'Angleterre. Lanfranc envoya cet écrit au pape Alexandre. (On en trouve le texte dans Guill. de Malm., *De gest. pontif.*, *Angl.*,

La lettre adressée au pape Calixte II par Radulfe (1) est un savant mémoire historique d'une assez grande étendue sur les privilèges conférés par les souverains pontifes aux archevêques de Cantorbéry et sur les traditions suivies jusqu'à son temps. Le droit des archevêques de Cantorbéry d'exiger une profession d'obéissance de la part des archevêques d'York y est pleinement constaté. Eadmer qui, en sa qualité de secrétaire de Radulfe, connaissait ce mémoire, s'il n'en était pas l'auteur, ne voyait sans doute pas ce qu'on pouvait opposer aux preuves qu'il fait valoir, et, véritablement, il est aussi difficile, et peut-être même plus difficile encore de le voir aujourd'hui.

Eadmer avait sous les yeux, dans les archives de Cantorbéry, des pièces qui établissaient le droit réclamé par son archevêque (2). Pouvait-il n'en pas croire ses yeux?

lib. I.) Le Conquérant apposa son sceau à cet écrit et il fut conservé avec soin dans les archives de Cantorbéry. Hugues Sotovagine trouve un moyen fort simple d'éluder la force de cette pièce: il dit qu'elle avait été fabriquée par les moines de Saint-Sauveur. Et en quels termes il le dit! « Audite monachorum, si vere monachorum, turpem et dolosam possidendi impietatem, injuste et violenter assecutam subjectionem. Monachi Cantuarienses cartam scripserunt et regis sigillo surreptione et dolo acquisito sigillaverunt, causam scilicet ventilatam esse inter suos archiepiscopos coram rege et episcopis et primoribus Angliæ, et ostensum est et cognitum esse Eboracensem archiepiscopum Cantuariensi debere cum juramento professionem facere... » — *De adventu ducis Normanniæ in Angliam*, etc., dans les *Historians of the Church of York*, t. II, p. 98

Puis il donne le texte d'une lettre d'Urbain II où il reproche à Thomas d'avoir fait profession d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry, et déclare que c'est un abus qui doit être supprimé. Seulement cette lettre a été fabriquée par Sotovagine. Au sujet de la profession d'obéissance faite par Girard à saint Anselme, et qu'il nie absolument, malgré des preuves évidentes, il a tout un petit roman. La lettre où saint Anselme fulmine l'excommunication contre Thomas le jeune, s'il se fait sacrer sans avoir fait profession d'obéissance à l'archévêque de Cantorbéry, ne l'embarrasse nullement. D'après lui, cette lettre fut fabriquée par les moines de Cantorbéry. « Cogitaverunt quidem et quæ nequiter confinxerant, et iniquitatem in excelsis locuti sunt quòd Anselmus, etc... » Il paraît que ces moines étaient des fabricants de premier ordre. Toutes les pièces conservées dans les archives de Cantorbéry et attestant le droit en question avaient été, si l'on en croit Sotovagine, fabriquées par eux.

(1) « Epistola Radulfi arch. Cant. Calixto papæ missa querentis de injuriâ sibi et Ecclesiæ Cantuariensi illatâ in consecratione archiepiscopi et causis Ecclesiæ Eboracensis. » — *The historians of the Church of York by Raine*, t. II, p. 228.

(2) Une partie de ces pièces avaient péri dans un incendie ; mais on avait des copies qu'Eadmer savait être très authentiques. D'ailleurs les pièces dont on conservait le texte original étaient plus que suffisantes pour établir le privilège contesté par York. Eadmer en a cité quelques-unes.

« Ad hæc investiganda multorum sollicitudo, ut diximus, evigilavit, et confisa Ecclesia Dei justitiæ antiquorum scriniorum abdita, sacrorum Evangeliorum volumina, soli decori domûs Domini eatenus inservientia diligentius perscrutata est.

Mais surtout Eadmer devait nécessairement envisager cette question comme l'avait envisagée saint Anselme. Il devait en penser ce qu'en avait pensé saint Anselme.

Saint Anselme avait eu avec Thomas, archevêque d'York, exactement le même démêlé que son successeur immédiat Radulfe avait avec Turstin le successeur immédiat de Thomas. Le second démêlé avait lieu quelques années après le premier, et il en était la reproduction absolument exacte. Rien n'était changé que les noms.

Les archevêques d'York regardaient la professsion d'obéissance à l'archevêque de Cantorbéry comme une diminution de leur dignité, et ils ne s'y prêtaient que par force. Thomas l'ancien n'avait cédé que lorsque le droit de l'archevêque de Cantorbéry avait été prouvé dans un concile en présence du roi et de tous les évêques d'Angleterre. Son successeur Girard avait poussé la résistance aussi loin que cela lui avait été possible et ne s'était rendu que pour prévenir un ordre du Saint-Siège. Cet ordre lui arriva en effet ; mais il s'était déjà exécuté. Thomas le jeune avisa un autre moyen de se soustraire à cette profession. Ce fut de demander le *pallium* à Rome immédiatement après son élection comptant bien qu'une fois honoré du pallium il serait l'égal de l'archevêque de Cantorbéry et n'aurait plus de soumission à lui faire. Pour empêcher cette tactique de réussir, saint Anselme le somma de se présenter à Cantorbéry dans le délai de trois mois après son élection pour lui faire sa profession d'obéissance et se faire sacrer. S'il dépassait ce terme fixé par les saints canons, le primat l'avertissait qu'il exercerait lui-même les fonctions archiépiscopales dans son diocèse. Thomas ne s'étant pas présenté à l'époque fixée, Anselme prit en main l'administration du diocèse d'York.

De plus il écrivit au pape Pascal II pour déjouer ses projets : « Je demande, lui disait-il, que Thomas ne reçoive pas le pallium avant qu'il ait été sacré et qu'il m'ait fait profession d'obéis-

Ecce autem... Hæc in archivis Ecclesiæ Domini salvatoris reperta futurum memoriæ, non absurdum æstimavimus commendare. Et quidem his plura inventa sunt, sed aliquibus eorum nimià vetustate obliteratis, aliquibus in Chartis ex Biblo compositis... Ac nos ignota pro notis scribere horrori habentes, necessario ea huic operi alienavimus. » — *Hist. nov.*, lib. V.

Guillaume de Malmesbury, qui vivait à cette époque et qui avait suivi tous ces débats, cite lui-même ces pièces, et se prononce nettement contre Turstin. Il n'était cependant pas moine de Cantorbéry. Rien n'autorise à le soupçonner de partialité dans cette affaire.

sance. S'il le recevait il croirait pouvoir me refuser l'obéissance qu'il me doit. *Si cela arrivait, sachez que l'Eglise d'Angleterre serait scindée, et suivant cette parole du Seigneur : « Tout royaume qui porte en soi la division sera ravagé », elle serait ravagée et la vigueur de la discipline apostolique serait considérablement énervée en son sein.* Il résulterait aussi de là que je ne voudrais absolument plus rester en Angleterre. Car je ne voudrais ou ne pourrais pas souffrir que, de mon vivant et pendant que je serais au milieu d'elle, la primauté de notre Eglise fût détruite (1).

Quand on connaît l'humilité de saint Anselme, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion qu'il fallait qu'il fût en présence d'une cause bien juste, de droits bien certains, et d'intérêts d'une gravité exceptionnelle pour qu'il se permît de parler ainsi au souverain pontife.

« Vous avez bien fait de nous avertir, lui répondit Pascal II. Nous refusons absolument de blesser en rien les droits de votre Église et nous avons accueilli volontiers votre prière (2) ».

Thomas ne pouvant obtenir le pallium, il essaya d'un autre moyen. Anselme, usé par la vieillesse et par ses travaux, était dans un état de langueur qui annonçait visiblement sa fin prochaine. Il ne s'agissait que de gagner du temps. L'archevêque élu d'York espérait trouver dans un autre primat un adversaire moins redoutable. Il différa de se faire sacrer. Anselme sentant ses forces baisser lui écrivit une lettre foudroyante dans laquelle il lui interdisait l'office sacerdotal, et défendait à tous les évêques d'Angleterre sous peine d'anathème perpétuel de le sacrer, et de le regarder comme évêque et de demeurer en communion avec lui, s'il était sacré par un évêque étranger. Il fulminait également l'anathème contre Thomas s'il osait se faire sacrer avant d'avoir fait sa profession d'obéissance à l'Eglise de Cantorbéry.

Peu de temps après avoir lancé ces anathèmes, le saint allait recevoir la récompense de ses luttes héroïques. Quelques semaines après sa mort, le roi ayant, dans une cour plénière, con-

(1) Si enim hoc contingeret, scitote quia Ecclesia Angliæ scinderetur... et vigor Apostolicæ disciplinæ in eâ non parum debilitaretur. Ego quoque nullatenùs remanerem in Angliâ. Non enim deberem aut possem pati ut, etc. » — *Epist.* Lib III, 152.

(2) « Honori tuo vel Ecclesiæ tuæ aliquid detrahere omnino refugimus; unde quæ rogasti libenter suscepimus. » — *Epist.*, lib. III p. 153.

sulté les évêques d'Angleterre sur la manière dont l'affaire de Thomas devait être réglée, tous furent d'avis qu'il ne devait se faire sacrer qu'après avoir fait profession d'obéissance à l'Eglise de Cantorbéry. Cette fois il se rendit. Il reçut la consécration épiscopale de l'évêque de Londres, mais après avoir prononcé la formule suivante :

« Moi Thomas, devant être sacré métropolitain de l'Eglise d'York, je fais profession de soumission et d'obéissance canonique à la sainte Eglise de Cantorbéry et au primat de cette même Eglise canoniquement élu et sacré, et à ses successeurs canoniquement institués... »

Saint Anselme, le pape Pascal II, et tous les évêques d'Angleterre s'étaient-ils trompés ? Ce n'est pas ce qu'a pensé Rohrbacher : la manière dont il rapporte ces débats indique clairement que, d'après lui, le bon droit était pour saint Anselme. Mais si saint Anselme était dans ses droits, comment Radulfe put-il avoir tort en exigeant de Turstin ce que son prédeccesseur avait exigé de Thomas ? Si Radulfe n'eut pas tort, comment Eadmer put-il se montrer partial envers Turstin?

Il est absolument certain que dans le conflit entre Radulfe et Turstin, Pascal II et Calixte II entendirent se borner au rôle de juges en décidant la question d'après les droits et les privilèges accordés par leurs prédécesseurs. Ils déclarèrent formellement l'un et l'autre qu'ils ne voulaient rien changer à ces droits et à ces privilèges. Malheureusement, s'ils les respectaient, ils les connaissaient peu, et, par suite de circonstances dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici, il était difficile de les bien constater et de les leur faire bien connaître. Si Pascal II, à la requête des chanoines d'York qui lui avaient envoyé des députés, écrivit à Radulfe d'avoir à sacrer Turstin sans exiger de lui aucune profession d'obéissance, et si Calixte II le sacra lui-même, c'est qu'ils furent trompés par des rapports infidèles et intéressés. Eadmer ne dit pas autre chose. Outre le mérite de n'obéir qu'à sa conscience et de ne s'inspirer que de la vérité, il a celui de demeurer d'accord avec lui-même : mérite que n'a pas Rohrbacher en cette circonstance. En disant qu'Eadmer ne paraît pas *toujours* — à son point de vue c'est *jamais* qu'il devrait dire — impartial envers l'archevêque d'York, il montre assez qu'il épouse la cause de Turstin. Cela devrait être : Turstin avait pour lui Calixte II, et Rohrbacher est toujours du côté des papes. C'est pour cette raison qu'il se met du côté de saint

Anselme contre Thomas : saint Anselme était soutenu par Pascal II. Il dit que Thomas « différait toujours son sacre, se laissant séduire aux mauvais conseils de ses chanoines. » Turstin suivait exactement les mêmes conseils donnés par les mêmes chanoines ; mais il paraît que du temps de Turstin ces conseils n'étaient plus mauvais.

Quand on a, comme Rohrbacher, une tendance marquée à transformer l'histoire en une série de plaidoyers et de réquisitoires, il faudrait au moins prendre garde que ces plaidoyers ne fussent jamais contradictoires. Rohrbacher nous a laissé dans son *Histoire de l'Église* un monument d'une haute valeur où il déploie de précieuses qualités. Mais il n'est pas possible de faire de lui l'éloge qu'il décerne avec tant de raison à Eadmer en l'appelant « un écrivain très calme et très modéré. »

CHAPITRE XXXII

Vies de saints attribuées à Eadmer : Vies de saint Wilfrid, de saint Odon, de saint Dunstan, de saint Oswald, de saint Bregwin et de saint Pierre premier abbé de Saint-Augustin.

Outre la *Vie de saint Anselme* le manuscrit de Cambridge dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, qui est du douzième siècle et qui porte en titre à sa première page : *Opuscula Edmeri Cantoris* contient six autres Vies de saints (1).

La première est celle de saint Wilfrid.

La vie de ce saint et illustre archevêque d'York remplit la seconde moitié du septième siècle. Elle est éminemment apostolique, pleine de longs voyages, de péripéties émouvantes, de luttes énergiques. Wilfrid fut l'homme du combat, nous dirions volontiers aussi l'homme des saintes et providentielles aventures. La plus remarquable de toutes est celle qui le jeta sur les côtes de la Frise où il prêcha l'Evangile et baptisa des milliers d'infidèles.

Une pareille vie était bien faite pour tenter la plume d'un moine anglais qui se sentait un goût prononcé pour faire connaître les saints. Nous ne savons à quelle époque Eadmer la composa. On y trouve un style vif et animé qui ferait croire à une œuvre de jeunesse, et une maturité de pensées qui semblerait plutôt l'indice d'un âge déjà avancé.

Le prologue est une sorte d'introduction formée par des considérations générales empruntées à l'histoire de l'Angleterre. L'auteur fait ensuite connaître les motifs qui l'ont déterminé à raconter cette vie, et il indique les sources auxquelles il a puisé ses documents. Elles sont bien propres à inspirer la confiance. Le vénérable Bède parle de saint Wilfrid dans plusieurs endroits de

(1) C.C.C. 371.

son *Histoire ecclésiastique* et, d'après Eadmer, saint Odon archevêque de Cantorbéry avait déjà écrit sa vie (1). Le nouveau biographe se borne à réunir et à coordonner les données empruntées à ces deux sources. Il n'y ajoute que ce qui se rapporte à la translation récente des reliques du saint dont il a été témoin et à laquelle il a pris part, et aussi un fait merveilleux qui n'a été rapporté ni par Bède ni par saint Odon, dont il n'a même rencontré le récit dans aucune relation écrite, nous dit-il. Mais il a recueilli sur la vérité de ce fait de si nombreux et de si importants témoignages qu'à son avis, il y aurait de l'impudence a refuser d'y ajouter foi (2).

Le roi des Northumbriens Egfrid, le persécuteur acharné de saint Wilfrid, étant mort dans une expédition contre les Pictes, le saint qui, au moment où il tomba sous les coups de ses ennemis, célébrait les saints mystères en fut aussitôt averti par une vision. Ce prince cruel lui fut montré gisant à terre, la tête séparée du tronc, pendant que deux démons entraînaient son âme au fond des enfers.

(1) M. Raine dans sa publication : *The historians of the Church of York.* (T. I, préface p. XLIII) émet l'opinion qu'Eadmer attribuait à saint Odon une Vie de saint Wilfrid en vers qui est en réalité l'œuvre de Fridegode moine de Cantorbéry vers le milieu du dixième siècle. Ce qui porte à le croire c'est qu'Eadmer qui reproduit assez souvent Bède, sans le citer, reproduit de même certains passages de cette Vie par Fridegode. S'il ne dit rien de lui, n'est-ce pas parce qu'il attribuait son œuvre à saint Odon? Cette Vie par Fridegode a été éditée par dom Mabillon dans ses *Act. S. Ord. S. Bened.* puis reproduite par Migne. T. 133, col 979. Ce qui a pu induire Eadmer en erreur c'est une lettre de saint Odon servant de préface à cette Vie. Cette lettre se trouve dans Migne. T. 133, col. 945.

(2) « Illud tamen quod dixi de damnatione regis Edfridi fateor nusquam legi ; sed tot talesque viri ita se habuisse confirmant ut eis nolle credere magnæ impudentiæ esse crediderim. »

M. Raine a donné en 1879 une nouvelle et excellente édition de cette Vie de saint Wilfrid par Fridegode dans ses *Hist. of the church of York.* (T. I, p. 105). Il a publié dans le même volume trois autres Vie de saint Wilfrid entre autres une par Eddi, contemporain de saint Wilfrid, dont Eadmer reproduit quelques passages sans le nommer. La nouvelle édition de la Vie de saint Wilfrid par Eadmer que M. Raine a donnée en 1879 (op., cit. p. 161) est plus correcte que toutes les précédentes qui cependant, de son aveu, laissaient peu à désirer. Dans le manuscrit C. C. C. 371, la Vie de saint Wilfrid par Eadmer est suivie d'un opuscule intitulé : *Breviloquium Vit. S. Wilfridi.* M. Raine l'a édité. Est-il d'Eadmer? M. Raine le pense. Suivant lui ce serait un sermon sur saint Wilfrid. Quant à l'authenticité de la Vie de saint Wilfrid par Eadmer, cela ne fait pour lui, pas plus que pour Thomas Duffus Hardy, l'objet d'aucun doute. On trouve cette Vie dans deux autres manuscrits, le Cott. Calig. A VIII et le Arundel, 91, au British Museum, tous les deux du douzième siècle. C'est par erreur que Thomas Duffus Hardy signale le manuscrit latin 8431 de la Bibl. nat. comme la renfermant. La Vie de saint Wilfrid s'y trouve mais c'est celle par Fridegode.

Il faut tenir compte à Eadmer de la candeur avec laquelle il nous avertit que ce fait ne repose pas sur l'autorité de Bède et de saint Odon ; mais il est regrettable qu'il ne nous ait pas fait connaître les nombreux et importants témoignages qui l'avaient décidé à l'accueillir comme certain ou du moins suffisamment probable.

Malgré la grande autorité des deux saints et illustres biographes qu'il croit avoir pour guides, quand il arrive à certains faits exacts quant à la substance sans doute, mais entourés de circonstances sur le détail desquelles ces graves biographes eux-mêmes peuvent facilement avoir été induits en erreur ou même s'être donné quelque liberté, Eadmer n'ose pas en prendre la responsabilité. *On rapporte*, se contente-t-il de dire (1). Sa manière discrète et délicatement nuancée de reproduire des récits qu'il a recueillis dans des écrivains déjà anciens indique, quand on l'étudie de près, les réserves auxquelles ils peuvent prêter et le degré de confiance qu'il leur accorde. Cela est précieux.

Eadmer nous a aussi donné, au moins selon certains critiques, la Vie du saint archevêque de Cantorbéry qui s'était fait, croyait-il, le biographe de saint Wilfrid. Nous venons de le nommer : c'est saint Odon.

Saint Odon fut (de 942 à 961) une des illustrations du siège de Cantorbéry. Il se signala surtout par une admirable constance, se montrant, comme dit son biographe, « l'inflexible adversaire de toutes les iniquités » (2).

On trouve dans cette biographie des tournures oratoires et un style imagé dont Osbern, auquel Mabillon l'attribue, se montre bien plus prodigue qu'Eadmer. Elle débute ainsi :

« Le vénérable confesseur du Christ Odon naquit de parents nobles mais païens, comme une rose s'épanouit au milieu des épines, ou comme un parfum de grand prix s'exhale de vases communs » (3).

» Je ne sais, dit-il en parlant du saint après son élévation à l'épiscopat, je ne sais si un homme, quel que fût son génie, pour-

(1) « Hâc prece *fertur* pium apostolum, quem mente præsentem videbat, palam rogasse... — Migne, t. CLIX, col. 717.

» Rex Oswius præfatione præmissâ tale *fertur* modo locutus... — *Ibid.* col. 7.9.

» Denique *ferunt* quia sæpe quadraginta etc... *Ibid.*, *col.* 738. Stans itaque angelorum princeps hujus modi verba viro locutus *asseritur... Ibid.*, *col.* 746.

(2) (*Vita S. Od.*, Migne, *Patr. lat.*, t. CXXXIII, col. 941.

(3) *Ibid.*, col 933.

rait exprimer à quel degré il se rendit le glorieux tabernacle de Dieu et le bien qu'il fit aux âmes » (1).

» Qui racontera, s'écrie-t-il un peu plus loin après avoir rapporté une victoire obtenue par l'intercession du saint, qui racontera les actions de grâces, les louanges que le roi, son armée victorieuse, et le royaume tout entier, firent monter vers Dieu par l'intermédiaire de son fidèle serviteur Odon ? La magnificence des faits l'apprendra mieux qu'on ne pourrait le dire ; ce serait pour tout le monde chose fort difficile » (2).

Et vers la fin :

« Odon arrosa chaque jour de la céleste doctrine le peuple qui lui était confié. C'était comme une pluie de grâce qui tombait sur cette riche moisson. Il attendait que le roi céleste introduisît son âme en ses appartements divins, et qu'il l'enivrât du torrent de ses délices. Cet astre étincelant de la cité de Cantorbéry fut enlevé de ce monde et transporté, au milieu de la joie des anges, dans la cité de Dieu » (3).

C'est bien là le style d'Osbern ; mais ce n'est guère celui d'Eadmer. Tout en étant soigné et élégant, il est beaucoup plus simple. Peut-être cette biographie très courte — elle n'a que dix-sept chapitres — marque-t-elle ses débuts.

L'auteur, quel qu'il soit, ne nous parle ni des sources de cette notice, ni de ses motifs pour la donner au public ; il n'affiche ni crainte, ni modestie, et ne nous entretient de lui en aucune manière. Ce complet effacement de sa personnalité n'entre guère dans les mœurs hagiographiques d'Eadmer, et encore moins dans celles d'Osbern.

Dans le manuscrit de Cambridge, la Vie de saint Odon est suivie immédiatement de celle de Dunstan. De toutes les Vies de saints écrites par Eadmer, c'est peut-être, après la Vie de saint Anselme au sujet de laquelle aucun doute ne saurait être élevé, la plus authentique (4).

(1) *Ibid.*, col. 936.

(2) *Ibid*, col. 937.

(3) *Ibid*, 942.

(4) Ce n'est pas qu'il en reste un grand nombre d'exemplaires dans les anciens manuscrits. On n'en connaît que trois, le C.C.C. 371, le *Landst.* 436 au Brit-Mus., et le numéro 163 de la Bibliothèque de Laon. On trouve un bien plus grand nombre d'exemplaires de la *Vie de saint Dunstan* par Osbern. Mais la préface forme en faveur d'Eadmer une présomption qui approche de la certitude. L'auteur dit dans cette préface qu'il a rectifié l'erreur qui faisait naître saint Edouard le martyr d'une religieuse et le manuscrit C. C. C. 371 nous a conservé une lettre de

Cette vie du grand saint qui tenait une place à part dans la vénération du peuple anglais, avait déjà été racontée par un certain nombre de biographes, et tout récemment encore par Dom Osbern, contemporain d'Eadmer et comme lui moine de Saint-Sauveur. Mais on se plaignait de ce que ces diverses biographies n'étaient pas d'accord entre elles sur tous les points. Plusieurs avaient des longueurs. Dans toutes il se trouvait des inexactitudes. Eadmer, à la prière de ses amis, se mit à l'œuvre pour donner au public une Vie de saint Dunstan qui pût remédier à l'inconvénient de ces contradictions et faire cesser ces plaintes. Ce n'était pas chose facile. Il le comprit. Il fit par lui-même, autant qu'il le put, des recherches dans toutes les parties de l'Angleterre où il avait quelque espoir de trouver des documents. Là où il ne put aller, d'autres, à sa demande, firent ces recherches pour lui. Il interrogea les traditions, il écrivit de divers côtés. « C'est que, dit-il, pour expliquer ces recherches, c'est que je tiens pour une chose absolument détestable de présenter de vive voix ou par écrit des récits inexacts à ceux qui désirent connaître la vérité » (1).

Saint Dunstan fut un des plus illustres prédécesseurs de saint Anselme sur le siège de Cantorbéry. Il mourut le 19 mai 988 à l'âge de soixante-dix ans, assisté par les anges qui conduisirent son âme au ciel. Cette mort répondait à sa vie tout entière enveloppée de manifestations surnaturelles dans ce qu'elles ont de plus extraordinaire.

Il est heureux qu'une telle vie ait été écrite par un historien aussi grave et aussi réservé qu'Eadmer.

La Vie de saint Oswald, qui vient après celle de saint Dunstan, peut aussi être regardée comme l'œuvre d'Eadmer, quoique son authenticité soit un peu moins certaine (2). Elle n'est guère

Nicolas, moine de Worcester, adressée à Eadmer, pour le renseigner sur ce point d'histoire.

(1) « Omnino videlicet detestandum existimans a rerum limite exorbitantia veritatem nosse volentibus dicto vel scripto subministrare. » — Migne. t. 159, col. 787.

(2) Cette Vie de saint Oswald a déjà été éditée par Wharton dans son *Anglia sacra* II, 191-210 et par Migne CLIX, 762. M. Raine, chanoine protestant d'York, en a donné une nouvelle édition en 1886. Son texte est emprunté au manuscrit C.C.C. 371, et il est collationné avec le texte de cette même vie dans le manuscrit Saint-John, Oxford-College n° 96, et Bodley 285. Ce sont les trois seuls manuscrits de la vie de saint Oswald qui nous restent ou du moins qui soient connus. Ils sont tous les trois du douzième siècle. M. Raine ne met pas en doute l'authenticité de cette vie. Il existe trois autres Vies de saint Oswald, dont une anonyme qui lui paraît devoir être attribuée à un moine de Ramsey contemporain de saint Oswald

moins merveilleuse que celle du saint Dunstan et elle est peut-être plus édifiante encore. « La gloire dont vous jouissez maintenant, dit le pieux biographe en s'adressant au saint après avoir raconté son admirable mort, la gloire dont vous jouissez maintenant montre à vos enfants combien vous pouvez leur être utile devant Dieu, si vous le voulez. Oui, ô illustre père, bienheureuse fut votre vie, et bienheureuse fut votre mort. Plaise à Dieu que vos enfants comprennent combien votre mémoire est bénie, et quels précieux avantages ils peuvent retirer de leur dévotion envers vous! »

C'est en 992, après plus de trente années d'un épiscopat glorieux et fécond, que le saint archevêque passa à une vie meilleure.

Deux autres Vies encore viennent à la suite des quatre dont nous venons de parler, dans le manuscrit de Cambridge, la *Vie de saint Bregwin*, archevêque de Cantorbéry, et la *Vie de saint Pierre*, premier abbé du monastère de Saint-Augustin, à Cantorbéry (1). Toutes les deux sont inédites. La *Vie de saint Bregwin*, publiée par Migne, qui l'a empruntée à Wharton, n'est qu'un abrégé de celle contenue dans le manuscrit de Cambridge.

Ces Vies de saints attribuées à Eadmer ne sont guère, à part peut-être celles de saint Dunstan et de saint Wilfrid, que des notices abrégées. Ce n'est pas là qu'il faut chercher à connaître Eadmer comme hagiographe. Il ne se révèle d'une manière complète que dans la *Vie de saint Anselme*.

et l'ayant connu. D'après lui, Eadmer aurait emprunté ses informations à cette Vie ancienne. Cela paraît assez probable.

Dans le manuscrit C.C.C. 371, la *Vie de saint Oswald* telle qu'elle a été éditée par Wharton et reproduite par Migne est suivie d'un ouvrage qui en est le complément, et que le manuscrit attribue également à Eadmer. Il a pour titre : *Miracula S. Oswaldi archiepiscopi*. Cet ouvrage, qui n'avait jamais été publié, a été édité en 1886 pour la première fois par M. Raine, à la suite de la *Vie de saint Oswald* par Eadmer. Il l'attribue à Eadmer. Mais nous avons quelque peine à reconnaître les idées et le style d'Eadmer dans le préambule d'abord, puis dans le reste de l'ouvrage. L'auteur appelle les moines de Worcester ses frères ; assurément il pouvait le faire sans appartenir à la communauté; mais, pourquoi s'adresse-t-il à eux? Somme toute, cet écrit nous semble plus probablement l'œuvre d'un moine de Worcester que celle d'Eadmer.

(1) Ces deux *Vies* ne se trouvent que dans le seul manuscrit de Cambridge, C.C.C., 371. La *Vie de saint Bregwin* est postérieure à l'an 1122, attendu que l'auteur y parle de Radulfe, archevêque de Cantorbéry, comme n'étant plus de ce monde : Radulfe mourut en 1122. Eadmer mourut en 1124. Si, après la mort de Radulfe, il eut assez de facilité d'écrire pour donner au public la *Vie de saint Bregwin*, il est au moins fort étonnant qu'il n'en ait pas profité pour nous faire connaître dans l'*Historia novorum* les suites de ses démêlés avec le roi d'Ecosse, au sujet de sa nomination à l'évêché de Saint-André.

CHAPITRE XXXIII

Ecrits ascétiques d'Eadmer.

Eadmer nous a laissé plusieurs écrits ascétiques.

Le plus authentique de tous est incontestablement l'opuscule intitulé : *De beatitudine cœlestis patriæ* (1). C'est une conférence de saint Anselme aux moines de Cluny rédigée par Eadmer. Nous avons parlé assez longuement de cette conférence et de cette rédaction dans notre *Histoire de saint Anselme*. (2)

L'écrit : *De excellentiâ Virginis Mariæ*, que Dom Gerberon a placé sous le nom d'Eadmer à la suite des œuvres de saint Anselme, est dans le même cas que le précédent. Seulement, au lieu d'être la reproduction d'une seule conférence, il pourrait fort bien représenter plusieurs prédications sur la sainte Vierge fondues en un seul ouvrage. L'étude attentive du texte et l'examen des manuscrits permettent même d'affirmer que les beaux enseignements sur la sainte Vierge renfermés dans cet écrit furent prêchés, au moins en partie, à l'occasion de la fête de son

(1) Dans le manuscrit de Cambridge C.C.C. 371, il est intitulé : *De beatitudine perennis vitæ.*

(2) Livre IV, ch. XXXVIII.

Le texte que Gerberon, et après lui Migne, nous ont donné de cet opuscule, sans mériter d'être taxé d'incorrect, gagnerait cependant à être collationné avec certains manuscrits qui donneraient de meilleures et de plus sûres leçons. Il en est deux surtout qu'il importe de signaler à cause de leur ancienneté et parce que Gerberon n'a pu les consulter. C'est d'abord le manuscrit de Cambridge C.C.C., 332, le plus ancien de tous, au point qu'on pourrait le regarder sans trop de témérité comme le manuscrit autographe d'Eadmer. Certaines corrections interlinéaires semblent autoriser cette opinion. L'autre manuscrit se trouve également dans la bibliothèque du *Corpus Christi*, c'est le n° 371 dont l'écriture est du douzième siècle.

Assomption (1). Selon toute apparence, ce sont des prédications de saint Anselme recueillies par Eadmer et rédigées à sa manière. On y retrouve un grand nombre des pensées et même des expressions de saint Anselme dans ses *Prières* à la Sainte Vierge. La doctrine est riche, solide, élevée; mais ce qui domine c'est l'onction. Il n'est pas étonnant que cet opuscule ait de tout temps attiré l'attention de ceux qui ont écrit ou parlé sur la Sainte Vierge. La plupart de ceux qui l'ont cité, et le nombre en est grand, l'attribuent à saint Anselme : ils ne se trompent qu'à moitié. Dans cet écrit, comme dans le précédent, saint Anselme a une plus grande part qu'Eadmer.

Cela est surtout vrai d'un autre ouvrage intitulé : *De sancti Anselmi similitudinibus* que les manuscrits placent tantôt parmi les œuvres d'Eadmer, tantôt parmi celles de saint Anselme. Tous ces manuscrits ont raison, mais surtout les derniers. Ces similitudes sont bien de saint Anselme. Eadmer n'a eu que le mérite de les recueillir et de nous les conserver.

Dans la *Patrologie latine* de Migne, au tome CLIX, on trouve parmi les œuvres d'Eadmer qui font suite à celle de saint Anselme un écrit qui porte ce titre : *De quatuor virtutibus quæ fuerunt in beatâ Mariâ ejusque sublimitate.* Cet opuscule est placé entre le *De excellentia Virginis Mariæ* et le *De beatitudine cœlestis patriæ*, deux ouvrages fort authentiques, comme s'il était lui-même d'une authenticité reconnue. Le fait est que des critiques de grande autorité, comme Dom Ceillier par exemple, l'adjugent sans hésiter à Eadmer. Le Père Théophile Raynaud, jésuite, qui le publia pour la première fois à Lyon, en 1630, l'attribue à saint Anselme. Mais il n'est ni d'Eadmer, ni de saint Anselme. Il ne se trouve sous leurs noms, ni parmi leurs œuvres dans aucun manuscrit.

Le petit écrit en huit chapitres publié jusqu'ici sous ce titre :

(1) Outre que cet écrit a visiblement la forme d'un sermon, les mots *fratres mei* indiquent clairement qu'on s'adresse à un auditoire. Dans le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale 17431 (fol. 162) dont l'écriture est du treizième siècle, cet écrit au lieu d'être intitulé : *De excellentiâ Virginis Mariæ*, porte en titre ces mots que le copiste a de nouveau écrits à la marge : *Sermo Beati Anselmi episcopi Cantuariensis in Assomptione Beatæ Mariæ*. Le texte donné par ce manuscrit est correct, mais incomplet. Il s'arrête à ces mots : *Hoc nempe humanus usus quotidie probat, cum quis a proposito...* qui correspondent au chap. VI du texte de Migne, t. CLIX, p. 370.

Le chapitre VIII roule en entier sur l'Assomption et le reste de l'écrit renferme une doctrine qui convient très bien pour être prêchée à l'occasion de la fête de l'Assomption.

De quatuor virtutibus, etc., n'est probablement que le préambule ou la première partie d'un ouvrage plus étendu que nous avons eu la bonne fortune de trouver presque en entier, il y a déjà plus de dix ans, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. C'est le manuscrit latin 2769. Au folio 55 on lit ce titre : *Miracula sanctæ Mariæ Virginis*. L'écriture est de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième. Mais une main beaucoup plus récente a ajouté : *auctore Eadmero monacho Cantuariensi*. La partie de l'ouvrage placée sous ce titre qui va du fol. 55 au fol. 60 est en effet précisément celle qui a été éditée par le Père Raynaud, Gerberon et Migne, et qu'un certain nombre de savants regardent comme étant probablement l'œuvre d'Eadmer. Mais à partir du fol. 60 cet écrit se continue ainsi :

Hæc sunt fere quæ de laudibus Beatæ Mariæ a majoribus dicta potuerunt occurrere, quæque illi et verbis et sententiis effulserunt nos constrictiori stylo digessimus. Verumtamen si pace sanctorum liceat dicere, multum adhuc præclarissimæ deest operæ. Illa enim omnino tacuerunt, casu fortassis aliquo, vel librato judicio, quæ magis conducibilia puto simplicium animabus ad accendendum amorem Dominæ hujus, exempla dico pietatis ejus et miracula quorum nec exiles nec frivola exhibetur mundo copia. Nam ratiocinationes quidem perfectorum quidem fidem excitant, sed simplicium spem et caritatem accendit miraculorum narratio, ut torpens ignis injecto roboratur olivo. Ratiocinationes docent eam miseris misereri posse; exempla vero miraculorum docent velle quod posse.

Vient ensuite une longue série de miracles obtenus par l'intercession de la Sainte Vierge.

On voit, par le passage qu'on vient de lire et qui forme le trait d'union entre deux parties de cet ouvrage, qu'il est bien tout entier du même auteur. Le résumé doctrinal a été rédigé (*nos constrictiori stylo digessimus*) par le même écrivain qui nous a donné le récit des miracles. Mais si le *style* est de lui, les *pensées* et quelquefois les *expressions* (*verbis et sententiis*) sont empruntées à ses maîtres, à de plus anciens que lui, *majoribus*. Saint Anselme en particulier lui en a fourni de fort belles, notamment vers la fin.

Dans cette citation un peu longue, mais, à notre avis, nécessaire, le but de l'auteur est exposé très nettement. Il veut mettre en regard ce que Marie *peut faire* et ce qu'*elle fait*. Voilà pour-

quoi la partie doctrinale se termine par ces mots qui en forment la conclusion :

Dulcis mater rogabit dulcem filium suum, pium fratrem nostrum; filium pro filiis, unigenitum pro adoptatis. Pius filius libenter audiet matrem pro filiis, Unigenitus pro iis quos adoptavit, Dominus pro iis quos liberavit.

A le bien prendre, cette première partie n'est qu'un préambule destiné à préparer le récit des miracles. Cet ouvrage est à proprement parler un recueil de miracles de Notre-Dame et il justifie pleinement son titre : *Miracula sanctæ Mariæ Virginis*.

La lecture de ce recueil de miracles nous a fourni la preuve que l'auteur n'est ni saint Anselme ni Eadmer. Cet auteur parle de l'Angleterre à la manière d'un étranger, d'une manière qui, à la rigueur, pourrait être celle de saint Anselme, mais qui n'est assurément pas celle d'Eadmer (1). Parmi les miracles qu'il rapporte, il en est un qu'il dit lui avoir été raconté par quelqu'un qui le tenait de saint Anselme (2).

Eadmer fut, pendant seize années entières, constamment aux côtés du saint archevêque de Cantorbéry. Il serait étonnant qu'il n'eût pas entendu lui-même ce récit de sa bouche, et plus étonnant encore, quand on connaît ses habitudes d'extrême réserve en pareille matière, que, ne l'ayant pas entendu, il l'eût rapporté sans nous dire de qui il le tenait et pourquoi il ne lui avait pas été raconté à lui-même (3).

Une preuve, à notre avis, plus décisive encore que ce recueil de miracles ne saurait être regardée comme l'œuvre d'Eadmer, c'est sa répugnance marquée pour des récits qui pourraient le faire taxer de crédulité.

Il est à remarquer que cet écrit ne se trouve pas dans le manuscrit de Cambridge que nous avons déjà mentionné et qui, à part l'*Historia novorum*, est un recueil complet de tous les ouvrages généralement attribués à Eadmer. Plusieurs même ne

(1) » Britannia major quæ nunc Anglia dicitur, et a quibusdam quia Oceano circumgirata est, alter orbis dicitur, habet in Oriente sui civitatem Cantuariam, sedem archiepiscoporum. Ea civitas et multis sanctorum cineribus gloriosa et integro murorum ambitu, » etc... (Fol. 67 verso.)

(2) « Itaque primum quod polliceor est quod ex ore beatissimi Anselmi archiepiscopi audivit meus relator. Est hujusmodi. Roma est civitas », etc. (Fol 81.)

Eadmer ne qualifiait pas saint Anselme de *beatissimus*.

(3) Il est à regretter que le manuscrit de la Bibliothèque nationale 2769 ne nous donne pas en son entier l'ouvrage : *Miracula sanctæ Mariæ Virginis*. Il s'arrête au vol. 85 au milieu du récit d'un miracle.

lui sont attribués que sur l'autorité de ce manuscrit. L'époque à laquelle il a été composé n'est ni antérieure au milieu, ni postérieure à la fin du douzième siècle.

Outre une pièce de vers sur saint Dunstan et une hymne en l'honneur de saint Edouard le martyr, voici les autres écrits que ce manuscrit C.C.C. 371 donne comme étant d'Eadmer :

Scriptum de ordinatione beati Gregorii.

Sententia de memoriâ sanctorum quos veneraris.

Scriptum ad commovendum super se misericordiam sancti Petri apostoli.

De Gabriele archangelo.

De reliquiis Sancti Audoeni et quorumdam aliorum sanctorum quæ sunt in ecclesiâ Cantuariensi.

Aucun de ces cinq écrits n'a été publié. On n'en connaît pas même le moindre fragment, si ce n'est un passage assez long du dernier, cité par le moine Gervaise dans sa Chronique. Comme Gervaise était moine de Saint-Sauveur et qu'il écrivait à la fin du douzième siècle, on peut facilement supposer qu'il était bien renseigné. Cette circonstance jointe à la présence de cet écrit dans un recueil des œuvres d'Eadmer suffit, croyons-nous, à établir son authenticité.

Les quatre autres écrits que nous venons de mentionner sont-ils également authentiques? On n'en a pas d'autres preuves que leur insertion dans le manuscrit C.C.C. 371, et il est permis, sans être trop exigeant, de trouver que cette preuve n'est pas absolument suffisante. (1)

(1) Wharton semble s'en être contenté. Dans son *Anglia sacra* il adjuge ces quatre écrits à Eadmer sur la simple autorité du manuscrit C.C.C. 371. C'est peut-être aller un peu vite.

Du reste Wharton est de tous les bibliographes celui qui a dressé la liste la plus complète et la plus probablement authentique des œuvres d'Eadmer. Elle est bien supérieure à celle de Dom Gerberon qui ne connaissait pas les manuscrits d'Angleterre, et en particulier le C.C.C. 371. En somme c'est à la liste dressée par Wharton en 1691 qu'il faut s'en tenir, sauf à discuter l'authenticité de quelques-uns des écrits qu'elle renferme. On rencontre un certain nombre d'autres listes des écrits d'Eadmer plus ou moins complètes et plus ou moins exactes. Dans quelques-unes la vérité se mêle à la fantaisie tout juste assez pour qu'on puisse reconnaître que c'est bien d'Eadmer que le bibliographe a voulu parler. Telle est celle de Dempster par exemple.

(*Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, libri. XIX, auctore Thoma Dempstero, lib. V, p. 262.)

CHAPITRE XXXIV

Le *De Conceptione sanctæ Mariæ.* — Discussion critique de l'authenticité de cet écrit. — Preuves intrinsèques.

Nous n'avons plus à nous occuper que d'un seul des écrits attribués à Eadmer. Son authenticité, à laquelle se rattachent des questions de grande importance, donne lieu à des difficultés particulières qui demandent une étude à part.

Dans le fameux manuscrit de Cambridge C.C.C. 371 intitulé : *Opuscula Edmeri Cantoris*, on trouve au folio 395 un écrit qui porte ce titre : *De conceptione sanctæ Mariæ*. Cet écrit est, sauf quelques variantes qui aideraient à obtenir un texte plus correct et exempt de lacunes, celui que Dom Gerberon a publié à la suite des œuvres de saint Anselme (1), et que Migne a reproduit dans sa *Patrologie latine* (2), sous ce titre : *Tractatus de conceptione B. Mariæ Virginis*, et qui commence par ces mots : *Principuum quo salus mundi processit.*

Cet écrit est-il, comme l'atteste le C.C.C. 371, l'œuvre d'Eadmer ? Nous en avons douté très longtemps, mais une étude très longue et très minutieuse de la question considérée sous tous ses aspects, nous a absolument convaincu que cet écrit doit être regardé comme l'œuvre d'Eadmer au même titre et de la même manière que le *De beatitudine cœlestis patriæ* ou le *De excellentiâ Virginis Mariæ*. Ces deux opuscules sont d'Eadmer en ce sens qu'il a reproduit à sa manière la doctrine qu'il avait entendu exposer à son illustre maître saint Anselme.

Il en est de même pour le *De conceptione sanctæ Mariæ*.

Nous allons présenter les raisons qui nous ont amené à cette

(1) S. Anselmi, opera, édit. 1675, p. 499.

(2) Tome CLIX, col. 301. — Le texte de Gerberon reproduit par Migne n'est pas tout à fait correct, et on y trouve deux lacunes, une dans la colonne 310 de l'édition Migne, et l'autre à la fin.

conviction en commençant par les preuves intrinsèques, c'est-à-dire les preuves tirées de l'étude de l'écrit lui-même.

L'auteur du *De conceptione* débute ainsi :

« Le principe d'où est sorti le salut du monde, tel est l'objet sur lequel je me propose de méditer. Je vois se présenter à ma pensée la fête qu'on célèbre aujourd'hui dans un grand nombre d'endroits en l'honneur de la Conception de Marie, la bienheureuse Mère de Dieu » (1).

Ce début indique clairement que nous sommes en présence d'un sermon, d'une leçon, d'un entretien, d'une méditation, d'une conférence quelconque donnée le jour même de la fête de la Conception : *hodierna solemnitas* (2). Cet écrit, qui n'occupe que huit des pages de Migne, atteint à peine les dimensions ordinaires d'un sermon. Ce n'est pas un *traité*, comme l'intitule Dom Gerberon d'après un manuscrit de Cluny; ce n'est pas un *livre*, comme l'appelle Mgr Malou dans son ouvrage sur l'Immaculée-Conception (3).

Cé début a un autre avantage encore, celui de dessiner nettement le sujet de cette conférence, beaucoup plus nettement que ne fait le titre (4). Le vrai titre qui conviendrait à ces quelques pages, pour en faire connaître exactement le sujet, serait celui-ci : *Méditations sur le salut du monde par Marie Immaculée.* Ces pages sont avant tout une série de *considérations* pieuses sur le *principe d'où est sorti le salut du monde : Principium quo salus mundi processit mihi considerare volenti.*

L'auteur part de cette donnée que la fête de la Conception est célébrée en beaucoup d'endroits, et qu'elle est une institution ancienne, et il soutient que cette institution est légitime et respectable. Il le soutient non précisément en démontrant — ce n'est évidemment pas son but — mais en affirmant d'une manière à la fois théologique et poétique le privilège de l'Immaculée-Conception de Marie. Cette affirmation est vraiment splendide. Elle forme le point de départ d'où l'auteur s'élève au sujet *qu'il veut considérer : le principe d'où est sorti le salut du monde.*

(1) « Principium quo salus mundi processit mihi considerare volenti occurrit hodierna solemnitas, quæ conceptione beatæ Matris Dei Mariæ multis in locis festiva redditur. » — Migne, t. CLIX, col. 301.

(2) Ces mots se trouvent dans tous les manuscrits.

(3) T. I, ch. v, p. 114.

(4) Ce titre peut bien ne venir que du copiste. Mais comme il a le mérite d'indiquer une des pensées dominantes de cet écrit, rien ne s'oppose à ce qu'il lui ait été donné par l'auteur lui-même.

La Vierge dont l'Église honore la conception immaculée est cette tige de Jessé qui a produit la fleur d'où nous vient le salut éternel. Par le Sauveur qu'elle a donné au monde, l'homme est rétabli dans un état supérieur à celui d'où il est tombé. L'auteur le dit et il le prouve. Il le dit au Sauveur et à la Vierge sa Mère avec des élans de foi et d'amour d'une ravissante beauté. Il le prouve par des réflexions qui s'entrelacent à ces prières. Les réflexions sont profondes et subtiles, comme celles qu'on trouve d'ordinaire dans les ouvrages théologiques de saint Anselme. Les prières sont tendres, élevées, émues, pleines d'onction et marquées au coin de cette insistance passionnée qui caractérise les Prières du saint archevêque de Cantorbéry.

Saint Anselme avait reçu en partage le génie de la prière. M. Charma dit en parlant des belles prières qu'il a composées : « On sent partout dans ce langage qui n'a pourtant pas, il s'en faut, la souplesse d'un idiome vivant, qui, au contraire, a déjà une certaine rigidité cadavérique, frémir une âme que se partagent l'amour, la crainte, le repentir, la foi, l'espérance ! Les anciens disaient : Si Jupiter a jamais recours à la dialectique, c'est celle de Chrysippe qu'il empruntera ; on aurait pu dire au moyen âge : Si le chrétien cherche une riche et ardente expression pour son enthousiasme religieux, pour sa pieuse ferveur, qu'il ouvre les Oraisons d'Anselme » (1).

Dans le *De conceptione sanctæ Mariæ* la prière atteint un degré de beauté que n'ont même pas d'ordinaire les Prières de saint Anselme. Rien d'étonnant que sur ce sujet il se soit surpassé lui-même : mais par quel autre écrivain de cette époque aurait-il pu être surpassé ? Il n'y a pas à songer à saint Bernard. Outre qu'il se montra l'adversaire du privilège de l'Immaculée-Conception, ou tout au moins de l'établissement d'une fête en son honneur, il ne porte pas dans la prière cette exubérance d'expressions, cette variété de tours, ces redites, ni cette subtilité et ces raisonnements, qu'on trouve dans les prières du saint archevêque de Cantorbéry, et dont celles du *De conceptione sanctæ Mariæ* nous fournissent des exemples si frappants (2).

(1) Saint Anselme. *Notice biographique*, p. 115.

(2) Dans ce passage, par exemple : « Tu exasperaris contra nos propter iniquitates nostras cum Filius tuus quem maxime offendimus, morti se tradidit pro delendis iniquitatibus nostris ? Severior videlicet illo esses super nos cum ejusdem conditionis sis, cujus et nos, naturam tuam, Domina excedens. Sed fortasse tantum amas justitiam Dei contra peccantes in eum », etc... — Migne, CLIX, col. 316.

On y remarque plusieurs des idées qui sont familières à saint Anselme et qu'il aime à poser comme des principes d'où l'on peut tirer par voie de conclusion la grandeur de Marie. Nous signalerons cette idée par exemple qu'il a dû se trouver dans la conception de la Mère du Sauveur quelque chose de tellement sublime et divin que notre esprit ne saurait s'élever jusque-là et le bien comprendre (1). On reconnaît également saint Anselme dans cette pensée que *rien n'est égal à Marie* (2) ; on le reconnaît dans sa manière de concevoir le péché originel (3) ; mais on le reconnaît surtout dans la forme dont il revêt ces pensées. Les idées elles-mêmes pourraient fort bien lui avoir été empruntées ; mais qui donc lui aurait emprunté cet ensemble de facultés supérieures dont l'empreinte est si visiblement marquée dans le *De conceptione sanctæ Mariæ ?*

C'est au point que, si nous n'avions l'indication du manuscrit C.C.C. 371 et quelques autres encore, nous ne pourrions croire que cet écrit n'ait pas été composé par saint Anselme lui-même et que la rédaction soit d'Eadmer. Il est vrai qu'il a pu reproduire cette conférence immédiatement après l'avoir entendue, et que saint Anselme put très bien la revoir et la retoucher comme il le fit pour le *De beatitudine cœlestis patriæ.*

Parmi les indications tirées de cet écrit lui-même qui nous inclinent à voir dans le *De conceptione* une conférence de saint Anselme reproduite par Eadmer, il en est une qui mérite une particulière attention.

Dans cet écrit comme dans les traités de saint Anselme, les comparaisons jouent un grand rôle et tiennent une place relativement considérable, non de ces comparaisons propres à donner de l'éclat à la pensée, mais de celles qui sont de nature à lui communiquer de la clarté. Et chose frappante qui décèle bien mieux encore saint Anselme, parce que c'est un des traits les

(1) « Contra fidem esse non æstimo, si exordium conceptionis ipsius tam a simplicibus Ecclesiæ filiis æstimatur, ut tam sublime, tam divinum, tam ineffabile fuerit, ut in illud mens humana nulla perspicacitate assurgere possit. » — *Ibid.*, col. 393. C'est la pensée exprimée dans le *De conceptu Virginali*, chap. XVIII.

(2) « Nihil tibi, Domina, æquale », etc. Migne, CLIX, col. 307. — C'est la pensée et presque les mêmes expressions qu'on trouve dans *Oratio LIII*, Migne, CLVIII, col. 956 : *Nihil est æquale Mariæ*, etc.

(3) « Quod se quis eam (Mariam) primæ originis peccati non omnimode expertem fuisse pronuntiat... sententia catholica est. » Migne, CLIX, col. 305. — Dans quel sens cela est vrai, c'est ce que saint Anselme explique théologiquement dans le *De conceptu Virginali*.

plus saillants de sa méthode, ces comparaisons sont présentées sous forme de dialogue.

Considérez la châtaigne, dit le *Maître*. — Je la considère, répond le *Disciple*. « Castaneam invicem *attende* : cum de sui videlicet generis... — *Attendo*. — Si Deus castanæ confert... »

« Encore une comparaison. Supposez un palais que quelqu'un veut se bâtir de manière à le rendre tout particulièrement propre à son usage. Il se propose de l'habiter souvent et d'en faire un lieu de réjouissances. Il y donnera audience avec une exquise bonté à tous ceux qui auront besoin de son secours, et se mettra tout à leur disposition pour leur venir en aide. Eh bien, je vous le demande, souffrirait-il que le fondement de ce palais manquât de solidité, et qu'il fût inconvenant et peu en rapport avec le reste de l'édifice ? — Je ne pense pas qu'il le permît, s'il était sage et s'il tenait à conduire son projet à bonne fin. — Eh bien, nous croyons avec une foi inébranlable que la Sagesse s'est proposée avant tous les siècles de se bâtir un palais dans lequel elle établirait spécialement sa demeure... » (1).

Le dialogue est nettement indiqué. Si le *Maître* et le *Disciple* ne sont pas nommés, comme dans plusieurs des traités de saint Anselme, c'est que ce n'est pas là une simple leçon de théologie. La prière y occupe une trop large place pour qu'on puisse s'en former cette idée. L'idée que cet écrit éveille le plus naturellement et avec le plus de vraisemblance, c'est celle d'une conférence spirituelle faite par saint Anselme à ses moines de Saint-Sauveur le jour de la fête de l'Immaculée-Conception. Qu'il ait au cours de cette conférence adressé à l'un d'eux, puis à un autre, une ou deux questions, rien de plus naturel. Qu'Eadmer

(1) « Adhuc propone *tibi* palatium, quod specialiter suis usibus aptum existat, construere volentem, in quo et ipse frequentiori et festiviori cursu conversetur, et omnibus ope ejus atque auxilio indigentibus mitiori et lætiori vultu respondeat, et auxilietur. Pateretur ne, quæso, in principio palatii fundamentum invalidum, et structuræ, quæ foret ædificanda incongruum et non cohærens ? — Non puto, si saperet, et propositum suum ad effectum perducere vellet. — Ergo sapientiam ante omnia sæcula proposuisse sibi habitaculum quod specialiter inhabitaret, construere similiter indubitatâ fide tenemus. »

Le dialogue est ici un peu moins marqué que dans le premier exemple ; mais si l'on y regarde de près, on verra qu'il n'y a pas à le contester. « Propone *tibi* » ; ce *tibi* représente celui qui va répondre : « Non puto. »

Nous renvoyons les lecteurs qui, pour apprécier la valeur de cette indication, voudraient se rendre compte du rôle des comparaisons et du dialogue dans la méthode d'enseignement de saint Anselme, à l'étude que nous avons publiée sur *Saint Anselme professeur* dans les *Annales de philosophie chrétienne* (novembre et décembre 1889).

ait tenu à reproduire cette conférence telle qu'elle avait été donnée, la chose est également vraisemblable.

Ce ne sont là que des conjectures sans doute. Mais on est bien obligé de recourir à ces conjectures pour expliquer la singularité d'un écrit qui n'appartient à aucun genre, qui n'est ni une homélie, ni un sermon, ni une leçon de théologie, ni une méditation, mais qui a quelque chose de tout cela, sans rien perdre de son unité ni de sa beauté littéraire.

Il peut se faire aussi que le *De Conceptione*, malgré toute sa beauté, ne fasse revivre qu'en partie une des conférences du saint archevêque, assurément la plus remarquable de toutes. Ces traces de dialogue qui ne sont ni assez bien conservées pour faire croire à une rédaction due à saint Anselme lui-même, ni assez effacées pour empêcher de le reconnaître, laissent entrevoir un secrétaire qui tient la plume pendant que le saint parle, ou du moins peu de temps après qu'il a parlé.

Mais revenons au début du *De Conceptione*.

CHAPITRE XXXV

Le début du *De Conceptione*. — L'ensemble de cet écrit révèle un maître.

« Le principe d'où est sorti le salut du monde, tel est le sujet sur lequel je me propose de méditer. Je vois se présenter à ma pensée la fête qu'on célèbre aujourd'hui dans un grand nombre d'endroits en l'honneur de Marie, la bienheureuse Mère de Dieu. Dans les anciens temps, l'usage de célébrer cette fête était plus fréquent qu'aujourd'hui, surtout chez ceux qui avaient l'âme simple et pure et qui étaient unis à Dieu par une humble dévotion. Mais quand la science a eu fait des progrès, l'esprit d'examen, en s'emparant de certains esprits et en leur inspirant de la présomption, en est venu à mépriser la simplicité des petits, et à supprimer cette fête. Il l'a supprimée sous prétexte qu'elle n'avait aucune raison d'être. Cette opinion a acquis un crédit d'autant plus grand qu'elle était soutenue par des hommes que leur habileté dans les affaires du siècle et dans les sciences ecclésiastiques et aussi leurs richesses plaçaient au premier rang. »

« Pour moi, m'étant appliqué à comparer la simplicité des anciens avec le profond génie des modernes, la pensée m'est venue de prendre certaines paroles de la sainte Écriture, et de chercher, dans la mesure de ma capacité, à découvrir, par des considérations pieuses, ce qu'elles établissent par leur autorité touchant les uns et les autres, et à quel avis doivent se ranger ceux qui me ressemblent. »

« Au sujet des simples, on trouve dans la sainte Écriture que Dieu se plaît à converser avec eux. Quant à ceux qui possèdent une grande science sans charité, l'Écriture nous les représente comme enflés par cette science plus qu'ils ne sont affermis par elle dans le vrai bien. Puis donc que la conversation divine ins-

truit les premiers et que leur science enfle les seconds et les empêche de discerner la vérité, *dites-moi, je vous prie*, de quel côté il faut se ranger : est-ce du côté d'un entretien, fruit de l'union avec Dieu, ou de celui qui vient d'un excès de confiance en sa propre perspicacité? Ceux qui sont dans ce dernier cas affirment que, s'ils s'opposent à la célébration d'une fête spéciale en l'honneur de la Vierge Mère, ce n'est pas sans raison (1), attendu qu'il est suffisamment fait mention de sa Conception dans la fête célébrée en l'honneur de sa Nativité. Car elle ne serait pas née, disent-ils, si elle n'avait été conçue, et quand elle vit le jour en sortant du sein de sa mère, il devint manifeste qu'après y avoir été conçue elle y avait pris une forme humaine. Cette formation de son corps et son passage du sein maternel à l'espace occupé par ce monde étant l'objet de la vénération de tous les fidèles, il serait inutile de vénérer la matière encore informe dont ce corps fut façonné, et qui chez quelques-uns se perd avant d'arriver à la forme humaine. C'est avec une telle pénétration d'esprit et en s'appuyant sur l'autorité qu'ils se glorifiaient de trouver dans leur raison que certains hommes n'ont pas craint d'abolir une fête qu'avaient établie la simplicité des anciens *et leur parfait amour de Notre-Dame* (2), la fête en l'honneur de sa conception. »

(1) Nous traduisons, non le texte adopté par Dom Gerberon, mais celui qu'il aurait dû adopter. Au lieu de *non sibi rationis videri affirmant*, il aurait dû s'en tenir à la leçon du manuscrit de Corbie qu'il donne en note à titre de variante : *non sine ratione*.

C'est d'après un manuscrit de Corbie et un manuscrit de Cluny que Dom Gerberon nous a donné le texte du *De Conceptione*. Nous n'avons pu retrouver le manuscrit de Cluny, mais nous avons retrouvé le manuscrit de Corbie. C'est le manuscrit latin 13414 de la Bibliothèque nationale. Il porte au premier folio ces mots qui sont de la même écriture que le reste du volume, écriture du treizième siècle : *Ex libris Corbeiensis monasterii*. Dom Gerberon en l'étudiant a écrit à la marge des passages qui ne se trouvent pas dans l'édition de cet écrit publiée par le Père Raynaud trente-cinq ans avant la sienne : *Hæc in Raynaldo desunt*.

Nous avons très bien reconnu son écriture en la comparant à celle du manuscrit latin 11689 de la Bibliothèque nationale qui contient une partie considérable de ses notes et transcriptions pour son édition des œuvres de saint Anselme. Le savant bénédictin n'a pas signalé toutes les variantes fournies par le manuscrit de Corbie. Il n'y a qu'à le louer d'avoir négligé celles qui sont évidemment fautives comme celle-ci, par exemple, qui se trouve au commencement de l'écrit (col. 302, ligne 10ᵉ de l'édition Migne) : *laude sui cordis*, au lieu de *an de sui cordis*. Mais, dans la même phrase, il donne ce texte : *cui magis parti sit cedendum ;* on ne voit pas pourquoi il n'a pas indiqué dans les variantes que le manuscrit de Corbie porte *concedendum*. Il donne bien d'autres variantes tirées de ce manuscrit qui ont moins d'importance que celle-là.

(2) Voici le texte de Migne, reproduction de celui de Gerberon :

« Hac animi sui sagacitate perfuncti quod antiquorum simplicitas et perfecta in

« Maintenant que l'on connaît les raisons des hommes éminents qui ont travaillé à supprimer cette fête en l'honneur de la Mère de Dieu et qui y ont réussi, voyons aussi la charité des simples qui gémissent de se voir privés d'un aussi grand sujet de joie. Ce sont des esprits simples et ils ne sont peut-être pas capables de rendre compte de leur manière de voir par les raisons profondes des philosophes. »

L'auteur fait ensuite parler ces simples. Leur discours est bref, mais plein de magnificence. Ce qu'ils disent est précisément ce que la raison peut dire de plus fort en faveur du privilège de l'Immaculée-Conception de Marie. Ces simples parlent en profonds philosophes en même temps qu'en pieux chrétiens. Ecartant les discussions qui peuvent porter à faux, dédaignant les arguments plus spécieux que solides, sans négliger de répondre soit directement soit indirectement aux objections, ils vont au fond de la question, la prennent par ses côtés les plus vrais, les plus grands, les plus élevés, et en même temps ceux qui parlent le plus à l'âme chrétienne, et cette question, en quelques mots, ils l'entourent d'une si vive lumière qu'on se demande ce que pourrait y ajouter une plus longue démonstration. Ces simples, qui luttent ainsi contre une science froide et orgueilleuse, ont eux-mêmes une science profonde, mais une science que soulève, vivifie et éclaire l'instinct de la foi :

L'instinct bien plus puissant encor que le savoir (1).

domina nostra constituerat charitas, festum scilicet de conceptione ipsius sacratissimæ Dominæ sua qua se pollere gloriabantur auctoritatis ratione abolere non timuerunt. »

Le Père de Buck, dans un article des *Études*, mars 1860, traduit cette phrase de la manière suivante :

« Les savants mettant en œuvre la sagacité de leur esprit et l'autorité dont ils sont fiers, n'ont pas craint d'abolir la fête de la Conception de notre très sainte Dame que la simplicité des anciens et notre parfaite charité envers elle avait établie. »

Cette traduction nous semble changer le sens du texte. Nous croyons que *nostra* se rapporte à *Domina* et non à *charitas*. Il répugne un peu de supposer que l'auteur de cet écrit, quel qu'il soit, ait fait ainsi son propre éloge en célébrant *sa charité parfaite*. Il est plus probable qu'il a voulu parler du parfait amour des anciens pour Notre Dame. Le contexte incline à le penser, et l'examen du manuscrit de Corbie en fournit la preuve. Aux deux mots : *domina nostra*, Dom Gerberon (S. Ans. op. edit. 1675, p. 499) indique cette variante : *Ms Corb. domin a rerum leg. puto dominam nostram*. Ce qui veut dire : le manuscrit de Corbie porte : *Domina rerum ;* lisez, si je ne me trompe, *dominam nostram*. Il se sera probablement glissé une faute d'impression dans la variante donnée par Gerberon.

(1) Coppée, *Angelus*.

Ils n'ont pas seulement des raisons qui convainquent, mais ils savent trouver des comparaisons qui font comprendre, on pourrait presque dire qui font voir. Et par-dessus tout ils ont des accents émus et pénétrants qui touchent le cœur et font admirer et aimer Marie, et cette admiration et cet amour donnent l'intelligence de ses privilèges et de ses grandeurs, et en particulier du privilège presque divin de son Immaculée-Conception.

Evidemment celui qui fait parler ainsi les simples est un maître, un maître dans la science des choses de Dieu en même temps que dans l'art de bien dire. C'est un maître habitué à consulter l'oracle de la Sainte Ecriture, et qui tout en possédant à fond les secrets de la philosophie met les lumières de la foi bien au dessus de celles de la raison, un maître qui tout en ayant qualité pour traiter de haut et avec une dédaigneuse ironie ces esprits enflés d'une vaine science, peut se ranger en toute vérité parmi les simples, car, par la foi et l'humble défiance de luimême, il est simple comme un petit enfant. Ce maître, tous l'auraient, depuis longtemps, nommé saint Anselme, si des difficultés nées de l'examen de cet écrit n'avaient empêché certains critiques de le reconnaître. Ces difficultés peuvent être levées.

CHAPITRE XXXVI

Réfutation des objections de Dom Gerberon contre l'attribution du *De Conceptione* à saint Anselme.

Les objections empruntées au *De Conceptione* lui-même que certains critiques, Dom Gerberon en tête, font valoir pour refuser cet écrit à saint Anselme se réduisent à trois. La première et la plus grande de toutes est tirée non de la manière dont le sujet est traité — cette manière paraît à tous digne de saint Anselme — mais de la doctrine de cet écrit qui, en ce qui touche l'Immaculée-Conception, serait en opposition avec celle du *Cur Deus homo* et du *De conceptu virginali*. Le fait est que dans ces deux traités, surtout dans le premier, saint Anselme semble nier que Marie eût été conçue sans péché. Nous avons, en ce qui nous concerne, regardé, pendant longtemps, cette négation comme certaine. Mais en étudiant les explications que donnent des quelques passages suspects du saint docteur des théologiens de marque, tels que Jean de Ségovie, le Père Plazza, Bivarius, le Père Passaglia, et plusieurs autres, nous avons reconnu que cette négation est pour le moins fort douteuse (1). Un simple doute ne pourrait mettre en échec, nous ne dirons pas les indices certains que nous venons de faire connaître, mais les preuves positives que nous exposerons plus loin, et en particulier celle fournie par les manuscrits qui attribuent le *De Conceptione* à saint Anselme : cette première objection est par là même sans grande valeur.

Mais, même en admettant que cette négation soit certaine et et qu'il y eût véritablement opposition entre la doctrine du *Cur*

(1) Voir l'appendice quatrième : *Doctrine de saint Anselme sur l'Immaculée-Conception.*

Deus homo et du *De conceptu virginali*, il serait impossible de trouver dans cette opposition une preuve que le *De Conceptione* n'est pas de saint Anselme. Est-ce que le saint docteur n'aurait pas pu, à la fin de sa vie, changer d'opinion sur ce point? Saint Augustin n'a-t-il pas tout un livre de *Rétractations*? Objectera-t-on que le *De Conceptione* ne porte aucune trace de rétractation? Cette raison pourrait avoir quelque poids s'il s'agissait d'un *traité*, d'un *livre :* elle n'en a aucun dès lors qu'il s'agit d'un simple entretien, d'une conférence. Saint Anselme était-il obligé de se rétracter à chaque fois qu'il parlait de l'Immaculée-Conception ? Mais surtout cette raison n'a plus aucune force appliquée à une conférence de saint Anselme reproduite d'une manière plus ou moins complète par Eadmer.

Quelques critiques — c'est la seconde objection — ont prétendu que le *De Conceptione* est une réponse à la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon vers 1140 : date qui exclurait saint Anselme mort en 1109.

Cette objection n'est vraiment pas forte.

Saint Bernard, pour détourner les chanoines de Lyon de célébrer une fête en l'honneur de la Conception, prétend que cette fête est inutile comme étant déjà renfermée dans celle de la Nativité. C'est un des arguments que l'auteur du *De Conceptione* prête aux adversaires de la fête de la Conception, à des adversaires qui non seulement l'ont combattue, comme saint Bernard, mais qui l'ont supprimée, abolie, *de medio sustulit, redegit in nihilum*, des adversaires qui s'appuyaient non pas seulement sur leur science, mais sur l'abondance de leurs richesses, *divitiarumque abundantia* : ce qui n'était guère le cas de saint Bernard. Cet argument si simple et qui se présente de lui-même n'a-t-il pas pu être invoqué avant saint Bernard ? Est-il bien sûr qu'il en soit l'inventeur ?

Ce qui paraît sûr, c'est qu'au douzième siècle aucun écrivain se respectant lui-même et ayant tant soit peu le sentiment des plus élémentaires convenances — et l'on accordera bien que l'auteur du *De Conceptione* se trouvait dans cette catégorie — n'eût osé traiter saint Bernard comme cet auteur du *De Conceptione* traite ceux auxquels il prête cet argument. « Ce sont, dit-il, des hommes qui ont beaucoup de science, mais sans charité ; ils en sont enflés, et ne sont pas affermis dans le vrai bien. » Or personne, au douzième siècle, n'aurait pu désigner ainsi saint Bernard, sans soulever une réprobation générale ;

personne ne l'eût osé, pas même le violent et emporté prieur de Saint-Alban, Dom Nicolas. Nous en trouvons une preuve manifeste dans sa polémique avec Pierre de Celle au sujet du privilège de l'Immaculée-Conception. Dans une de ses lettres, le zélé et quelquefois trop ardent défenseur de ce glorieux privilège de Marie avait parlé de saint Bernard d'une manière que Pierre de Celles, un des plus dévoués disciples du saint, ne trouvait pas assez respectueuse. Il l'en reprend vivement. « C'est un scandale, lui écrit-il, que vous refusiez au bienheureux Bernard la vénération qui lui est due, et que vous alliez jusqu'à le maltraiter en paroles, comme si vous pouviez ternir sa réputation ou diminuer sa gloire... Si vous voulez blesser Notre-Dame à la prunelle des yeux, écrivez contre son Bernard » (1).

Dom Nicolas lui répond : « Je vénère le bienheureux confesseur Bernard de telle sorte qu'en louant et en aimant sa sainteté, je n'aime ni ne loue sa présomption dans la question de la conception de la Mère du Seigneur » (2). Encore fallait-il être un Dom Nicolas pour tenir un pareil langage et reprocher à saint Bernard non pas seulement son erreur, mais sa présomption. Mais assurément personne n'eût osé dépasser cette ligne et représenter le saint abbé de Clairvaux sous les traits que le *De Conceptione* prête aux adversaires de la Conception Immaculée de Marie, hommes sans charité et sans humilité, qui ont abusé de leur vaine science, de la puissance séculière et de leurs richesses pour abolir la fête établie en l'honneur de ce privilège.

La troisième objection offre moins de difficultés encore.

L'auteur du *De Conceptione* parle de la fête de la Conception comme étant déjà établie en beaucoup d'endroits, *multis in locis;* or cette fête n'était pas célébrée en beaucoup d'endroits du temps de saint Anselme; le *De Conceptione* lui est donc postérieur.

La réponse à cette objection est dans les nombreux et savants ouvrages qui se sont succédé depuis deux siècles sur ce grand et beau sujet de l'Immaculée-Conception, et qui prouvent d'une

(1) « Petra vero scandali est, quod beatissimum Bernardum debitâ exuis veneratione, et verborum jacula post eum emittis, tanquam famam ejus possis extenuare, vel gloriam evacuare... Si ergo potes tangere pupillam oculi Dominæ nostræ, scribe contra Bernardum suum. » — *Petri Cellensis*, epist., lib. II, 171; Migne, CCII, 617.

(2) « Sic veneror beatum confessorem Bernardum ut laudem et amem ejus sanctitatem, qui nec amem, nec laudem ejus præsumptionem in Matris Domini conceptionem. — *Ibid.*, epist. CLXXII; Migne, CCII. 623.

manière absolument péremptoire que la fête de la Conception était célébrée avant le douzième siècle dans un grand nombre d'églises d'Orient, d'Italie et d'Espagne (1).

Saint Anselme avait eu des rapports avec plusieurs des seigneurs et probablement avec plusieurs des ecclésiastiques qui, après avoir pris part à la première croisade, étaient rentrés dans leur patrie ; il s'était trouvé en contact avec les Grecs au concile de Bari. Exilé à deux reprises différentes, il avait visité l'Italie et y avait même séjourné assez longtemps. D'ailleurs ses relations étaient immenses. Rien d'étonnant qu'il ait su, au sujet de la fête de la Conception, ce que nous en savons aujourd'hui.

Mais ce n'était pas seulement dans plusieurs Églises d'Orient, d'Italie et d'Espagne que, du temps de saint Anselme, la fête de l'Immaculée Conception était célébrée (2). C'était dans plusieurs Églises d'Angleterre. Elle avait certainement été établie dans le monastère de Ramsey peu de temps après la conquête par l'abbé Elsin. Très probablement d'autres Églises d'Angleterre avaient suivi son exemple. Bien plus, saint Anselme écrivit lui-même à tous les évêques d'Angleterre pour les engager à accepter cette fête.

(1) La liste complète de ces ouvrages remplirait un volume. Nous nous bornerons à indiquer deux ouvrages anciens, et deux modernes.

1° Causa Immaculatæ Conceptionis sanctissimæ Matris Dei Mariæ Dominæ nostræ sacris testimoniis ordine chronologico utrinque allegatis et ad examen theologico-criticum revocatis, agitata et conclusa auctore Benedicto Plazza syracusano societatis Jesu. Panormi, in-folio 1747.

2° De ortu et progressu cultûs ac festi Immaculati Conceptûs Beatæ Mariæ Virginis auctore Antonio Gravois Ordinis minorum. — 1764.

3° De Immaculato Deiparæ semper Virginis conceptu commentarius Caroli Passaglia S. J. — 1855.

4° L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de foi par Mgr Malou, évêque de Bruges, 1857.

(2) D'après plusieurs témoignages rapportés par Mgr Malou (op. cit., t. I, p. 113), la fête de l'Immaculée Conception aurait été établie dans l'Église de Rouen dès l'an 1070, c'est-à-dire pendant que saint Anselme était prieur du Bec, qui appartenait alors au diocèse de Rouen.

CHAPITRE XXXVII

Récit de la vision de l'abbé Elsin. — Objections de Dom Gerberon contre la vérité de ce récit.

Les faits que nous venons d'affirmer n'ont besoin que d'être prouvés pour devenir à leur tour une démonstration de l'authenticité du *De Conceptione*. C'est la voie que nous allons prendre. Elle est un peu longue; mais, à l'avantage de mener sûrement au but, elle joint celui d'éclaircir une question d'histoire ecclésiastique fort obscure et d'un haut intérêt.

Il existe une lettre fameuse et très souvent citée où saint Anselme, s'adressant à tous les évêques d'Angleterre, les exhorte à adopter la fête de la Conception en s'appuyant sur la vision de l'abbé Elsin. Dom Gerberon rejette l'authenticité de cette lettre parce que, selon lui, la révélation faite à Elsin est une fable au sujet de laquelle saint Anselme n'a pu être induit en erreur et qu'il n'a pu présenter aux évêques d'Angleterre comme un fait de nature à les décider à célébrer la fête de la Conception (1).

Ce n'est pas parce que cette lettre lui paraît apocryphe que le savant bénédictin rejette le fait relatif à Elsin ; c'est parce que ce fait est à ses yeux une invention évidemment mensongère qu'il regarde comme apocryphe la lettre où il est raconté. C'est là un premier point à noter.

Autre point à remarquer : de même que les partisans anciens

(1) Dom Gerberon, dans sa critique des œuvres de saint Anselme, fait quelques autres objections encore contre l'authenticité de cette lettre. Nous en parlerons un peu plus loin. Elles sont peu fortes et elles tombent d'elles-mêmes dès qu'on les examine de près et qu'on leur oppose les documents précis que nous a fournis l'érudition moderne. Nous ne parlons ici que de l'objection tirée de la révélation faite à l'abbé Elsin parce qu'elle est de beaucoup la plus forte, et la seule sérieuse.

et nombreux, nous le verrons, du *De Conceptione* trouvent tout naturel de l'attribuer à saint Anselme l'instituteur, à leur avis, de la fête de la Conception, en Angleterre, de même il répugne à ceux qui ne sont pas convaincus qu'il ait établi cette fête d'admettre qu'il ait composé cet écrit. Assurément il pourrait avoir établi cette fête et n'être pas l'auteur de cet écrit, comme aussi il pourrait n'avoir contribué en rien à la célébration de la fête et avoir composé l'écrit. Il n'en est pas moins vrai qu'il existe entre ces deux points une connexion fort étroite.

Il en existe une bien visible aussi entre la révélation faite à l'abbé Elsin au sujet de la fête de la Conception et la part prise par le saint archevêque de Cantorbéry pour l'établissement de cette fête en Angleterre.

En somme, il se présente à ce sujet trois questions :

1° Le récit relatif à l'abbé Elsin est-il exact ?

2° Saint Anselme contribua-t-il lui-même à l'établissement de la fête de la Conception en Angleterre, ou, ce qui revient au même, est-il l'auteur de la lettre à ce sujet qui lui est attribuée ?

3° Saint Anselme est-il l'auteur, au moins en quelque manière, du *De Conceptione ?*

On pourrait répondre à la première de ces questions sans examiner les deux autres; on pourrait répondre à la seconde sans examiner la troisième; mais il est impossible de donner à la troisième une réponse complète et satisfaisante sans commencer par donner aux deux premières la réponse que les nombreux documents découverts par l'érudition moderne permettent de lui donner. Si, en 1675, quelqu'un avait pu démontrer à Dom Gerberon que la révélation faite à l'abbé Elsin était certaine, que le récit de cette révélation contenu dans la lettre attribuée à saint Anselme était exact, que cette lettre était bien de saint Anselme, il n'aurait plus eu de difficultés à admettre qu'il était l'auteur du *De Conceptione;* ses objections contre l'authenticité de cet écrit se seraient évanouies. Mais pour les faire évanouir, c'est par la double démonstration dont nous venons de parler qu'il aurait fallu commencer. C'est par là que nous commencerons.

Nous ne parlerons guère que de Dom Gerberon parce qu'il est, de tous les savants défavorables à la thèse que nous allons soutenir, celui qui a le mieux reproduit et le mieux fait valoir les arguments de ses devanciers, et que les critiques venus après lui qui se sont rangés à son opinion n'ont apporté aucune raison nouvelle pour l'appuyer.

On connaît le récit si souvent répété de la révélation faite à Elsin, abbé de Ramsey en Angleterre. Peu de temps après la conquête, Guillaume le Conquérant l'envoie en Danemark pour travailler à disposer en sa faveur les Danois dont il redoute une invasion. A son retour, le vaisseau qui le portait est assailli par une violente tempête, et bientôt l'équipage n'attend plus que la mort et se recommande à Notre-Dame. A ce moment, un personnage vénérable, revêtu d'habits pontificaux, apparaît et interpelle l'abbé Elsin : « Voulez-vous rentrer dans votre patrie? — Ah! c'est là tout mon désir! — Sachez donc que je suis envoyé par Notre-Dame que vous avez si pieusement invoquée. Si vous êtes disposé à exécuter ce que je viens vous demander, vous échapperez, vous et vos compagnons, au péril qui vous menace. — J'y suis tout disposé. — Promettez donc à Dieu et à moi que vous célébrerez une fête en l'honneur de la Conception de la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que vous exhorterez les autres à la célébrer. — Je le promets. Mais à quel jour de l'année devrai-je la placer? — Le 8 décembre. — Quel office adopterai-je? — L'office de la Nativité, en substituant le mot de Conception à celui de Nativité. — La vision disparut; la tempête s'apaisa, et Elsin, rentré dans son monastère, y établit la fête de l'Immaculée-Conception.

Dom Gerberon fait à ce récit trois objections.

Il trouve invraisemblable que l'abbé Elsin ait eu assez de présence d'esprit pour s'informer, au milieu d'une tempête, du jour où il devrait célébrer la fête de la Conception, et de l'office à réciter (1). Le fait est qu'une telle présence d'esprit ne dépasse nullement les bornes de la vraisemblance et n'a même rien de bien extraordinaire, surtout chez un vieux Saxon du onzième siècle. D'ailleurs, si l'abbé Elsin ne l'avait pas naturellement, l'apparition d'un envoyé céleste pouvait bien la lui communiquer pour un instant.

Il existe, dit Gerberon, dans les récits de ce fait, des divergences qui en prouvent la fausseté (2).

(1) « Elsinus iste naufragio proximus adeo scrupulose inquirit non solum de die, sed et de festivitatis officio, ut arte composita hæc narratio facile credatur. » — *Censur. op. S. Ans.*, op. omn. edit., 1675 p.

(2) « Adeo varie descripta est hæc epistola ut mendacio in incerto fluctuanti quam veritati quæ sibi constat propior sit. » — *Ibid.* On dirait que Dom Gerberon tire son objection des divergences de la lettre, et en réalité les divergences qu'il signale sont, sauf une seule fort insignifiante, empruntées à des récits pris en dehors de cette lettre. En fait de divergences dans la lettre elle-même, une seule a de l'im-

D'après certains récits, l'envoyé céleste en question était un ange, et d'après d'autres saint Nicolas. Qu'un narrateur ait cru que cet envoyé céleste était un ange et qu'il l'ait dit ; qu'un autre, parce qu'il était revêtu d'habits pontificaux, ait pensé que ce devait être le grand saint Nicolas et qu'il l'ait dit également, cela n'a rien qui doive étonner, et surtout cela n'a rien qui soit de nature à faire douter de la réalité du fait.

Aussi Gerberon ne donne-t-il ces raisons secondaires que pour servir de confirmation à la raison selon lui décisive pour laquelle le fait de la vision d'Elsin doit être écarté. Cette raison est fort simple : c'est que cet Elsin qu'on dit avoir été envoyé en Danemark peu de temps après la conquête, c'est-à-dire apparemment en 1067, et qui est appelé abbé de Ramsey, ne fut abbé de Ramsey qu'à partir de 1080. Le registre de l'abbaye de Ramsey le dit positivement. De plus, aucun historien de cette époque ne parle de cette mission, cependant fort importante, qui aurait été confiée à l'abbé de Ramsey. Les historiens nous rapportent au contraire que Guillaume le Conquérant retourna en Normandie presque immédiatement après qu'il se fût rendu maître de l'Angleterre : ce qu'il n'eût pas fait, si Elsin lui eût annoncé la prochaine invasion des Danois (1).

Ces objections sont manifestement contraires à l'histoire. C'est en 1675 que Gerberon les formulait : il ne pourrait plus les formuler, et il ne les formulerait certainement plus aujourd'hui. Des documents nombreux et décisifs dont il ne soupçonnait même pas l'existence, publiés depuis cette époque en France, en Danemark et en Angleterre, enlèvent à ces objections jusqu'à l'apparence même de la vérité.

portance : c'est que, par une interpolation visible et facile à constater, dont nous parlerons plus loin, on a ajouté à cette lettre composée du seul récit relatif à Elsin, suivi d'une conclusion indiquant nettement la fin de la lettre, deux autres récits dont un est absolument inacceptable.

(1) « Nullus ex historiæ Anglicanæ scriptoribus refert a Guillelmo conquestore in Daniam missum Elsinum qui utrum classis, ut fama erat, in Angliam dirigenda pararetur, sagaciter exploraret. Imò tradunt omnes Guillelmum, statim atque in Angliæ regem sacratus est, in Northmanniam transfretasse, et aliquantò post Danorum potentissimam classem in Angliam irrupisse. Cum quibus profectò male cohæret prima istius epistolæ sive sermonis narratio. Si enim Elsinus paratam classem renuntiasset Guillelmo, vel ipse ex Angliâ non exiisset, vel saltem Dani eam eo imparato non invasissent. Sed Elsinus Angliæ *Aiegelsin* non fuit in abbatem Ramesiensem electus nisi anno 1080, ut habetur in Registro de Ramsey fol. 218. Fabula igitur est cœnobii Ramesiensis abbatem Elsinum a Guillelmo I arcersitum directumque fuisse in Daniam statim atque Angliam suæ ditioni subjecit, hoc est anno 1066. » — *S. Ans. op. cens.*

CHAPITRE XXXVIII

Rôle et portrait de l'abbé Elsin.

Cet abbé Elsin dont Gerberon ne savait rien, sinon qu'il avait été nommé abbé de Ramsey en 1080, croyait-il, joua un rôle politique important. C'est un des personnages ecclésiastiques les plus en vue sous les règnes d'Edouard le confesseur d'abord, puis sous le règne du Conquérant.

Le roi Edouard tenait Elsin en particulière estime. Il fut un des trois prélats qu'il chargea de représenter l'Église d'Angleterre au concile de Reims en 1049, époque à laquelle Elsin était déjà abbé de Ramsey (1).

C'est en 1066, après la mort de ce saint roi, et à la veille de la conquête que commence le rôle politique d'Elsin.

Harold a ceint la couronne ; mais son frère Tosti la lui dispute. Exilé depuis de longues années il reparaît sur les côtes d'Angleterre soutenu par une immense armée que lui prête le roi de Norvège. La bataille sera terrible et Harold a tout lieu d'être inquiet sur son issue. Alors l'abbé de Ramsey l'aborde « : Le saint roi Edouard m'est apparu, lui dit-il ; il vous ordonne de marcher

(1) « Elsi, Ailsius, or Elsinus is usually stated to have been abbot of Ramsey in 1080, and to have died in 1088, but we have the evidence of charters in the Ramsey Register, Cotton ms. Vesp. E. II fol. 19 thas he was abbot in the time of Edward the confessor, to whose charters of privilege, he signs as a witness. « Ego Agelsius abbas hoc meum..... » *A General introduction to Domesday book, by*, sir Henry Ellis. T. II, p. 105.

«Alicuinus became abbot of Ramsey at the very begining of king Edward's regn. ann. 1043. He was abbot at the time of the Conquest. » *Ibid.* T. I, p. 306.

Le nom de cet abbé Elsin prend tant de formes différentes — nous en verrons d'autres encore — qu'il est parfois difficile à reconnaître.

à l'ennemi sans crainte et vous promet la victoire. Harold livre la bataille et la gagne (1).

Harold fut moins heureux à Hastings. Là ce fut à son tour de rester sur le champ de bataille.

C'est le 14 octobre de l'an 1066 que le sort des armes remit l'Angleterre entre les mains de Guillaume le Bâtard. A Noël de cette même année il se faisait couronner roi, et peu de temps après il retourna en Normandie. Mais au mois de décembre de l'année 1067 de graves événements le rappelèrent en Angleterre. Des insurrections y éclataient sur plusieurs points à la fois et, ce qui était plus inquiétant, les révoltés cherchaient du secours à l'étranger. Les principaux chefs de la noblesse anglaise, surtout ceux d'York, de Lincoln et de Norwich, s'adressèrent à Swen roi de Danemark, lui peignant leur oppression sous les plus vives couleurs et le conjurant de les délivrer. C'est de ce côté qu'était le principal danger pour les Normands. Le Conquérant le comprit et il se hâta d'aviser aux moyens d'empêcher l'invasion danoise.

« Pour cela, dit le plus savant des historiens de la conquête, il fallait sonder les intentions du roi de Danemark, et s'il paraissait animé de desseins hostiles, il fallait l'amener à y renoncer en recourant à l'habileté et à l'éloquence d'un ambassadeur de race anglaise..... Charger un Anglais d'être son ambassadeur auprès du roi de Danemark était un véritable coup de politique de la part de Guillaume. Un tel ambassadeur serait censé venir non de la part du conquérant normand, roi par l'épée, mais de la part du roi légitime des Anglais, le parent et le successeur du saint roi Edouard. L'homme choisi pour ce dessein fut un homme d'Eglise de haut rang dont nous avons déjà entendu parler plus d'une fois. Œthelsige, abbé de Saint-Augustin, avait reçu la bénédiction abbatiale de Stygand. Le roi Edouard lui avait confié

(1) Dum expeditio (Willelmi) pararetur, Tostinus interim major natu frater Haroldi de Flandrià ubi diu exulaverat multam manum navalem conducens cum Haraldo rege Noricorum totam provinciam trans Humbre fluvium piraticà excursione vastabat. Cui cum Haroldus propter imparitatem forsitan copiæ militaris obviare dissimularet, sanctus Æduardus prædictum abbatem Ailsium cujus commendationis causâ hoc interserimus per visum admonuit ut regem Haroldum ad invadendos hostes ab eo missus animaret, triumphum ei victoriæ certissime compromittens. Quod cum Ailsius Haraldo nuntiasset, ille visionis fide roboratus, viribus indique collectis, inimicam aciem acerrime aggressus, præfato rege et Tostino ferro cœsis, cœteros omnes palantes vel in mortem compulit vel in fugam. » — *Chronicon abbatiæ Ramesiensis a sæculo. x usque ad ann. circiter* 1200, *editum curâ* W. Dunn Macray, 1886, p. 177.

le gouvernement du grand monastère de Ramsey (1). Guillaume ne pouvait faire un choix qui fût de nature à produire une impression plus favorable sur l'esprit des Danois et des Anglais. Un prélat qui avait été l'ami intime d'Edouard et d'Harold allait paraître à la cour du roi Swen comme le représentant de Guillaume » (2).

Cet abbé Elsin nous est dépeint comme un homme d'une haute valeur sous tous les rapports. C'était un homme prudent et habile, disent les vieilles chroniques (3), un homme de grande piété, aimant Dieu et très dévot envers la bienheureuse Vierge (4), prévoyant, pacifique, discret, agréable à Dieu et aux hommes (5).

Helsius uns hons qui mult savoit
De Ramesie albés estoit,
Bien cointement (6) savoit parler
Et bon conseil prendre et doner;
Mult estoit de bonne éloquence.
Si parloit par grant sapience (7).

(1) « The intention of the Danish King were to be sounded and his purposes, if hostile, were to staved off by the discretion and power of speech of an ambassador of English birth. For the defender of Western England, the rebels, as they were deemed in Norman eyes, William determined on the bold step of a winter campaign. To employ an Englishman as his ambassador to the Danish King was a clear stroke of policy ou William's part. Such au ambassador would come, not from the Northman Conqueror, King by the edge of the sword, but from the lawful King of the English, the kinsman and successor of the saintly Edward. The man chosen for this purpose was a churchman of high rank of whom we have abready heard more than once. Œthelsige abbot of st Augustine's has received the abbatial benediction, as Remigius of Worcester had received his episcopal consecration, ad the hands of Stigand. He had been fnrther entrusted by Eadward in his life time with the goverment of the great house ef ot Bene't of Ramsey. » — *The Norman Conquest by Freeman.* — T. IV, p. 135.

(2) « No choicce on William's part could have been better planned to make a moral impression in the minds of Danes and Englishmen. A prelate who had been the fast friend both of Edward and of Harold now appeared at the court of Swend as the representative of William. » — *Ibid.*

« There seems hardly room to doubt that Œthelsige of Augustine's and Œthelsige of Ramsey are the same person. — Sir Henry Ellis (II-105) seems to have confounded Œthelsige with his prœdecessor Œlfwine. » — *Ibid.*, p. 751.

(3) « Cuidam Ailsio viro prudenti et industrio. » — *Chron. abb. Rames.*, edit. Dunn Macray, p. 176.

(4) « Abbatem Helsinum virum prudentem ac Deo et beatæ Virgini devotissimum in Daciam misit. » — *Langebek. Script. rerum Dan.* Tom. III, p. 253.

(5) « Ut ipse prout erat providus, pacificus, et discretus..... acceptus Deo et hominibus, » — Leçons pour l'office de l'Immaculée-Conception dans le manuscrit latin 3820 (fol. 209) de la Bibliothèque nationale.

(6) Prudemment.

(7) L'établissement de la fête de la Conception Notre-Dame par Wace, trouvère anglo-normand du douzième siècle, publié par Mrs Mancel et Trébutien.

Dans ce portrait d'Elsin, Wace, le trouvère anglo-normand du douzième siècle, n'a rien inventé : il n'a fait qu'exprimer en beaux vers ce qu'il avait lu dans des Chroniques toutes récentes, et ce qu'il avait entendu raconter aux vieillards de son temps.

Tel est l'homme que Dieu avait choisi pour établir dans cette Angleterre, alors profondément catholique et si remarquable par sa tendre piété envers la bienheureuse Vierge qu'on a pu l'appeler la Dot de Notre-Dame, une fête spéciale envers l'Immaculée-Conception de sa Mère. Par une circonstance visiblement providentielle, les ordres qui lui vinrent d'en haut à ce sujet se rattachent à un événement qui attira sur lui l'attention non seulement de la Grande-Bretagne, mais de tous les pays d'alentour.

CHAPITRE XXXIX

Certitude historique du fait de la révélation dont fut favorisé l'abbé Elsin.

Elsin se présenta à la cour de Danemark chargé de présents pour le roi et pour les nobles. Ses qualités personnelles unies à ses largesses lui eurent bien vite gagné les bonnes grâces de tous. Il semble avoir obtenu un succès partiel et momentané en retardant l'invasion des Danois. Ce ne fut que dans l'automne de 1069 que, cédant probablement à d'autres conseils, ils firent une descente en Angleterre.

C'est au retour de cette mission, si bien faite pour attirer sur lui tous les regards et l'environner de prestige aux yeux des peuples, qu'Elsin, assailli par une furieuse tempête, fut favorisé de la vision que nous avons racontée (1).

Cette vision, M. Freeman la raconte lui-même, mais bien entendu sans y ajouter foi. C'est ce qu'il appelle « la partie légendaire, *the legendary part* » de la mission de l'abbé Elsin. « Quant au fait lui-même de sa mission dit-il, il n'y a pas à le révoquer en doute, attendu que la légende offre, avec plusieurs passages du Domesday book, l'accord le plus remarquable » (2).

Nous devons bénir Dieu de la lumière que font autour d'un fait bien cher au cœur des serviteurs de Marie immaculée des documents publiés par des hommes pour qui merveilleux est

(1) « Navigans igitur venerabilis abbas in Daciam (lisez *Daniam*) prospere venit regique se præsentans munera ac servitia ex parte Willelmi novi regis Angliæ obtulit, ac proceres terræ muneribus honoravit. Reverenter igitur a rege Danorum receptus et habitus, non modico tempore apud eum mansit. » — *Lect. pro offic. Im. Concept. in Langebek Script. rerum Danicarum*, t. III, p. 253.

(2) « There is not need to doubt the fact of this mission, as the legend falls in most remarkably with several entries in the great Survey. » — *The Norm. Conq.*, t. IV, p. 136.

synonyme de légende. Ce n'est pas pour convaincre les protestants et les rationalistes que nous écrivons ces quelques pages sur la vision d'Elsin. Nous nous proposons uniquement d'éclairer les catholiques qui, faute de connaître les documents fournis par l'érudition moderne, en seraient encore à contester la vérité de cette vision et l'établissement de la fête de la Conception par Elsin, sous ce prétexte souvent allégué que le récit qui nous la fait connaître renferme un anachronisme et des contradictions. « Le récit de la vision de l'abbé Elsin est apocryphe, dit Mgr Malou dans son savant ouvrage sur l'Immaculée-Conception. Il fourmille d'incohérences, d'anachronismes et de contradictions » (1). Dans un article des *Etudes*, un savant bollandiste, le Père de Buck, signale « l'histoire du prétendu abbé Helsin, dont Mgr Malou dit avec vérité qu'elle fourmille d'incohérences, d'anachronismes et de contradictions » (2).

Ce sont ces écrivains que nous réfutons, et nullement ceux qui rejettent systématiquement un fait par cela seul qu'il est merveilleux, reposât-il d'ailleurs sur les témoignages ordinairement requis pour arriver à la certitude historique. C'est précisément le cas pour la vision de l'abbé Elsin. Les documents qui attestent le fait de sa mission en Danemark attestent également le fait de sa vision, et ils l'attestent d'une manière beaucoup plus claire et plus explicite. C'est même là leur but principal. C'est presque uniquement par des documents destinés à nous instruire de ce fait que nous connaissons la mission confiée par le Conquérant à l'abbé Elsin.

M. Freeman en a fait la remarque. « Les détails de cette ambassade, dit-il, ne sont parvenus jusqu'à nous que sous forme de légende » (3). Les « détails », c'est le récit circonstancié que nous avons donné plus haut de la révélation faite à l'abbé Elsin au milieu d'une tempête. Cette révélation racontée par Elsin et ses compagnons qui donna lieu à l'institution d'une fête nouvelle, frappa l'esprit religieux des contemporains beaucoup plus que le rôle politique joué par le célèbre abbé. C'est au point que s'ils n'eussent tenu à transmettre ce fait à la postérité avec toutes ses circonstances, ils ne nous auraient pas parlé du voyage d'Elsin en Danemark. Ils ne mentionnent ce voyage que pour nous apprendre

(1) L'Immaculée-Conception de la B. V. M. considérée comme dogme de foi, t. I, p. 114.

(2) Livraison de mars 1860, p. 96.

(3) The details of this embassy to Swend have come to us only in a legendary shape. » *The Norm. Conq.*, t, IV, p. 136.

en quelles conjonctures extraordinaires eut lieu cette révélation. Aussi le titre d'instituteur de la fête de la Conception est-il devenu inséparable du nom d'Elsin, comme étant son plus beau titre de gloire. Il figure jusque sur la liste nue et sèche des noms des abbés de Ramsey. Immédiatement après cette mention purement nominale :

« Aylwinus abbas »,

on lit à la ligne suivante :

« Elsinus abbas. Iste constituit celebrari Conceptionem beatæ Mariæ Virginis » (1).

Oui, parmi les abbés non seulement de Ramsey, mais de toute l'Angleterre, celui-ci, *iste*, se distingua de tous les autres : il fut choisi de Dieu pour établir la fête de la Conception.

(1) « Nomina abbatum Ramesiæ. » — *Chronicon abbatiæ Ramesiensis*, a sæculo X° usque ad annum circiter 1200 curâ W. Dunn Macray, p. 347.
Cott. ms. Vesp., A. XVIII (fol. 113b).

CHAPITRE XL

Les échos du fait historique de la vision de l'abbé Elsin en Normandie et en France au douzième siècle : Geoffroy prieur du Vigeois, Wace, saint Bernard, et Pierre de Celles.

Le bruit de la vison d'Elsin se répandit en Normandie et en France. Geoffroy, né à Clermont d'Excideuil en Périgord vers 1140 et nommé prieur du Vigeois dans le bas Limousin en 1178, la mentionne dans sa *Chronique* (1).

La poésie, de son côté, contribua à populariser ce fait merveilleux.

Cette institution d'une nouvelle fête en l'honneur de Notre-Dame à la suite d'une révélation faite dans des circonstances si propres à frapper l'imagination, fournit à un trouvère anglo-normand, né à la fin du onzième siècle ou tout au commencement du douzième, le sujet d'un poème d'une grande beauté : *C'est comment la Conceptions Nostre-Dame fu establie* (2).

Pour Wace — c'est le nom bien connu de ce trouvère — l'envoyé céleste qui apparut à Elsin était un ange. C'est assez probable, et dans tous les cas on peut bien pardonner à un poète de l'avoir supposé.

Et uns angles leur apparut
Qui de joste la nés s'estut : (3)

(1) « Eà tempestate triumphator ille Guillelmus Mauser, subjugatà Angliâ, probitate valebat. Hic misit in Daciam (lisez *Daniam*) Elphinum abbatem Remesiensis monasterii : cui in mari perclitanti angelus apparens diem conceptionis perpetuæ Virginis Mariæ designavit eumque a mortis periculo eripuit. » *Chronica Gaufredi prioris Vosiensis*, cap. XII. — *De Guillelmo rege Anglorum in Nova Bibliothecâ manuscriptorum librorum*, Philippi Labbæi, t. II, sect. I, p. 284.

(2) L'établissement de la fête de la Conception Nostre-Dame par Wace, trouvère anglo-normand du onzième siècle, publié par MM. Mancel et Trébutien, 1812.

(3) Se tint, *stetit*.

Si fu d'ewescal (1) vestement
Appareilliez mult gentement.
Au chief de la nef se mostra
Et l'albé par non apela.

Wace raconte ensuite que l'abbé Elsin ne se contenta pas d'établir la fête de la Conception dans son monastère de Ramsey, mais qu'il travailla à la faire adopter par d'autres Églises et qu'il y réussit. Ce qui est fort vraisemblable (2).

Quant repairiez fu o sa gent,
Li albés Ileilsins sagement
Si le conta là où il pout
Ce que véu et oi out ;

Puis fit o grant devocion
Son vivant la Conception
Et maintes genz par lui la firent
Qui le noncement (3) en oïrent.

Si appareilla en sa vie,
A Ramesie une abéie
Que l'en ceste feste i feroit

Tant con l'abéie durroit ;
Et en plusieurs lieus la fait on
Et nos tuit faire la devon.

On voit par ce poème de Wace que le récit de la vision d'Elsin était populaire de son temps.

Nous avons une autre preuve que ce récit était fort connu au douzième siècle dans la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon et dans la correspondance de Pierre de Celles avec Nicolas, moine de Saint-Alban en Angleterre.

Saint Bernard ne croit pas à la vérité de ce récit, de cet *écrit* comme il l'appelle ; car ce récit était écrit et circulait non seulement en Angleterre, mais dans les contrées voisines. Il n'y croit pas parce que, selon lui, cet écrit est opposé à la vérité, et

(1) Episcopal.

(2) Le successeur immédiat de Elsin comme abbé de Ramsey fut le fameux Herbert Losinga qui devint plus tard évêque de Thetford. Nous avons encore ses sermons. Voici ce qu'il dit dans un sermon pour la fête de l'Assomption : « Fuit beatissima Virgo Maria de genere Abrahæ et tribu Juda, de radice Jesse, filia David ingenua de ingenuis, et *cui nulla de propagine macula inhæsisset.* » — *Serm. XII.* Edit. Goulburn and Symonds, t. II, p. 330.

(3) Nouvelle.

qu'il *n'a pas la raison en sa faveur* (1). Il s'efforce de prouver aux chanoines de Lyon, par des raisons sans valeur, mais qu'il croit très fortes, qu'il est impossible que Marie ait été conçue sans péché. Selon lui cela répugne à la raison. *Nec hoc quidem admittit ratio.* Ce n'est pas le récit d'une révélation faite à un abbé d'Angleterre au milieu d'une tempête qui pouvait amener un esprit tel que saint Bernard à changer d'avis sur ce point et à admettre ce qui lui paraissait contraire à la raison.

Dans ses discussions avec Dom Nicolas, moine de Saint-Alban, Pierre de Celles, disciple de Saint-Bernard, fait de cette vision un sujet de raillerie sur le tempérament des Anglais. « J'en viens à vos fantômes répond-il à Dom Nicolas. Ils ont une apparence de beauté qui flatte, mais ils manquent de fondements. Tout ce qui n'est pas appuyé sur l'autorité de la Sainte-Ecriture ne repose sur aucune base solide. Que la légèreté des Anglais ne le trouve pas mauvais : la maturité des Français fait qu'ils l'emportent sur eux par la solidité de leur esprit. L'eau qui entoure votre île influe sur le tempérament de ses habitants ; une mobilité excessive les rend le jouet d'imaginations raffinées et subtiles, et ils comparent, pour ne pas dire qu'ils préfèrent, leurs rêves à des visions. Faut-il leur en vouloir puisque telle est la nature de leur pays ? J'ai reconnu par une expérience certaine que les Anglais sont plus sujets aux rêveries que les Français. Leur cerveau plus humide est plus vite enveloppé par les fumées de l'estomac... » (2).

Pierre de Celles continue sur ce ton. Ce n'étaient pas de pareils arguments qui pouvaient détourner les Anglais de croire à la vision d'Elsin. Ces arguments ne prouvaient qu'une chose, c'est que les Français ne connaissaient guère leurs voisins d'Outre-Manche.

On voit qu'au milieu du douzième siècle — la lettre de saint Bernard fut écrite vers l'an 1140 — les partisans de la fête de l'Immaculée-Conception s'appuyaient sur la vision d'Elsin pour la faire adopter. Malgré l'autorité pourtant si grande de l'illustre abbé de Clairvaux, en dépit de ses protestations et de celles de son disciple Pierre de Celles, le récit de cette vision se répandit et trouva créance.

(1) « Sed profertur scriptum, ut aïunt, revelationis : quasi et quivis non queat æque scriptum producere in quo, etc... Ipse mihi facile persuadeo scriptis talibus non moveri quibus nec ratio suppeditare, nec certa invenitur favere auctoritas. » — Epist. CLXXIV. Migne, CLXXXII, 335.

(2) Epist. CLXXI. Migne, CCII, 613.

C'est que la seule raison qu'ils opposaient à cette révélation était réfutée par l'instinct surnaturel que la foi mettait dans les âmes alors si largement ouvertes aux choses de Dieu et si tendrement dévouées à la Sainte Vierge Marie. Cette révélation était fausse, disaient-ils, parce qu'il était faux que Marie fût immaculée dans sa conception. Il était faux que Marie fut immaculée dans sa conception, disaient-ils encore, parce que cela était impossible. Pour les chrétiens du moyen âge au contraire, Marie était immaculée parce qu'il était impossible qu'elle ne le fût pas, et il était impossible qu'elle ne le fût pas parce qu'il était impossible qu'il manquât quelque chose à la sainteté et à la gloire de la Mère de Dieu.

Saint Bernard, Pierre de Celles et d'autres avec eux s'appuyaient sur leur science et sur leurs raisonnements, et ils se trompaient. La plupart des chrétiens ne s'appuyaient que sur leur foi et leur amour de Marie ; ils ne raisonnaient pas, ils croyaient, ils sentaient, ils devinaient. Ce qu'ils croyaient ainsi, ce qu'ils sentaient, ce qu'ils devinaient était la vérité.

Du reste, saint Bernard et Pierre de Celles n'objectaient au récit de la vision d'Elsin que d'être contraire à ce qu'ils regardaient comme la saine doctrine. Ils ne lui reprochaient ni anachronisme, ni incohérences, ni contradictions : cela aurait dû faire réfléchir Gerberon (1).

(1) Aussi est-il à remarquer que bien d'autres érudits signalent ce fait comme historique, et sans y voir ni incohérence, ni contradiction. Dom Martène par exemple, dans son Histoire du monastère de Saint-Laurent de Liège, en parle en ces termes : « Circa hoc tempora (ann. 1111) cæpit primo celebrari festum Conceptionis beatæ Dei Genitricis et contigit historia quæ legitur de abbate Helsino etc. — *Hist. monast. S. Laurentii Leodiensis, ex mss. codic. ejusdem cœnobii. Vet. script. ampliss. collect.* T. IV, col. 1080.

Cette note manque de précision au point de vue chronologique. Mais elle est claire et significative en ce qui touche au fait lui-même.

CHAPITRE XLI

Les échos du fait de la vision de l'abbé Elsin en Normandie et en France au douzième siècle et dans les siècles suivants. — Les recueils de miracles de Notre-Dame. — Gautier de Coinsy. — Le premier office de l'Immaculée Conception.

Une des branches les plus cultivées de la littérature au douzième siècle, c'est celle qui consiste à raconter soit dans la vieille langue latine, soit dans notre langue française encore à l'état d'enfance les miracles de Notre-Dame. Le miracle de la conception de Sainte-Marie, *miraculum de conceptione sanctæ Mariæ* ne pouvait être oublié. C'est à un de ces recueils que Dom Gerberon a emprunté le récit qu'il a édité d'après un manuscrit de Jumiéges à la suite de la lettre attribuée à saint Anselme (1).

Ce n'est pas par la critique que brillaient ces sortes de recueils, ce n'est guère que par la piété et encore par une piété qui n'est pas toujours éclairée. Ils ont du moins le mérite d'être d'excellents témoins de la tradition. Ils racontent les miracles qui sont en vogue et dont on aime de préférence à entendre le récit.

Ils les racontent quelquefois à leur manière, n'en prenant que ce qui leur plaît, ajoutant ou retranchant certaines circonstances afin d'embellir leur narration, en un mot en poètes plus qu'en historiens. C'est au moins ce qui arrive à Gautier de Coinsy, un des écrivains qui ont donné à notre jeune langue française, à la fin du douzième siècle, le tour le plus naïf et le plus gracieux. Gautier est poète et chaque miracle devient pour lui le sujet d'un petit poème où la littérature et l'expression des sentiments

(1) Gerberon ne nous dit pas de quelle époque était ce manuscrit de Jumiège, mais Langebek, qui a édité lui-même ce récit dans son *Scriptores rerum Danicarum* (T. III, p. 254), nous assure qu'il remonte certainement au douzième siècle.

de piété — car il fort pieux — le préoccupent plus que l'exactitude historique.

C'est ainsi que du *miracle de la Conception de Sainte-Marie* il a fait : *D'un abbé et ses compaignons et autres genz que Nostre-Dame secourut en la mer*. La tempête gronde, les passagers invoquent tous les saints, surtout Notre-Dame.

En cèle nef un abbé out
Qui preudom fu et qui moult sout,
Plorant leur cri : avoi, avoi,
Bèles gens, qu'est-ce que je voi?

On reconnaît bien Elsin, quoique le poète ne le nomme pas.

Si tost com le vers orent dit
Apertement chascun d'eus vit
Ainsit com un grant cierge esprit
Qui descendi de paradis
Moult bèlement et moult soef
S'asist sur le masc de la nef,
Toute la nef illumina
Et li tourmenz lors droit fina.

A part la fête de l'Immaculée-Conception dont le bon prieur de Coinsy n'a pas jugé à propos de parler, peut-être parce que, sur l'autorité de saint Bernard, il ne croyait pas à ce privilège de Marie, c'est bien le même fait qui est raconté dans la lettre de saint Anselme. L'abbé n'établit pas de fête, mais il raconte partout ce miracle, il le fait écrire ; — de là ce *scriptum* dont parle saint Bernard, et il s'applique à servir la Sainte Vierge avec une particulière dévotion pendant toute sa vie.

Li bons abbés n'oublia mie
Nostre Dame sainte Marie,
Ains la servi tout son aage
De bon cuer et de bon courage
Et cest miracle fist escrire
Quoi m'avez conter et dire (1).

(1) En Angleterre ce fait, même chez les poètes, était raconté d'une manière plus exacte. On tenait à conserver le nom de l'abbé Elsin et le souvenir de l'apparition qui favorisait la fête de la Conception. On trouve dans le manuscrit Cott. Vesp. A. III, au Brit. Mus., un poème intitulé *Cursor mundi*, écrit dans la langue du

Ce n'est pas dans les poètes, quoique ce sujet les ait tentés dans tous les siècles (1), que nous rencontrons les renseignements les plus précis et les plus sûrs au sujet de la vision d'Elsin. C'est dans le premier office propre de l'Immaculée-Conception.

Le premier office par lequel on honora la Conception de la Vierge fut l'office de la *Nativité :* on substituait simplement le mot *Conception* au mot *Nativité.* Mais on ne tarda pas à en faire un office propre en y insérant sous forme de leçons le récit de la vision d'Elsin. Ce premier office propre remonte à une époque qu'il est difficile de préciser, mais à coup sûr fort ancienne.

Une particularité remarquable, c'est que ce récit de la vision n'est pas, dans ces leçons, la reproduction d'un texte arrêté, reçu de tous. C'est la mention d'un fait sur la substance duquel tous s'accordent, mais que chacun raconte à sa manière en l'entourant des circonstances historiques qu'il connaît le mieux. Ainsi les leçons citées par Langebek dans son ouvrage : *Scriptores rerum danicarum* (2 entrent dans des détails que ne donnent pas celles de nos manuscrits français. Ces leçons nous apprennent que l'abbé Elsin était un homme de grande piété en même temps que de grande prudence, qu'il distribua des présents au roi de Danemark et aux grands de sa cour, qu'il fut accueilli avec faveur, et que le roi le retint longtemps, enfin qu'il réussit

nord de l'Angleterre au quatorzième siècle, un récit bien autrement fidèle que celui de Gautier de Coinsy :

This ilk time, that (ike) of-sai
Was an abbot of Ramessai
The nam of him men cald Elsis
A hend man he was, an wise.

(1) Le carme Battista, surnommé le *Mantuan*, chanta ce fait à la fin du quinzième siècle dans son poème *De sacris diebus* (lib. XII) :

A Dacis rediens abbas Hellesinus ad arva
Anglica, jam maris Oceani speciosa secabat
Æquora cum Boreas vastos attollere fructus
Cœpit, et obscuro cœlum sutexere nimbo.
Dum trepidant omnes, subito super æquora visa est
Forma viri procera, humeros vestita caputque
Pontificali habitu, vocesque erupit in istas :
Hùc Elesine, veni. Tibi enim, tibi nuncia porto.
Prosiliit exiliens quem sic affatur imago.
— Si cupis incolumes socios e turbine tanto
Ducere, et in patrios tutus remeare penates,
Ægregiam promitte diem celebrare quot annis
Qua Christi concepta Parens octava Decembris, etc.

(2) T. III, pp. 252 et suiv.

dans sa mission. En Danemark, où apparemment ces leçons avaient été composées, on pouvait être fixé sur ces divers points relatifs à la mission d'Elsin beaucoup mieux que partout ailleurs.

Ces leçons empruntent à leur ancienneté, à la circonstance des pays où elles furent composées et adoptées, et à l'absence de tout motif pour que l'auteur ait altéré la vérité dans les détails dont nous venons de parler, une véritable valeur historique. Cette valeur leur a été reconnue par les historiens les plus graves, Langebek, Augustin Thierry et Freeman. Ces détails sont purement accessoires et forment le cadre de la vision. Thierry et Freeman ne prennent au sérieux que le cadre. Ces leçons de bréviaire (1) leur paraissent des sources d'informations authentiques ; seulement ils n'acceptent de ces informations que ce qui ne contrarie pas leurs idées : on connaît cette manière d'écrire l'histoire.

(1) Aug. Thierry se garde bien de laisser soupçonner que les documents qu'il indique dans ces notes par ces mots : *Legatio Helsini in Daniam apud Script. rer. Dan.*, sont empruntés à des leçons de bréviaire.

CHAPITRE XLII

Authenticité de la lettre de saint Anselme aux évêques d'Angleterre pour les exhorter à adopter la fête de l'Immaculée-Conception. — Cette authenticité est démontrée par la réfutation des objections qu'on y oppose et par des documents positifs.

Par là même que le fait de la vision d'Elsin est démontré, la grande objection contre l'authenticité de la lettre aux évêques d'Angleterre attribuée à saint Anselme s'évanouit. Nous disons la grande objection, nous pourrions presque dire la seule, les autres étant à peine sérieuses.

Dans cette lettre, dit Gerberon, saint Anselme prend le titre de *pasteur des Anglais, pastor Anglorum* : or, cela n'entrait pas dans les habitudes du saint archevêque de Cantorbéry, et nous n'en trouvons pas d'autres exemples dans ses lettres. C'est qu'aucune autre de ses lettres n'est adressée à tous les évêques d'Angleterre, de manière à lui donner occasion de parler comme *pasteur des Anglais*. Assurément il l'était. D'ailleurs quelle difficulté y a-t-il à expliquer la présence de ces deux mots en tête de la lettre par une interpolation ? Cette explication, si on la juge nécessaire, est d'autant plus facile à admettre qu'il y a eu une interpolation visible, certaine et incontestable, dans le but de faire accepter, en les ajoutant à sa lettre, deux faits qu'elle ne contient pas.

Un de ces faits est contraire à la bonne édification et même de l'orthodoxie (1). Gerberon et d'autres après lui en concluent que la lettre n'est pas de saint Anselme. La lettre, en effet, ne pour-

(1) C'est le fait du chanoine tombé en enfer que la Sainte Vierge en arrache en lui recommandant de célébrer la fête de sa Conception. Ce qu'il a d'absurde et de contraire à la foi n'a pas empêché certains offices de l'Immaculée-Conception, et certains bréviaires contenant cet office, de l'admettre comme leçon de Matines.

rait pas être attribuée à saint Anselme, si elle contenait le récit de ce fait, mais il est certain qu'elle ne le contient que dans des copies falsifiées par une interpolation grossière et facile à constater.

Dans cette lettre le récit de la vision d'Elsin est suivi de ces mots qui forment la conclusion non seulement du récit, mais de toute la lettre :

« Et nous, mes très chers frères, si nous voulons arriver au port du salut, nous célébrerons la fête de la Conception de la Mère de Dieu, afin que nous obtenions de son Fils la récompense due à nos mérites » (1).

C'est par ces mots que la lettre se termine dans les plus anciens textes imprimés (2) et dans plusieurs manuscrits.

Ces preuves, purement négatives à les prendre en elles-mêmes, changent de caractère, si l'on considère que ces objections sans fondement ont seules empêché l'authenticité de cette lettre d'être unanimement admise, et deviennent autant de preuves positives.

D'ailleurs les preuves positives ne manquent pas.

C'est en 1630 que le Père Raynauld, jésuite, publia cette lettre dans son édition des œuvres de saint Anselme, d'après un manuscrit découvert par son confrère le Père Chifflet. Mais elle avait

(1) « Et nos ergo, fratres dilectissimi, si portum salutis volumus apprehendere, Dei Genitricis Conceptionem dignis obsequiis et officiis celebrabimus ut ab ejus Filio dignà mercede remuneremur. »

Cette phrase n'a plus de raison d'être, si l'on introduit, après le fait de la vision d'Elsin, deux autres récits. Dans le manuscrit latin 17,276 de la Bibliothèque nationale, ces trois faits sont rapportés comme formant des leçons pour l'office de l'Immaculée-Conception; on a supprimé cette phrase; cette suppression est tout à fait logique.

(2) Le bréviaire de Schleswig, en Danemark, donné à son diocèse, par Godschalch de Alvede, nommé en 1505. Cette lettre a été prise dans ce bréviaire et reproduite par J.-A. Cypræus dans son savant ouvrage : *Annales episcoporum Sleswicensium* en 1634, p. 104.

Bivarius dans son ouvrage : *Sancti Patres vindicati* (p. 193) cite cette lettre en disant : *Placuit nunc quidem Anselmi epistolam ad verbum dare prout in prioribus codicibus reperitur*. Elle se termine par la phrase : « Et nos ergo » qui suit le récit de la vision d'Elsin.

Le Père de Yepes dans ses *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît*, tome VII, appendice, en donne une copie : *Transcriptum epistolæ divi Patris Anselmi*, etc. Elle finit avec cette phrase : *Et nos ergo*, etc.

Le P. Plazza fait cette remarque : « In pluribus mss. exemplaribus istius ejusdem epistolæ una tantum revelatio narratur quale est etc..., »

« Petrus de Natalibus et cardin. Baronius eam solum revelationem describunt, eamque solum exhibent pro lectionibus Festi Conceptionis antiqua breviaria, seu mss. typis impressa. » — *Causa Imm. Concept.*, p. 147.

Cette lettre se termine de même dans *Langebek, Script. rer. Dan.*, t. III, 254.

été publiée avant lui, en 1624, par le savant Bivarius, dans son ouvrage : *Sancti Patres vindicati*, d'après deux manuscrits remontant, l'un au douzième, l'autre au treizième siècle (1).

Langebek qui, en 1774, l'inséra dans son ouvrage : *Scriptores rerum Danicarum* soutient qu'on doit regarder comme certain qu'elle existait au douzième siècle (2). Jean Bacho, un carme anglais, très savant théologien, qu'on a surnommé le *Docteur résolu* et qui écrivait vers 1350, assure que cette lettre se trouvait dans beaucoup d'endroits en Angleterre et en France, et qu'il l'a rencontrée dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, et il la regarde comme étant sans aucun doute de saint Anselme (3).

Jean de Ségovie, dans son mémoire aux Pères du concile de Basle, en 1439, affirme que cette lettre est *regardée communément* comme étant de saint Anselme (4).

En 1661, le docte franciscain Petrus de Alva et Astorga assure l'avoir lue dans *quatorze manuscrits très anciens* (5).

Aujourd'hui encore, les manuscrits, sinon très anciens, du moins anciens, dans lesquels on rencontre cette lettre sont en assez grand nombre (6).

Quoique les manuscrits qui nous restent aujourd'hui — au moins ceux que nous avons pu rencontrer — ne fournissent pas la preuve matérielle que cette lettre et son attribution à saint Anselme remontent au douzième siècle, nous pouvons considérer ce point comme établi par les assertions réunies de Bivarius, de Langebek, de Bacho et de Petrus de Alva. Ces savants n'ont pu

(1) « Sancti Patres vindicati a vulgari sententiâ quæ illis in controversiâ de Immacul. Virg. Conceptione imputari solet, vindice Francisco Bivario » ; p. 199.

(2) « Vetusta vero et a sæculo XII ea (epistolam et miraculum de Conceptione) esse certum videtur. » — T. III, p. 252.

(3) In epistolâ de Conceptione Dei Genitricis Mariæ quam scripsit (S. Anselmus) ad quosdum episcopos Angliæ, quæ habetur in multis locis in Angliâ et Franciâ, et Parisiis inveni in abbatia S. Victoris, tenet quod etc., » — *J. Bachonis quæstiones in 3um et 4um Lib. sentent. et quodlibetales. Quodlib. lib.* III, *quæst.* XIV, *Particula* 2a. T. II, p. 765.

(4) « Allegationes et avisamenta pro Immaculata Conceptione B. Virg. pro informatione Patrum Concilii Basiliensis », édité par le P. Petrus di Alva et Astorga. — *Allegatio*, 7a, p. 369.

(5) « Scripsit S. Anselmus epistolas illas de quibus supra ad coepiscopos Angliæ de quo vidimus originalia antiquissima manuscripta quatuordecim. » — *Nodus indissolubilis de conceptu mentis et ventris*, p. 228.

(6) On trouve cette lettre de saint Anselme dans les manuscrits latins 3,820 (fol. 208), 15,436 (fol. 1), 17,276 (fol. 155) de la Bibliothèque nationale ; dans le manuscrit 839 de la bibliothèque d'Arras ; dans le manuscrit 622 (fol. 79) de la bibliothèque de Rouen ; à Oxford, dans le manuscrit « Collegii Balliolensis » n° 230 (fol. 12) et dans le manuscrit « Collegii B. Mariæ-Magdalenæ », n° 56 (fol. 112).

s'entendre pour nous tromper, et il est peu probable qu'ils se soient tous trompés sur ce point.

On aurait grand tort de chercher — ce qu'on n'a jamais fait du reste — un argument contre l'ancienneté de cette attribution dans le silence de saint Bernard et de Pierre de Celles au sujet de saint Anselme. Ni l'un ni l'autre, en rejetant le fait de la vision d'Elsin, ne parlent de la lettre attribuée à saint Anselme dans laquelle ce fait est raconté. Ils pouvaient fort bien connaître le récit de cette vision, sans connaître cette lettre. Mais surtout ils pouvaient fort bien connaître cette lettre, et, par respect pour la mémoire du saint, s'abstenir de la juger.

Ce qu'ils n'auraient certainement pas manqué de faire l'un et l'autre, c'eût été de s'appuyer sur l'autorité d'un prélat qui avait joué un si grand rôle, et dont la réputation de sainteté et de doctrine était universellement connue, si cette autorité eût été en leur faveur. Pierre de Celles eût été heureux de pouvoir la joindre à celle de saint Bernard pour confondre Nicolas. C'était une autorité bien décisive à opposer à un moine de Saint-Alban que celle du grand archevêque de Cantorbéry (1). Il n'est pas possible de supposer que Pierre de Celles ne connaissait pas le *Cur Deus homo* et le *De conceptu virginali*. Mais c'est qu'apparemment, à supposer qu'il y vît — ce que nous ne croyons pas — une négation de la Conception immaculée de Marie, il savait que cette opinion avait été rétractée par le saint (2).

(1) Il n'y a pas à objecter que Nicolas, de son côté, aurait invoqué l'autorité de saint Anselme, s'il se fût prononcé pour la célébration de la fête de la Conception. Pour que cette objection eût quelque valeur, il faudrait que nous eussions toutes les lettres de Nicolas à Pierre de Celles, et il est certain qu'il nous en manque au moins une, celle à laquelle répond Pierre de Celles, lib. II, epist. CLXXI (Migne CC. 11, col. 613). De ce que Pierre ne dit rien de saint Anselme en cette réponse, on ne saurait conclure qu'il n'était pas question de lui dans la lettre de Nicolas. Il commence par lui dire qu'il ne lui répondra pas sur tous les points : « Vacui et vacantis animi esset singulis quæ in litteris tuis sunt recapitulatis, sigillatim ad verbum respondere. »

(2) Si l'on veut bien prendre connaissance de l'appendice sur la doctrine de saint Anselme placé à la fin de ce volume, on sera probablement d'avis que saint Anselme n'eut jamais besoin de faire aucune rétractation sur ce point.

CHAPITRE XLIII

Authenticité de la lettre de saint Anselme. — Preuve de cette authenticité pa l'insertion de cette lettre dans un grand nombre de bréviaires anciens, et dans l'office de l'Immaculée-Conception du concile de Bâle.

Aux preuves que nous venons de donner s'en ajoute une autre qui est peut-être la plus forte de toutes. Elle nous est fournie par la présence de la lettre en question dans un grand nombre de bréviaires fort anciens et dans les offices propres de l'Immaculée-Conception.

Mais ne parlons d'abord que des bréviaires.

La preuve tirée de la présence de cette lettre dans un grand nombre de bréviaires — en 1661, le savant Franciscain Petrus de Alva et Astorga en avait compté *plus de soixante-dix*, tous anciens, qui la renfermaient (1) — a une force toute particulière. La valeur de cette preuve ne vient pas seulement de l'antiquité de ces bréviaires, de la science et de la prudence de ceux qui les ont composés et des évêques qui les avaient imposésà leurs diocèses, et des supérieurs d'Ordres qui les avaient mis entre les mains de leurs religieux, mais encore de ce qu'ils étaient l'écho de l'opinion sinon universellement du moins généralement reçue dans ces diocèses et dans ces ordres religieux (2).

(1) « Breviaria insuper antiqua adducentia lectiones matutinales ex positâ epistolâ et opusculo sub nomine Anselmi sunt plus quam septuaginta. » — *Nod. indiss. de conceptu mentis et ventris*, p. 222.

(2) « Libri ecclesiæ quorum usus est in quotidiano officio ecclesiastico altaris, vel chori quantum ad id quod in eis reperitur conformiter apud universas ecclesias religionis christianæ creduntur magis approbati, esseque potioris anctoritatis quam multa opuscula doctorum quæ inter approbata numerantur, et hoc duplici ratione. Primò quia in his opusculis auctoritas fulcitur solum ex epistolâ unius summi pontificis : illorum vero auctoritas per tot concilia et summos pontifices approbata esse censetur. » — *Joann. de Segov. All. et Avis. Alleg.* 2°, p. 58.

Ces considérations s'appliquent, dans une mesure qui varie, et proportion gardée, à tous les bréviaires et à tous les offices.

Le savant bénédictin Antoine de Yepes, abbé de Saint-Benoit de Valladolid, émet à ce sujet, dans ses *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoit*, des observations qui font bien comprendre ce qu'il y a de force dans cette preuve. Après avoir cité un certain nombre de bréviaires dans lesquels on lit cette lettre comme étant de saint Anselme, il ajoute :

« Mais de tous les bréviaires, il n'y en a point qui nous donne plus de certitude de la chose que celuy de Cluny et celuy de Saint-Jacques. Car le premier imprimé à Paris l'an mil cinq cent quarante-six, duquel plusieurs Églises cathédrales, et plus de deux mille maisons deppendantes de cette Abbaïe incomparable estoient obligées de se servir, en solemnisant la Feste de la Conception de nostre Dame au huitième jour de décembre marque pour les leçons des Matines l'epistre mentionnée de saint Anselme de l'apparition faite par saint Nicolas à l'abbé Helsin. En quoy on n'a aucun sujet de croire qu'un nombre si prodigieux d'Églises et de maisons auroient peu faillir par inconsidération, et sans avoir meurement examiné les choses. Et celuy de l'Ordre de Saint-Jacques imprimé à Léon l'an 1532 ordonnant à tous les religieux d'iceluy de célébrer les Festes de la Conception de nostre Dame partout où il se trouverait avec la solemnité (qu'ils appellent) de quatre Chappes r'apporte la révélation faite à l'abbé Helsin et met au commencement des leçons la préface de l'epistre de saint Anselme aux evesques ses suffragants... »

« Voilà une partie du contenu en l'epistre de saint Anselme tant vantée par les escrivains de son temps, et insérée pour leçons des Matines dans un si grand nombre de bréviaires » (1).

Parmi les bréviaires dans lesquels on trouve cette lettre de saint Anselme, nous mentionnerons celui de Schleswig en Danemark, donné à son diocèse par le dernier évêque qui ait occupé ce siège, Godschalch de Alvede, lequel fut promu à l'épiscopat en 1505 (2). Nous mentionnons spécialement ce bréviaire

(1) *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoit* par Antoine de Yepes, traduites de l'espagnol en françois par Dom Martin Rethelois, abbé de Saint-Airig de Verdun. Cent. VII, t. VII, p. 123.

Cet ouvrage fut publié en espagnol en 1615. Au moins le tome VII ne parut qu'en 1615. La traduction de Dom Rethelois date de 1647.

(2) « In breviario Sleswicensi a reverendo in Christo Patre ac Domino, Domino Godschalcho de Alvede Dei et Apostolicæ sedis gratiâ episcopo Ecclesiæ Sleswicensis (et quidem ultimo) in lucem edito, memoratur historia admodum memorabilis, vereque admiranda, quæ tunc temporis contigit dum Danis Angliâ pulsis, Northmani ejusdem imperio potiebantur : quam tum propter veritatem, tum vetustatem in laudem beatissimæ ac gloriosissimæ Virginis Mariæ (cum liber

parce qu'il montre que cette attribution à saint Anselme, en même temps qu'elle est fort ancienne, était aussi fort répandue, particulièrement dans les pays où le souvenir de la vision d'Elsin pouvait être d'autant plus facilement conservé qu'il se rattache à l'histoire nationale.

Le témoignage rendu à l'authenticité de cette lettre par l'office de l'Immaculée-Conception, composé par ordre du concile de Bâle en 1439, remonte plus haut encore et a plus de poids. La lettre de saint Anselme y est insérée sous forme de leçons. C'est probablement sur l'autorité de ce concile qu'un certain nombre de bréviaires adoptèrent cette lettre comme étant véritablement de saint Anselme. Quoiqu'en 1439 le concile de Bâle fût tombé dans le schisme, sa décision par rapport à la fête de l'Immaculée-Conception et au nouvel office à réciter pour cette fête empruntait aux longues discussions dont elle avait été précédée et à la science éminente des hommes qui y avaient pris part une valeur considérable.

iste breviarius admodum rarus sit) hic ponere fert animus. » — *Annales episc. Sleswic. a J. A. Cypræo Sleswicensi.* — 1634, p. 104.

« Godschalchus de Alvede episcopus electus est anno 1507. » — *Ibid.*, p. 414.

CHAPITRE XLIV

Examen critique de la tradition d'après laquelle saint Anselme fut l'instituteur de la fête de l'Immaculée-Conception en Angleterre.

Après ce qui vient d'être dit, il n'y a pas lieu de s'étonner que la fête de l'Immaculée-Conception ait été si populaire en Angleterre jusqu'à la Réforme (1), et qu'une tradition ancienne ait, non seulement dans ce pays, mais dans toute l'Eglise d'Occident, attribué l'institution de cette fête à saint Anselme.

En 1222, le concile d'Oxford, en parlant des fêtes de la Sainte-Vierge, déclare qu'elles doivent être toutes célébrées par la cessation des œuvres serviles, « excepté la fête de la Conception » (2). Elle était donc établie.

En 1288, le concile d'Exeter statue que cette fête de la Conception prendra place parmi les fêtes qui doivent être célébrées avec solennité dans toutes les Eglises d'Angleterre. (3)

Enfin, en 1328, un concile tenu en l'église de Saint-Paul de Londres, et présidé par l'archevêque de Cantorbéry, Simon Mépham, entouré de ses suffragants, porte le décret suivant :

« Nous attachant à l'exemple de notre prédécesseur, le vénérable Anselme, qui jugea à propos d'ajouter à d'autres fêtes plus anciennes la fête de l'Immaculée-Conception, nous décidons et nous commandons formellement que cette fête de l'Immaculée-

(1) Cette dévotion a survécu à la Réforme chez les Anglais restés ou redevenus catholiques. Aujourd'hui encore le petit office de l'Immaculée-Conception a sa place dans le *Libellus precum*.

(2) « Hæc sunt festa in quibus prohibitis aliis operibus conceduntur opera agriculturæ et carrucarum... Omnia festa B. Mariæ, præler festum Conceptionis cujus celebrationi non imponitur necessitas. » — *Concil. Oxon.*, ann. 1222, cap. VIII. Labbe, t. XIII, col. 1070.

(3) Labbe, t. XIV, col. 1019.

Conception soit célébrée avec solennité dans toutes les Eglises de notre province de Cantorbéry » (1).

Ce n'est pas une opinion que les évêques du concile de Londres émettent en prenant cette décision ; c'est un fait qu'ils constatent, un fait universellement tenu pour certain. N'était-ce pas parce que le fait était affirmé par une tradition bien établie et par des documents dont ils connaissaient la valeur ? Il serait difficile d'en douter.

Comment supposer qu'une pareille fête se soit établie en Angleterre à la fin du onzième siècle, sans que l'on eût conservé le souvenir de ceux qui l'avaient instituée ? On sait, pour ne citer que quelques exemples, que ce furent les chanoines de Lyon qui établirent la fête de l'Immaculée-Conception dans cette ville vers 1139. On sait que Milon, évêque d'Orléans, en prescrivit la célébration à son diocèse en 1317 (2). On sait que Baudoin, évêque de Paderborn, la fit également adopter à ses diocésains en 1331 (3). Et saint Anselme, le grand archevêque de Cantorbéry, aurait établi cette fête dans toute l'Angleterre, sans qu'on le sût, ou, ce qui serait plus inexplicable encore, il se serait prononcé contre cette fête, et il en aurait été regardé généralement comme l'instituteur !

La célébration d'une nouvelle fête dans le monastère de Ramsey d'abord, dès l'an 1068, puis très probablement dans d'autres Eglises est un fait qui ne put échapper à l'attention du primat d'Angleterre, qui dut naturellement partager les esprits, et au sujet duquel il est impossible que l'on n'ait pas demandé sa décision. Que cette décision ait été défavorable à l'institution de cette fête et qu'on ait regardé en Angleterre saint Anselme comme en étant l'instituteur, bien plus, que cette opinion soit devenue celle du clergé au point de motiver un décret de concile, deux siècles plus tard, cela n'est vraiment pas admissible (4).

(1) Labbe, t. XI, p. 2478.

(2) Gallia Christ., t. III, col. 1472.

(3) Hartzheim. Concil. Germaniæ, t. IV, p. 314.

(4) Dans deux articles publiés en 1860 dans les *Etudes* sous ce titre : *Osbert de Clare et l'abbé Anselme*, le Père de Buck s'efforce d'établir que c'est à l'abbé Anselme, neveu du saint archevêque, qu'on doit l'établissement de la fête de l'Immaculée-Conception en Angleterre. Il s'appuie, pour le prouver, sur une lettre adressée par Osbert de Clare à l'abbé Anselme, empruntée à un petit volume publié en 1846 par M. Anstruther. Dans cette lettre, Osbert dit à Anselme : *In multis locis celebratur ejus* (B. Mariæ) *vestrâ sedulitate festa Conceptio.* Mais ces mots ne

On voit par là aussi ce qu'il faut penser de l'objection tirée de la doctrine soutenue par saint Anselme au sujet de la Conception de la Vierge dans le *Cur Deus homo* et le *De conceptu virginali*. Il n'est pas possible de supposer qu'en 1328, pas un seul des évêques qui assistaient au concile de Londres ne connaissait ces écrits. Si ces évêques regardent saint Anselme comme l'instituteur de la fête de la Conception en Angleterre, c'est qu'ils ne jugent pas la doctrine de ces ouvrages en opposition avec le privilège de Marie, ou bien parce qu'ils savent d'ailleurs que le saint avait rétracté son erreur sur ce point.

D'après Wharton et le savant Père Antoine Gravois, le célèbre évêque de Lincoln, Robert Grossetête, l'un des hommes les plus érudits de son temps, un des défenseurs les plus ardents de l'Immaculée-Conception s'appuya, pour soutenir son opinion, sur l'autorité de saint Anselme dans son opuscule intitulé : *De conceptione et excellentiâ Beatæ Mariæ secundum Anselmum* (1). Cet ouvrage, publié dans la première moitié du treizième siècle, fournit une preuve de l'institution de la fête de l'Immaculée-Conception par saint Anselme qui, pour être indirecte, n'en est pas moins très forte.

L'iconographie s'est emparée de cette tradition et a contribué à la populariser. Dans une des gravures représentant saint Anselme conservées au cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, le saint tient à la main une plume qui indique le docteur. Il est entouré d'anges. L'un d'eux pose une couronne sur sa tête. Au bas de cette gravure on lit ces mots : *S. Anselmus archiep. Cantuar. O. S. B. doctor virgineus et Festi Immaculatæ Conceptionis B. V. author.*

Au bas de l'une des dix gravures mentionnées dans un

veulent nullement dire que l'abbé Anselme avait établi telle fête en Angleterre. Ils signifient simplement qu'il avait travaillé et réussi à la propager dans un bon nombre d'Eglises : zèle qui se comprend d'autant mieux qu'il lui était en quelque sorte commandé par l'exemple de son saint et illustre oncle.

(1) « Anno 1235 florebat in Angliâ Robertus Capito Lincolniensis episcopus qui Immaculatæ Conceptionis defensor extitit, et opus exaravit cui titulus : *De conceptione et excellentia B. M. secundum Anselmum meditationes duæ anno 1240.* » — *De ortu et progressu cultus ac festi Immaculati Conceptus B. M. V.* 1764, p. 47.

Wharton avait déjà fait figurer cet ouvrage dans la liste des œuvres inédites de Robert Grossetête qu'il donne au tome II, p. 344 de son *Anglia sacra*. Le manuscrit qu'il signale se trouvait à l'abbaye de Westminster.

chapitre précédent qui font partie de la collection Guénebault, n° 3, léguée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, on lit ces mots :

« Si quid originalis peccati in propagatione Matris Dei existit, illud certe propagantium, non propagatæ fuit. Deus enim qui castaneæ confert ut inter spinas, et ab spinis remota concipiatur, non potuit hoc facere Matri suæ ? Plane potuit et voluit ; quod si voluit, et fecit. — *S. Anselm. De Conceptione B V.*

« Veneratio Immaculatæ Conceptionis B. V. pro omnibus eam devote profitentibus. »

Ainsi, pendant que des théologiens comme Jean de Ségovie, des érudits comme le Père de Yepes, des historiens comme Baronius (1), des hagiographes comme Petrus de Natalibus (2), pendant que deux conciles même, le concile de Londres et le concile de Bâle reconnaissent que saint Anselme fut l'instituteur de la fête de la Conception en Angleterre, des artistes, vulgaires sans doute, mais capables d'agir sur la foule, s'attachent à répandre cette tradition.

Tout bien examiné, la tradition d'après laquelle saint Anselme institua, autant qu'il fut en lui, la fête de la Conception dans toute l'Angleterre, n'est pas moins solidement établie que celle suivant laquelle cette fête fut établie par l'abbé Elsin dans le monastère de Ramsey.

(1) « Satis compertum haberi Conceptionis celebritatem in Angliâ primum celebrari cœptam, eidemque favisse sanctum Anselmum. » — *Martyr. Rom. notis illustr. VIII decemb.*

(2) « Cujus autem celebrationis festi (Conceptionis) principium fuit beatus Anshelmus Cantuariensis archiepiscopus. » — *Catalogus sanctorum*, lib. I, cap. XLIII.

CHAPITRE XLV

Le *De Conceptione* est l'œuvre d'Eadmer au même titre et de la même manière que le *De excellentiâ Beatæ Mariæ*. — Preuve tirée des manuscrits.

Il pourrait paraître, à première vue, que les dissertations qui précèdent nous ont éloigné du *De Conceptione*. La vérité est qu'elles forment la seule base solide sur laquelle on puisse asseoir l'authenticité de cet important écrit. De ces dissertations on pourrait déjà conclure que le *De Conceptione* est très vraisemblablement de saint Anselme. Dans tous les cas, rien ne s'oppose, on le voit, à ce qu'il soit regardé comme étant de saint Anselme, si cette attribution est justifiée d'ailleurs. Or elle est pleinement justifiée, nous allons le démontrer.

Le Père Raynaud publia en 1630 des fragments considérables de cet écrit sous ce titre : « S. Anselmi fragmenta tractationum de conceptu virginali passivo » (1).

Il les publia d'après un manuscrit qui attribuait cet écrit à saint Anselme.

Bivarius avait déjà donné, lui aussi, en 1624, dans son ouvrage : *Sancti Patres vindicati*, des fragments de ce même écrit comme étant de saint Anselme (2).

Cette attribution était fort commune puisque le Père Petrus

(1) Voici l'avertissement dont il les fait précéder : « Lectori. — Hæc de naufragio tabulas aliquas collegimus. Optandum sane fuerat ut quæ S. Anselmi pro suo in Deiparam studio, de purissimâ et nitentissimâ Deiparæ conceptione passivâ scriptis mandavit, integra exhiberentur. Nunc, quando id non licet, damus quod suppetit. »

(2) « Priora autem tria (capit a) inveni in antiquo breviario Eborenci jussu Henrici Infantis Portugalliæ et S. R. E. cardinalis et demum regis correcto : Quæ omnia hic inserere volui. Hoc unum tamen notarim capita ipsa brevitate suâ satis admonere, ita forsan divisa, ut Matutini officii lectionibus inservirent. » — *Sanct. Patr. vind.*, p. 245.

de Alva et Astorga compte plus de cent quatre-vingts auteurs qui l'admettent (1).

Les soixante-dix bréviaires qui contiennent la lettre aux évêques d'Angleterre ont aussi, au moins pour la plupart, le *De Conceptione*, et ils l'attribuent à saint Anselme.

Le *De Conceptione* forme une partie considérable des leçons de l'office de l'Immaculée Conception, composé par ordre du concile de Bâle, et il y est donné comme appartenant à saint Anselme (2).

Nous l'avons déjà dit, le décret du concile de Bâle relatif à l'Immaculée Conception fut précédé de discussions qui durèrent plusieurs années. Jean de Montenegro et Jean de Turrecremata combattirent ce privilège avec toutes les ressources d'une science théologique approfondie. Pierre Perqueri et Jean de Ségovie le défendirent. Ce furent ces derniers qui l'emportèrent. Jean de Ségovie, théologien envoyé au concile par le roi de Castille, composa à ce sujet un mémoire des plus remarquables. Ce mémoire, qui jeta une si vive lumière sur la question de l'Immaculée Conception en 1439, ne fut publié qu'en 1664 par Petrus de Alva et Astorga (3).

Dans ce mémoire, Jean de Ségovie appuie son opinion sur la doctrine des saints Pères et en particulier de saint Anselme auquel il attribue sans l'ombre d'hésitation, et comme si la chose n'était l'objet d'aucune contestation, le *De Conceptione*.

Enfin, une preuve décisive de l'authenticité du *De Conceptione* ce sont les manuscrits qui le contiennent et qui tous l'attribuent à saint Anselme ou à Eadmer. Cette preuve, il faut le reconnaître, manquait à Gerberon. S'il avait connu les manuscrits que nous connaissons, il ne lui eût pas été possible de combattre l'authenticité de cet écrit ; l'idée ne lui en serait même

() « Auctores autem antiqui et moderni affirmantes tractatum istum esse S. Anselmi sunt plus quam centum octoginta. » — *Nod. indiss.*, p. 222.

(2) Le savant carme anglais Bacho, qui vivait vers 1350, avait trouvé le *De Conceptione* à Cambridge chez les Frères mineurs, et à Paris chez un simple boutiquier : « Istum librum inveni primo in domo Fratr. min. Cantab. et postea inveni Parisiis eumdem tractatum in manu unius communis stationarii », etc. — Op. sup. cit., t. II, p. 763.

(3) Il paraît que l'on continua à faire des copies de cet important ouvrage, comme s'il n'avait pas été imprimé, peut-être faute de savoir qu'il l'était. Outre la belle copie du ms. 16,415, charmant petit in-18 doré sur tranche, écriture du quatorzième siècle, et celle du ms. 17,276, écriture du quinzième siècle, la Bibliothèque nationale en a une copie en écriture du dix-septième siècle dans le ms. 17,188.

pas venue. Mais les bibliothèques d'Angleterre lui étaient fermées. On lui avait bien signalé trois manuscrits conservés dans ces bibliothèques inaccessibles aux moines comme contenant un *De Conceptione* quelconque. Mais ces renseignements vagues et incomplets lui étaient d'un faible secours.

« Le Père Raynaud, dit-il, a édité le premier des fragments du *De Conceptione* en soutenant que ce traité est de saint Anselme (1). Je sais bien que dans le manuscrit 271 de la Bibliothèque Mertonienne, en Angleterre, le traité : *De Excellentiâ B. Mariæ* est précédé d'un écrit qui porte ce titre : *Anselmus de Conceptione B. Mariæ*, et que dans le manuscrit 22 de la Bibliothèque de Lincoln on trouve parmi d'autres œuvres de saint Anselme : *De Conceptione B. Virginis.* A Cambridge, dans le manuscrit 338 du collège de Saint-Benoit, après les œuvres d'Eadmer, on trouve également un traité *De Conceptione S. Mariæ.* Dans un manuscrit de Cluny on lit : *Tractatus B. Anselmi de Conceptione B. Mariæ Virginis.* Et dans un manuscrit de Corbie, parmi les œuvres de saint Anselme on trouve ce traité : *De Conceptione B. Virginis Mariæ.* C'est d'après ces deux manuscrits que nous éditons ce traité dans son intégrité. Nous ne le plaçons pas parmi les œuvres de saint Anselme. Les manuscrits que nous venons de citer sont en petit nombre ; ils contiennent d'autres écrits que ceux de saint Anselme, et il existe dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et de Belgique des manuscrits innombrables des œuvres de saint Anselme qui nous dissuadent de nous en rapporter à ceux dont nous venons de parler. Dans ces manuscrits, en effet, on ne trouve pas même un fragment de ce traité de la Conception. D'ailleurs j'ignore quel est le traité que les trois manuscrits anglais désignent par ce titre : *De Conceptione B. Virginis.* Ce titre, en effet, a pu être donné par les copistes au *De Conceptu virginali* » (2).

En somme, d'une part des raisons en apparence très fortes de croire que saint Anselme n'admit jamais l'Immaculée Concep-

(1) On voit par ce que nous avons dit que Gerberon était à ce sujet dans une complète erreur. Bivarius avait publié six ans avant le Père Raynaud des fragments du *De Conceptione* d'après un ancien bréviaire, et des fragments à peu près aussi considérables que ceux donnés par le P. Raynaud composaient une partie des leçons de l'office de l'Immaculée Conception du concile de Bâle rédigé en 1439.

(2) S. Ans. op. Censur.

tion, et un nombre considérable de manuscrits renfermant les œuvres de saint Anselme sans que le *De Conceptione* y eût aucune place, et de l'autre deux manuscrits seulement dans lesquels il se rencontre, au moins d'une manière certaine, puisqu'il n'était pas possible de s'assurer si, sous le même titre, les trois manuscrits anglais contenaient le même écrit, telles étaient les seules données que possédait Gerberon pour résoudre le problème de l'authenticité du *De Conceptione*. Il n'est pas étonnant qu'à l'aide de ces données il l'ait résolu dans un sens négatif.

La critique, adoptant les conclusions de l'érudit bénédictin basées sur les raisons que nous avons textuellement et intégralement citées, a renoncé, depuis la fin du dix-septième siècle, à regarder comme étant de saint Anselme un écrit qu'un si grand nombre de savants lui avaient jusqu'alors attribué sans l'ombre d'hésitation.

En 1857 Mgr Malou, qui admirait cet écrit et qui eût été heureux de corroborer par l'autorité du nom de saint Anselme les arguments qu'il y puisait en faveur de sa thèse sur l'Immaculée-Conception, fut arrêté pour les raisons de Gerberon que, du reste, il acceptait de confiance. « Ce traité remarquable, dit-il, est digne de saint Anselme par la beauté des pensées et la force des raisonnements. Cependant il n'appartient pas à ce saint docteur. Si quelques manuscrits d'Angleterre et de France le renferment parmi les œuvres de saint Anselme et sous son nom, la presque totalité des manuscrits des œuvres du saint évêque que l'on trouve en France, en Belgique, en Angleterre et en Allemagne, ne le contiennent pas et n'en font pas mention » (1).

Sur cette question, comme sur toutes celles qui se rapportent à l'histoire de saint Anselme et d'Eadmer, nous avons été aux sources, à toutes les sources que nous avons pu découvrir, et aux premières sources.

Nous n'avons pu retrouver le manuscrit de Cluny. Mais nous pouvons nous en passer. Nous savons par Gerberon qu'il contenait le *De Conceptione* et qu'il y était expressément attribué à saint Anselme : *Tractatus B. Anselmi de Conceptione B. Mariæ Virginis.*

Mais nous avons retrouvé le manuscrit de Corbie. C'est le manuscrit latin 13414 de la Bibliothèque nationale. Il porte à son

(1) *L'Imm. Concept.*, t. II, p. 112.

premier folio ces mots qui sont comme le manuscrit lui-même d'une écriture du treizième siècle : *Ex libris Corbeiensis monasterii.* Des notes en marge d'une écriture du dix-septième siècle et de la même main que les notes autographes de Gerberon pour son édition des Œuvres de saint Anselme conservées dans le manuscrit latin 11689 de la Bibliothèque nationale nous ont permis de constater d'une manière absolument certaine que ce manuscrit est celui dont s'est servi Gerberon.

Ce manuscrit ne contient pas la collection complète des œuvres de saint Anselme : assez peu de manuscrits sont dans ce cas.

Mais, si l'on excepte le *De corpore Christi*, il ne renferme que des œuvres de saint Anselme ; et même sauf le *De Similitudinibus* et le *De Conceptione* qui n'est comme le *De Similitudinibus* qu'à moitié de saint Anselme, il ne renferme que des ouvrage du saint absolument et incontestablement authentiques (1).

Nous avons également retrouvé le manuscrit de la bibliothèque Mertonienne et celui de la bibliothèque de Lincoln. Ils sont tous les deux à Oxford.

Le manuscrit de la Bibliothèque Mertonienne est, aujourd'hui encore, inscrit sous le n° 22. C'est un in-folio de 194 folios dont l'écriture est du quatorzième siècle. Le *De Conceptione* s'y trouve au folio 176 entre le sermon si connu de saint Anselme

(1) Voici l'ordre des ouvrages contenus dans ce manuscrit :

Fol. 1 Incipit præfatio libri monologii Anselmi arch. Cant.

F. 27. Anselmus in Prosologion.

F. 35. Meditationes Anselmi :

Terret me vita mea, etc.

F. 36. De processione Sancti Spiritus : liber Anselmi.

F. 41. Incipit epistola Anselmi Cant. arch. ad Vullanum Neubrigensem de fermentato et de Azymo.

F. 44. Incipit epistola Anselmi de Incarnatione Verbi vel fide christiana ad Urbanum papam.

F. 64. Incipit liber beati Anselmi de Corpore Christi.

F. 76. Incipit liber sancti Anselmi contra respondentem pro insipiente.

F. 82. De Conceptione beatæ Virginis Mariæ.

Cet opuscule se termine au fol. 84 par cet *explicit* : « Explicit Ansellus de Conceptione beatæ Mariæ Virginis. »

F. 84. Immédiatement après cet *explicit*, vient sans aucun titre le sermon de saint Anselme pour l'Assomption : *Intravit Christus vel Jesus in quoddam castellum*. Il n'a pas d'*explicit*.

F. 87. Incipit tractatus sancti Anselmi de similitudinibus. — Cet écrit se termine au fol. 131 avec le volume.

pour la fête de l'Assomption et le *De exellentiâ B. Virg* (1). Ce *De conceptione* est bien celui qui a été édité par Gerberon.

Le manuscrit provenant de la bibliothèque de Lincoln est inscrit aujourd'hui sous le nº 18 parmi les *Codices latini collegii Lincolniensis*. C'est un recueil des œuvres de saint Anselme, auxquelles on a ajouté à partir du fol. 108 quelques autres écrits. Mais le recueil des œuvres de saint Anselme qui occupe les 108 premier folios n'en perd rien de sa valeur. Le volume est un in-folio de 229 fol. dont la première partie est d'une écriture du quatorzième siècle. Le *De Conceptione* se trouve entre le *Proslogion*, et le *Contra insipientem* au fol. 58 (2). C'est l'écrit édité par Gerberon.

Quant au manuscrit du collège de Saint-Benoit, qui avait été signalé au savant bénédictin, c'est le fameux C. C. C. 371 dont nous avons eu si souvent occasion de parler. Si Gerberon avait

(1) Dans ce manuscrit, après le traité de saint Augustin sur la Trinité et quatre autres ouvrages du même saint docteur, on trouve f. 109 la méditation de saint Anselme : *De redemptione humanâ* puis immédiatement après l'ouvrage de Hugues de Saint-Victor. *De claustro animæ*, son *Didascalicon*, et son *Sigillum sanctæ Mariæ*, puis deux sermons de Jean Abbeville, puis au fol. 175 le sermon de saint Anselme : *Intravit Jesus en quoddam castellum*, puis au fol. 176 le *De Conceptione* sur ce titre : *Incipit tractatus Anselmi de concepcione B. Virginis*. Le *De Conceptione* est suivi du *De excellentia B. V. M.* Vient ensuite la méditation de saint Anselme : *Deploratio male amissæ virginitatis*, et enfin quatre ouvrages ou fragments d'ouvrages de saint Augustin. On voit que ce volume est une compilation.

(2) Voici l'analyse des 108 premiers folios :

F. 1. Tractatus. Anselmi de casu diaboli.
F. 6. De concordia prescientiæ, prædestinationis gratiæ Dei et liberi arbitrii.
F. 12. De Incarnatione Verbi.
F. 15. De libero arbitrio.
F. 18. De veritate dialogus.
F. 21. Cur Deus homo.
F. 33. De conceptu virginali et originali peccato.
F. 37. De processione Spiritûs sancti.
F. 43. De sacrificio azymi et fermentati.
F. 44. De sacramentis Ecclesiæ.
F. 45. Monologium.
F. 55. Poslogion.
F. 58. De Conceptione B. Virginis.
F. 61. Contra insipientem.
F. 64. De grammatico.
F. 66. De eminentiâ B. Virginis.
F. 70. De recreatione hominis.

Cet écrit, qui commence par ces mots : « Primum et principale principium », n'est pas de saint Anselme.

F. 71. De similitudinibus.
F. 95. Meditationes et orationes, jusqu'au fol. 108.

eu ce manuscrit entre les mains, il lui aurait tout expliqué.

De plus, nous avons trouvé le *De Conceptione* dans deux autres manuscrits d'Angleterre, à Oxford.

Le premier manuscrit d'Oxford qui contient le *De Conceptione* appartient encore, comme celui que nous avons déjà fait connaître, à la bibliothèque mertonienne. Il porte le n° 20; c'est un in-folio de 150 folios, et il est du quatorzième siècle. Le *De Conceptione* s'y trouve au folio 123, immédiatement après le *De eminentiâ beatæ Virginis* et immédiatement avant le *Contra insipientem*, c'est-à-dire au milieu d'un recueil assez complet d'œuvres de saint Anselme (1).

Oxford possède encore un manuscrit dans lequel se trouve le *De Conceptione*. Il appartient à la collection du collège de Sainte-Marie-Madeleine. C'est le n° LVI des « Codices latini collegii B. Mariæ Magdalenæ ». Il est, comme les précédents, du quatorzième siècle; c'est un in-folio de 232 folios. Il est composé en très grande partie d'œuvres de saint Anselme, et c'est au milieu de ces œuvres, entre l'homélie : *Intravit Jesus in quoddam castellum*, et le *De excellentiâ B. M. V.*, que se trouve le *De Conceptione* (2).

(1) Voici l'analyse de ce manuscrit:
Fol. 1. Monologium.
F. 14. De Incarnatione Verbi.
F. 20. De conceptu virginali et originali peccato.
F. 26. De processione Spiritûs Sancti.
F. 34. De sacramentis Ecclesiæ.
F. 36. De concordiâ præscientiæ et prædestinationis et gratiæ Dei cum libero arbitrio.
F. 43. De grammatico.
F. 47. De veritate.
F. 51. De libertate arbitrii.
F. 55. Cur Deus homo.
F. 69. De casu Diaboli.
F. 78. Proslogion.
F. 82. De similitudinibus.
F. 99. De eminentiâ beatæ Virginis.
F. 123. De conceptione beatæ Virginis.
F. 126. Contra insipientem.
Viennent ensuite huit ouvrages de saint Augustin.

(2) Voici l'analyse de ce manuscrit:
Fol. 1. Tractatus de figurativis locutionibus.
F. 2. « Incipit epistola Willemi quòd non licet excommunicare. »
C'est la lettre LVI du livre I des Lettres de saint Anselme. Elle est adressée à saint Guillaume, abbé de Hirschau en Allemagne, et il ne lui dit pas du tout *quòd non licet excommunicare*. Ce titre est une fantaisie du copiste.
F. 4. Meditatio nostræ redemptionis.

Ainsi donc on retrouve le *De Conceptione* dans six, ou si l'on veut compter le manuscrit de Cluny consulté et édité par Gerberon, dans sept manuscrits, et sur ces sept manuscrits six l'attribuent à saint Anselme et un à Eadmer. Il ne serait pas possible d'expliquer cette attribution si cet écrit n'était ni de saint Anselme, ni d'Eadmer.

Ces sept manuscrits, ou plutôt ces six, — nous ne pouvons rien dire de celui de Cluny, — ces six manuscrits expliquent

F. 5. Cur Deus homo.
F. 19. De incarnatione Verbi.
F. 23. Proslogion.
F. 27. Monologium.
F. 39. De veritate.
F. 43. De libero arbitrio.
F. 46. De casu diaboli.
F. 53. De conceptu virginali et originali peccato.
Le catalogue indique ce traité comme celui qui a été édité par Gerberon, p. 499 de ses Œuvres de saint Anselme. C'est une erreur. C'est le *De conceptu virginali* qui, dans l'édition des Œuvres de saint Anselme par Gerberon, suit immédiatement le *Cur Deus homo*.
F. 58. De processione Spiritus sancti.
F. 65. De concordia præscientiæ et prædestinationis gratiæ Dei cum libero arbitrio.
F. 72. Meditatio : *Terret me vita mea.*
F. 72. Deploratio male amissæ virginitatis.
F. 73. Contra insipientem.
F. 76. De azymo et fermentato.
E. 77. Responsio ad Waleranum.
F. 77. De grammatico.
F. 81. De similitudinibus.
F. 99. De corpore et sanguine Christi.
Voici l'*incipit* textuel :
Incipit liber B. Anselmi archiep. Cantuariensis de sacramentis corporis Christi. — Le traité est incomplet et s'arrête à ces mots : *Licet racio humana non comprehendat.*
F. 100. De antechristo.
F. 100. De corpore et sanguine Christi.
F. 101. De bonâ occupatione.
F. 101. Homilia : *Intravit Jesus in quoddam.*
F. 102. De conceptione beatæ Virginis.
C'est le traité édité par Gerberon, et qui nous occupe.
F. 106. De excellentiâ B V. M.
F. 111. Epist. ad Waleranum.
F. 112. Epist. S. Anselmi ad episc. Angl. de Concept. B. V. celebranda.
F. 113. De caritate. Il commence ainsi : « Incipit liber Anselmi qui dicitur caritas. Cogit me instantius, etc. » C'est un ouvrage de S. Bernard, attribué à saint Anselme par un copiste ignorant.
Il lui en attribue encore trois autres avec aussi peu de fondement. Puis viennent quelques autres écrits qu'il ne lui attribue pas, et en particulier les *Questiones quodlibetales* de saint Thomas, « De Deo, angelo et homine ».

très bien l'absence du *De Conceptione* dans la presque totalité des manuscrits qui contiennent les œuvres de saint Anselme. La presque totalité de ces manuscrits n'attribue à saint Anselme que les œuvres qui sont entièrement de lui, tandis que les six que nous venons de citer lui attribuent à la fois les œuvres qui sont entièrement de lui et celles dont la doctrine seule est de lui, et où la rédaction est d'Eadmer. Il est à remarquer que les six manuscrits que nous venons d'analyser et où l'on trouve le *De Conceptione* parmi les œuvres de saint Anselme, placent également parmi les œuvres du saint le *De excellentiâ Beatæ Mariæ*, et le *De Similitudinibus* (1), c'est-à-dire des écrits qui sont plutôt d'Eadmer que de saint Anselme. Si le *De Conceptione* est un sermon de saint Anselme rédigé par Eadmer, il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé un certain nombre de copistes pour l'attribuer à saint Anselme, comme il s'en est trouvé pour lui attribuer le *De excellentia B. Mariæ* et le *De similitudinibus*.

Le manuscrit C.C.C. 371 achève de nous fixer sur le *De Conceptione*.

Ce manuscrit est incontestablement du douzième siècle, et même il remonte probablement au temps d'Eadmer, ou tout au moins au milieu du douzième siècle, c'est-à-dire à une époque fort rapprochée de sa mort (2). Il ne contient pas l'*Historia novorum;* mais à part cet ouvrage d'Eadmer, il contient presque tous les autres (3), et il est exclusivement composé de ses œuvres. C'est bien un recueil des œuvres d'Eadmer que le copiste a voulu faire. Il a écrit à la première page ces mots significatifs :

Opuscula Edmeri cantoris.

La seconde page nous donne la table des matières (4).

(1) Le manuscrit Mert. XXII fait exception à demi. Il ne contient pas le *De Similitudinibus*, mais seulement le *De excellentiâ B. Mariæ.*

(2) M. Rule, qui a édité le *Vita Anselmi* d'après ce manuscrit, affirme nettement non pas qu'il paraît être, mais qu'il est du temps d'Eadmer. « Ms. C.C.C. 371 is a vellum quarto of the time of Eadmer himself. » — Préface, p. LXXVIII.

(3) On n'y trouve pas le *De Similitudinibus.*

(4) Voici cette table des matières :

Hæc continentur in hoc volumine :

Versus de sancto Dunstano.

Ymnus de sancto Edwardo rege et martyre.

Epistola ad Edmerum de matre Edwardi.

Scriptum utrum Eboracensis ecclesia primatum super Scottos habeat.

L'insertion du *De Conceptione* dans un manuscrit de cette date, et de cette autorité, parmi les œuvres d'Eadmer, est une preuve que cet écrit est bien vraiment d'Eadmer, au moins dans ce sens qu'il a reproduit à sa manière la doctrine de saint Anselme sur l'Immaculée-Conception. Il serait difficile d'expliquer la présence de cet écrit parmi les œuvres de saint Anselme dans un certain nombre de manuscrits, si dans cet écrit il n'y avait rien de saint Anselme. Il serait également difficile d'expliquer son insertion parmi les œuvres d'Eadmer dans un manuscrit comme est le C.C.C. 371, si Eadmer y était complètement étranger.

Le titre de cet écrit dans le manuscrit C.C.C. 371 n'est pas, selon toute apparence, le fait d'un copiste, mais bien d'Eadmer lui-même :

De conceptione sanctæ Mariæ editum ab Eadmero monacho magno peccatore.

Il n'y a qu'Eadmer lui-même qui puisse s'être qualifié ainsi. Il n'y a pas de raison de supposer ici une invention ou une falsification intéressée : on n'en saisit pas le but. Quant à l'erreur, à une époque aussi rapprochée de celle où Eadmer avait vécu, et dans le même pays, — car visiblement ce manuscrit a été copié en Angleterre — elle n'était pas possible.

A l'époque où Dom Gerberon préparait son édition des œuvres de saint Anselme, Dom Jean Duchesne écrivait au « Très Révérend Père Dom Vincent Marsolle, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez à Paris », une lettre datée « d'Evreux ce 18 sep-

Quale sit quòd Glastoniensis dicunt se corpus S. Dunstam habere.
Vita S. Wilfridi archiepiscopi.
Vita S. Dunstani et quædam miracula ejusdem.
Scriptum de ordinatione beati Gregorii papæ.
Scriptum de excellentiâ Beatæ Mariæ.
Vita et miracula S. Oswaldi eboracensis archiepiscopi.
Scriptum de beatitudine perennis vitæ.
Vita S. Bregwini Cant. archiepiscopi.
Vita S. Anselmi archiepiscopi et quædum miracula ejus.
De conceptione sanctæ Mariæ.
Vita Petri primi abbatis cœnobii S. Augustini Cant.
Sententia de memoria sanctorum quos veneraris.
Scriptum ad commovendum super se misericordiam S. Petri apostoli.
De reliquiis S. Andoeni et quorumdam aliorum sanctorum quæ sunt in ecclesiâ Cantuariensi.
De Gabriele archangelo.

tembre 1673 » (1), dans le but de lui communiquer ses observations au sujet de certains écrits attribués, selon lui, à saint Anselme.

Cette lettre qui n'a jamais été publiée, mais dont nous avons trouvé l'autographe dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale commence ainsi :

« Mon très R^nd^ Père,

» Ayant esté employé pendant que je demeurois au Bec a collationner plusieurs traittés de S^nt^ Anselme et ayant en ce temps-là et depuis fait quelques remarques sur quelques ouvrages qui lui sont attribués J'ai cru qu'il ne seroit peut estre pas entièremt inutile que j'en donnasse avis... »

Son avis est que le *De Conceptione* publié, en partie du moins, trente-trois ans auparavant par le P. Raynaud, sous le nom de saint Anselme, n'est pas authentique. Sa principale raison est celle-ci :

« Pour moy je crois que les ouvrages que Edinerus et nos anciennes croniques n'ont point marqués doivent estre bien examinés car lorsque je considère l'exactitude de ce fidelle compagnon de S^nt^ Anselme qui a marqué dans sa vie jusqu'aux plus petites actions de ce saint, j'ay de la peine à croire qu'il eut manqué de marquer les œuvres qu'on attribue aujourd'huy à S^nt^ Anselme et qu'il n'a point marquées, s'il en avait eu connaissance. »

Le P. de Colonia fait valoir la même raison dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon*. Après avoir fait connaître l'opinion de Gerberon et plusieurs autres critiques contraires à l'authenticité du *De Conceptione* attribué à saint Anselme, il dit : « La véritable raison qui me fait pancher *(sic)* du coté de ces derniers critiques, c'est le silence d'Eadmer. Ce disciple exact et fidèle qui parle avec tant de soin des autres véritables ouvrages de son maître, ne dit pas un seul mot de celui-ci, et c'est ce qui me détermine à n'en rien dire moi-même » (2).

(1) Nous donnons ici textuellement l'adresse telle qu'elle se lit au dos de la lettre qui n'avait pas d'enveloppe. Cette lettre se trouve dans le manuscrit latin 12 de la Bibliothèque Nationale, fol. 37.

(2) Tome II, p. 224.

Le manuscrit C.C.C. 371 nous donne la réponse à cette difficulté. C'est que le *De Conceptione* a été mis au jour, *editum*, par le moine Eadmer, *ab Eadmero monacho*, lequel même s'appelle lui-même un grand pécheur, *magno peccatore*.

Voilà tout le mystère.

Eadmer dans sa *Vie de saint Anselme*, garde le silence sur le *De Conceptione* pour la même raison qui lui fait garder le silence sur le *De excellentia Beatæ Mariæ*, le *De beatitudine cœlestis patriæ* et le *De Similitudinibus*; c'est que cet ouvrage est de lui au moins au même titre, et de la même manière que les trois ouvrages que nous venons de citer.

Le *De Conceptione* est d'Eadmer au moins par la forme, et par l'adoption qu'il a faite des pensées et des sentiments de son illustre maître. Il y a mis tout son cœur pénétré d'un tendre amour de Marie, d'une dévotion ardente envers son Immaculée-Conception, et aussi d'une humilité profonde, et il a imprimé le sceau de cette humilité jusque dans le titre de cet opuscule (1).

Le *De Conceptione* est le plus beau cri de foi en Marie Immaculée qui ait retenti au moyen âge. Il était juste de démontrer jusqu'à l'évidence que ce cri de foi et d'amour sorti du cœur de saint Anselme est arrivé jusqu'à nous en passant par le cœur d'Eadmer.

Eadmer n'est pas seulement le biographe de saint Anselme : il s'est fait, sur plusieurs points, son porte-voix à travers les siècles. Il semble qu'il ait eu plus particulièrement à cœur de recueillir pour les transmettre à la postérité les accents qu'inspirait à son saint maître sa dévotion extraordinaire envers Marie. Les deux plus beaux ouvrages qu'il ait composés, en dehors de ses écrits historiques, le *De excellentia Beatæ Mariæ* et le *De Conceptione* sont dirigés vers ce but.

Le *De Conceptione* est un de ses plus beaux titres de gloire. Il met à sa physionomie déjà si attachante un de ses traits les plus purs et les plus doux, celui d'un tendre amour envers Marie immaculée. Nous dirions volontiers, en lui appliquant le nom que le souverain pontife Grégoire XVI a confirmé à la

(1) Cette humilité est bien davantage encore empreinte dans cet opuscule lui-même, et, chose remarquable, elle y est exprimée dans les termes mêmes qu'on retrouve dans le titre et qui montrent clairement que ce titre vient d'Eadmer lui-même. Voici ce qu'il dit à Notre-Dame vers la fin de cet écrit :

« Domina, Domina, quòd ego qualiscumque homuncio, et *vere magnus peccator* hoc corde impuro de te meditari, fœtido ore effari, pollutis digitis ausus fui describere, parce, quæso, parce et miserere. »

modeste société religieuse à laquelle nous appartenons, qu'il apprit à l'école de saint Anselme à être un vrai *mariste*. Ce titre lui est surtout acquis par la paternité du *De Conceptione*. Nous avons tenu à établir pleinement cette paternité afin de bien montrer qu'Eadmer fut un digne disciple de saint Anselme, le plus grand *mariste* du onzième siècle.

APPENDICES

PREMIER APPENDICE

ÉDITIONS ET MANUSCRITS DE L'« HISTORIA NOVORUM »

Il y a deux éditions de l'*Historia novorum*, celle de Selden et celle de Rule.

L'édition Selden parut en 1623 et fut réimprimée par Dom Gerberon à la suite des œuvres de saint Anselme en 1675, puis par les bénédictins dans les nouvelles éditions de Gerberon qu'ils donnèrent en 1721 et en 1743. Cette édition a été récemment réimprimée par Migne dans le tome CLIX de la *Patrologie latine*.

L'édition Rule est de 1884. Elle fait partie de la collection : « Rerum Britannicarum scriptores medii œvi. »

L'édition Selden est la reproduction d'un manuscrit du British Museum, appartenant à la collection cottonienne et catalogué *Titus A. IX*.

L'édition Rule reproduit textuellement un manuscrit de la bibliothèque du Corpus Christi à Cambridge, inscrit sous le n° 452.

Ces deux manuscrits sont du douzième siècle. Cependant le premier est un peu moins ancien que le second. Quoique le second soit plus probablement de la fin du douzième siècle, il pourrait être regardé comme appartenant au commencement du treizième.

Selden ne connaissait pas le manuscrit de Cambridge et a publié, d'après le seul manuscrit cottonien, un texte assez correct, mais sans variantes. M. Rule a édité, sans presque y changer un mot, le texte du manuscrit de Cambridge, en donnant en notes les variantes du manuscrit cottonien. Ces variantes sont ordinairement de peu d'im-

portance. En deux passages, cependant, le texte de M. Rule contient des documents de quelque valeur qui ne se trouvent pas dans le texte de Selden (1). La présence de ces documents dans le manuscrit de Cambridge peut fort bien être le résultat d'une interpolation ; mais elle est plus probablement une insertion subséquente faite par l'auteur. Un ensemble d'indices trop longs à exposer fait entrevoir bien d'autres modifications. A notre avis, la preuve la plus forte de ces modifications successives introduites par Eadmer dans la première rédaction de son *Historia novorum*, c'est une erreur matérielle, vraiment grossière, très facile à expliquer par l'insertion faite de travers d'un document, d'ailleurs authentique et opportun, dans un ouvrage dont l'auteur n'a pas même songé à revoir le contexte, comme cela eût été nécessaire en cette occasion, croyant le connaître assez. Mais cette erreur est telle qu'il serait fort difficile de l'expliquer autrement (2).

Outre les deux manuscrits de l'*Historia novorum* dont nous venons de parler, on en trouve cinq autres.

La bibliothèque du palais des archevêques de Cantorbéry, *Lambeth Palace*, en possède un qui est de la fin du seizième siècle. Il porte le nº 175.

Le *British Museum* a deux mss qui ne sont que deux fragments de cet ouvrage : un dans le ms. harléien 357, l'autre dans le ms. Arundel 31. Ils sont également du seizième siècle.

(1) *Hist. nov.* Edit. Rule, pp. 245 et 251.

Dans le manuscrit édité par M. Rule, le livre VI de l'*Historia novorum* contient trois passages qui ne se trouvent pas dans le manuscrit de Selden. De plus, dans le manuscrit de M. Rule, la lettre d'Eadmer au roi Alexandre est conçue, en plusieurs endroits, en des termes plus flatteurs. Elle a été légèrement retouchée par Eadmer lui-même.

(2) L'erreur dont nous parlons se trouve au livre troisième, dans le récit des discussions soulevées par la réponse de Pascal II aux députés de Henry Beauclerc et à ceux du primat. Cette réponse est contenue dans deux lettres qu'Eadmer commence par citer intégralement. La lettre adressée au roi commence par ces mots : *Regi regum ;* celle à l'archevêque débute ainsi : *Non ignoras*. Après avoir raconté en détail les débats, on pourrait dire les scènes occasionnées par le faux témoignage des députés du roi qui prétendaient que le pape leur avait octroyé, dans des entretiens particuliers, des concessions non mentionnées dans sa lettre, notre historien ajoute : *Or voici le texte de cette lettre, Textus autem litterarum hic est*, et il cite la lettre de Pascal II à l'archevêque de Cantorbéry : *Adversùs illam*, qui est d'une date postérieure et n'a rien à faire en cette circonstance.

Il y a bien encore, nous profitons de cette occasion pour le faire remarquer, il y a bien encore dans l'*Historia novorum* quelques inexactitudes de noms et de dates, quelques anachronismes, mais de mince importance, qui n'indiquent nullement de l'incurie, et qui ne sont pas de nature à diminuer en quoi que ce soit l'autorité de cet ouvrage.

Un autre ms. du seizième siècle conservé à la bibliothèque du Corpus Christi à Cambridge, sous le nº 241, contient aussi l'*Historia novorum*.

Enfin, on trouve encore un exemplaire de cet ouvrage, toujours du seizième siècle, dans un ms. de la bibliothèque du Trinity College à Dublin. Il est catalogué E. 2. 21.

Ces cinq copies de l'*Historia novorum* ont une grande ressemblance entre elles et offrent peu de variantes avec les deux mss. de Selden et de Rule. Les ressources pour la correction du texte de cet important ouvrage se trouvent à peu près concentrées dans ces deux mss. qui, heureusement, peuvent parfaitement suffire.

DEUXIÈME APPENDICE

LES ÉDITIONS ET LES MANUSCRITS DU « VITA ANSELMI »

Éditée pour la première fois à Anvers en 1551, reproduite par les Bollandistes (au 21 avril), par Dom Picard en 1612 et par Dom Gerberon en 1675 dans leurs éditions des Œuvres de saint Anselme, par Wharton dans son *Anglia sacra* en 1691, et enfin par Migne dans sa *Patrologie latine*, tome CLVIII, la *Vie de saint Anselme* par Eadmer a été éditée de nouveau en 1884, par M. Rule, à la suite de l'*Historia novorum*, d'après un manuscrit de la bibliothèque du *Corpus Christi*, à Cambridge, le nº 371.

Nous avons déjà parlé de ces éditions, du supplément que contient celle de Wharton, supplément reproduit par Migne, et des quatre chapitres nouveaux, y compris ce supplément, que renferme l'édition Rule.

M. Rule a édité textuellement le ms. C.C.C. 371, en plaçant au bas des pages les variantes fournies par les autres mss. qu'il a eus à sa disposition.

M. Rule ajoutant ses propres recherches, qui paraissent avoir été longues et laborieuses, à celles des savants qui s'étaient précédemment occupés de retrouver les mss. du *Vita Anselmi*, et en particulier à celles du savant Duffus Hardy dans son *Descriptive catalogue of manuscripts relating to the early history of Great Britam*, en a signalé quinze. Il n'a pas pu les consulter tous. Mais il a très bien su profiter de ceux qu'il a eus à sa disposition, et ils suffisent pour nous faire connaître non seulement le texte du *Vita Anselmi*, mais la plupart

des corrections et modifications faites à ce texte par Eadmer dans ses rédactions successives.

Voici la liste des mss. du *Vita Anselmi* donnée par Duffus Hardy en 1882, dans le volume deuxième de son *Descriptive catalogue* (p. 108).

« Vita Anselmi Cantuariensis archiepiscopi auctore Eadmero » :

C.C.C. Cant., 318, treizième siècle.

Cott. Tib. D., III, treizième siècle.

Lambeth, 159, seizième siècle.

Lambeth, 163, quinzième siècle.

Lambeth, 410, quinzième siècle.

College St John Oxon., 165, treizième siècle.

Harl., 315, douzième siècle.

Bibl. nat., 2,475, treizième siècle.

Bibl. nat., 5,348, treizième siècle.

Copenhague, 182, treizième siècle.

« Ms Martin Tornacensis » :

Harl., 3,846, quinzième siècle.

Vatic. Christ., 499, quinzième siècle.

Voici maintenant la liste de ces mss. du *Vita Anselmi*, revue, corrigée et augmentée par M. Rule, en 1884 :

1° C.C.C. Cant., 318.

2° Cott. Tib. D., III.

3° Lambeth, 159.

4° Lambeth, 163.

5° Lambeth, 410.

6° Coll. St John Oxon., 165.

7° Harl., 315.

8° Bibl. nat., 2,475.

9° Bibl. nat., 5,348.

10° Copenhague, 182.

11° Harl., 3,846.

12° Vatic. Christ., 499.

Et M. Rule y a ajouté :

13° C.C.C. Cant., 371, douzième siècle.

14° Dijon, 392, quatorzième siècle.

15° Troyes, 6, douzième siècle.

A ces quinze mss. du *Vita Anselmi* nous sommes heureux de pouvoir en ajouter nous-même cinq autres encore dont ni M. Rule, ni ses prédécesseurs n'ont eu aucune connaissance. Ce sont les cinq mss suivants :

Bibl. nat., 1,864.

Bibl. de l'Arsenal à Paris, 314.
Bibl. roy. de Bruxelles, 9119.
Rouen, 1393.
Douai, 352.

Le ms de la Bibliothèque Nationale, 1864, et le ms de Rouen 1393 se distinguent par une particularité qu'il importe de noter. C'est qu'ils placent en tête de la Vie de saint Anselme, avant le prologue, le trait de l'enfance du saint que nous avons rapporté dans notre *Histoire de saint Anselme* (tome I, p. 10). Un ms. de la Bibliothèque Nationale qui est du dix-septième siècle, le ms. latin 5427, contient ce trait et il le fait précéder de cette remarque :

Ista pagina debet esse ante prologum sancti Anselmi.

On voit par le ms, 1864 de la Bibliothèque Nationale et le ms 1393 de la bibliothèque de Rouen, que cela se pratiquait en effet de la sorte par un certain nombre de copistes.

Le ms 1864 de la Bibliothèque Nationale s'arrête vers le milieu du dernier chapitre du *Vita Anselmi*, tel qu'on le trouve dans Gerberon et dans Migne, à ces mots qui sont les derniers ; *Cum itaque in hoc plurimi flucluarent, et alii sic, alii vero sic rem posse* (fol. 301 verso).

Ce ms. est une copie de la première rédaction ; cette copie a été faite au quatorzième siècle. Elle n'offre que des variantes peu nombreuses et sans importance avec le texte de Migne.

Le ms. latin de la Bibliothèque royale de Bruxelles, portant le n° 9119 contient la *Vie de saint Anselme*, par Eadmer, telle qu'elle a été éditée par Dom Gerberon et par Migne. Voici la description de ce manuscrit d'après l'inestimable ouvrage des Bollandistes : *catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecæ regiæ Bruxellensis.* (T. II, p. 268.)

« Foliorum 153 formæ maximæ ($0^m517 \times 0^m345$) binis columnis lineis graphide ductis, nitidissimè sæculo XII exaratus. Tituli rubricati sunt ; litteræ majores rubro, viridi, cæruleo ac subinde flavo colore depictæ et non raro binis ternisve coloribus commixtis haud ineleganter exornatæ ; sed et multa ac varia artis suæ specimina dedit vermiculator in depingendo primam singularum Vitarum Passionumve litteram, non uno sed multiplici ornandi modo usus. »

Ce ms. ne représente pas, comme celui de Cambridge édité par M. Rule, la *Vie de saint Anselme* revue, corrigée et augmentée par Eadmer, mais sa première ou du moins une de ses premières rédactions. Les renseignements que M. le conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles a eu l'obligeance de nous donner, nous ont permis d'en acquérir la certitude.

L'exemplaire du *Vita Anselmi* qui se trouve dans le ms. 352 de la bibliothèque de Douai a une grande valeur. D'après M. Rivière, le savant bibliothécaire, qui a bien voulu nous fournir sur ce ms. avec une obligeance parfaite, de nombreux et précieux renseignements, l'écriture est de la première moitié du douzième siècle. L'ouvrage est divisé en chapitres ayant un titre qui en indique très bien le sujet. On n'y trouve pas les quatre derniers chapitres de l'édition Rule : ce qui prouve que cet exemplaire n'appartient pas à la dernière rédaction d'Eadmer. M. Rivière a été assez bon pour nous signaler un certain nombre de divergences entre ce ms. et l'édition Migne. Elles ne portent que sur de menus détails. Elles offrent de l'intérêt, sans avoir une grande importance. Néanmoins, elles montrent clairement que, si une nouvelle édition du *Vita Anselmi* était donnée au public, le manuscrit de Douai devrait être examiné de très près et qu'il y aurait à tenir compte de ses indications.

Ce ms. ne fut-il pas d'une écriture qui remonte sinon au temps même d'Eadmer, du moins à une époque qui en est très rapprochée, il n'en demeurerait pas moins probable par le titre même de cette Vie qu'on est en présence d'une copie textuelle de l'une des rédactions d'Eadmer faite dans la première moitié du douzième siècle.

A partir de la seconde moitié du douzième siècle, les copistes donnent généralement à saint Anselme le titre de bienheureux ou de saint. Ils écrivent : *Vita B. Anselmi* ou *S. Anselmi.*

Nous en avons trouvé d'assez nombreux exemples dans les manuscrits. Un des plus saillants que nous ayons remarqués est celui du ms. du Brit. Mus. Cott. Nero A. VIII. Ce ms. contient une indication chronologique des principaux événements historiques depuis la naissance de Notre-Seigneur jusqu'à l'an 1155. Non seulement l'écriture est visiblement du douzième siècle ; mais cette partie du manuscrit a été terminée en 1155. Or, on lit dans cette liste chronologique :

« MXCV. Beatus Anselmus pallium suscipit ab Urbano papa. »

La Bibliothèque nationale a trois manuscrits qui contiennent le *Vita Anselmi*. Le ms. 1864, qui est du quatorzième siècle, porte ce titre : « Incipit vita *beati* Anselmi. »

Le ms 5348 est de la fin du douzième siècle ou au plus tard au commencement du treizième. Il renferme des Vies de saints ou biographies pieuses. La table des matières porte : *Vita Herluini*, et immédiatement après : *Vita beati Anselmi archiepiscopi.*

Le ms. 2475 est d'une écriture un peu plus ancienne que celle du 5348 et par conséquent du douzième siècle. On y lit : *Incipit vita beati Anselmi.*

Inutile de multiplier ces exemples. Nous ne ferons plus qu'une remarque à ce sujet. C'est que le titre de *beatus* appliqué à saint Anselme apparaît déjà dans les deux derniers livres de l'*Historia novorum*. Presque tout au commencement du livre cinquième, Eadmer dit : « Igitur ubi *beatus* et felix prœsul Anselmus ab ærumnis vitæ labentis in beatitudinem vitæ permanentis translatus est. »

Et au livre sixième : « Usus igitur illorum et quorumdam aliorum consilio, necne *beati* Patris sui Anselmi. »

Ce *beatus* n'est pas le fait d'un copiste qui l'aurait tout aussi bien intercalé dans les quatre premiers livres de l'ouvrage que dans les deux derniers. Il doit être attribué à Eadmer. C'est vers l'an 1120 au plus tard qu'Eadmer décerne ce titre à son cher saint. D'autres le firent probablement avant lui, et dans tous les cas on ne tarda pas à l'imiter et dans les copies de sa *Vie de saint Anselme*, au lieu de *Vita Anselmi* ou *Vita domni Anselmi*, les copistes écrivirent *Vita beati Anselmi*. Il est probable que cette addition ou substitution fut faite dans plusieurs copies même du vivant d'Eadmer, c'est-à-dire avant l'an 1124.

On voit que l'absence du titre de *beatus* ou de *sanctus* dans les copies du *Vita Anselmi* fournit une présomption fondée en faveur de leur ancienneté.

Des cinq manuscrits que nous signalons comme devant être ajoutés au texte des quinze indiqués en 1884 par M. Rule, le ms. 314 de la bibliothèque de l'Arsenal est celui qui nous paraît présenter le plus d'intérêt. Il est d'abord un des plus anciens, sinon le plus ancien de tous les mss. connus. L'écriture est du douzième siècle, et en la comparant à celle de certains mss. de la première moitié du douzième siècle dont la date est certaine, on reconnaît qu'elle remonte probablement à la même époque. Cette opinion est encore confirmée par le titre : *Vita Anselmi Cantuariensis archepiscopi.*

De plus, l'écriture est celle des manuscrits copiés en Normandie à cette époque. C'est celle des mss. du douzième siècle provenant de l'abbaye du Bec.

Or, précisément l'abbaye du Bec se procura de bonne heure la *Vie de saint Anselme* par Eadmer. On l'y trouvait du temps d'Orderic Vital, moine de Saint-Evroul en Normandie. « Si quelqu'un, dit-il, veut étudier plus à fond les actes ou les paroles d'Anselme, il les trouvera dans le livre d'Eadmer que possède l'abbaye du Bec. « Si quis ejus (Anselmi) facta seu dicta pleniùs perscrutari voluerit, » in præfati libro Edmari apud Beccum Herluini reperire poterit. » (*Hist. eccl.* Lib. X, cap. VIII.)

Cela se comprend. Nulle part ailleurs la *Vie de saint Anselme* n'était plus impatiemment attendue et ne fut accueillie avec plus d'enthousiasme qu'au Bec. Dès sa première apparition, les exemplaires durent s'y multiplier. Nous nous trompons fort si le manuscrit de l'Arsenal n'est pas un de ces premiers exemplaires.

Ce n'est là qu'une conjecture ; mais c'est une conjecture permise.

Cette copie, sans avoir aucun luxe, est bien exécutée et vraiment belle. Il est visible que le copiste y a mis tous ses soins. Ainsi ces mots : *Incipit prologus in vita Anselmi Cantuariensis archiepiscopi* sont écrits à l'encre rouge. Un peu plus loin on trouve encore à l'encre rouge ces mots : *Incipit vita Anselmi archiepiscopi*.

L'*Incipit liber secundus* est aussi à l'encre rouge.

Les chapitres commencent par des majuscules à l'encre rouge.

La majuscule par laquelle commence le prologue est à l'encre rouge mêlée de vert.

L'écriture est belle, soignée, et la copie est correcte. Les quelques fautes très rares qu'on y rencontre ne dénotent ni inintelligence, ni incurie. On y trouve par exemple *Deum* là il faudrait probablement *Dominum* à en juger par les autres mss.

C'est le texte réédité par Migne sauf quelques variantes de détails très rares et insignifiantes. Bien entendu on n'y trouve pas les quatre derniers chapitres de l'édition Rule.

Dans le titre tel que nous l'avons rapporté plus haut, on ne lit pas le nom d'Eadmer. Circonstance qui n'est pas pour nous détourner de croire que c'est un des mss. du Bec. Au Bec le biographe de saint Anselme était assez connu pour qu'il n'y eût pas à inscrire son nom en tête des copies de son livre.

Mais ce qui était inutile au douzième siècle ne l'était plus au quatorzième.

Au-dessus du titre à l'encre rouge cité plus haut : *Incipit Prologus in vita Anselmi Cantuariensis archiepiscopi*, une main du quatorzième siècle a écrit à l'encre noire ces mots : *Quam congessit Frater Edmerus.*

Un peu plus loin cette même main du quatorzième siècle a complété ce titre : *Incipit vita Anselmi archiepiscopi* par ces mots : *per fratrem Edmerum compilata.*

Le récent catalogue des mss. de la bibliothèque de l'Arsenal a reproduit textuellement cette indication. Dans la description sommaire de ce ms. 314, on lit : « Vita Anselmi Cantuariensis archiepiscopi » *per fratrem Edmerum* (Eadmer) *compilata.*

TROISIÈME APPENDICE

DATE DE LA NAISSANCE DE SAINT ANSELME

Au sujet de la date de la naissance de saint Anselme, voici tout ce que nous savons par Eadmer :

« Le glorieux Père Anselme mourut le XI des calendes de mai dans sa ville métropolitaine de Cantorbéry ; et le jour suivant qui était le jeudi saint il fut inhumé avec honneur dans la cathédrale près de la tête de son prédécesseur Lanfranc de vénérée mémoire, l'an mil cent neuf de l'Incarnation du Seigneur, dans la neuvième année du règne de Henry, glorieux roi des Anglais, la seizième du pontificat d'Anselme et la soixante-seizième de son âge (1) ».

Si ces renseignements ne sont pas suffisants, ils ont du moins le mérite d'être très sûrs. Ils sont confirmés par Guillaume de Malmesbury (2), Orderic Vital (3), Guillaume de Jumièges (4), et Jean de Salisbury (5). Leur exactitude ne saurait être contestée.

Evidemment Eadmer ne veut pas dire que le 21 avril 1109 Henry Beauclerc avait achevé la neuvième année de son règne, et saint Anselme la seizième de son pontificat et la soixante-seizième de sa vie. Ces années étaient commencées. Le 21 avril 1109 saint Anselme était entré dans la soixante-seizième année de sa vie. Il suit de là qu'il

(1) *Hist. nov.*, lib. I.
(2) *De gest. pontif. Angl.*, lib. I.
(3) *Histor. eccl.*, lib. V, cap. IX.
(4) *Hist. Nortm.*, lib. VI, cap. XI.
(5) *Vit. S. Ans.*, cap. XVI.

n'est pas né avant le 21 avril 1033; car s'il fût né avant le 21 avril 1033 il eût été, le 21 avril 1109, dans sa soixante-dix-septième année. Il n'est pas né non plus après le 21 avril 1034, autrement il n'aurait été le 21 avril 1109 que dans sa soixante-quinzième année.

Les calculs nécessaires pour arriver à ces conclusions se réduisent à deux soustractions qui ne dépassent pas la portée d'un enfant de huit ans. Encore faut-il les faire sans distractions pour ne pas s'exposer à dire comme M. de Rémusat : « La date précise de la naissance de saint Anselme n'est donnée par aucun monument authentique. Eadmer ne la fixe pas mais il le fait mourir à un âge qui le supposerait né en 1032 » (1).

Il est donc absolument certain que saint Anselme vint au monde du 21 avril 1033 au 21 avril 1034.

D'autres données nous aident à préciser davantage l'époque de cette illustre naissance.

Le jour même de la fête de l'Assomption, le 15 août 1093, dom Girard arrivait au Bec apportant d'Angleterre la crosse abbatiale de saint Anselme et une lettre où il résignait sa charge d'abbé (2). Quelque temps après, probablement vers la fin de septembre de cette même année 1093, le saint écrivait à ses anciens moines du Bec : « J'ai passé trente-trois ans dans la vie religieuse, trois ans comme simple moine, quinze ans comme prieur et quinze ans comme abbé. (3) »

Rien n'indique qu'il s'agissait de périodes d'années révolues sans quelques semaines ou quelques mois de plus ou de moins. Dans cette lettre saint Anselme parle le langage ordinaire, et il suffisait, pour qu'il ne s'écartât pas de la vérité, qu'il eût été simple moine environ trois ans, prieur environ quinze ans, abbé environ quinze ans, aussi et qu'il fût dans la trente-troisième année de sa vie religieuse.

Un point certain pour quiconque a étudié de près la vie de saint Anselme et s'est familiarisé avec sa manière de penser et de parler, c'est qu'il ne regardait pas comme révolues le 15 août 1093 les quinze années qu'il avait passées dans la charge abbatiale. Il avait été élu abbé par les moines du Bec et il avait reçu l'investiture des mains

(1) *Saint Anselme de Cantorbéry*, chap. III, p. 19.

(2) Voir le chapitre XXXVIII du livre troisième de notre *Histoire de saint Anselme*.

(3) Epist. III, 7. — Ceux qui liront le chapitre de l'Histoire de saint Anselme auquel nous renvoyons et où nous rapportons cette lettre y verront clairement qu'elle fut écrite au plus tôt quelques semaines après le 15 août 1093 et au plus tard quelques semaines avant le 4 décembre de cette même année.

de Guillaume le Conquérant (1) à la fin de l'année 1078. Mais tant qu'il n'eut pas été consacré abbé par l'évêque d'Evreux, il ne se considéra que comme prieur, et refusa absolument d'occuper le siège de l'abbé, de porter aucun des insignes de la dignité abbatiale, et d'exercer les fonctions d'abbé en quoi que ce fût, protestant qu'il n'était que prieur. Il n'estimait pas qu'il fût devenu abbé pour avoir reçu une crosse à Brionne des mains de Guillaume le Conquérant. Telle était sa manière de voir en 1078 et elle n'avait certainement pas changé en 1093.

Or la consécration abbatiale du saint n'eut lieu que le 22 février 1079. Quand il écrivait aux moines du Bec à la fin de 1093 : J'ai passé quinze années dans la charge d'abbé, il aurait dû attendre jusqu'au 22 février 1094 pour pouvoir dire — ce qu'il ne dit pas. — « J'ai passé dans la charge abbatiale quinze années *révolues.* »

D'après ce témoignage de saint Anselme, en quelle année s'était-il fait moine ? Il importe, on va le voir, de faire le plus de lumière possible sur ce point.

Deux hypothèses se présentent :

Ou bien ces deux périodes de trois années passées comme simple moine et de quinze années de priorat, non seulement avaient été complètes et révolues, mais encore avaient eu assez d'excédent pour suppléer à ce qui manquait aux quinze années de charge abbatiale, et le saint avait été moine pendant trente-trois ans révolus, ni plus ni moins.

Ou bien ces deux périodes avaient été complètes ou à peu près complètes, mais sans excédent, et dans ce second cas saint Anselme voulait simplement dire, en employant le langage usité en pareil cas, qu'il était dans sa trente-troisième année de vie religieuse.

Dans la première hypothèse, saint Anselme aurait embrassé la vie monastique en 1060; dans la seconde en 1061. On est absolument obligé d'admettre qu'il l'embrassa en l'une ou l'autre de ces deux années.

La seconde hypothèse nous paraît plus naturelle et plus probable que la première. Comme saint Anselme n'était abbé en toute réalité, et dans tous les cas selon sa propre estimation, que depuis le 22 février 1079 et qu'il n'avait pas encore passé quinze années entières

(1) Que saint Anselme, un des hommes qui ont le plus vaillamment combattu contre les investitures, ait reçu lui-même l'investiture en 1078 après les prohibitions formelles portées par saint Grégoire VII, il y a là de quoi surprendre. Le fait est pourtant incontestable. Nous en avons fourni la preuve et donné l'explication dans notre *Histoire de saint Anselme*, chap. XXXIX du livre second.

dans la charge abbatiale, et que rien, absolument rien, ne tend à faire croire qu'il eût passé plus de trois ans comme simple moine et plus de quinze ans comme prieur, il nous semble assez naturel de nous ranger de préférence, puisqu'il faut choisir, à l'opinion qu'il s'était fait moine en 1061.

C'est là, on le voit, une préférence faiblement motivée et qui ne saurait dispenser de discuter les raisons pour ou contre cette date de 1061.

Contre la date de 1061 et en faveur de la date de 1060 il y a, et c'est tout, absolument tout, *deux mots* d'une chronique qui, dans le passage où ces deux mots se rencontrent, fait preuve de peu d'exactitude. C'est la chronique du Bec. En voici le texte :

« L'an du Seigneur 1060, saint Anselme, natif d'Aoste, noble cité située sur les frontières de la Bourgogne et de la Lombardie, quoiqu'il fût issu d'une famille noble, devint en peu de temps, par la grâce de Dieu, l'égal des plus grands maîtres par son savoir. Il fut ravi jusqu'au ciel et il reçut dans une vision des avertissements d'en haut auxquels il ne tarda pas à obéir. Ayant entendu parler de Lanfranc, qui s'était fait moine au Bec et qui y avait ouvert une école, comme d'un maître qui surpassait presque tous les autres, il renonça pour l'amour de Dieu au riche héritage de son père et de sa mère, et il vint accompagné d'un certain nombre de serviteurs prendre les leçons de ce maître. Il demeura quelque temps à son école, se livrant à l'étude avec application ; il fit de très grands progrès et en fit faire de très grands aux autres. Enfin, cédant aux exhortations de Lanfranc et aux conseils de Maurille, archevêque de Rouen, il prit *cette année*, grâce à la protection de la clémence divine, l'habit monastique au Bec avec une grande dévotion, dans sa vingt-septième année. A quels sommets de sainteté et de dignité il parvint plus tard, c'est ce que le lecteur trouvera dans cette chronique. Entre autres dignités, le prieur du Bec, Lanfranc, ayant été nommé abbé de Saint-Etienne de Caen en 1062, saint Anselme, après avoir été trois ans simple moine, fut promu à la charge de prieur du Bec » (1).

(1) « Anno Domini 1060, sanctus Anselmus in Augustâ nobili civitate quæ confinis Burgundiæ est et Longobardiæ, oriundus, licet nobili parentum prosâpiâ natus, disertorum studiis magistrorum in brevi, Deo donante, coæquatus, et per divinam visionem ad sedes cœlicas denique in spiritu raptus, salutis suæ arcana verba confestim audivit, quæ non multo pòst tempore complevit. Audiens igitur famam magistri Lanfranci, jam monachi Beccensis, et scholas ibidem tenentis et regentis, omnium pene nomina præcellere, spretâ pro Dei nomine patris et matris multimodâ hæreditate, cum aliquantis familiarium clericis, venit ad eum ; in cujus scholis aliquandiu diligenter manens, et sibi et aliis multûm proficiens, tandem

Quelques observations suffiront à montrer combien ce passage de la chronique du Bec laisse à desirer sous le rapport de l'exactitude :

1° On ne trouve rapporté nulle part ailleurs que dans cette chronique ce ravissement et cette vision. Saint Anselme aimait à raconter comment il avait été amené à se faire moine, et Eadmer nous a transmis ses récits, mais il ne dit pas un mot de cette vision. Dans tous les cas, elle ne put avoir lieu, comme le dit la chronique, avant l'arrivée du jeune Anselme au Bec, puisqu'il n'y vint, le fait est certain, que pour se perfectionner dans la science et sans penser à se faire religieux. (1)

2° Le jeune Anselme n'avait nullement renoncé, comme le dit la chronique, « au riche héritage de son père et de sa mère » avant de venir au Bec. Il y avait si peu renoncé que, lorsqu'après avoir passé quelque temps au Bec, la pensée lui vint de se donner tout entier à Dieu, il se demanda si, au lieu d'embrasser la vie religieuse, il ne ferait pas mieux « de vivre de son propre patrimoine et de consacrer sa fortune à soulager les pauvres ». (2)

3° Que le jeune Anselme soit venu au Bec *accompagné d'un certain nombre de serviteurs*, comme le dit encore la chronique, il est fort difficile de l'admettre quand on a étudié de près la biographie absolument exacte et incontestablement authentique du saint par son secrétaire Eadmer. Non seulement Eadmer ne parle pas de ce train de serviteurs, mais il nous représente le jeune seigneur quittant son pays natal et traversant le mont Cenis au grand péril de sa vie, accompagné d'un seul serviteur. *Patriâ egreditur uno qui sibi*

Lanfranci incitamento et Maurilii Rothomagensis archiepiscopi consilio, divinâ, providente clementiâ, in Beccensi ecclesiâ habitum monachalem totâ devotione *hoc anno* suscepit, anno ætatis suæ vicesimo septimo. Qui ad quanta sanctitatis et dignitatis culmina postea pervenerit, in subsequenti diligens lector inveniet. Nam inter cœtera dignitatis culmina cum anno Domini millesimo sexagesimo secundo Lanfrancus supradictus ecclesiæ Becci prior, regimen accepisset sancti Stephani Cadomi, prædictus Anselmus factus est prior Becci, qui tribus annis fuerat sine prælatione. » — *Chronicon Beccense. Ad opera Laufranci appendix.* Migne, CL, 643.

Le *Vetus chronicon Beccense*, dont M. l'abbé Porée a publié le texte en tête de sa *Chronique du Bec*, p. 6, dit : « MCIX obiit venerabilis memoriæ domnus Anselmus archiepiscopus qui factus monachus Becci anno vitæ suæ XXVII° vixit monachus claustralis sine prælatione tribus annis, XV prior, deinde aliis XV abbas extitit, unde », etc.

(1) Voir notre *Histoire de saint Anselme*, livre I, ch. IV.

(2) « Aut ex proprio patrimonio vivens quibuslibet indigentibus propter Deum pro meo posse exinde ministrare si consulitis, cupio. » — Eadm., *Vit. S. Ans.*, liv. I, ch. IV.

ministraret clerico comitatus (1). Sans doute il aurait pu se procurer ces serviteurs plus tard, alors qu'il en avait le moins besoin. Mais ce qui achève de rendre le récit de la chronique invraisemblable, c'est que, d'après cette chronique, le jeune Anselme, au moment où il entrait au Bec suivi de ce train de grand seigneur, avait déjà renoncé à l'héritage paternel.

4° Lanfranc n'exhorta nullement son élève à embrasser l'état monastique. Son rôle se borna à recevoir ses confidences et à lui conseiller d'aller consulter Maurille, archevêque de Rouen, et de s'en rapporter à sa décision. Eadmer, qui avait vécu avec Lanfranc et qui avait été renseigné sur ce point par saint Anselme lui-même, nous le dit formellement (2).

5° Il est absolument certain que Lanfranc fut promu à la dignité d'abbé de Saint-Etienne de Caen et que saint Anselme fut nommé prieur du Bec en 1063 et non en 1062, comme le dit la chronique. Dans tous les cas, si saint Anselme se fit moine au Bec en 1060, ce ne put être, d'après cette chronique elle-même, d'après ce qu'elle nous rapporte du séjour du saint au Bec en qualité de simple étudiant, de ses progrès, de ceux qu'il fit faire aux autres, qu'à la fin de l'année. Si saint Anselme s'était fait moine à la fin de l'année 1060, la chronique est mal venue à nous dire, comme elle le fait, qu'en 1062 il avait été moine pendant trois ans.

On peut supposer que le texte de la chronique a été interpolé on ne sait à quelle époque, de quelle manière et par qui, à l'endroit précis où elle donne cette date de 1062, et que là où le texte que nous avons, dit : « Anno Domini millesimo sexagesimo *secundo* », le texte primitif disait : « Anno Domini millesimo sexagesimo *tertio.* » Mais si un interpolateur a touché à ce passage, il a tout aussi bien pu changer les deux mots ou plutôt le seul mot — au fond il n'y en a qu'un — qui favorise l'opinion d'après laquelle saint Anselme se serait fait moine en 1060. Nous pouvons supposer que là où le texte actuel porte : *hoc* anno, le texte non altéré portait : *sequenti* anno.

Il n'y a pas plus de raisons pour supposer la première de ces altérations que pour supposer la seconde. Si ces deux altérations très petites au point de vue matériel ont été opérées, elles peuvent provenir d'un faute de copiste. Du reste sur tous les points nous n'affir-

(1) Eadm., *Vit. S. Ans.*, lib. I. — *Hist. de saint Ans.*, livre I, ch. II.
(2) Eadm., *loc. cit.* — Cf. Joann. Saresb., *Vit. S. Ans.*, cap. II, et *Hist. de saint Anselme*, liv. I, ch. IV.

mons rien. Nous nous bornons à faire remarquer que ce passage de la chronique du Bec, s'il n'a pas été altéré, ne prouve rien en faveur de l'année 1060 tant il est inexact même au point de vue chronologique, et que, s'il a été altéré, il prouve encore moins, car il peut avoir été altéré dans l'un des deux seuls mots sur lesquels on puisse s'appuyer pour soutenir que saint Anselme se fit moine en 1060.

Il ne faudrait pas conclure du passage peu exact que nous venons de citer que la chronique du Bec est sans valeur. Robert de Torigni y a mis la main, et cela suffit pour la faire regarder comme un document qui, pour n'être pas exact de tous points et dans toutes ses parties, n'en mérite pas moins d'être pris au sérieux et d'être discuté.

« Je ne saurais dire, remarque M. Delisle, jusqu'à quel point est fondée l'attribution qu'on a faite à Robert de Torigni d'une chronique des abbés du Bec (1). Mais il est certain que la compilation encore mal définie que Dom Luc d'Achéry a publiée sous le titre de *Cronicon Beccense* renferme beaucoup d'articles qui sont l'œuvre de Robert et qu'on retrouve textuellement dans la grande Chronique. J'ai eu l'occasion d'en signaler en note les principaux » (2).

Mais même en supposant que les inexactitudes que nous venons de signaler doivent être attribuées à Robert de Torigni, elles ne seraient pas difficiles à expliquer.

Robert de Torigni se fit moine au Bec en 1128, c'est-à-dire 67 ou 68 ans après l'entrée de saint Anselme en cette abbaye. Il y resta jusqu'en 1154, époque à laquelle il fut nommé abbé du Mont Saint-Michel. Il ne fit, d'après M. Delisle, la première rédaction de sa chronique du Bec qu'en 1156 ou 1157, environ 96 ans après l'entrée de saint Anselme au Bec, n'ayant probablement plus qu'un souvenir un peu confus de ce qu'il avait entendu dire par des moines du Bec qui n'avaient eux-mêmes que des souvenirs déjà un peu lointains.

Quant à savoir si saint Anselme s'était fait moine à la fin de l'année 1060 ou seulement au commencement de l'an 1061, il est probable, vu le peu d'importance qu'on attachait alors à la précision dans les dates, que les moines du Bec prirent médiocrement de précautions pour ne pas se tromper sur ce point, et que l'abbé du Mont

(1) « Chronicon abbatum monasterii Beccensis, auctore Roberto de Thorigneo. Manuscriptum. » Duchesne. Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire et topographie de la France. 2e édition, p. 187.

(2) Robert de Torigni. Edition Delisle. T. II, préface XVI.

Saint-Michel ne fit pas des efforts bien extraordinaires pour se rappeler plus tard bien au juste ce que ces moines lui avaient rapporté à ce sujet.

De toutes manières, on le voit, ces deux mots *hoc anno* qui se rencontrent dans un passage d'une chronique remplie d'inexactitudes et qui serait même marquée au coin d'une grossière et évidente incurie, si on ne la supposait interpolée, forment une base trop fragile pour y asseoir l'opinion que saint Anselme se fit moine au Bec en 1060.

Or, en fait de bases, cette opinion n'en a absolument point d'autres.

L'opinion que saint Anselme se fit moine en 1061 nous paraît un peu plus solidement appuyée.

Aucun historien contemporain de saint Anselme ne nous a rien laissé qui puisse d'*une manière directe* nous fixer sur ces dates (1). Cependant l'année 1060, qui a été généralement adoptée par les historiens modernes (2) comme celle de l'arrivée de saint Anselme au Bec, nous paraît devoir être maintenue, rien n'étant de nature à la faire supposer fautive. Mais deux historiens remarquables, Eadmer et Guillaume de Malmesbury qui tous les deux avaient connu personnellement saint Anselme, Robert de Thorigni dans sa chronique du Bec, et Jean de Salisbury, l'un et l autre presque contemporains du saint, nous fournissent des données dont l'étude attentive nous porte à regarder comme plus probable que, si saint Anselme arriva au Bec en qualité d'étudiant, en 1060, il ne prit l'habit monastique dans cette abbaye que l'année suivante, au plus tôt au commencement de l'année.

Eadmer nous représente le jeune étudiant travaillant le jour et la nuit et Lanfranc le prenant en particulière affection (3). Le maître se

(1) Nous ne parlons pas d'Ordéric Vital, historien de grand mérite cependant, d'après lequel saint Anselme aurait été nommé prieur en 1066. C'est là une erreur manifeste.

(2) Les historiens postérieurs à l'époque de saint Anselme placent sa promotion à la charge de prieur les uns en 1063, les autres en 1064. Cette date de 1064 s'accorde très bien avec l'opinion que saint Anselme embrassa la vie religieuse en 1061, puisque, de l'avis de tous, il fut trois ans simple moine; elle a de nombreux et graves partisans. Citons-en quelques-uns :

L'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins.

Neustria pia de Dumonstier.

L'*Histoire inédite de l'abbaye du Bec*, par Dom Jouvelin, ms. latin 10065 (fol. 36) de la Bibl. nat.

Joannis Picardi notæ in epist. S. Ans.

(3) « Eique (Lanfranco) post m[illegible]icum familiaris præ cæteris discipulis fit. Occupatus die noctuque in litterarum studio... » Eadm. *Vit. Ans.*, lib. I.

déchargea sur son élève d'une partie de la direction de l'école du Bec (1).

Cela se passait avant qu'Anselme songeât à se faire moine.

Combien de temps cela dura-t-il? Rien ne l'indique au juste. Tout ce que nous savons, c'est que le jeune Anselme eut le temps de faire de grands progrès lui-même et d'en faire faire beaucoup aux autres (2). Il menait une vie très dure sans se lasser. On le vit continuer cette vie avec *insistance*, avec *persévérance* (3). C'est à la suite de cette constance à supporter *les veilles*, *le froid et la faim* que lui vint la pensée de rendre tout cela méritoire en le sanctifiant par la profession monastique (4). Il ne mit pas immédiatement cette pensée à exécution. Aux réflexions salutaires, aux retours sur lui-même succédèrent, chez le jeune étudiant, des hésitations et des perplexités.

D'autres genres de vie se présentèrent à son esprit comme étant peut-être de nature à mieux assurer son salut que l'état monastique. Il consulta d'abord Lanfranc, puis, sur son avis, il se rendit à Rouen, accompagné de cet illustre maître, pour prendre conseil de l'archevêque Maurille. Ce ne fut que sur le conseil de Maurille qu'il se décida à se faire moine. Mais dans quel monastère? Au Bec? à Cluny? Il hésita quelque temps entre les deux et finit par se décider pour le Bec.

Toutes ces choses se passèrent certainement entre l'arrivée de saint Anselme à l'école du Bec et son entrée en religion.

Quoiqu'elles aient pu, à la rigueur, s'accomplir dans l'intervalle d'une année, et que l'on puisse *supposer* que saint Anselme arriva au Bec tout au commencement de l'année 1060, et qu'il s'y fit moine tout à fait à la fin de cette même année, comme il n'y a *aucune raison* de faire cette *supposition*, toutes ces choses, disons-nous, nous inclinent à placer l'entrée de saint Anselme en religion en 1061 plutôt qu'en 1060.

Or, quand saint Anselme se fit moine, il était dans sa vingt-septième année. Sur ce point l'accord est complet, et il n'y a aucun

(1) « Magnum ei (Lanfranco) levamentum ad scholas regendas fuit. » — Will. Malm. *De gest. pontif. Angl.*, lib. I.

(2) « Et sibi et aliis multùm proficiens. » — *Chronicon Beccense.*

(3) « Totus litteris occupatur, et eas sine intermissione aut discit aut docet. Insistit proposito, perseverans in fame, et siti, in frigore », etc. — Joann. Saresb. *Vit. S. Ans.*, cap. II.

(4) « Cum corpus vigiliis, frigore et inediâ fatigaret, venit ei in mentem quia si aliquando monachus », etc... — Eadm. *loc. cit.*

doute possible. Eadmer (1), Ordéric Vital (2), Guillaume de Malmesbury (3), Guillaume de Jumiège (4), la chronique du Bec, Jean de Salisbury (5), mentionnent cette circonstance que saint Anselme embrassa la vie religieuse dans la vingt-septième année de sa vie, *Becci monachus factus est anno ætatis suæ vicesimo septimo*. C'est ainsi que s'exprime Eadmer et les historiens que nous venons de nommer emploient les mêmes expressions.

Évidemment là encore le chiffre de 27 ne représente pas l'âge exact du jeune Anselme, mais son âge approximatif flottant de 26 à 27 années révolues. Que lui manquait-il pour qu'il eût atteint sa vingt-huitième année? Il pouvait lui manquer onze mois, et il pouvait ne lui en manquer qu'un. Prenons une moyenne et admettons qu'il lui manquait cinq mois. Supposons même, pour favoriser l'opinion contraire à la nôtre, qu'il ne lui en manquait que deux ou trois.

Même dans cette hypothèse, saint Anselme était né en 1034. En effet, si le saint se fit moine au Bec en 1060, ce ne put être dans tous les cas que vers la fin de l'année : ce point est démontré. Si saint Anselme se fit moine dans les deux derniers mois de l'année 1060 et qu'il lui manquât alors trois mois pour atteindre sa vingt-huitième année, il faut en conclure mathématiquement qu'il était né en 1034.

On voit que, même en suivant la chronique du Bec, même en admettant que saint Anselme se fît moine au Bec en 1060, il est mathématiquement plus probable qu'il était né en 1034.

Cette probabilité s'accroît des raisons que nous avons données plus haut et qui portent à croire que saint Anselme prit l'habit monastique en 1061 plutôt qu'en 1060. Dans ce cas, il n'y a plus à supputer ce qui pouvait lui manquer pour avoir atteint sa vingt-huitième année. S'il était dans sa vingt-septième année en 1061, il était nécessairement né en 1034.

Si saint Anselme n'était encore que dans sa vingt-septième année à la fin de 1060, on peut, en supposant *gratuitement et sans aucune raison* que cette vingt-septième année était presque révolue, le faire naître en 1033, mais seulement à la fin de l'année.

(1) *Vit. S. Ans.*, lib. I.

(2) « Monachile jugum anno vitæ suæ XXVII subiit. » — *Loc. supra cit.*

(3) *De gest. pontif. Angl.*, lib. I.

(4) « Factus est monachus Becci anno ætatis suæ vicesimo septimo. » — *Loc. sup. cit.*

(5) « Anselmus Becci factus est monachus anno ætatis suæ XXVII. » — *Vit. S. Ans.*, cap. II.

La conclusion de ces recherches se trouve dans la première phrase de notre *Histoire de saint Anselme :*

Saint Anselme naquit dans la cité d'Aoste à la fin de l'an 1033 ou, ce qui est plus probable, au commencement de l'an 1034.

Ceux qui suivront cette discussion sans parti pris reconnaîtront, nous aimons à l'espérer, que cette affirmation ne manque ni de fondement ni de mesure.

QUATRIÈME APPENDICE

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LA DOCTRINE DE SAINT ANSELME TOUCHANT L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Nous nous bornons à donner ici quelques-uns des nombreux documents qui se rapportent à cette question. Voici d'abord les textes de saint Anselme qui demandent des explications.

« *Boso.* — Quapropter sicut eorum quæ supra dicta sunt rationem aperuisti, sic peto ut eorum quæ sum adhuc quæsiturus, rationem ostendas. Primum scilicet qualiter de massâ peccatrice, id est de humano genere, quod totum infectum erat peccato, hominem sine peccato, quasi asymum de fermentato, Deus assumpsit. Nam licet ipsa hominis ejusdem conceptio sit munda, et absque carnalis delectationis peccato, *Virgo tamen ipsa unde assumptus est, est in iniquitatibus concepta, et in peccatis concepit eam mater ejus, et cum originali peccato nata est, quoniam et ipsa in Adam peccavit, in quo omnes peccaverunt* » (1)...

« *Anselmus.* — (2) Virgo autem illa, de qua ille homo assumptus est de quo loquimur fuit de illis qui ante Nativitatem ejus per eum mundati sunt a peccatis, et in ejus ipsa munditia de illa assumptus est. — *Boso.* — Placeret mihi multum quod dicis nisi cum ipse debeat a seipso habere munditiam a peccato, videtur eam habere a matre, et

(1) C'est le disciple qui parle ainsi, et non le maître.

(2) Cette réponse d'Anselme ne suit pas immédiatement la question qu'on vient de lire. Dans sa réponse à cette question, saint Anselme *ne dit rien de la Vierge* son sujet ne le demandant pas.

non per se mundus esse, sed per illam (1). — *Anselmus.* — Non ita est. Sed quoniam Matris munditia, per quam mundus est, non fuit nisi ab illo, ipse quoque per seipsum et a se mundus fuit. — (*Cur Deus homo*, lib. II, cap. XVI.)

« *Anselmus.* — Virgo quæ per fidem munda facta est, ut de illâ posset assumi, nequaquam credidit illum esse moriturum, nisi quia vellet : quemadmodum per prophetam qui de illo dixit : *Oblatus est quia ipse voluit* (Isa., LIII, 7) didicerat. Quapropter quoniam vera fuit fides ejus, necesse erat ita futurum esse, sicut credidit. Quod si iterum te perturbat quia dico : necesse erat, memento quia veritas fidei Virginis non fuit causa, ut ille sponte moreretur ; sed quia hoc futurum erat, vera fuit fides (2). — *Cur Deus homo*, libr. II, cap. XIX.

« Qualiter autem Virgo eadem per fidem ante ipsam conceptionem mundata sit, dixi (lib. II, cap. XVI et XVII) ubi aliam rationem de hoc ipso, unde agitur hoc, reddidi. » — *De conceptu virginali et originali peccato*, cap. XVIII.

« Etiam si in tota Virginis essentiâ peccatum esset, tamen ad hujusmodi conceptionis munditiam, per fidem munda fieri posset. » — *De concept. virg.*, cap. XIX (3).

(1) Saint Anselme n'affirme clairement et certainement qu'une chose au sujet de la Vierge, c'est qu'elle fut *purifiée*, locution qui a été employée en parlant de Notre-Seigneur lui-même, et qui n'implique pas la négation de l'Immaculée-Conception, comme on le verra par le passage du Père Passaglia cité plus loin.

Pourquoi saint Anselme ne rectifie-t-il pas la proposition émise par son disciple affirmant que la Vierge est née avec le péché originel, si cette proposition n'exprime pas sa propre pensée ? Outre que cette rectification n'était pas nécessaire pour la démonstration de sa thèse, on pourrait peut-être trouver une explication de son silence dans les paroles de Boson qui terminent le chapitre suivant : « An es oblitus quid objecerim excusationibus tuis in hujus disputationis nostræ principio ; quia, videlicet, quod postulabam, non faceres doctis ; sed mihi et hoc ipsum meum petentibus ? Sustine igitur ut pro tarditate et hebetudine nostri ingenii quæram quatenus mihi et illis etiam in puerilibus quæstionibus, sicut incæpisti facias. » — *Cur Deus homo*. Lib. II, cap. XVII.

(2) Ces paroles semblent indiquer que la Vierge n'a été purifiée que lorsqu'elle a été en état de faire elle-même un acte de foi. Mais rien ne prouve que telle ait été la pensée de saint Anselme ; les explications de Jean de Ségovie qu'on lira plus loin prouvent au contraire fort bien qu'on peut donner à ces paroles du saint docteur un sens différent. En adoptant ce sens on ne peut tirer de ces paroles une négation de l'Immaculée-Conception.

(3) Il est bon, croyons-nous, de rapprocher ce texte de saint Anselme d'un texte d'Eadmer que l'on peut regarder comme reproduisant la pensée de son maître. Dans le chapitre troisième du *De excellentiâ B. Mariæ* où il traite de l'Annonciation, Eadmer dit : « Nulli denique dubium castissimum corpus et sanctissimam animam ejus (Mariæ) funditùs ab omni fuisse maculâ peccati, jugi angelorum custodia protectam, utpote aulam quam suus et omnium Creator Deus corpo-

Pour bien saisir la doctrine de saint Anselme sur l'Immaculée-Conception, il est nécessaire d'étudier à fond et en entier les deux traités dont ces textes sont tirés. Nous donnons ici ces textes parce qu'ils sont nécessaires et qu'ils suffisent pour comprendre les explications contenues dans les passages de certains théologiens que nous allons citer à titre de documents.

EXTRAIT DE JEAN DE SÉGOVIE

DOCTRINA BOSO DISCIPULI ANSELMI, IN QUA ADVERSA POSITIO MULTUM CONFIDIT, REPUGNAT FIDEI, NISI SANÈ INTELLIGATUR.

« Ad doctrinam Anselmi, sive Boso sui discipuli constat, quòd quantum ad secundam partem, non bene concordat cum Christianâ Religione quæ Nativitatem Beatissimæ Virginis celebrat a nongentis annis. Dicere enim quòd cum originali peccato nata sit, manifeste repugnat fidei quam omnis populus christianus de ipsâ credit, vide-

raliter inhabitaturus, et ex quà hominem in suæ personæ unitatem ineffabili fuerat operatione sumpturus. »

Et un peu plus loin dans le même chapitre :

« Tenemus fide ab omni, si quid adhuc in illâ originalis suæ actualis peccati supererat, ita mundatum cor illius ut vere super eam Spiritus Dei... requiesceret. »

Le Père Plazza fait observer avec raison au sujet de ce passage :

« Si Eadmerus originale peccatum absolute adstrueret in B. V., adstrueret etiam actuale. Illis ego verbis tantum significare voluit Eadmerus, et quidem mere conditionaliter quòd si nondum in Beata Virgine fuisset extinctus fomes peccati, tunc certe cùm ab angelo salutata est, extinctus omninò est.» *Causa Imm. Concept.*, act. VI, art. 1, p. 274.

Il est fort probable que la proposition erronée que le saint docteur fait avancer tout exprès à son disciple Boson et qu'il néglige de rectifier ne constitue également qu'une hypothèse. La Vierge est née dans le péché originel, dit le disciple. Le maître le laisse dire. Son silence équivaut non à une concession absolue, mais simplement à une concession hypothétique, à un laisser-passer. Il ne répond pas : *Concedo*, mais *transeat*, ou plutôt il ne répond rien, il *laisse passer* afin de mieux montrer que, même en admettant que la Vierge fût née dans le péché originel, il ne s'en suivrait pas que Notre-Seigneur eût été conçu lui-même dans le péché originel. La seule thèse que le saint docteur veut démontrer dans le *Cur Deus homo* et dans le *De conceptu virginali*, c'est que Notre-Seigneur a été conçu sans péché, et il tient à faire bien comprendre à ses disciples que l'Immaculée-Conception du Fils, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne dépend nullement de l'Immaculée-Conception de la Mère. A une époque où l'Immaculée-Conception de la Vierge était contestée, il était prudent de la séparer de celle de Notre-Seigneur. Saint Anselme l'a trop séparée.

licet quòd primò fuerit sancta quam nata. Si vero dicatur quòd ibi sumatur pro Nativitate in utero, obstat series auctoritatis. Dicit enim in iniquitatibus concepta est et in peccatis concepit eam mater ejus. Ecce bis dicit quòd sit in iniquitate concepta. Et postea subjungitur : *et cum peccato originali nata est.* Unde apparet quòd tanquam de diverso loquatur. Propterea si adversa positio dicit intelligendum pro Nativitate in utero, tunc ergo intelligat eo modo doctrinam S. Thomæ in expositione *Ave Maria*, cum dicit quòd beatissima Virgo Maria in originali peccato fuerit concepta, non nata. Et hoc est quod ista doctrina de suâ sanctâ Conceptione ostendere nititur, quòd licet ut supra expositum est, conceptio sua materialis ex modo communi generationis humanæ fuerit in peccato, et in libidine ad modum aliorum hominum, tamen personalis sua conceptio, quæ dicitur nativitas in utero, illa fuerit immunis ab originali peccato. Unde si eodem modo consentiat, accipit nativitatem in doctrinâ S. Thomæ, sicut dicit intelligendum esse in doctrinâ Anselmi, et velit, sicut creditur, acquiescere doctrinæ S. Thomæ, nulla disceptatio erit.

» Propterea ad hanc Allegationem ex doctrinâ Anselmi datur alia communis responsio, quòd hoc dictum non sit Anselmi sed Boso, disciputi sui (1). Et si dicatur quod sit ipsius Anselmi nam idem sic loquitur ad modum discipuli interrogantis, et Magistri respondentis, tunc etiam suffragatur responsio quòd hoc dictum, ex quo se habet per modum interrogationis, et illud non asserat in responsione.

» Si vero adhuc instetur, prout ex adverso allegatum est, quòd, licet non asserat illud immediatè, tamen in sequentibus asserat :

» etenim in diversis responsionibus dicit, quod Virgo fuerit de illis qui ante adventum Christi per eum mundati sunt a peccatis. Item quod per fidem mortis Christi futuræ Virgo et multi alii mundati sint a peccato. Item quòd Virgo per fidem munda facta sit, ut de illâ posset homo assumi. Quantum ad hoc non erit difficilis responsio præterita commemorando. Equidem supra declaratum est quòd nec purgatio,

(1) Cette réponse est fort commune en effet. On la trouve dans un assez grand nombre de théologiens, notamment dans Bacho, *Quodl.*, lib. III, quæst. XIV ; dans le Père Raynaud, *Hagiologium Lugdunense*, p. 328 ; dans le Père Plazza, *Causa Imm. Concept.*, act. art. p. 273, etc., etc. Nous nous bornerons à citer la réponse du Père Plazza.

« Præterea locus iste non difficulter exponitur. Allegata verba non ut a se sed ut a Bosone suo collocutore et discipulo in eum modum inquirente et argumentante scribit S. Anselmus. Et quamvis ipse, inter respondendum, verba illa non corrigat, non ideo tamen approbat, sed prætermittit. Nam scopus ejus erat ostendere Christum ab originali peccato prorsùs esse alienum, quantumvis non de massâ tantùm sed et de matre peccatrice conceptus foret : quia nimirum ejus Mater ante Domini Conceptionem per ipsius Christi fidem mundari potuisset. »

nec sanctificatio supponat de necessitate subjecto ante infuisse terminum a quo oppositum contrariè, sed nec privativè. Unde diceretur Virgo mundata fuisse per fidem Christi non a peccato quod infuit, sed quod erat futurum de necessitate, nisi purgatio præfuisset.

» Nec obstàt si dicatur quòd sic erit intelligendum de aliis cum quibus Virgo communeratur, videlicet quod sint mundati per fidem Christi a peccatis non existentibus, sed futuris nec de necessitate. Responsio ad hoc supra patuit in solutione ad secundam auctoritatem, quòd ratione dignitatis in subjecto differenter aliquando recipiatur prædicatum. Et tempus non diceretur obstare ex eo quòd sanctificatio prævenerit in Virgine, et non in aliis. Nam licet omnes dicantur mundati a peccatis per fidem Christi, non tamen æqualiter in eodem tempore : aliqui enim mundati fuerunt in utero, alii in infantià, alii in senectute, vel tempore medio.

» Similiter nec obstat quòd dicitur per fidem Christi quasi diceret quòd per actum credendi quem Virgo haberet de Christo : sic enim parvuli in utero sanctificati, vel in infantiâ baptizati, non dicerentur mundati per fidem Christi; illa enim fides, proüt dicit actum credendi, referenda est ad ecclesiam militantem. Præterea, etsi dicatur in subjecto, vel in carne Virginis ante præfuisse peccatum, non ex hoc habetur intentum intelligendo peccatum, proüt in principio istarum responsionum ex doctrinâ ipsius Anselmi inductum extitit. Dicit enim quòd primâ horâ conceptionis materialis, quando est commixtio seminum, homo dicatur in iniquitatibus et in peccato conceptus. Huic ergo doctrinæ quæ conceptionem personalem Virginis a peccato defendit, non obstaret quòd a peccato, idest vitiosà corruptione naturæ, quæ peccatum dicitur, et inerat illi concepto fœtui ante infusionem animæ, mundata fuisset per Fidem Christi.

» Equidem dici posset dupliciter mundatam fuisse : vel tenendo eam positionem de purificatione seminum, ita ut materia illius corporis statim fuerit dedicata ad cultum Dei per aliquam miraculosam, licet secretam, operationem vel demundationem in conceptione personali non a peccato inexistente, sed quod debebat inesse, nisi gratia prævenisset. Unde etsi Anselmus dixerit mundatam esse a peccato per fidem Christi, non necessario sequitur suam conceptionem personalem fuisse in originali peccato. » — *Joannis de Segovia Toletani canonici, episcopi Cæsarini septem allegationes et totidem avisamenta pro informatione Patrum Concilii Basileensis, circa B. M. Virg. Immaculatam Conceptionem, nunc primùm in lucem prodeunt studio ac labore. R. P. F. Petri de Alva et Astorga Ordin. minorum*, 1664. » — *Allegatio septima*, *p.* 353.

20

Nous renvoyons ceux qui voudraient connaître d'une manière complète les explications et interprétations de Jean de Ségovie, au sujet de la doctrine de saint Anselme sur l'Immaculée-Conception, aux pages 296, 300, 319, 321, 346 et 488 du même ouvrage. Ce que nous donnons ici ne touche que certains points, et ne forme guère qu'un *spécimen*, si l'on peut s'exprimer de la sorte, des explications de ce savant théologien.

En somme, si l'on y prend bien garde, saint Anselme ne dit vraiment qu'une chose, n'émet qu'une seule proposition au sujet de la Vierge, c'est qu'elle a été purifiée par la foi avant de concevoir Notre-Seigneur : *per fidem ante ipsam conceptionem mundata est.* Il n'y a guère que ces expressions à justifier. Voici l'explication du Père Passaglia.

EXTRAIT DU P. PASSAGLIA

Corollarium IV. Immaculato Deiparæ conceptui ne minimum quidem ea obsistant veterum suffragia, quæ ipsam expiatam, mundatam ac divinitus sanctificatam declarant.

« Scio neque pauca esse neque obscura quæ in medium promuntur veterum dicta ut Deipara, eisdem auctoribus, expiata, mundata et sanctificata comprobetur : itemque scio olim fuisse qui ejusmodi innisi suffragiis pugnaciter contenderint, immaculata Deiparæ primordia vix aut ne vix quidem cum sententia doctrinâque majorum posse componi. Verum quam male rationes subduxerint qui in hanc opinionem iverunt, ii omnes facile assequentur qui secum principio reputaverint, fieri nullatenùs posse ut immaculatis Deiparæ primordiis ea dicendi loquendive formulæ adversentur quas de ipso Christo adhibitas usurpatasque certissime constat. Nihil autem est superioribus manifestius quam mundationis, expiationis et sanctificationis vocabula, de ipso etiam Christo frequentata reperiri. Prœterea taliane sunt ejusmodi vocabula, quæ contractam labem necessario demonstrent, quæque subjectum culpâ antea vitiatum necessario adsignificent? Nemo id affirmaverit, qui Christianum vulgatumque loquendi usum probe teneat, quique ex eo de insita vocabulis potestate arbitretur. » *De Immaculatæ Deiparæ semper Virginis conceptu Caroli Passaglia* sac. e S. J. *commentarius*. Sect. VI, n. 1545, p. 1054.

Voici maintenant les textes de saint Anselme pris en dehors du *De Conceptione*, où il affirme le privilège de l'Immaculée-Conception.

« Decens erat ut eâ puritate quâ major sub Deo nequit intelligi, Virgo illâ niteret, cui Deus Pater unicum Filium suum quem de corde suo æqualem sibi genitum, tanquam se ipsum diligebat, ita dare disponebat, ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius ; et quam ipse Filius substantialiter facere sibi matrem eligebat; et de quâ Spiritus sanctus volebat, et operaturus erat, ut conciperetur et nasceretur ille de quo ipse procedebat. » — *Liber de conceptu virginali et originali peccato*, cap. XVIII.

« Sancta, et inter sanctos singulariter sancta, ...quæ angelos vincis puritate. » — *Orat. L.*

« Nihil est æquale Mariæ, nihil, nisi Deus, majus Mariâ. » — *Orat. LII.*

« Virgo sanctissima, corpore castissima, moribus omnium pulcherrima. Virgo virginum, nec corde unquam polluta, nec ore, sed tota pulchra, tota sine maculâ. Intemerata virgo corpore, intemerata virgo mente, nihil debens legibus. » — *Orat. LIX.*

Pulchra tota
Sine notâ
Cujuscumque maculæ.
(*Mariale.* Hym. I, str. XIV.)

Alma parens
Omni carens
Corruptelæ maculâ.
(*Ibid.* Hymn. IV, str. III.)

Tota munda
Et jucunda,
Tota es mirabilis,
(*Ibid.* Hymn. VIII, str. XVI.)

Parmi les théologiens qui ont expliqué le *Cur Deus homo* de saint Anselme, dans un sens favorable à l'Immaculée-Conception, ou du moins de manière à ce qu'on n'en puisse rien conclure contre ce dogme, nous signalerons Bacho, Bivarius et Plazza. Voici les titres de leurs ouvrages avec des indications précises :

« Doctoris resoluti Jo. Bachonis Angli Carmelitæ Quæstiones in ter-

tium et quartum libr. sententiarum et quodlibetates. » (*T. II Quodlib Lib. III, quæst.* XII *et* XIV).

« Sancti Patres vindicati a vulgari sententia quæ illis in controversiâ de Imm. Virg. Concept. imputari solet, vindice P. Francisco Bivario. » — (*S. Anselmus vindicatus.*)

« Causa Immaculatæ conceptionis sanctissimæ Matris Dei Mariæ Dominæ sacris testimoniis ordine chronologico utrinque allegatis et ad examen theologico-criticum revocatis agitata et conclusa auctore Benedicto Plazza Syracusano Societatis Jesu. (*Act. VI*, *art.* I.)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXXI

CHAPITRE XXXII

CHAPITRE XXXIII

CHAPITRE XXXIV

CHAPITRE XXXV

CHAPITRE XXXVI

CHAPITRE XXXVII

CHAPITRE XXXVIII

CHAPITRE XXXIX

CHAPITRE XL

CHAPITRE XLI

CHAPITRE XLII

CHAPITRE XLIII

CHAPITRE XLIV

CHAPITRE XLV

APPENDICES

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY



